

R

R n. m. (*ér-re* ou *re*). Dix-huitième lettre de l'alphabet et la quatorzième des consonnes : des *R majuscules*; un *r minuscule*. (Cette lettre est le type des consonnes vibrantes.)

RA n. m. invar. Coups de baguettes donnés sur le tambour, de façon à former un roulement très bref.

RABÂCHAGE n. m. *Fam.* Défaut ou discours de celui qui rabâche : *les idées les plus justes se déconcrètent en tombant dans le rabâchage.*

RABÂCHER (*ché*) v. a. et n. *Fam.* Revenir souvent et inutilement sur ce qu'on a dit : *rabâcher d'ennuyeux conseils*; *rabâcher constamment.*

RABÂCHERIE (*ri*) n. f. *Fam.* Répétition fatigante, inutile.

RABÂCHEUR, EUSE (*eu-se*) n. *Fam.* Qui rabâche.

RABAIS (*bé*) n. m. Diminution de prix accordée par un marchand à un acheteur : *vendre au rabais*. *Adjurer une entreprise au rabais*, à celui qui s'engage à l'exécuter au plus bas prix.

RABAISSEMENT (*bé-se-man*) n. m. Diminution, rabais : *le rabaissement des prix*. *Fig.* Action de ravalier, d'humilier. (Peu us.) **ANT. Relaissement.**

RABAISSEUR (*bé-sé*) v. a. (duprêf. *re* et *de* *abaissier*). Mettre plus bas. Diminuer : *rabaisser le prix des denrées*. Déprécier : *rabaisser une marchandise*. *Fig.* Humilier : *rabaisser l'orgueil de quelqu'un*. *Rabaisser la voix*, élever moins la voix. **Se rabaisser** v. pr. Savilir. **ANT. Relaisseur, relever.**

RABAISSEUR (*bé-seur*) n. m. Celui qui rabaisse.

RABAN n. m. (holl. *raaband*). *Mar.* Grosse lisse ou tresse, servant à amarrer certains objets.

RABANER (*né*) ou **RABANTER** (*té*) v. a. Serrer avec un raban. Ferler une voile sur sa vergue.

RABAT (*ba*) n. m. Morceau d'étoffe blanche, noire ou bleue, de batiste ou de dentelle, que portent au cou les gens de robe et d'église, les membres de l'Université en robe, etc. Action de rabattre le gibier, en chasse. (Dans ce sens, on dit aussi *RABATTAGE*.)

RABAT-EAU (*ba-té*) ou **RABAT-LEAU** (*ba-lé*) n. m. invar. Morceau de cuir ou chiffon appliqué contre une meule pour empêcher l'eau de geler au dedans.

RABAT-JOIE (*ba-joé*) n. m. invar. Homme triste, ennemi de la joie. Sujet de chagrin qui vient troubler l'état de joie où l'on était. Adjectif : *un esprit rabat-joie.*

RABATTAGE (*ba-ta-je*) n. m. Rabais. Action de rabattre le gibier.

RABATTEMENT (*ba-te-man*) n. m. Action de rabattre. *Géom.* Mouvement de rotation, qu'on fait subir à une figure plane pour l'amener dans un des plans de projection. **ANT. Relevement.**

RABATTEUR (*ba-teur*) n. m. Celui qui, à la chasse, rabat le gibier pour les chasseurs : *lièvre poursuivi par les rabatteurs.*

RABATTOIR (*ba-toir*) n. m. Outil pour détacher les ardoises du bloc. Outil pour rabattre les bords d'une pièce d'ouvrage quelconque.

RABATTRE (*ba-tre*) v. a. (Se conj. comme *battre*). Rabaisser ce qui s'élève : *rabattre son collet*. Aplatis : *rabattre un pli*. Retrancher du prix d'une chose : *je n'en rabattrai pas un centime*. Rassembler le gibier à l'endroit où sont les chasseurs. *Fig.* Abaisser : *rabattre l'orgueil*. *Rabattre un arbre*, couper un arbre jusqu'à la naissance des branches. *Rabattre le marbre*, le polir avec de la terre cuite pulvérisée. V. n. Diminuer de : *rabattre de ses prétentions*. *En rabattre*, diminuer les prétentions, la valeur, etc., de quelque chose. **Se rabattre** v. pr. Se détourner de son chemin pour en prendre un autre : *l'armée se rabattit sur la ville*. *Fig.* Changer brusquement de propos : *se rabattre sur la politique*. **ANT. Relever.**

RABBI (*ra-bi*) n. m. Forme du mot *rabbin*, employé au vocatif ou comme titre précédant un nom propre.

RABBIN (*ra-bin*) n. m. (de l'hébr. *rabbi*, maître). Docteur de la loi juive. Ministre du culte juidaïque. *Grand rabbin*, chef d'une association cultuelle israélite.

RABBINAT (*ra-bi-na*) n. m. Dignité, fonction de rabbin.

RABBINIQUE (*ra-bi*) adj. Qui a rapport aux rabbins.

RABBINISME (*ra-bi-nis-me*) n. m. Doctrine issue de la tradition judaïque et des controverses des rabbins.

RABBINISTE (*ra-bi-nis-te*) ou **RABBANISTE** (*ra-ba-nis-te*) n. m. Celui qui suit la doctrine des rabbins, qui étudie leurs livres.

RABDOLOGIE (*ri*) n. f. (du gr. *rhabdos*, baguette, et *logos*, discours). Arithmétique dans laquelle les calculs sont faits à l'aide de petites baguettes sur lesquelles sont écrits des nombres simples.

RABDOMANCIE (*ri*) n. f. (du gr. *rhabdos*, baguette, et *manteia*, divination). Prétendue divination, qui se faisait au moyen d'une baguette divinatoire.

RABDOMANIC, ENNE (si-in, è-ne) n. Qui pratique la râdomancie.

RABLAISERIE (lâ-se-ri) n. f. Plaisanterie libre, dans le genre de celle de Rabelais.

RABLAISIEN, ENNE (lâ-si-in, è-ne) adj. Qui est propre à Rabelais : la prose rabelaisienne est pleine et colorée. Qui rappelle le genre de Rabelais : plaisanterie rabelaisienne. N. m. Partisan de Rabelais.

RABÊTIR v. a. Rendre plus bête. V. n. Devenir plus bête. (Peu us.)

RABBOCHER (chè) v. a. Pop. Réparer, raccommoder. Fig. Réconcilier.

RABIOLE n. f. Variété de chou-rave et de chou-navet.

RABIOT (bi-o) ou **RABIAU** (bi-ê) n. m. Arg. mil. Vivres qui restent après la distribution faite à une escouade. Prêchement frauduleux sur les rations à distribuer. Temps de service supplémentaire, imposé à un soldat, pour racheter les journées de prison qu'il a encourues : faire du rabiôt.

RABIQUE adj. (du lat. rabies, rage). Qui a rapport à la rage : microbe rabique.

RÂBLE n. m. Partie de certains quadrupèdes, qui s'étend depuis le bas des épaules jusqu'à la queue : le râble d'un lapin, d'un lièvre. Instrument en fer recourbé à angle droit, à manche en bois, servant à remuer la braise, le charbon dans le four.

RÂBLÉ, E ou **RÂBLU, E** adj. Qui a le râble épais : un lièvre bien râblé.

RÂBLURE n. f. Mar. Rainure triangulaire pratiquée dans la quille, l'étrave et l'étambot des navires en bois, pour y loger les extrémités des bordages.

RABONNIR (bô-nir) v. a. Rendre meilleur : les bonnes cèves rabonnissent le vin.

RABOT (bô) n. m. Outil de menuisier, servant à aplanir le bois ou à le mouturer : les rabots à manures prennent différents noms : bouet, mouchettes, etc. D'une manière générale, outil servant à unir, à aplanir, à parachever. Instrument à long manche, pour remuer le mortier.



Rabot de menuisier.

RABOTAGE ou **RABOTEMENT** (man) n. m. Action de raboter. Son résultat.

RABOTER (té) v. a. Aplanir avec un rabot : raboter une planche. Fig. Polir, donner le fini à : raboter son style.

RABOTEUR n. et adj. m. Ouvrier qui n'est employé qu'à raboter.

RABOTEUSE (teu-ze) n. f. Machine-outil servant à raboter.

RABOTEUX, EUSE (teâ, eu-ze) adj. Couvert d'aspérités. Inégal : chemin raboteux. Fig. Rude, inégal : style raboteux. ANT. Uni, égal.

RABOUGRÉ, E adj. Petit, chétif : la végétation polaire est généralement rabougriée.

RABOUGRIR v. n. Ne pas profiter, s'étioler, en parlant des arbres, etc. V. a. Retarder la croissance de : le froid rabougrit les arbres. Se rabougir v. pr. Se recroqueviller : on se rabougrit avec l'âge. Fig. Perdre ses qualités : l'esprit se rabougrit dans l'inaction.

RABOUGRISSEMENT (gri-se-man) n. m. Etat d'une chose, d'une personne rabougriée.

RABOUILLER (bou, ll mill., é) v. a. (mot berrichon). Troubler l'eau pour prendre plus facilement les poissons.

RABOILLÈRE (bou, ll mill.) n. f. Terrier peu profond, où les lapins déposent leurs petits.

RABOUILLEUR, EUSE (bou, ll mill., eu-ze) n. Celui, celle qui rabouille.

RABOUILLOIR (ll mill.) n. m. Bâton pour rabouiller. (On dit aussi RABOUILLOIRE n. f.)

RABOUTER (té) ou **RABOUTIR** v. a. (du préf. re, et de aboutir). Assembler deux pièces (de bois, de fer) bout à bout. Mettre, coudre des étoffes bout à bout.

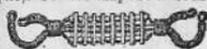
RABOUTISSAGE (ti-sa-je) n. m. Action de rabouter.

RABOUER (brôn-ê) v. a. Accueillir, traiter, grouder rudement : rabouer un serviteur négligent.

RABOUEUR, EUSE (eu-ze) n. et adj. Celui, celle qui raboue.

RACA n. m. (mot syriaque : terme de mépris qui se trouve dans saint Matthieu). Mot injurieux employé quelquefois en français : crier à quelqu'un raca.

RACAGE n. m. (de raque). Collier disposé autour d'un mât pour diminuer le frottement d'une vergue et la guider.



RACAHOUT (ra-ou) n. m. (mot arabe). Poudre alimentaire, en usage chez les Arabes, composée de salep, cacao, gland doux, fécula de pommes de terre, riz, sucre, vanille.

RACAÏLE (ha, ll mill.) n. f. Rebut de la société, ce qu'il y a de plus vil : mépriser les criardités de la racaille.

RACCASTILLAGE (ra-has-ti, ll mill.) n. m. Réparation de l'accastillage d'un navire.

RACCASTILLER (ra-has-ti, ll mill., é) v. a. Réparer l'accastillage de.

RACCOMMODABLE (ra-ko-mo) adj. Qui peut être raccommodé : déchirure aisément raccommodable.

RACCOMMODAGE (ra-ko-mo) n. m. Réparation d'un meuble, d'un vêtement, etc.

RACCOMMODÉMENT (ra-ko-mo-de-man) n. m. Réconciliation après une brouille.

RACCOMMODER (ra-ko-mo-dê) v. a. Remettre en bon état : raccommoder un habit. Réconcilier après une brouille : raccommoder des amis. Remettre en meilleur état : raccommoder sa fortune.

RACCOMMODEUR, EUSE (ra-ko-mo, eu-ze) n. Qui raccommode : raccommodeur de faïence.

RACCORD (ra-ko) n. m. Accord, ajustement de deux parties d'abord séparées d'un ouvrage : faire un raccord entre deux scènes d'une pièce. Pièce métallique, pourvue d'un vis ou d'un manchon fileté permettant de maintenir deux tuyaux bout à bout.

RACCORDEMENT (ra-ko-de-man) n. m. Action de faire des raccords. Courbe de raccordement, courbe servant à passer sans ressaut d'un alignement à un autre. Voie de raccordement, voie servant à relier l'une à l'autre deux voies ferrées distinctes.

RACCORDER (ra-ko-dê) v. a. (du préf. re, et de raccorder). Joindre par un raccord. Servir de raccord à : raccorder deux bâtiments. ANT. Séparer.

RACCOURCI, E (ra-kou) adj. A bras raccourci ou raccourci, de toutes ses forces. En raccourci loc. adv. En abrégé, en petit. N. m. Abrégé. Procédé par lequel on rend l'aspect des objets dont certaines dimensions sont réduites par l'effet de la perspective linéaire : Mantegna excelle dans les raccourcis.

RACCOURCIR (ra-kou) v. a. Rendre plus court. V. n. Devenir plus court. ANT. Rallonger.

RACCOURCISSEMENT (ra-kou-si-se-man) n. m. Action de raccourcir. Son résultat.

RACCOUTER (ra-kou-tê) v. a. Raccommoder.

RACCOUTIMER (ra-kou-ti-mê) (SE) v. pr. Reprendre une habitude.

RACCROC (ra-kro) n. m. Coup inattendu et heureux, principalement au billard. Fig. Événement, issue d'une affaire où il est entré plus de bonheur que d'habileté.

RACCROCHER (ra-kro-chê) v. a. Accrocher de nouveau. V. n. Faire des raccrocs au jeu. Se raccrocher v. pr. Se raccrocher à une chose, la saisir pour se sauver d'un danger, se tirer d'un embarras.

RACCROCHEUR, EUSE (ra-kro, eu-ze) n. Qui fait des raccrocs au jeu.

RACE n. f. (ital. razza). Ensemble des ascendants et des descendants d'une famille, d'un peuple : la race d'Abraham. Variété constante qui se conserve par la génération : la race humaine. (V. HOMME.)

Catégorie de personnes ayant une profession, des inclinations communes : les usuriers sont une méchante race. Race future, tous les hommes à venir.

Cheval, chien de race, de bonne race.

RACÈME n. m. (lat. racemus). Bot. Grappe.

RACÉMIQUE adj. m. Se dit d'une variété d'acide tartrique : acide racémique.

RACER (sê) v. n. (Prend une cédille sous le c devant a et c) Il rapa, nous rapons.) Faire race, produire des individus semblables à soi. (Peu us.)

RACER (râ-seur) n. m. (mot angl.). Cheval qui prend part aux courses plates. Yacht de course.

RACHALANDER (dê) v. a. Ramener les chalands à : rachalander une boutique.

RACHAT (*cha*) n. m. Recouvrement d'une chose vendue en en restituant le prix à l'acheteur : *vendre avec faculté de rachat*. Délivrance au moyen d'une rançon : *le rachat des captifs*. Extinction d'une obligation au moyen d'une indemnité : *négocier le rachat d'une pension*. **ANT. Révocate.**

RACHISTABLE adj. Qu'on a le droit de racheter.

RACHETER (*té*) v. a. (du préf. *re*, et de *acheter*). — Prend un couvert devançant une syllabe muette : *rachetera*. Acheter ce qu'on a *vendu* : *racheter un objet vendu à vil prix*. Acheter de nouveau : *on rachète chaque jour du pain*. Délivrer à prix d'argent : *racheter des captifs*. Se libérer au prix d'argent de : *racheter une rente*. Fig. Compenser : *racheter ses défauts par ses qualités*. Acheter le pardon : *racheter ses péchés*. **Se racheter** v. pr. Être, pouvoir être racheté. S'exonérer d'une charge à prix d'argent.

RACHIDIEN, ENNE (*di-in, è-ne*) adj. Qui a rapport au rachis : *le bulbe rachidien est la partie de l'axe cérébro-spinal intermédiaire entre la moelle épinière et le cerveau*. **Nerfs rachidiens**, ceux qui naissent de la moelle épinière. Canal rachidien, canal formé par les vertèbres et qui contient la moelle épinière.

RACHIS (*chiss*) n. m. (mot gr.). Anat. Colonne vertébrale ou épine dorsale. **Bof.** Axe central de l'épi.

RACHITIQUE adj. Affecté de rachitisme : *le séjour au bord de la mer est profitable aux enfants rachitiques*.

RACHITISME (*tis-me*) n. m. (de *rachis*). Maladie de la croissance, caractérisée par les déformations et un ralentissement de la consolidation du système osseux : *la cause essentielle du rachitisme est une mauvaise alimentation*. (On dit aussi **RACHITIS**.)

RACINAGE n. m. Découpe d'écorce, de feuilles de noyer, de coques de noix, destinée à la teinture. Dessin imitant des racines, sur la couverture des livres.

RACINAL n. m. Grosse pièce de charpente, qui en supporte d'autres. Madrier réunissant les têtes de pieux dans un pilotis.

RACINE n. f. (lat. *radix*). Partie de la plante, par laquelle elle tient à la terre et en tire sa nourriture : *suivant leur forme, les racines des plantes sont dites adventives, pivotantes, tuberculeuses, à crampons, etc.* (V. la planche PLANTE.) **Par ext.** Base d'un objet enfoncé dans le sol : *les racines des montagnes*. Partie par laquelle un organe est implanté dans un tissu : *racine des dents, des ongles, des cheveux, etc.* **Mé.** Prolongement profond de certaines tumeurs. Certaines plantes dont on mange la partie qui vient en terre, comme les carottes, les navets, etc. **Dr.** Fruits pendants par la racine, fruits qui, n'étant encore ni coupés ni cueillis, sont considérés comme faisant partie du fonds. **Fig.** Principe, commencement : *couper le mal dans sa racine*. Lien, attache : *parti qui a de profondes racines dans le pays*. Prendre racine, s'implanter quelque part, y demeurer longtemps. Nom que les pêcheurs à la ligne donnent à la florence. **Gramm.** Mot primitif dans une langue qui a donné naissance à d'autres mots : *front est la racine de frontal, frontispice, effronté, etc.* **Math.** Racine carrée, (d'un nombre ou d'une expression algébrique), nombre ou expression algébrique qui, élevés au carré, reproduisent le nombre ou l'expression proposés.

RACINE n. f. (orig. scand.). Grand bassin naturel ou artificiel ayant issue libre vers la mer, et où les navires peuvent mouiller : *la rade de Cherbourg est fermée par une magnifique digue*.

RADÉAU (*dé*) n. m. (lat. *radis*). Assemblage de pièces de bois liées ensemble, formant une sorte de plancher sur l'eau, qui peut, au besoin, servir à la navigation : *naufragés qui se sauvent sur un radéau*. Train de bois sur une rivière. (V. **FLottage**.)

RADER (*dé*) v. a. Mettre un navire en rade.

RADER (*dé*) v. a. (lat. *radere*). Mesurer ras à l'aide d'une règle qu'on passe sur les bords de la mesure : *rader des grains, du blé, du sel*.

RADIARE (*à-re*) adj. (du lat. *radius*, rayon). Disposé en rayons.

RADIAIRES (*à-re*) n. m. pl. **Zool.** Ancienne division du règne animal, qui comprenait les *acalaphes* et les *schinodermes*. S., un *radiaire*.

RADIAL, E, AUX adj. (lat. *radialis*). Qui a rapport au radius : *muscle radial*.

RADIANT (*di-an*). **E** adj. Qui émet des radiations : *chaleur radiante*. **N.** m. Point du ciel d'où paraissent émaner les étoiles filantes.

RADIATEUR n. m. Appareil servant à augmenter la surface de rayonnement d'un tuyau : *on emploie les radiateurs soit pour le chauffage des appartements, soit comme réfrigérants dans certains moteurs mécaniques*.

RACLÉE (*klé*) n. f. **Pop.** Volée de coups : *recevoir une raclée*.

RACLEMENT (*man*) n. m. Action de racler. (Peu us.)

RACLER (*klé*) v. a. (provenç. *rasclar*). Enlever les parties de la superficie d'un corps en le grattant. **Fig.** *Ce vin racle le gosier, est dur et âpre*. **Racler du violon**, en jouer mal.

RACLEUR (*ri*) n. f. Petit ouvrage de bois, exécuté en *fores*.

RACLEUR (*klé-te*) n. f. Outil servant à racler.

RACLOIR n. m. Instrument avec lequel on racle.

RACLOIRE n. f. Planchette qu'on passe sur une mesure de grain pour rader ou enlever ce qui dépasse les bords.

RACLER n. f. Petites parties qu'on enlève d'un corps en le raclant : *raclures de bois*.

RACOLAGE n. m. Métier de racoleur. Action de racoler.

RACOLER (*té*) v. a. (de *accoler*). Engager, par des manœuvres frauduleuses, des hommes au service militaire : *le racolage s'est pratiqué sous l'ancien régime*. **Fig.** Recruter, se procurer : *racoler des partisans*.

RACOLEUR, EUSE (*eu-se*) n. et adj. Qui fait métier de racoler.

RACONTABLE adj. Qui peut être raconté : *histoire difficilement racontable*.

RACONTAGE n. m. Récit insignifiant ; bavardage, cancan ; *tous ces racontages m'ennuient*. **Syn.** de **RACONTE**.

RACONTER n. m. V. **RACONTAGE**.

RACONTER (*té*) v. a. (de *conte*). Faire un récit, narrer : *Polydore raconte les voyages d'Ulysse*. **En raconter**, raconter beaucoup de choses, parfois inexacts. **Absolum.** : *il raconte bien*.

RACONTEUR, EUSE (*eu-se*) n. Qui a la manie de raconter.

RACON n. m. **Zool.** V. **RATON** *laveur*.

RACORNIR v. a. Rendre coriace, dur comme la corne. **Se racornir** v. pr. Devenir dur : *le cuir se racornit au feu*. **Fam.** Devenir maigre et sec. **Fig.** Perdre sa sensibilité.

RACORNISSEMENT (*ni-se-man*) n. m. Etat de ce qui est racorni.

RACQUITER (*ra-ki-té*) v. a. Acquitter par un gain d'une perte subie, d'une obligation contractée : *joueur qu'un seul coup racquitte*. Regagner ce qu'on avait perdu au jeu.

RADÉ n. f. (orig. scand.). Grand bassin naturel ou artificiel ayant issue libre vers la mer, et où les navires peuvent mouiller : *la rade de Cherbourg est fermée par une magnifique digue*.

RADÉAU (*dé*) n. m. (lat. *radis*). Assemblage de pièces de bois liées ensemble, formant une sorte de plancher sur l'eau, qui peut, au besoin, servir à la navigation : *naufragés qui se sauvent sur un radéau*. Train de bois sur une rivière. (V. **FLottage**.)

RADER (*dé*) v. a. Mettre un navire en rade.

RADER (*dé*) v. a. (lat. *radere*). Mesurer ras à l'aide d'une règle qu'on passe sur les bords de la mesure : *rader des grains, du blé, du sel*.

RADIARE (*à-re*) adj. (du lat. *radius*, rayon). Disposé en rayons.

RADIAIRES (*à-re*) n. m. pl. **Zool.** Ancienne division du règne animal, qui comprenait les *acalaphes* et les *schinodermes*. S., un *radiaire*.

RADIAL, E, AUX adj. (lat. *radialis*). Qui a rapport au radius : *muscle radial*.

RADIANT (*di-an*). **E** adj. Qui émet des radiations : *chaleur radiante*. **N.** m. Point du ciel d'où paraissent émaner les étoiles filantes.

RADIATEUR n. m. Appareil servant à augmenter la surface de rayonnement d'un tuyau : *on emploie les radiateurs soit pour le chauffage des appartements, soit comme réfrigérants dans certains moteurs mécaniques*.



Raclette.



Radiateur d'automobile.

RADIATION (si-on) n. f. (du bas lat. *radiare*, rayonner). Action de rayonner, d'effacer un article d'un compte, un nom d'une liste, une inscription d'un registre : *radiation d'un privilège, d'une inscription hypothécaire*.

RADIATION (si-on) n. f. (de *radier*). Ensemble de l'ébranlement que communiquent certains phénomènes à l'éther : *radiation infra-rouge, ultra-violet*.

RADICAL, E, AUX adj. (du lat. *radix, icis, racine*). Qui appartient à la racine : *péduncules radicaux*. Qui a rapport au principe d'une chose : *l'arbitraire est le vice radical du despotisme*. Complet : *guérison radicale*. Qui veut des réformes absolues en politique : *parti radical ; journaliste, député radical*. N. m. *Gramm.* Partie d'un mot qui reste invariable, par opposition à la *terminaison* : *nom est le radical du verbe aimer*. *Polit.* Celui qui a des opinions radicales en politique. *Chim.* Substance qui se comporte comme un corps simple dans les combinaisons. *Math.* Signe $\sqrt{\quad}$ sous lequel on place une expression algébrique ou un nombre, pour indiquer qu'ils sont soumis à une extraction de racine.

RADICALEMENT (man) adv. Dans son principe, dans sa source : *guéri radicalement*.

RADICALISME (tis-me) n. m. Système des radicaux en politique.

RADICANT, E adj. Se dit des tiges qui émettent des racines sur différents points de leur longueur, des plantes dont les branches s'accrochent aux aspérités du sol, des murs, etc. : *le terre est une plante radicante*.

RADICELLE (sé-le) n. f. Nom donné aux plus petites parties d'une racine ou à des racines très petites.

RADICIVORE adj. (du lat. *radix, icis, racine, et vorare, dévorer*). Qui dévore les racines des plantes : *insecte radicivore*.

RADICULAIRE (lé-re) adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la racine.

RADICULE n. f. (lat. *radicula*, dimin. de *radix, racine*). Partie inférieure de l'axe de l'embryon, qui plus tard forme la racine. (V. la planche PLANTE.)

RADIÉ, E adj. (lat. *radiatus*). Qui présente des rayons. Se dit des fleurs dont les pétales forment une couronne (comme le *tournesol*, les *paguerettes*, etc.).

RADIER (di-é) n. m. Revêtement qui protège une construction contre le travail des eaux. Construction en charpente ou en maçonnerie sur laquelle sont établies les échues, les piles d'un pont, etc.

RADIER (di-é) v. n. (Se conj. comme *prier*). Rayonner. *Fig.* : *visage qui radie de satisfaction*.

RADIER (di-é) v. a. (Se conj. comme *prier*). Rayonner sur un registre, sur une liste : *radier un failli des listes électorales*.

RADIEUX, EUSE (di-é, eu-se) adj. (du lat. *radius, rayon*). Qui jette des rayons de lumière. Brillant : *soleil radieux*. *Fig.* *Visage radieux*, qui exprime la santé, la joie. *ANT. Terne, sombre, triste*.

RADIO-ACTIF, ACTIVE adj. Doué de radio-activité.

RADIO-ACTIVITÉ n. f. Propriété que possèdent certains corps (radium, uranium, etc.) d'émettre des rayons susceptibles d'effets physiques et physiologiques.

RADIO-DIAGNOSTIC n. m. Diagnostic obtenu à l'aide des rayons X.

RADIO-ELECTRICITÉ n. f. Partie de la physique, concernant l'étude et les applications des ondes hertziennes (télégraphie sans fil, téléphonie sans fil [T. S. F., Th. S. F.]).

RADIOGRAMME n. m. Message envoyé par télégraphie sans fil.

RADIOCONDUCTEUR (dulk) n. m. Syn. de *COHÉREUR*.

RADIOGRAPHIE (fi) n. f. Photographie par les rayons X : *la radiographie permet de déterminer la situation exacte et la nature des lésions osseuses*.

RADIOGRAPHIER (fi-é) v. a. (Se conj. comme *prier*). Photographier au moyen des rayons X : *radiographier un blessé*.

RADIAIRES (lé-re) n. m. pl. Ordre de protozoaires aquatiques, dont le protoplasma émet des pseudopodes rayonnants. S. un *radiolaire*.

RADIOLOGIE n. f. Application des radiations calorifiques, lumineuses et surtout électriques, à la thérapeutique.

RADIOMÈTRE n. m. (dulat. *radius, rayon, et du gr. metron, mesure*). Instrument d'astronomie, qui servait sur mer à prendre la hauteur méridienne du soleil. *Physiq.* Instrument qui sert à mesurer l'intensité des rayons lumineux.

RADIOPHONE n. m. Appareil qui transforme des radiations thermiques ou lumineuses en énergie mécanique sous forme sonore.

RADIOSCOPIE (os-ko-pi) n. f. Examen d'un objet en se servant des rayons X comme source lumineuse.

RADIOTÉLÉGRAPHIE n. f., **RADIOTÉLÉPHONE** n. f. Télégraphie, téléphonique sans fil. (V. TÉLÉGRAPHIE, TÉLÉPHONE.)

RADIOTHÉRAPIE (pi) n. f. Méthode de traitement par les rayons X : *le traitement des épithéliomas cutanés est le triomphe de la radiothérapie*.

RADIS (di) n. m. (ital. *radicchio*). Espèce de petite rave d'une saveur piquante, dont il existe plusieurs variétés : *radis blanc, rose, violet, noir, etc.* *Pop.* Argant monnayé : *n'avoir plus un radis*.

RADIUM (di-om) n. m. Métal découvert en 1898 par Curie, Bémont et M^{me} Curie. — On le trouve dans la *pechblende* ou *pitchblende* (oxyde naturel d'uranium). Il se caractérise par ce fait que ses sels et leurs solutions sont lumineux et donnent des radiations qui agissent sur la plaque photographique, rendent l'air conducteur de l'électricité, produisent diverses actions chimiques, etc.

RADIUMTHÉRAPIE (om' pi) n. f. Méthode thérapeutique, fondée sur l'emploi du radium.

RADIUS (uss) n. m. (mot lat.). Le plus petit des deux os qui constituent l'avant-bras. — Les parties du radius sont : la tête (1), l'apophyse styloïde (2), la tubérosité bicipitale (3). Le n^o 4 représente le cubitus.

RADOIRE n. f. (du lat. *radere, raser*). Instrument servant à rader.

RADOTAGE n. m. Discours dénué de raison, de sens : *un ennuyeux radotage*. Etat d'une personne qui radote : *tomber dans le radotage*.

RADOTER (té) v. n. Tenir des discours dénués de sens. Se répéter d'une façon insipide.

RADOTERIE (ri) n. f. *Fam.* Extravagances dites en radotant.

RADOTER, EUSE (eu-se) adj. et n. Qui radote. **RADOUB** (doub' ou dou) n. m. Réparation d'un mât, d'une voile, de la coque d'un vaisseau. *Bassin de radoub*, bassin d'un port, spécialement aménagé pour les grosses réparations de navires.

RADOUBER (bé) v. a. (de *aduber*). Faire des réparations à : *radouber un vaisseau, un filet*.

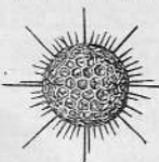
RADOUBEUR n. et adj. m. Ouvrier qui radoube les vaisseaux.

RADOUCEIR v. a. Rendre plus doux : *la pluie a radouci le temps*. *Fig.* Apaiser. *Se radoucir* v. pr. Devenir plus doux : *le temps se radoucit, et, fig. : cet homme se radoucit*. *ANT. Aigrir, exaspérer*.

RADOUCEISSEMENT (si-se-man) n. m. Action de radoucir, de se radoucir. (Peu us.)

RAFALE n. f. Coup de vent violent. *Fig.* Accident brusque.

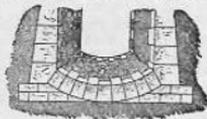
RAFFERMIR (ra-fér-mir) v. a. Rendre plus ferme : *raffermir les gencives*. *Fig.* Remettre dans un état plus stable : *raffermir le courage d'une troupe*. *ANT. Ramollir, ébranler*.



Radiolaire.



Radis.



R, radier.



Radius.

RAFFERMISSMENT (*ra-fèr-mi-se-man*) n. m. Action de raffermir ; état de ce qui est raffermi. ANT. **Ramollissement.**

RAFFINADE (*ra-fi*) n. f. Sucre très pur.

RAFFINAGE (*ra-fi*) n. m. Action de raffiner le sucre, le pétrole, etc.

RAFFINÉ (*ra-fi-né*), E adj. Fin, délicat : *goût raffiné*. Subtil, adroit : *politique raffiné*. N. Personne qui a un goût délicat en art, en littérature. ANT. **Grossier, fruste.**

RAFFINEMENT (*ra-fi-ne-man*) n. m. Extrême subtilité : *raffinement de politique, de langage*. Recherche froide et réfléchie : *raffinement de cruauté*. Trop grande recherche : *les raffinements du luxe*.

RAFFINER (*ra-fi-né*) v. a. Donner plus de pureté à : *raffiner du sucre*. V. n. Subtiliser : *raffiner sur les sentiments*.

RAFFINERIE (*ra-fi-ne-rie*) n. f. Lieu où l'on raffine certaines substances (sucre, pétrole).

RAFFINEUR, EUSE (*ra-fi-èu-se*) adj. et n. Personne qui travaille dans une raffinerie, qui possède ou exploite une raffinerie. *Pile raffineuse*, se dit, dans la fabrication du papier, d'une machine qui achève la triuration des chiffons, du bois, etc.

RAFFOLER (*ra-fô-lé*) v. n. Se passionner pour : *raffoler de la danse*.

RAFFÛTAGE (*ra-fû*) n. m. Action de raffûter.

RAFFÛTER (*ra-fû-té*) v. a. Donner le fil à des outils : *raffûter un ciseau*.

RAFLAU (*ra-flô*) n. m. Petite et courte embarcation de la Méditerranée, portant une voile à antenne, un foc, et allant aussi à l'aviron. (On écrit aussi **RAPIOT**.)

RAFISTOLAGE (*fis-to*) n. m. Fam. Action de rafistoler.

RAFISTOLER (*fis-to-lé*) v. a. Fam. Raccorder grossièrement : *rafistoler des chaussures*.

RAPE n. f. On dit aussi **RAFFE** et **RAPE**.

RAFFE n. f. Action d'enlever, de raffer : *une rafle de vagabonds*. Filet de pêcheur ou d'oiseleur. Coup où chacun des dés amène le même point. Fig. *Faire rafle*, enlever tout, surtout au jeu.

RAFLER (*flé*) v. a. Emporter tout rapidement : *les voleurs ont tout raflé dans cette maison*.

RAFRACHIR (*fré*) v. a. Rendre frais : *rafrachir du vin*. Réparer, remettre en meilleur état : *rafrachir un tableau*. Rogner, couper l'extrémité d'une chose : *rafrachir les cheveux*. Fig. *Rafrachir la mémoire*, rappeler à quelqu'un le souvenir d'une chose. V. n. Devenir frais : *on a mis le vin rafrachir*. **Se rafrachir** v. pr. Devenir plus frais : *le temps se rafrachit*. Boire un coup, faire collation : *prenez vous rafrachir*. Etre rétabli par les repas : *troupes qui ont besoin de se rafrachir*. ANT. **Echauffer**.

RAFRACHISSANT (*fré-chi-san*). E adj. Se dit de ce qui rafrachit le corps, calme l'irritation des humeurs : *boisson rafrachissante*. Qui relâche le ventre : *tisane rafrachissante*. N. m. : *un rafrachissant*. ANT. **Echauffant**.

RAFRACHISSEMENT (*fré-chi-se-man*) n. m. Ce qui rafrachit. Effet de ce qui rafrachit. Pl. Mets, boissons fraîches, liqueurs, fruits, etc.. Servi dans une fête : *passer des rafraichissements*.

RAFRACHISSOIR (*fré-chi-soir*) ou **RAFRACHISSEUR** (*chi-seur*) n. m. Vase dans lequel on met rafrachir les boissons.

RAGAILLARDIR (*gha, ll mll.*) v. a. Rendre gaillard, raviver, redonner de la gaieté : *un petit vin qui vous ragaillardit*.

RAGE n. f. (lat. *rabies*). Maladie virulente, transmissible des animaux à l'homme et caractérisée par des phénomènes d'excitation, puis de la paralysie et enfin la mort : *Pasteur a imaginé la vaccination contre la rage*. Douleur violente : *rage de dents*. Transport furieux : *écumer de rage*. Passion violente, goût, excessif : *avoir la rage de faire des vers*. — A la rage loc. adv. D'une façon violente, excessive. — Un certain nombre d'animaux peuvent contracter la rage : le chien, le chat, le renard, le mouton, le bouf, le porc, le cheval, etc. Chez le chien, la rage se manifeste par la tristesse, la perte de l'appétit, l'impossibilité de déglutir ou même de boire, par suite d'une constriction particulière de la gorge. L'aboiement est rauque, étouffé. Dans les moments

de crise, l'animal court droit devant lui, égaré, mordant tout ce qui se trouve sur son passage. C'est en général par une morsure que le virus rabique est transmis à l'homme. Les premières précautions à prendre en ce cas consistent dans le débridement de la plaie et sa cautérisation au fer rouge ; la succion peut être employée, mais à la condition expresse qu'il n'y ait ni érosion ni gerçure dans la cavité buccale. Les recherches de Pasteur ont montré l'efficacité d'injections d'un vaccin spécial *antirabique*. Comme moyens prophylactiques, on abstrait, conformément à la loi, tout animal reconnu enragé, ou seulement mordu par un chien enragé, et on isolera immédiatement toute bête présentant des signes suspects.

RAGER (*gè*) v. n. (Prend un e muet après le g devant a et o ; il rague, nous rageons.) Fam. Pester.

RAGEUR, EUSE (*èu-se*) n. et adj. Fam. Qui est sujet à des colères violentes.

RAGEUSEMENT (*se-man*) adv. D'une façon rageuse.

RAGLAN n. m. (de *Ragian* n. pr.) Sorte de paletot masculin à pélerine, fort à la mode en 1855.

RAGLON (*ra-fô-lô*) v. n. Se passionner pour, de coupe spéciale.

RAGLE n. m. Hallucination de la vue. (Peu us.)

RAGOT (*gho*), E n. et adj. Court et gros : *homme, cheval ragot*. N. m. Sautiller de deux à trois ans. Crampon de fer, que l'on attache aux limonnières des voitures.

RAGOT (*gho*) n. m. Pop. Bavardage, cancan.

RAGOTER (*gho-té*) v. a. Quercler : *femme qui ragote sans cesse son mari*. (Peu us.)

RAGOTIN n. m. (de *Ragotin*. [V. Part. hist.]) Homme petit et contrefait, d'apparence ridicule.

RAGOÛT (*ghou*) n. m. (de *ragoûter*). Plat de viande, de légumes ou de poissons coupés en morceaux, cuits dans une sauce épicée : *ragoût de mouton*. Assaisonnement de haut goût. Fig. Ce qui excite les desirs : *le ragoût de la nouveauté*.

RAGOÛTANT (*tan*), E adj. Qui flatte le goût : *mets ragoûtant*. Fig. et fam. Agréable, qui flatte : *figure ragoûtante*. ANT. **Dégoutant**.

RAGOÛTER (*té*) v. a. (du préf. re, de *à goûter*). Remettre en appétit : *ragoûter un malade*. ANT. **Dégouter**.

RAGRAFER (*fé*) v. a. Agraffer de nouveau : *ragrafer sa ceinture*.

RAGRANDIR v. a. Rendre plus grand. (Peu us.)

RAGREER (*gré-é*) v. a. Polir, finir après la construction : *ragreer une façade*. Remettre à neuf : *ragreer un vieux mur*. Fig. Rendre de l'éclat : *ragreer sa réputation*. Mar. Gréer de nouveau. (Peu us.)

RAGREMENT ou **RAGREEMENT** (*gré-man*) n. m. Action de ragreer un ouvrage.

RAGUER (*ghé*) v. a. (angl. *to rag*). User par le frottement : *raguer un câble*. V. n. S'user par le frottement : *cordage qui rague*.

RAÏA ou **RAYA** (*ra-i-a*) n. m. Nom donné aux sujets de l'empire turc, non musulmans.

RAID (*rèd*) n. m. (mot angl. signif. *incursion*). Milit. Incursion rapide, exécutée en territoire ennemi par une troupe : *conduire un raid de cavalerie*. Sport. Longue excursion, surtout de cavaliers, destinée à montrer l'endurance des hommes et des chevaux.

RAIDE (*rè-de*) adj. (lat. *rigidus*). Fort tendu ; roide, rigide, difficile à plier : *jambe raide*. Abrupt, peu incliné : *montagne, escalier raide*. Sans souplesse : *attitude raide*. Fig. Ferme, inflexible : *caractère raide*. Adv. Tout d'un coup : *tomber raide mort*. ANT. **Souple**.

RAIDEMENT (*rè-de-man*) adv. D'une manière raide, avec raideur. (Peu us.)

RAIDEUR (*rè*) n. f. Etat de ce qui est raide : *raideur du bras*. Force et rapidité : *pièce lancée*



Raglans : 1. En 1855 ; 2. Actuel.

aree raideur. Rapidité d'une pente: la raideur d'un escalier. Défaute de souplesse: *saluer avec raideur.* Fig. Fermeté inébranlable, ténacité: *apporter trop de raideur dans les affaires.* ANT. *Souplesse.*

RAIDILLON (rè-di, ll mill., on) n. m. Chemin en pente rapide, mais d'une faible étendue.

RAIDER (rè-dir) v. a. Rendre raide, tendre avec force: *raider le bras, une corde.* V. n. et **Se raider** v. pr. Devenir raide: *ses membres raident, se raident.* Fig. Tenir ferme: *se raider contre les difficultés.* ANT. *Assouplir.*

RAIDISSEMENT (di-se-man) ou

RAIDISSAGE (di-se-je) n. m. Action de raider. ANT. *Assouplissement.*

RAIDISSEUR (rè-di-seur) n. m.

Appareil servant à raider les fils de fer.

RAIE (rè) n. f. [lat. *raya*]. Trait de plume, de crayon, de pinceau, etc. Ligne quelconque, sillon peu profond. Séparation des cheveux, qui laisse voir la peau du crâne. Entredoux des sillons d'un champ. *Physiq.* *Rates du spectre*, lignes obscures qui divisent transversalement les couleurs du spectre solaire.

RAIE (rè) n. f. [lat. *raja*]. Genre de poissons plats des mers froides et tempérées: la raie bouclée, qui atteint deux mètres de long, est commune dans les mers de France.

RAIFORT (rè-for) n. m. (du lat. *radix*, racine, et *fortis*, fort). Espèce de crucifère anticorbutique: le raifort est un bon stimulant de la nutrition.

RAIL (ra, l mill.) n. m. (mot angl.). Bande de fer ou d'acier, sur laquelle s'emboîtent les roues des locomotives et des wagons dans les chemins de fer: les rails sont fixés sur les traverses à l'aide de crampons ou de coussinets. Bande analogue pour les tramways.

RAILLER (ra, ll mill., è) v. a. Plaîsanter, tourner en dérision: *railler quelqu'un.* Absol. Badiner, ne pas parler sérieusement: *vous raillez, je erois.* **Se railler** v. pr. Se moquer: *se railler de la calomnie.*

RAILLERE (ra, ll mill., è-rè) n. f. Nom que, dans les Pyrénées, on donne aux versants à pentes rapides et caillouteuses.

RAILLERIE (ra, ll mill., è-rè) n. f. Action de railler. Plaîsanterie moqueuse. Entendre la raillerie, avoir le talent de bien railler. Entendre raillerie, ne point s'offenser des plaîsanteries dont on est l'objet. *N'entendre pas raillerie*, être sévère. pointilleux. *Raillerie à part*, sérieusement. *Cela passe la raillerie*, c'est trop fort.

RAILLEUR, EUSE (ra, ll mill., eu-ze) adj. Porté à la raillerie: *esprit railleur.* Fig. marque la raillerie: ton railleur. N.: un railleur.

RAILLEUSEMENT (ra, ll mill., eu-ze-man) adv. En railant. (Peu us.)

RAILWAY (rèl-ou-è) n. m. Mot anglais qui signifie chemin de fer, tramway.

RAINE (rè-ne) n. f. (du lat. *rana*, grenouille). Ancien nom des grenouilles. Rainette.

RAINER (rè-nè) v. a. Faire une rainure avec un rabot dit *bouvet*: *rainer une planche.*

RAINETTE (rè-nè-te) n. f. (de *raîne*). Nom par lequel on désigne différents genres de grenouilles vertes. *Arboret.* V. REINETTE.

RAINURE (rè) n. f. Entaille faite en long dans un morceau de bois, de métal.

RAIPONCE (rè) n. f. Campanule, dont la racine et les feuilles se mangent en salade.

RAIRE (rè-re) v. n. [lat. *radore*]. — Se conj. comme



Raidisseur.



Raie.



Raifort.



Rainette.

traire. Bramer, crier, en parlant des cerfs, des chevreuils. (On dit aussi *RALLER* ou *RÉRER*.)

RAIS (rè) n. m. (du lat. *radix*, rayon). Chacun des rayons d'une roue. (Au sing., il faudrait écrire *RAI*, mais l'usage a prévalu d'écrire un *rais*.) *Rais de cœur*, ornement en forme de cœur, qu'on emploie dans certaines moulures.

RAISIN (rè-zin) n. m. [lat. *racina*]. Fruit de la vigne: *raisin rouge; raisin noir.* (V. *VIN, VIGNE*.) *Raisins de Corinthe*, raisins secs, à très petits grains, qui viennent des îles Ionniennes. *Raisins de loup*, baies narcotiques de la morelle noire. *Raisin d'ours*, espèce d'arbutus qui croît dans les régions montagneuses. *Raisin de mer*, ouïen en grappe de certains mollusques céphalopodes. *Raisin*, format de papier (env. 0 = 65 sur 0m.50).



Raisin.

RAISSÉ (rè-si-né) n. m. Confiture faite avec du moût de raisin concentré, auquel on ajoute parfois des quartiers de poires.

RAISON (rè-son) n. f. [lat. *ratio*]. Faculté au moyen de laquelle l'homme peut connaître et juger: la raison distingue l'homme de la bête. Faculté intellectuelle, considérée comme règle de nos actions: la raison ne triomphe pas toujours des passions. Ce qu'on peut considérer comme un devoir, comme une chose conforme à l'équité: *se rendre à la raison.* Argument à l'appui d'un raisonnement: *raison convaincante.* Cause, motif: *avoir de bonnes raisons pour...* Satisfaction qu'on demande. Réparation d'un outrage: *demandez raison d'une offense.* Age de raison, âge où les enfants commencent à avoir conscience de leurs actes. *Mariage de raison*, mariage de convenance, plutôt que d'inclination. *Perdre la raison*, tomber en démence. *Parler raison*, sagement, raisonnablement. *Avoir raison*, être fondé dans ce qu'on dit. *Entendre raison*, acquiescer à ce qui est raisonnable. *Se faire une raison*, prendre une détermination pour en finir. *Comme de raison*, comme il est juste. *Plus que de raison*, plus qu'il n'est convenable. *Pour valoir ce que de raison*, ce qui est de justice, d'équité. *Mettre à la raison*, réduire par force ou par conviction. *Raison d'Etat*, considération d'intérêt supérieur que l'on invoque dans un Etat, quand on fait des choses contraires à la loi, à la justice. *Comm. Raison sociale*, nom adopté par une société commerciale pour signer la correspondance, les effets de commerce, en un mot pour faire les actes que comporte l'acte d'association. *Math. Raison directe*, rapport entre deux quantités qui augmentent ou diminuent dans la même proportion. *Raison inverse*, rapport entre deux quantités dont l'une diminue, tandis que l'autre augmente dans la même proportion. *Raison d'une progression*, v. PROGRESSION. Loc. prép.: **A raison de**, au prix de. **En raison de**, en considération de.

RAISONNABLE (rè-son-na-ble) adj. Qui est doué de raison: l'homme est un être raisonnable. Conforme à la raison: *prétention raisonnable.* Sufficient, convenable: *prix raisonnable.* Au-dessus du médiocre: *revenu raisonnable.* ANT. **IRRAISONNABLE**.

RAISONNABLEMENT (rè-son-na-ble-man) adv. Avec raison: *parler raisonnablement.* Passablement, convenablement: *boire raisonnablement.* ANT. **IRRAISONNABLEMENT.**

RAISONNÉ (rè-son-né) E adj. A quoi l'on applique les règles du raisonnement: *méthode raisonnée.* ANT. **IRRAISONNÉ.**

RAISONNEMENT (rè-son-ne-man) n. m. Faculté, action ou manière de raisonner: *manquer de raisonnement.* Enchaînement de raisons déduites les unes des autres pour arriver à une démonstration: *raisonnements fondés.* Observations, objections: *pas tant de raisonnements!*

RAISONNER (rè-son-nè) v. n. Se servir de sa raison pour connaître, pour juger: *raisonner juste.* Soulever des objections, au lieu d'écouter docilement les ordres ou les réprimandes: *les enfants ne doivent pas raisonner.* V. a. Appliquer le raisonnement à ce qu'on fait: *cet acteur raisonne bien*

ses rôles. Converser sur : *raisonner politique*. Faire entendre raison à : *raisonner un malade*. *Mar. Syn. ARRAISONNER.*

RAISONNEUR, EUSE (rè-zo-neur, eu-ze) n. et adj. Qui raisonne : un *solide raisonneur*. Personne qui veut raisonner sur tout, qui discute les ordres, les observations : *raisonneur ennuyé*; *enfant raisonneur*.

RAJAH n. m. (hind. *vadj.*, roi). Prince hindou. (On écrit aussi *RAJAH, RAJA* ou *RAJNA*.)

RAJEUNIR v. a. (Prend l'auxiliaire *avoir* ou *être* selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Rameiner à l'état de jeunesse : *Médre rajéunir Jason*. Rendre l'air de la jeunesse : *vêtement qui rajéunit*. Donner un air de nouveauté, de fraîcheur : *le printemps rajéunit la nature*. V. n. Redevenir jeune. Reprendre une nouvelle vigueur. **Se rajéunir** v. pr. Se dire plus jeune qu'on n'est. **ANT. Vieillir.**

RAJEUNISSANT (ri-san), **E** adj. Qui a la propriété de rajéunir. (Peu us.)

RAJEUNISSEMENT (ri-se-man) n. m. Action de rajéunir. Etat de celui qui est rajéuni.

RAJOUTER (ré) v. a. Ajouter de nouveau.

RAJUSTEMENT (jus-tè-man) n. m. Action de rajuster.

RAJUSTER (jus-tè) v. a. Ajuster de nouveau ; remettre en bon état : *rajuster une horloge*. **Se rajuster** v. pr. Se réconcilier après une brouille.

RÂLE n. m. Genre d'oiseaux échassiers très estimés comme gibier, et qui vivent en plaine (*râle des genêts*) ou aux abords des marécages (*râle d'eau*) : *le râle des genêts se trouve en France pendant la belle saison*.

RÂLE ou **RÂLEMENT** (man) n. m. Action de râler. Bruit qu'on fait en râlant : *le râle de la mort*.

RALENTIR (lan) v. a. Rendre plus lent : *la digitale ralentit les battements du cœur*. V. n. Devenir plus lent : *le train ralentit*. **ANT. Accélérer.**

RALENTISSEMENT (lan-ti-se-man) n. m. Diminution de mouvement, d'activité : *ralentissement de la nutrition*. **ANT. Accélération.**

RÂLER (lé) v. n. Rendre un son enroué, par la difficulté de la respiration, en parlant des agonisants ou de personnes atteintes de certaines maladies respiratoires : *blessé qui râle*.

RALINGUE (ghe) n. f. (orig. scand.). Cordage cousu à une voile pour la fortifier.

RALINGUER (ghé) v. a. Garnir une voile de ses ralingues.

RALLIDÉS (ra-li) n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, ayant pour types les *râles* et *poules d'eau*. S. un *rallidé*.

RALLIE (ra-li-é), **E** adj. Qui a donné son adhésion à un parti, à une cause. Spécialem., en France, se dit des députés royalistes ou impérialistes qui ont adhéré au régime républicain. N. : *les ralliés*.

RALLIEMENT ou **RALLIEMENT** (ra-li-man) n. m. Action de rallier les troupes, de se rallier. Sonnerie pour rallier. *Point de ralliement*, endroit marqué aux troupes pour se rallier. *Signe de ralliement*, signal auquel on doit se rallier autour d'un chef en cas de danger, d'échec, etc.

RALLIER (ra-li-é) v. a. (du préf. *re*, et de *allier*. — Se conj. comme *prier*.) Rassembler ceux qui étaient dispersés : *rallier ses troupes*. Ramener à une cause, à une opinion : *rallier les partis*. Rejoindre : *rallier son poste*. *Rallier le bord*, rentrer à bord. *Rallier la terre*, s'en rapprocher. **Se rallier** v. pr. Se réunir.

RALLONGE (ra-lon-je) n. f. Ce qui sert à rallonger. Planches au moyen desquelles on augmente la surface des tables à coulisses.

RALLONGEMENT (ra-lon-je-man) n. m. Action de rallonger. Son résultat. **ANT. Raccourcissement.**

RALLONGER (ra-lon-je) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : il *rallongea*, nous *rallongeons*.) Rendre plus long en ajoutant quelque chose : *rallonger une table*. **ANT. Raccourcir.**

RALLUMER (ra-lu-mé) v. a. Allumer de nouveau : *rallumer une lampe*. *Fig.* Donner une nouvelle ardeur à : *rallumer la guerre*.

RALLYE-PAPIER (ra-li-pé-pour) ou **RALLIE-PAPIER** (pi-é) n. m. Sport dans lequel un cavalier, un coureur, etc., parti avant les autres, sème sur son passage des papiers, traces que les poursuivants relèvent pour tâcher de le rejoindre et de le prendre. Pl. des *rallye-papiers* ou *rallie-papiers*.

RAMADAN, RAMADHAN ou **RAMAZAN** n. m. Neuvième mois de l'année lunaire musulmane, consacré au jeûne. — Pendant sa durée, les musulmans doivent garder l'abstinence la plus complète, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Les mois des Turcs étant lunaires, le ramadan revient chaque année dix jours plus tôt que l'année précédente. Il se termine par des fêtes nommées *batram*.

RAMAGE n. m. (du lat. *ramus*, rameau). Représentation de rameaux, d'branches, sur une étoffe : *velours à ramages*. Chant des petits oiseaux, dans les branches des arbres : *le ramage des pinsons*. *Fig.* Branches des enfants.

RAMAGER (jé) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : il *ramagea*, nous *ramageons*.) Couvrir de ramages : *ramager du velours*. V. n. Chanter, en parlant des oiseaux.

RAMAIGRIR (mé) v. a. Rendre maigre de nouveau. V. n. Redevenir maigre.

RAMAIGRISSEMENT (mé-ri-se-man) n. m. Action de ramaigrir.

RAMAS (mâ) n. m. (de *ramasser*). Assemblage confus d'objets : *ramas de vieux habits*. Réunion de personnes peu estimables : *ramas de bandits*.

RAMASSAGE (ma-sa-je) n. m. Action de ramasser : *le ramassage du bois mort*.

RAMASSE (ma-sé) n. f. Tréneau sur lequel on descend les montagnes couvertes de neige.

RAMASSE (ma-sé). **E** adj. Trapu : *cheval ramassé*.

RAMASSE-MIETTES (ma-se-mi-té) n. m. inv. Plateau ou bassin dans lequel on fait tomber, à l'aide d'une brosse ou d'une raclette, les miettes dont une table est couverte.

RAMASSER (ma-sé) v. a. Faire un amas : *ramasser du bois mort*. Recueillir, collectionner : *ramasser des matériaux pour un ouvrage*. Prendre, relever ce qui est à terre : *ramasser ses gants*.

«cueillir, ramener avec soi : *ramasser les pauvres*. *Ramasser ses forces*, les réunir pour quelque grand effort. **Se ramasser** v. pr. Se replier sur soi-même. **Se pelotonner**.

RAMASSETTE (ma-sé-té) n. f. Léger clayonnage adapté à une faux pour ramasser les tiges, à mesure qu'on les coupe.

RAMASSEUR, EUSE (ma-seur, eu-ze) n. Personne qui collectionne toutes sortes de choses. N. m. *Fam.* Celui qui conduit une ramasse.

RAMASSIS (ma-si) n. m. Assemblage de choses de peu de valeur, de personnes peu estimables : *un ramassis d'especes*.

RAMAZAN n. m. V. RAMADAN.

RAMBADE ou **RAMBARDE** (ran) n. f. (ital. *rambata*). Garde-corps placé autour des galliards et des passerelles.

RAMBOUR ou **RAMBURES** (ran) n. m. (n. géogr.) Variété du pommer cultivé ; son fruit.

RAME n. f. (anc. allem. *rama*). Petite branche que l'on plante en terre pour soutenir des plantes grimpantes. Aviron, longue pièce de bois aplatie par un bout, pour faire mouvoir un bateau.

RAME n. f. (espagn. *rama*). Réunion de cinq cents feuilles de papier ou vingt mains. Convoi de bateaux, de wagons, etc. *Coton de rames*, coton filé de médiocre qualité, dont on se servait jadis pour tisser les voiles des navires.

RAMÉ, **E** adj. Soutenu par des rames : *pois ramés*. *Boulets ramés*, joints ensemble par une chaîne, une barre, etc., et dont on se servait pour démâter les vaisseaux ennemis.

RAMEAU (mô) n. m. (lat. *ramus*). Petite branche d'arbre. Subdivision d'une artère, d'une veine, d'un nerf. Subdivision d'un objet qui se partage : *les rameaux d'une famille*. *Dimanche des Rameaux*, dernier dimanche du carême. (Syn. *PÂQUES FLEURIES*.)

RAMÉE (mé) n. f. Branches coupées avec leurs feuilles vertes : *un fagot de ramée*. Branches entrelacées, formant un couvert : *danser sous la ramée*.

RAMENABLE adj. Qui est susceptible d'être ramené. *Fig.* Qui peut être corrigé, converti. (Peu us)



Râle d'eau.

RAMENDER (*man-dé*) v. a. Amender, fumer de nouveau : *ramender un champ*. Remettre des feuilles d'or aux endroits d'un ouvrage de dorure où celle-ci a disparu. Diminuer de prix : *les boulangers ont ramendé le pain*. (Vx.)

RAMENER (*mé*) v. a. (Se conj. comme *amener*.) Amener de nouveau. Remettre une personne dans le lieu d'où elle était partie : *ramener un déserteur*. Être cause du retour de : *chien que la faim ramène au logis*. Faire arriver en déplaçant : *ramener un châte sur ses épaules*. Fig. Faire renaitre, rétablir : *ramener l'abondance, la paix*. Rétablir après un écart : *ramener la question sur son véritable terrain*. N. m. Le ramener, opération de dressage qui consiste à obliger un cheval à plier l'encolure.

RAMÉQUIN (*kin*) n. m. (alle. *rahmchen*). Sorte de pâtisserie au fromage.

RAMER (*mé*) v. a. Soutenir des plantes grimpances avec des rames : *ramer des pois*. Fam. Il s'y entend comme à ramer des choux, il ne s'y entend pas du tout.

RAMER (*mé*) v. n. Manœuvrer la rame. Fig. et fan. Avoir beaucoup de fatigue.

RAMEREAU (*ro*) ou **RAMEROT** (*ro*) n. m. Jeune ramier.

RAMESCENCE (*més-san-se*) n. f. Disposition en rames.

RAMETTE (*mè-te*) n. f. Rame de papier à lettres. Châssis sans barre, employé dans les imprimeries pour imposer les ouvrages d'une seule page (affiches, etc.).

RAMEUR, EUSE (*eu-se*) n. Personne qui rame : *galère à trois rangs de rameurs*.

RAMEUX, EUSE (*mé, eu-se*) adj. Qui a beaucoup de branches : *haricots rameux*. Qui a beaucoup de ramifications.

RAMIE (*mé*) n. f. Nom vulgaire d'une urticacée textile, que l'on cultive en extrême Orient.

RAMIER (*mé-é*) n. m. (du lat. *ramus*, rameau). Nom de deux espèces de pigeons sauvages : le ramier hiverné dans le Midi. Adjectif : *pigeon ramier*.

RAMIER (*mé-é*) n. m. (du lat. *ramus*, rameau). Assemblage de branchages. Syn. RAMÉE.

RAMIFICATION (*si-on*) n. f. Division d'un végétal arborescent. Division d'une artère, d'un nerf, d'une plante, etc., en parties plus petites, qui en sont comme les rameaux. Fig. Subdivision d'une chose quelconque : *les ramifications d'un complot*.

RAMIFIER (*fi-é*) v. a. (Se conj. comme *prier*). Diviser en plusieurs rameaux. Faire des ramifications dans : *la sève ramifie la tige*. Se ramifier v. pr. Se partager en plusieurs branches. Se dit des arbres, des veines, etc. Fig. Se diviser et se subdiviser : *le protestantisme se ramifie à l'infini*.

RAMILLE (*il mil.*) n. f. Nom donné aux dernières divisions des rameaux.

RAMINGUE (*ghe*) adj. (ital. *ramingo*). Se dit d'un cheval qui se défend contre l'éperon.

RAMOINDRIR v. a. et n. Amoindrir ou s'amoindrir de nouveau.

RAMOLLI (*mo-li*). E adj. pris substantif. Personne qui a un ramollissement du cerveau ; qui est réduite à un état de quasi-imbécillité.

RAMOLLIR (*mo-lir*) v. a. Rendre mou : *ramollir du cuir*. Fig. Enervier, affaiblir : *l'oisiveté ramollit les cœurs*. Se ramollir v. pr. : *la cire se ramollit au feu*. ANT. Durcir, raffermir.

RAMOLLISSABLE (*mo-li-sa-ble*) adj. Qui est susceptible de se ramollir.

RAMOLLISSANT (*mo-li-san*). E adj. Qui ramollit, relâche. N. m. : *la guimave est un ramollissant*.

RAMOLLISSEMENT (*mo-li-se-man*) n. m. Etat de ce qui est ramolli. Méd. Altération de certains organes qui se ramollissent. Fam. Etat de quasi-imbécillité. ANT. Raffermissement.

RAMON n. m. (de rameau). Sorte de balai. (Vx.)

RAMONAGE n. m. Action de ramoner : le ramonage des cheminées doit être fait tous les ans.

RAMONER (*mé*) v. a. (de ramon). Racler l'intérieur d'une cheminée pour en enlever la suie.

RAMONEUR n. m. Dont le métier est de ramoner : beaucoup de petits Savoyards venaient jadis à Paris comme ramoneurs.

RAMPANT (*ran-pan*). E adj. Qui rampe : animal rampant. Fig. Humble, basement soumis devant les grands : *homme caractère rampant*. Archit. Qui va

en pente : un arc rampant. Blas. Dressé sur ses pieds de derrière : lion rampant. Littér. Bas et plat : style rampant. Bot. Étale sur le sol, horizontal : tige rampante.

RAMPE (*ran-pe*) n. f. (de ramper). Partie d'un escalier par laquelle on monte d'un palier à un autre. Bustrade à hauteur d'appui, qui régné le long d'un escalier. Plan incliné, à pente douce, qui tient lieu d'escalier dans les jardins et dans les places fortes. Partie d'une route, d'un chemin de fer, inclinée par rapport à l'horizontale : *rampe très rapide*. Rangée de lumières sur le devant de la scène d'un théâtre.



Rampe d'escalier.

RAMPEAU (*ran-pé*) n. m. Coup que l'on joue à certains jeux, comme revanche, après un premier coup joué. Faire rampeau, être rampeau, faire le même nombre de points, ce qui produit un coup nul.

RAMPÉMENT (*ran-pe-man*) n. m. Action de ramper : le rampement du serpent.

RAMPER (*ran-pé*) v. n. (orig. germ.). Se traîner sur le ventre, en parlant des reptiles : le serpent rampe. S'étendre sur terre ou s'attacher aux arbres, comme le lierre, la vigne, etc. Fig. Vivre dans un état abject : *ramper dans la misère*. Garder une attitude basse, humiliante : *ramper devant les grands*. Manquer d'élevation dans le style, les idées.

RAMPIN (*ran*) adj. m. Se dit du cheval qui s'appuie en marchant sur les pinces des pieds de derrière, sans poser le talon.

RAMPISTE (*ran-pis-te*) n. et adj. m. Ouvrier tourneur, qui fait des rampes d'escalier en bois et des mains courantes.

RAMS (*rams*) ou **REMS** (*rèms*) n. m. (mot angl.). Nom d'un jeu de cartes qui se joue avec un jeu de pique. Faire son adversaire rams, ne pas lui laisser faire de levées.

RAMURE n. f. Ensemble des branches et rameaux d'un arbre : l'épaisse ramure du chêne. Bois d'un ruminant à cornes ramifiées : *ramures du cerf*.

RANATRE n. f. Genre d'insectes hémiptères (punaises d'eau), allongés et cylindriques, qui courent sur l'eau.

RANCART (*kar*) n. m. Mettre quelqu'un ou une chose au rancart, de côté, au rebut : *vieux cheval, bon à mettre au rancart*.

RANCE adj. (lat. *rancidus*). Se dit de tout corps gras qui a contracté une odeur forte et une saveur âcre : *lard, beurre, huile rance*. N. m. Goût et odeur de ce qui est rance : *sentir le rance*.

RANCE n. f. Pièce de bois servant de chantier pour les futailles. N. pl. Pièces de bois appliquées sur les bordages d'un vieux bâtiment, pour le consolider.

RANCESCIBLE (*sè-si-ble*) adj. Susceptible de rancir : huiles rancissibles.

RANCH ou **RANCHO** n. m. Ferme de la Prairie américaine.

RANCHE n. f. (du lat. *ranex*, pieu). Chacune des chevilles de fer ou de bois qui servent d'échelons.

RANCHEUR (*ché*) n. m. Sorte d'échelle à un seul monton.

RANCIDITÉ n. f. Etat de ce qui est rance. (Peu us.)

RANCIO n. m. Vin de liqueur, qu'on a laissé vieillir et qui a pris le goût des vins d'Espagne.

RANCIR v. n. Devenir rance : *lard qui rancit*.

RANCISSEMENT (*si-se-man*) n. m. Action de rancir. Etat de ce qui devient rance.

RANCISSEUR (*si-su-re*) n. f. Syn. de RANCIDITÉ.

RANCEUR (*keur*) n. f. (lat. *rancoer*). Haine, rancune, ressentiment : *garder une rancœur de nombreuses désillusions*.

RANÇON n. f. (du lat. *redemptio*, rachat). Ce qu'on donne pour la délivrance d'un captif, d'un prisonnier de guerre : *payer rançon*. Fig. Prix, extorsion : *la folie est parfois la rançon du génie*.

RANÇONNEMENT (*so-ne-man*) n. m. Action de rançonner.

RANÇONNER (*so-né*) v. a. Exiger de force ce qui n'est point dû : *l'ennemi a rançonné la ville*. Fig. Exiger de quelqu'un plus qu'il ne faut pour une

chose. Exiger un prix excessif : *aubergiste qui ranconne les voyageurs.*

RANCONNEUR, EUSE (*so-neur, eu-ze*) n. Qui ranconne.

RANCUNE n. f. (lat. *rancor*). Ressentiment qu'on garde d'une offense : *garder rancune à un adversaire haineux. Fam. Sans rancune, oublions les sujets d'animosité.*

RANCUNEUX, EUSE (*neû, eu-ze*) adj. Syn. de RANCONNER.

RANCIENUR (nié), ÈRE n. et adj. Qui est sujet à la rancune.

RANDON n. m. (du german. *rand, bord*). Mouvement impétueux.

RANDONNÉE (*do-né*) n. f. (de *randon*). Circuit que fait un animal autour de l'endroit où il a été lancé par le chasseur. *Fam. Marche longue et ininterrompue : faire une longue randonnée.*

RANG (*ran*) n. m. (du germ. *iring, cercle*). Ordre, disposition de choses, de personnes sur une même ligne : *un rang de soldats. Place qui convient à chaque personne ou à chaque chose parmi plusieurs : garder son rang. Place qu'on occupe dans l'opinion des hommes par sa dignité, son mérite, etc. : tenir un rang honorable. Différentes classes de la société : les révolutions confondent tous les rangs. Se mettre sur les rangs, parmi les prétendants à une place. Mettre au rang, au nombre de. Mar. Classification des vaisseaux d'après leur taille ou leur armement : vaisseau de premier rang.*

RANGE, E adj. Fig. Qui a de l'ordre, de la conduite : *homme rangé. Bataille rangée, qui se livre entre deux armées régulièrement disposées.*

RANGÉE (*jà*) n. f. Suite de plusieurs choses sur une même ligne : *une rangée d'arbres.*

RANGEMENT (*man*) n. m. *Fam.* Action de ranger.

RANGER (*jà*) v. a. (de *rang*). — Prend un e muet après le g devant a et o : *il rangea, nous rangeons.* Mettre en rang, dans un certain ordre : *ranger des papiers.* Mettre au nombre de : *ranger un auteur parmi les classiques.* Détourner, mettre de côté : *ranger une voiture.* Fig. Soumettre avec contrainte : *ranger un pays sous ses lois. Mar. Longer, passer près de : ranger une côte. Se ranger v. pr. S'écarter pour faire place. Se placer dans un certain ordre. En parlant de plusieurs personnes : se ranger autour d'une table. Se ranger du côté de, s'engager dans le parti de : se ranger du côté du succès. Se ranger à un avis, à une opinion, l'adopter. Fig. Prendre une conduite plus réglée. ANT. **DÉRANGER.***

RANGEUR, EUSE (*eu-se*) n. et adj. Personne qui range, qui est employée à ranger.

RANI n. f. Reine ou princesse hindoue. Femme d'un rajah.

RANIDÉS (*dé*) n. m. pl. Famille de batraciens, dont la grenouille verte (*rainette*) est le type. S. un *ranidé*.

RANIMABLE adj. Qui peut être ranimé.

RANIMER (*mé*) v. a. Rendre la vie. *Par ext.* Redonner de la vigueur, du mouvement : *ranimer un noyé par des frictions.* Fig. Redonner de l'ardeur : *l'exemple du chef ranime le soldat. Réveiller, ranéunir : le printemps ranime la nature.*

RANULE n. f. (du lat. *ranula*, petite grenouille). Tumeur sous la langue, appelée aussi *GRENOUILLETTE*.

RANZ (*rans'* ou *rants*) n. m. inv. Nom donné, en Suisse, à des airs pastoraux. — Les ranz des vaches sont des airs populaires chantés par les bergers dans les montagnes, ou joués par eux sur le cor des Alpes, pour conduire les troupeaux. Les effets sympathiques que ces airs exercent sur les montagnards helvétiques les ont rendus célèbres. A l'époque où des régiments suisses étaient à la solde de la France, on fut obligé de défendre, sous peine de mort, de jouer le ranz des vaches, qui poussait les soldats des uns à la désertion, les autres au suicide, et qui les plongeaient tous dans une profonde mélancolie.

RAOÛT (*ra-out'*) n. m. (angl. *raout*). Réunion, fête où l'on invite des personnes du monde : *donner un raout.*

RAPACE adj. (lat. *rapax*). Ardent à la proie : *le vautour est rapace.* Fig. Avidé de gain : *ussurier rapace.*

RAPACES n. m. pl. Ordre d'oiseaux carnassiers, comme l'aigle, le vautour, etc. (On les appelle aussi ACCIPITRES.) S. un *rapace.*

RAPACITÉ n. f. Avidité de l'animal qui se jette sur sa proie, et fig., avidité d'une personne cupide : *la rapacité de l'usurier.*



RAPAGE n. m. Action de râper : *le rapage des betteraves.*

Tête et serre d'un rapace.

RAPATELLE (*te-le*) n. f. Tissu de crin, qui sert à faire des sacs et des tamis.

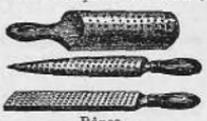
RAPATRIAGE n. m. *Fam.* Réconciliation. (Peu us.)

RAPATRIEMENT (*trî-man*) n. m. Action de rendre quelqu'un à sa patrie. Renvoi dans leur patrie, par les soins des consuls, de marins, soldats ou voyageurs, restés en pays étranger. Réconciliation.

RAPATRIER (*trî-é*) v. a. (Se conj. comme *prier*). Ramener dans sa patrie : *rapatrier des émigrés.* Réconcilier des personnes qui étaient brouillées : *rapatrier deux frères.*

RAPATRONNAGE (*tro-na-je*) n. m. Réunion qu'on fait du tronc d'un arbre coupé à une souche restée en terre, pour vérifier si l'un provient de l'autre.

RÂPE n. f. (anc. haut allem. *raspon*). Ustensile de ménage pour réduire un poudre, en petits morceaux, certaines substances. Espèce de lime à grosses entailles, à l'usage des menuisiers, des serruriers, etc. (V. **RAPLE**.)



Râpes.

RÂPÉ, E adj. *Habit râpé, usé jusqu'à la corde.*

RÂPÉ n. m. Raisin nouveau qu'on met dans un tonneau pour améliorer le vin ; ce vin même : *boire du râpé.* Boisson obtenue en mettant des grappes de raisins frais (écrasés ou non) dans un tonneau et en les arrosant d'eau. Copeaux qu'on met dans un tonneau pour éclaircir le vin.

RÂPER (*jà*) v. a. Mettre en poudre avec la râpe : *râper des pommes de terre.* User la surface d'un corps avec une râpe : *râper du bois.* *Fam.* User jusqu'à la corde : *le temps râpe les habits.*

RÂPERIE (*raf*) n. f. Atelier où l'on râpe les betteraves destinées à la fabrication du sucre, le bois pour faire de la pâte à papier, etc.

RÂPES n. f. pl. Crevasses du pli du genou, chez le cheval.

RAPETASSAGE (*ta-sa-je*) n. m. Action de rapetasser. Son résultat.

RAPETASSER (*ta-sé*) v. a. *Fam.* Raccorder grossièrement : *rapetasser de vieilles hardes.*

RAPETASSEUR, EUSE (*ta-seur, eu-ze*) n. et adj. Personne qui rapetasse.

RAPETISSEMENT (*ti-se-man*) n. m. Action ou effet de rapetisser. ANT. **AGRANDISSEMENT.**

RAPETISSER (*ti-sé*) v. a. Rendre plus petit : *la distance rapetisse les objets.* V. n. Devenir plus petit : *les jours rapetissent.*

RAPHAËLESQUE (*lès-ke*) adj. Qui a les qualités de Raphaël. Qui rappelle les types de Raphaël : *madone raphaëlesque.*

RAPHÉ n. m. (du gr. *raphé*, suture). Anat. Petite saillie imitant une suture.

RAPHIA n. m. Genre de palmiers d'Afrique et d'Amérique, fournissant des fibres très solides.

RAPHIDE n. f. Nom de cristaux en forme d'aiguilles, qui existent chez certaines cellules animales et végétales.

RAPIAT (*ipi-â*). E adj. (du lat. *rapere*, enlever). Pop. Avidé, cupide.

RAPIDE adj. (lat. *rapidus*). Qui a lieu avec vitesse : *mouvement rapide.* Qui se meut avec vitesse : *un cheval rapide.* Qui s'accomplit avec rapidité : *conquête rapide.* Très incliné : *côte rapide.* ANT. **LENT.**



Raphia.

RAPIDE n. m. Partie d'un fleuve où le courant devient très rapide et forme presque une cataracte : les rapides du Mékong. Train à marche aussi accélérée que possible : le rapide de Bordeaux.

RAPIÈREMENT (man) adv. Avec rapidité : l'autruche court rapidement. ANT. Lentement.

RAPIDITÉ n. f. (de rapide). Célérité, grande vitesse. Fig. : la rapidité du temps. ANT. Lenteur.

RAPIÈCEMENT (man) ou **RAPIÈCAGE** n. m. Action de rapiécer.

RAPIÉCER (sé) v. a. (Se conj. comme accélérer et prend une cédille sous le c devant a et o : il rapiéce, nous rapiéçons.) Mettre des pièces à du linge, à des habits : rapiécer un manteau.

RAPIÉCETAGE n. m. Action de rapiéceter. Choses rapiécetées.

RAPIÉCETER (té) v. a. (Prend deux t devant une syllabe muette : je rapiécetterai.) Mettre de petites pièces, de petits morceaux à quelque chose, pour le raccommoder : rapiéceter des habits, des meubles.

RAPIÈRE n. f. Epée à lame longue et fine pour



Rapier.

frapper d'estoc : la rapière était surtout une arme de duel.

RAPIN n. m. Jeune élève en peinture.

RAPINE n. f. (lat. rapina). Action de ravir par violence : le loup est né pour la rapine. Ce qui est ravi : titre de rapines. Pillage, concussion : s'enrichir par ses rapines.

RAPINER (né) v. a. et n. Prendre par rapine.

RAPINERIE (ri) n. f. Action de rapiner ; acte de rapine.

RAPINTEUR v. a. Refaire une pointe : rapinter une aigle.

RAPPAREILLEMENT (ra-pa-ré, ll mil., e-man) n. m. Action de rappareiller.

RAPPAREILLER (ra-pa-ré, ll mil. é) v. a. Remettre avec son pareil : rappareiller deux vases, deux chevaux.

RAPPARIEMENT (ra-pa-ri-man) n. m. Action de rapparier. Son résultat.

RAPPARIER (ra-pa-ri-é) v. a. (Se conj. comme prier.) Rejoindre à une chose une autre chose qui refasse la paire : rapparier des gants.

RAPPEL (ra-pé) n. m. (de rappeller). Action par laquelle on rappelle : rappel d'un ambassadeur. Batterie de tambour pour rassembler une troupe : battre le rappel. Action de payer à quelqu'un une portion d'appointements ou d'arriérés restés en suspens. Rappel à l'ordre, action de rappeler à l'ordre l'orateur qui s'est écarté des convenances parlementaires.

RAPPELABLE (ra-pe) adj. Qui peut être rappelé.

RAPPELER (ra-pe-lé) v. a. (Prend deux l devant une syllabe muette : je rappellerai.) Appeler de nouveau. Faire revenir on appelant. Appeler fréquemment. Faire revenir quelqu'un d'un pays étranger où il exerçait des fonctions : rappeler un ambassadeur. Permettre à un exilé de rentrer dans sa patrie : rappeler les proscrits. Fig. Ramener à rappeler à la vie. Faire rentrer : rappeler à l'ordre, au devoir. Faire revenir on la mémoire : rappeler un souvenir. Reproduire la ressemblance de : la Madeleine, à Paris, rappelle un temple grec. Rappeler ses esprits, reprendre ses esprits. Se rappeler v. pr. Se souvenir. — Dites : se rappeler quelque chose, et non de quelque chose ; je me le rappelle, et non je m'en rappelle ; les choses que je me rappelle, et non dont je me rappelle.

RAPPLIQUER (ra-pli-ké) v. a. Appliquer de nouveau. V. n. Pop. Revenir.

RAPPOINTIS (ra-poin-ti) n. m. Pointe de fer enfoncée dans un bois pour retener le plâtre.

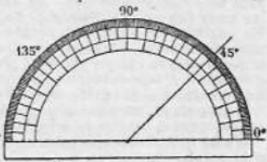
RAPPORT (ra-por) n. m. Revenu, produit : le rapport d'une terre. Etat d'un fonds qui donne un produit : terre en plein rapport. Récit, compte rendu : faire un rapport fidèle. Relation faite par indiscretion ou malignité : faire des rapports. Exposé

sommaire, qu'un juge fait des circonstances se rattachant à un procès. Témoignage de médecins ou d'experts, rendu par ordre de justice. Conformité, analogie : personnes qui ont des rapports de caractère. Commerce, relations que les hommes ont entre eux : entretenir des rapports de commerce, d'amitié avec quelqu'un. Dr. Action par laquelle celui qui a reçu une somme, un bien, les rapporte à la succession pour faire compte au partage : le rapport des immeubles se fait en nature. Gram. Relation entre les mots dans la construction. Math. Rapport de deux nombres, le quotient de leur division ; rapport de deux grandeurs, le nombre qui exprime la mesure de l'une quand l'autre est prise pour unité. Terres de rapport, terres qu'on est allé prendre dans un lieu pour les rapporter dans un autre. Maison de rapport, immeuble dont la location donne des revenus au propriétaire. Loc. prép. : Par rapport à, en proportion de : la terre est petite par rapport au soleil. Sous le rapport de, au point de vue de, en égard à.

RAPPORTABLE (ra-por) adj. Qui peut être rapporté.

RAPPORTER (ra-por-té) v. a. Apporter une chose au lieu où elle était : emporter et rapporter un sac. Apporter de voyage : rapporter des cigares de La Havane. Ajouter à une chose pour la compléter : rapporter un bout de planche à une étagère. Donner comme produit : cette terre rapporte beaucoup de blé. Faire le récit de : historien qui rapporte des faits curieux. Redire par indiscretion ou malice : personne qui rapporte tout. Faire remonter : rapporter un fait à telle époque. Révoquer, annuler : rapporter une loi. Diriger vers un but, vers une fin : rapporter tout à son profit. Class. Se dit d'un chien qui rapporte à une personne l'objet qu'elle a lancé, le gibier qu'elle a tue. Géom. Tracer sur le papier des mesures réduites de celles qu'on a prises sur le terrain : rapporter des angles. Se rapporter v. pr. Avoir de la conformité : les dépositions de ces témoins ne se rapportent pas. Avoir rapport à : le pronom relatif se rapporte à son antécédent. S'en rapporter à quelqu'un, s'en remettre à sa décision, ajouter foi à ce qu'il dit.

RAPPORTER, EUSE (ra-por, eu-se) n. Personne qui a l'habitude de répéter indistinctement ce qu'elle a vu ou entendu. Adjectif : écolier rapporteur. N. m. Celui qui est chargé de faire l'exposé d'un procès, d'une affaire, de faire le rapport des conclusions que propose une commission parlementaire, etc. : le rapporteur général du budget. (Est aussi adjectif dans ce sens : juge rapporteur.) Géom. Demi-cercle ou cercle entier, divisé pour rapporter ou mesurer des angles.



Rapporteur. (Géom.)

RAPPRENDRE (ra-pran-dre) v. a. Apprendre de nouveau.

RAPPRÊTER (ra-prê-té) v. a. Donner un second après à une étoffe.

RAPPROCHEMENT (ra-pro-che-man) n. m. Action de rapprocher ; son résultat. Fig. Réconciliation. Comparaison, parallèle : établir un rapprochement entre deux textes. ANT. Eloignement.

RAPPROCHER (ra-pro-ché) v. a. Approcher de nouveau, de plus près : rapprocher une lampe qu'on avait éloignée. Rendre plus proche : rapprocher son fauteuil du feu. Faire paraître plus proche : les lunettes rapprochent les objets. Établir des relations entre : le besoin rapproche les hommes. Réconcilier : rapprocher deux personnes. Mettre en parallèle. Envisager à la fois : rapprocher des circonstances. ANT. Eloigner.

RAPPROPRIER (ra-pro-pri-é) v. a. (Se conj. comme prier.) Rendre propre de nouveau.

RAPPROVISIONNER (ra-pro-vi-si-o-né) v. a. Approvisionner de nouveau : rapprovisionner une place après un siège.

RAPSODE ou **RHAPSODE** n. m. (gr. rhapsôdos ; de rhapsin, coudre, et ôdè, chant). Nom que les

Grecs donnaient à ceux qui allaient de ville en ville reciter les chants des poètes, surtout ceux d'Homère.

RAPSODIE ou **RHAPSODIE** (di) n. f. Chez les anciens, se disait des morceaux détachés des poèmes d'Homère, que chantaient les rhapsodes. Auj., ou usage fait de pièces et de morceaux, de parties disparates; une ennuyeuse rapsodie.

RAPSODISTE ou **RHAPSODISTE** (di-te) n. m. Celui qui ne fait que des rapsodies.

RAPT (rap) n. m. (lat. *raptus*). Enlèvement d'une personne par violence ou par séduction.

RÂPIRE n. f. Ce qu'on enlève avec la râpe.

RAQUETTE (hè-te) n. f. (de l'ar. *rahat*, paume). Instrument formé d'un morceau de bois courbé en ovale et garni d'un réseau pour jouer à la paume, ou tennis ou au volant. Appareil de forme analogue, que l'on attache au pied pour marcher sur la neige.

RAQUETIER ou **RAQUETIER** (ra-kè-té-é) n. m. Celui qui fait des raquettes.

RARE adj. (lat. *rarus*). Qui n'est pas commun; phénomène rare. Clairement: avoir la barbe rare. Qui a un mérite extraordinaire; homme rare. Fam. Qu'on voit peu souvent; vous devenez bien rare. Physiq. Opposé à DENSE: l'air est plus rare à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère. ANT. Commun, fréquent, ordinaire.

RAREFACTION (rak-si-on) n. f. Action de rarefier. Etat de ce qui est rarefié: la machine pneumatique produit la rarefaction de l'air. ANT. Condensation.

RAREFIABLE adj. Qui peut se rarefier.

RARÉFIANT (fi-an), E ou **RARÉFACTIF**, IVE adj. Qui dilate: agents raréfiant.

RARÉFIER (fi-é) v. a. (du lat. *rarus*, rare, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*). Rendre moins dense, soit par augmentation de volume sans changement de poids, soit par absorption: la chaleur rarefie l'air. ANT. Condenser.

RAREMENT (man) adv. Peu souvent. ANT. Souvent.

RARESCENCE (rès-san-se) n. f. Etat de ce qui se rarefie.

RARESCENT (rès-san) E adj. Qui devient rare; qui se rarefie: fluide rarescient.

RARETÉ n. f. Qualité de ce qui est rare: la rareté d'un phénomène. Objet curieux: un cabinet de raretés. Etat de ce qui est peu dense: la rareté de l'air dans les hautes régions. Pour la rareté du fait, à cause de la singularité de la chose. ANT. Fréquence, abondance.

RARISSIME (ris-si-mé) adj. Fam. Très rare.

RAS, E (ra, ra-ze) adj. (du lat. *rasus*, rasé). Coupé jusqu'à la peau: barbe rasé. Qui a le poil fort court: basset à poil ras; velours ras. Rase campagne, pays plat et découvert. (S'oppose souvent, en ce sens, à PLACE FORTÉ: capituler en rase campagne.) Mesure rase, pleine jusqu'aux bords. Faire table rase, mettre de côté les idées reçues, les institutions antérieures, pour s'en former ou en former de nouvelles. N. m. Sorte d'étoffe de laine ou de soie, dont le poil ne paraît point. Au ras de l'eau, de manière à être de niveau avec la surface de l'eau.

RAS n. m. V. RAZ.

RAS (ra) n. m. (du lat. *ratis*, radeau). Plate-forme flottante, pour travailler à la carène d'un bâtiment.

RAS (rass) n. m. (mot arabe qui signif. tête) préfixe des noms de cap ou de promontoire, dans les noms arabes: le ras Kapoudia. Chef: le ras Makonnen.

RASADE (za-de) n. f. Liquide qui remplit un vase à boire jusqu'aux bords: se verser une rasade de vin.

RASAGE (za-je) n. m. Opération par laquelle on débarrasse les étoffes des poils trop longs et des inégalités.

RASANT (zan) E adj. Qui rase, qui effleure. Tir rasant, qui passe à fleur de terre. Fortification rasante, qui s'élève à peine au-dessus du terrain environnant. Pop. Fatigant, ennuyeux.

RASCASSE (ras-ha-se) n. f. Nom vulgaire d'un poisson du genre scorpenne, commun dans la Méditerranée: la rascasse entre dans la confection de la bouillabaisse. (V. la planche poissons.)

RASEMENT (se-man) n. m. Action de raser une place, des fortifications, etc. (Peu us.)

RASER (zé) v. a. (lat. *radere*). Couper ras le poil: raser la barbe. Abattre à ras de terre: raser un édifice. Mar. Raser un navire, couper ses mâts. Fig. Passer tout auprès avec rapidité: raser les murs.

RASLETTE (zè-te) n. f. Petit soc qui se fixe sur une charrie en avant du cotre et qui a pour fonction de couper les mauvaises herbes.

RASEUR, EUSE (seur, eu-se) n. Personne qui rase: raseur de velours. Pop. Personne ennuyeuse.

RASH (rach) n. m. Eruption érythémateuse, qui s'observe au début ou au cours de diverses maladies non éruptives.

RASIBUS (zi-bus) adv. Fam. Ras, tout près, tout contre.

RASIERE (zi-è-re) n. f. Ancienne mesure de capacité, valant 70 lit. 14.

RASOIR (zo-ir) n. m. Sorte de couteau à tranchant très affilé, dont on se sert pour faire la barbe.

RASSADE (ra-sa-de) n. f. Grains de verroterie autrefois en usage dans les échanges avec les nègres.

RASSASANT (ra-sa-si-an), E adj. Qui rassasie: mets rassasiant.

RASSASEMENT (ra-sa-sé-man) n. m. Biais d'une personne rassasiée. (Peu us.)

RASSASSER (ra-sa-si-é) v. a. (du préf. *re*, de *ad* et du lat. *assurare*, assourir. — Se conj. comme *prier*.) Apaiser la faim et, fig., ôter, par l'usage, le désir de: rassasier quelqu'un de fêtes. Assourir, contenter: rassasier ses yeux de...

RASSE (ra-se) n. f. Panier à mesurer le charbon dans les forges.

RASSEMBLEMENT (ra-san-ble-man) n. m. Action de rassembler ce qui est éparé. Action de rassembler des troupes. Concours de personnes: attroupelement: dissiper un rassemblement. Sonnerie pour assembler une troupe. ANT. Eparpillement, dispersion.

RASSEMBLER (ra-san-blé) v. a. Assembler de nouveau: amis séparés que le hasard rassemble. Réunir, mettre ensemble: rassembler les mains. Faire amas: rassembler des matériaux. Recueillir, concentrer, remettre en ordre: rassembler ses forces, ses idées. Rassembler un cheval, le tenir dans la main et dans les jambes, de façon à le préparer aux mouvements qu'on veut lui faire exécuter. ANT. Eparpiller.

RASSEOIR (ra-so-ir) v. a. (Se conj. comme *asseoir*). Asséoir de nouveau. Remplacer: rasseoir une pierre. Fig. Remettre en ordre: rasseoir ses idées. Se rasseoir v. pr. S'asseoir de nouveau. Fig. Se calmer, se remettre: se rasseoir après une émotion.

RASSÈREMENT (ra-sè-ré-ne-man) n. m. Action de rendre ou de devenir sercin. (Peu us.)

RASSÈRENER (ra-sè-ré-né) v. a. (Se conj. comme *accélérer*). Rendre sercin: un orage peut rassèrer le ciel. Fig. Rendre le calme à: rassèrer les traits du visage. Se rassèrer v. pr. Devenir sercin. Fig. Retrouver son calme.

RASSIS, E (ra-si, i-ze) adj. [de *rasseoir*]. Pain rassis, qui n'est plus frais. Fig. Esprit rassis, calme, réfléchi. De sens rassis, sans être ému. ANT. Frais.

RASSORTIMENT (ra-sor-ti-man) ou **RÉASSORTIMENT** (a-sor-ti-man) n. m. Action de ressortir: le rassortiment d'un fonds de magasin.

RASSORTIR (ra-sor) ou **RÉASSORTIR** (a-sor) v. a. Assortir de nouveau.

RASSOTER (ra-so-té) v. a. Fam. Faire devenir sot.

RASSURANT (ra-su-ran), E adj. Propre à rassurer: nouvelle rassurant. ANT. Inquiétant.

RASSURER (ra-su-ré) v. a. Affirmer, rendre stable: rassurer une voûte. Rendre la confiance, la tranquillité: vos paroles me rassurent. ANT. Inquiéter, ébranler.

RASTAQUOÈRE (ras-ta-kou-è-re) n. m. (de l'espagn. *arrastracero*, traîno-cuir). Bétranger menant grand train, et dont on ne connaît pas les moyens d'existence.

RASTEL (ras-tél) n. m. (dialectal). Dans le Midi, réunion de gens que l'on invite à boire.

RASER (ra-su-re) n. f. Action de raser les cheveux ou la barbe. Son résultat. (Peu us.)

RAT (ra) n. m. Genre de mammifères rongeurs à longue queue annelée, très répandus sur toute la globe:



Raquette.



Rasoir.

les rats dévastent les greniers et les magasins. Homme très avare : c'est un rat. Avoir des rats (dans la tête), des caprices, des fantaisies bizarres. Rat d'hôtel, flou qui dévalise les hôtels. Rat d'église, dévot. Rat de cave, employé des contributions indirectes, qui visite les caves contenant des boissons spiritueuses. Longue et mince mèche de coton recouverte de cire et repliée sur elle-même, servant pour s'éclairer dans une cave, un escalier, etc.



Rat.

RATA n. m. (abrév. de *ratatouille*). Pop. Ragout de pommes de terre ou de haricots. Ragout quelconque. Pitance : un maigre rata.

RATAFIA n. m. Liqueur préparée en faisant macérer dans de l'alcool acouitonné de sucre des substances aromatiques (angelique, vanille, noyau, etc.).

RATANHA (ta-ni-a) n. m. Nom vulgaire de diverses espèces de kraméria du Pérou, dont l'écorce est très astringente.

RATATINÉ, E adj. Flétri, ridé, racorni : pomme ratatinée.

RATATINER (né) v. a. Rider, racornir. Se ratatiner v. pr. Se rider, se racornir.

RATATOUILLE (rou, li, mil), n. f. (provenç. *ratatouillo*). Pop. Ragout grossier.

RATÉ n. f. (holl. *raat*). Viscère situé dans l'hypochondre gauche, entre l'estomac et les fausses côtes : le rôle physiologique de la rate n'est pas nettement établi. Fig. et fam. Dilater, désopiler la rate, faire rire. Ne pas se fouler la rate, travailler mollement.

RATÉ n. f. Femelle du rat.

RATÉ n. m. Coup d'arme à feu qui n'est pas parti. Allumage défectueux dans un moteur à explosion. Ecrivain, artiste, acteur, etc., qui, faute de talent ou de chance, n'a pas réussi : les ratés.

RÂTEAU (tô) n. m. (lat. *rastellus*). Instrument d'agriculture et de jardinage, formé d'une traverse munie de dents.

RÂTEL (tôl) n. m. Genre de mammifères carnassiers de l'Inde, voisins des blaireaux.

RÂTELAGE n. m. Action de râtelier.

RÂTELÉE (tô) n. f. Ce qu'on peut ramasser d'un seul coup de râteau.

RÂTELER (tô) v. a. (Prend deux l devant une syllabe muette : je râtelerais.) Ramasser avec le râteau : râtelier du foin. Se dit pour *ratissier*.

RÂTELEUR, EUSE (eu-zô) n. Personne qui râtele les foins.

RÂTELIER (li-ê) n. m. Espèce d'échelle suspendue en travers aux murs d'une écurie, pour mettre le foin et la paille qu'on donne aux animaux. Montants garnis de crochets, sur lesquels on place les fusils, dans les casernes et les corps de garde. Tringle le long d'un établi de menuisier pour y placer les outils. Les deux rangées de dents d'une personne. Se dit surtout des fausses dents : se faire poser un râtelier.

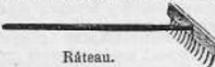
Loc. fam. Manger à deux râteliers, à plusieurs râteliers, servir avec profit deux causes opposées ; tirer profit de plusieurs emplois différents.

RÂTELURES n. f. pl. Ce qu'on ramasse avec le râteau.

RÂTER (tô) v. n. (de rat). Se dit d'une arme à feu qui manque à partir. Fig. Echouer, ne pas réussir : entreprise qui rate. V. a. Manquer : rater un lièvre.

Fig. Ne pas atteindre, ne pas obtenir : rater une place.

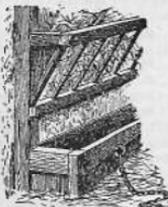
RATIBOISER (zô) v. a. Fam. Prendre, rater : ratiboiser au jeu l'argent de quelqu'un.



Râteau.



Ratel.



Râtelier.

RATIER (ti-ê) n. et adj. m. Chien qui prend les rats. **RATIERE** n. f. Petit piège pour prendre les rats. **RATIFICATIF, IVE** adj.

RATIFICATION (si-on) n. f. Confirmation, en forme authentique, de ce qui a été fait ou promis : la ratification des traités appartient aux Chambres. Acte qui la contient.

RATIFIER (fi-ê) v. a. (du lat. *ratius*, certain, et *facere*, faire.— Se conj. comme *prier*.) Confirmer authentiquement ce qui a été fait ou promis : ratifier un acte, un traité.

RATINAGE n. m. Sorte de frisure que l'on fait subir à certaines qualités de drap noir, à des ratines, à quelques peluches.

RATINE n. f. Etoffe de laine croisée, dont le poil est tiré au dehors et frisé.

RATINER (né) v. a. Passer une étoffe, un drap à la machine à ratiner.

RATIOCINATION (si-o-si-na-si-on) n. f. Exercice de la faculté de raisonner (en mauv. part).

RATIOCINER (si-o-si-nê) v. n. (lat. *ratiocinari*). Exercer la faculté de raisonner (en mauv. part).

RATION (si-on) n. f. (lat. *ratio*). Portion de pitance qui revient à une personne ou à un animal : une maigre ration. Portion journalière de vivres, de fourrage, qui se distribue aux troupes, aux prisonniers, etc. Quantité d'aliments ou de boisson déterminée, qu'il n'est pas permis de dépasser : mettre un malade à la ration.

RATIONAL (si-o) n. m. Morceau d'étoffe carré, orné de douze pierres précieuses, que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine. Syn. **PRETORAL**.

RATIONALISER (si-o-zô) v. a. Rendre rationnel : Justinien a rationalisé le droit.

RATIONALISME (si-o-na-lis-mê) n. m. Doctrine philosophique, qui rejette la Révélation et prétend tout expliquer au moyen de la raison. Doctrine d'après laquelle les idées viennent de la raison, non de l'expérience.

RATIONALISTE (si-o-na-lis-tê) adj. Qui se rapporte au rationalisme : théorie rationaliste. N. Partisan de cette théorie.

RATIONALITÉ (si-o) n. f. Qualité de ce qui est rationnel.

RATIONNAIRE (si-o-nê-re) n. et adj. Qui reçoit une ration : les rationnaires d'une place assiégée.

RATIONNEL, ELLE (si-o-nêl, -êl) adj. (du lat. *ratio*, raison). Qui est fondé sur la seule raison : certitude rationnelle. Conforme à la raison : méthode rationnelle. Qui est déduit par le raisonnement et n'a rien d'empirique : mécanique rationnelle. Astr. Horizon rationnel, grand cercle de la sphère céleste dont le plan est perpendiculaire à la verticale du lieu d'observation. Math. Nombre rationnel, dont le rapport avec l'unité peut être exprimé par un nombre. Quantité algébrique rationnelle, celle qui ne contient l'indication d'aucune racine à extraire relativement à la variable. ANT. Irrationnel.

RATIONNELLEMENT (si-o-nê-le-man) adv. D'une manière rationnelle : agir rationnellement.

RATIONNEMENT (si-o-nê-man) n. m. Action de rationner.

RATIONNER (si-o-nê) v. a. Faire une répartition de vivres, de combustible, à bord d'un navire ou dans une ville assiégée : rationner le pain. Mettre à la ration : rationner un convalescent.

RATISSAGE (ti-sa-je) n. m. Action de ratissier.

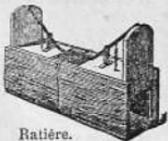
RATISSER (ti-sê) v. a. Nettoyer et unir avec un râteau : ratisser une allée. Enlever en raclant la superficie d'une chose, ou l'ordure qui s'y est attachée : ratisser des navets.

RATISSETTE (ti-sê-tê) n. f. Outil de briquetier pour rassembler la terre.

RATISSOIRE (ti-soi-re) n. f. Outil de jardinage pour effectuer des sarclages légers.

RATISSURE (ti-su-re) n. f. Ce qu'on ôte en ratissant.

RATITES n. m. pl. Grande division des oiseaux dans laquelle on fait rentrer les coureurs (casoars, autruches, etc.). S. un *ratite*.



Ratier.



Ratissage.



Ratissette.



Ratissoire.

RATON n. m. Petit rat. Genre de mammifères carnassiers, qui vivent au bord des eaux. Terme de carresse, en s'adressant à un enfant. *Raton laveur*, nom vulgaire d'un petit mammifère américain, qui doit son nom à l'habitude qu'il a de tremper dans l'eau les aliments avant de les porter à sa bouche. (Les Américains l'appellent *vacocon*.)

RATON n. m. (holl. *rate*). Pâtisserie faite avec du fromage mou.

RATTACHAGE (ra-ta) ou **RATTACHEMENT** (ra-ta-che-man) n. m. Action de rattacher. Son résultat.

RATTACHER (ra-ta-ché) v. a. Attacher de nouveau : *rattacher les cordons de ses souliers*. Fig. Rendre attaché à : *une passion le rattache à la vie*. Faire dépendre : *rattacher une question à une autre*.

RATTEINDRE (ra-tin-dre) v. a. (Se conj. comme *craindre*.) Rattraper. (Peu us.)

RATTRAPAGE (ra-tra) n. m. Action de rattraper ou de se rattraper.

RATTRAPER (ra-tra-pé) v. a. Attraper de nouveau ; reprendre, ressaisir : *rattraper un prisonnier*. Rejoindre en route : *allez devant, je vous rattraperai*. Fig. *On ne m'y rattrapera plus*, on ne me trompera plus de nouveau, ou je ne ferai plus la même sottise.

RATURAGE n. m. Action de raturer. Opération qui consiste à amincir, unir et blanchir le parchemin.

RATURER n. f. (du lat. *radere*, raser). Trait de plume passé sur ce qu'on a écrit, pour l'effacer : *manuscrit chargé de ratures*.

RATURER (ré) v. a. Effacer à l'aide de ratures : *raturer un mot mal écrit*. Faire subir au parchemin l'opération du raturage.

RAUCHEUR (rô) n. m. Ouvrier mineur, chargé de veiller à l'entretien du boisaage des galeries.

RAUCITÉ (rô) n. f. Caractère d'une voix rauque, d'un ton rauque. (Peu us.)

RAUQUE (rô-ke) adj. (lat. *raucus*). Rude et comme enroué : *voix rauque*.

RAVAGE n. m. (de *ravir*). Dommage, dégât, causé par la guerre, les éléments, une force quelconque, etc. : *les cyclones causent de grands ravages dans les pays tropicaux*. Fig. Désordre causé par les passions : *les ravages de l'alcoolisme*.

RAVAGER (jé) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : *il ravage, nous ravageons*). Faire du ravage dans : *les Allemands ont ravagé le nord de la France*.

RAVAGEUR n. m. Qui ravage. Autrefois, se disait d'hommes qui cherchaient des débris de ferraille dans les ruissaux de Paris, dans la Seine, etc.

RAVALEMENT (man) n. m. Petit enfoncement dans un plâtre, dans un corps de maçonnerie ou de menuiserie. Diminution de l'épaisseur d'une pièce de bois. Râgrément d'un ouvrage en pierre, que l'on gratte pour le nettoyer. Crépi fait de haut en bas à un mur, à une façade, etc. Fig. Action de déprécier.

RAVALER (lé) v. a. Avaler de nouveau : *ravalier sa salive*. Faire le ravalement d'un mur, d'une construction : *ravalier une façade*. Ravaler une branche, la couper jusqu'à son insertion sur une autre. Fig. Déprécier : *ravalier le mérite d'autrui*. Se *ravalier* v. pr. S'abaisser, s'avilir.

RAVALER n. et adj. m. Ouvrier qui fait des ravalements.

RAVAUDAGE (vô) n. m. Raccommodage des vêtements très usés. Besogne faite grossièrement. Bavardage.

RAVAUDER (vô-dé) v. a. Raccommoder des hardes. Fam. Maltraiter en paroles : *vous n'avez pas besoin de tant me ravauder*. V. n. Retourner, manier de menus meubles, des hardes. Bavarder.

RAVAUDERIE (vô-de-ri) n. f. Syn. de RAVAUDAGE.

RAVAUDER, EUSE (vô, ev-ze) n. Qui raccommodé les hardes. Qui importune de paroles inutiles ou désagréables.

RAVE n. f. (lat. *rapum*). Espèce de chou-navet, à racine charnue alimentaire. (V. NAVET.)

RAVELIN n. m. (ital. *ricellino*). Demi-lune, dans un système de fortification.

RAVENALA n. m. Genre de plantes de Madagascar, voisines des palmiers et des bananiers.

RAVENELLE n. f. Nom vulgaire de la giroflée jaune et du radis saurage.

RAVIER (vi-é) n. m. (de *rave*). Petit plat dans lequel on sert des radis et autres hors-d'œuvre.

RAVIÈRE n. f. Terrain semé de raves.

RAVIGOTE n. f. Sauce composée avec diverses herbes, du vinaigre et de l'ail.

RAVIGOTER (té) v. a. (pour *ravigorer*; du lat. *rigor*, vigueur). Fam. Remettre en appétit, en force, en vigueur.

RAVILIER v. a. Rendre méprisable.

RAVIN n. m. Lit creux par une ravine. Chemin creusé : *se cacher dans un ravin*.

RAVINE n. f. (du lat. *rapina*, action d'enlever). Petit cours d'eau pluvial, qui se précipite d'un lieu élevé : *beaucoup de ravines des Cévennes sont à sec pendant l'été*. Lit creusé par ce cours d'eau.

RAVINÉE (né) n. f. Creux formé par le passage d'un torrent.

RAVINEMENT (man) n. m. Action de raviner : *le ravinement des pluies est très actif aux versants déboisés des montagnes*.

RAVENER (né) v. a. Ravager un terrain par des ravines : *forage a raviné les terres*.

RAVIOLI n. m. pl. (mot ital). Petits carrés de pâte renfermant des viandes hachées et bien assaisonnées que l'on sert avec une sauce et saupoudrés de fromage râpé.

RAVIR v. a. (lat. *rapere*). Enlever de force : *ravir le bien d'autrui*. Fig. Faire perdre : *ravir l'honneur*. Transporter d'aise : *son chant me ravit*. A ravir loc. adv. Admirablement : *chanter à ravir*.

RAVISEMENT (ze-man) n. m. Action de se raviser. (Peu us.)

RAVISER [zé] (se) v. pr. Changer d'avis.

RAVISSABLE (vi-sa-ble) adj. Qui peut être ravi. (Peu us.)

RAVISSANT (vi-san), E adj. Qui enlève par force : *loup ravissant*. Fig. Qui charme, exalte : *beauté ravissante*.

RAVISSMENT (vi-se-man) n. m. Enlèvement fait avec violence : *le ravissement d'Hélène*. Etat de l'esprit transporté de joie, d'admiration : *être dans le ravissement*.

RAVISSUR, EUSE (vi-sur, ev-ze) n. et adj. Qui ravit, enlève avec violence : *les loups ravisseurs*.

RAVITAILLÉMENT (ta, il mil, e-man) n. m. Action de ravitailler : *assurer le ravitaillage d'une ville*.

RAVITAILLER (ta, il mil, é) v. a. (du préf. *re*, de a, et de *victailles*). Munir de vivres et de munitions : *ravitailler un port bloqué*.

RAVIVER (vô) v. a. Rendre plus vif : *raviver le feu*. Réveiller, reconforter : *liqueur qui ravive les forces*. Fig. Ranimer : *raviver l'espérance*.

RAVIVAGE n. m. Action de raviver.

RAVOIR v. a. (N'est usité qu'au prés. de l'inf.). Avoir de nouveau, recouvrer.

RAYAGE (rô-ia-je) n. m. Action de rayer. Résultat de cette action : *le rayage d'un canon*.

RAYÉ (rô-é), E adj. Qui a des raies ou des rainures : *la robe rayée de l'hyène*. Canon rayé, canon qui a des cannelures à l'intérieur.

RAYEMENT (rô-ie-man) n. m. Action de rayer.

RAYER (rô-é) v. a. (de *raie*. — Se conj. comme *bayer*). Faire des raies : *raier du marbre*. Effacer, raturer en faisant une raie : *raier un mot*. Tracer des rayures dans un canon.

RAYÈRE (rô-é-re) n. f. (de *raie*). Jour étroit, pratiqué dans le mur d'une tour. Conduit étroit, qui projette l'eau sur le dessus d'une roue.



Raton laveur.



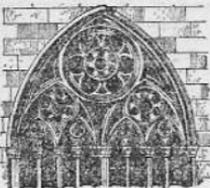
Ravelina.

RAY-GRASS (ré-i-grass) n. m. Nom anglais de l'ivraie vivace : le ray-grass est utilisé dans la constitution des pelouses.

RAYON (ré-ion) n. m. (de *rai*). Trait qui d'un corps lumineux : les rayons du soleil. Fig. Lueur, apparence ; un rayon d'espérance. Se dit de choses qui partent d'un centre commun et vont en divergeant : les rayons d'une roue. Géom. Ligne menée du centre d'un cercle à la circonférence : le rayon est la moitié du diamètre. (V. CIRCONFÉRENCE.) Par ext. Dans un rayon de dix, de vingt lieues, à dix, à vingt lieues à la ronde. Agric. Sillon qu'on trace en labourant. Chaque tablette d'une bibliothèque, d'une armoire, etc. Gâteau de cire que font les abeilles : rayons de miel. Rayons X ou de Röntgen, rayons lumineux non perceptibles par l'œil, qui, sous le passage d'un courant électrique, jaillissent d'une ampoule où le vide est poussé très loin (v. TUBE de Crooks) : les rayons X traversent presque tous les corps opaques à la lumière, impressionnent les plaques photographiques, illuminent les substances fluorescentes et jouissent de propriétés thérapeutiques.

RAYONNAGE (ré-i-o-na-je) n. m. Action de tracer des rayons dans un potager, un champ, pour y semer des graines en ligne. Ensemble des rayons d'une bibliothèque, d'un magasin, d'un bureau.

RAYONNANT (ré-i-o-nan) É. adj. Qui rayonne : rayonnant de lumière. Fig. Rayonnant de joie, dont les traits, les yeux expriment une vive satisfaction. Style gothique rayonnant, forme sous laquelle apparaît l'art gothique après la première partie du XIII^e siècle. (On y voit de nombreux motifs ornementaux, d'immenses rosaces polylobées et rayonnantes.) Blas. Dont les pointes sont séparées par de petits rayons figurés, en parlant des astres. Physiq. Chaleur rayonnante, chaleur qui se transmet par rayonnement, c'est-à-dire par des rayons qui partent d'un corps chaud et sont analogues au point de vue physique aux rayons lumineux. Pouvoir rayonnant, faculté que possèdent les corps plus chauds que le milieu ambiant d'émettre de la chaleur par rayonnement.



Style rayonnant.

RAYONNEMENT (ré-i-o-ne-man) n. m. Action de rayonner : le rayonnement des astres, de la chaleur. (V. RAYONNANTE chaleur.) Expression de vive satisfaction qui anime les traits. Se dit de tout ce qui se propage en rayonnant : le rayonnement de la gloire.

RAYONNER (ré-i-o-né) v. n. Jeter des rayons. Fig. Porter l'expression du bonheur : son visage rayonne. Parir à plusieurs reprises d'un même centre dans des directions diverses.

RAYONNES (ré-i-o-né) n. m. pl. Dans le système de Cuvier, classe d'animaux sans vertèbres, dont les parties sont disposées en rayons autour d'un centre ou d'un axe (éponges, polypes, corail, etc.). S. un rayonné.

RAYONNEUR (ré-i-o-neur) n. m. Instrument aratoire, servant à tracer des rayons pour les cultures en lignes.

RAYURE (ré-i-ure) n. f. Façon dont une chose est rayée : les rayures d'une étoffe. Action de biffer : la rayure d'une sentence. Rainure pratiquée dans l'intérieur d'une arme à feu : les rayures assurent la justesse et la portée du tir.

RAZ ou **RAS** (ra) n. m. (mot bas bret.). Courant de mer très violent dans un passage étroit. Raz de marée. Soulevement puissant et soudain des eaux de mer.

RAZZIA (ra-zi-a ou rad-zi-a) n. f. (arabe *razziat*). Mot employé en Algérie pour désigner les incursions faites sur le territoire ennemi dans le but d'enlever les troupeaux, les grains, etc. : entreprendre une razzia. Pl. des razzias.

RAZZIER (ra-zi-é ou rad-zi-é) v. a. (Se conj. comme *prier*). Exécuter une razzia sur : razzier une tribu.

RE, RÉ préfixe latin qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français et qui

marque la réitération, la réciprocité, la résistance, le retour à un ancien état.

RÉ n. m. Première syllabe du mot *résonare*, dans l'hymne latine de Saint-Jean-Baptiste. Seconde note de la gamme d'ut.



REA n. m. Roue à gorge d'une poulie, dans laquelle passe le cordage.

RÉABONNE-MENT (bo-ne-man) n. m. Action de réabonner, de se réabonner.

RÉABONNER (bo-né) v. a. Abonner de nouveau.

RÉABSORBER (bé) v. a. Absorber de nouveau.

RÉABSORPTION (ab-sorp-si-on) n. f. Nouvelle absorption.

RÉACOUTUMER (a-kou-tu-mé) v. a. Accoutumer de nouveau.

RÉACTIF (ak-tif), **IVE** adj. Qui réagit : force réactive. N. m. Substance qu'on emploie en chimie pour reconnaître la nature des corps, en opérant sur eux des compositions et des décompositions.

RÉACTION (ak-si-on) n. f. Action d'un corps sur un autre qui agit ou vient d'agir sur lui. Fig. Tout ce qui agit en sens opposé : réaction politique. Spécialem., action d'un parti qui s'oppose au progrès et qui veut faire revenir les choses du passé. Chém. Manifestation, provoquée par l'action d'un corps, des caractères qui distinguent un autre corps. Physiol. Action organique, qui tend à provoquer un effet contraire à celui de l'agent par lequel elle a été occasionnée : la fièvre est une réaction de l'organisme contre la maladie.

RÉACTIONNAIRE (ak-si-o-né-re) adj. et n. Qui prête son concours à une réaction politique : politique réactionnaire ; les réactionnaires.

RÉADJUDICATION (si-on) n. f. Nouvelle adjudication.

RÉADJUGER (jé) v. a. (Prend un e muet après le y devant a et o : il réadjuera, nous réadjuerons.) Remettre en adjudication ; adjuger à nouveau : réadjuer une terre.

RÉADMETTRE (mè-tre) v. a. (Se conj. comme *mettre*.) Admettre de nouveau.

RÉADMISSION (mi-si-on) n. f. Nouvelle admission.

RÉAFFIRMER (a-fr-mé) v. a. Affirmer de nouveau.

RÉAGIR v. n. Se dit d'un corps qui agit à son tour sur un autre dont il a éprouvé l'action. Fig. Exercer une action contraire : réagir contre ses passions.

RÉAIMANTER (é-man-té) v. a. Aimer de nouveau : réaimanter l'aiguille d'une boussole.

RÉAJOURNEMENT (man) n. m. Nouvel ajournement.

RÉAJOURNER (né) v. a. Ajourner de nouveau.

REAL n. m. ou **RÉALE** n. f. (espagn. *real*). Petite monnaie d'Espagne, valant environ 25 centimes. Pl. des réaux ou réales.

REAL E, AUX adj. (espagn. *real*). Royal : pavillon réal. (Vx.) *Gâtée réal* ou subst. *réale*, celle que tient le roi ou le général des galères.

RÉALGAR n. m. (de l'ar. *rahhdjalgar*). poudre de caverne. Sulfure naturel d'arsenic, de couleur rouge.

RÉALISABLE (za-ble) adj. Qui peut se réaliser : projet facilement réalisable. ANT. irréalisable.

RÉALISATION (za-si-on) n. f. Action de réaliser : son résultat : poursuite de la réalisation d'un projet. Fin. Transformation d'obligations financières en capitaux.

RÉALISER (zé) v. a. (du lat. *realis*, réel). Rendre réel et effectif : réaliser ses promesses. Réaliser sa fortune, la convertir en espèces.

RÉALISME (lis-mé) n. m. Doctrine philosophique du moyen âge, qui considérait les idées générales comme des êtres réels : le réalisme fut défendu par Duns Scot. Tendence que manifestent certains artistes et certains littérateurs à représenter la nature

sous son aspect réel, avec ce qu'elle peut avoir de laid ou de vulgaire.

REALISME (*ris-te*) n. m. Partisan du réalisme en philosophie, en littérature et en art. Adjectif : *peinture réaliste*.

REALITÉ n. f. Existence effective : *la réalité du monde extérieur*. *Chose réelle : abandonner les réalités pour des chimères*. En *réalité* loc. adv. Réellement. ANT. Fiction, songe, chimère.

REAPPARAÎTRE (*a-pa-ré-tre*) v. n. (Se conj. comme connaître). Apparaître de nouveau : *certaines comètes réapparaissent à des dates régulières*.

REAPPARITION (*a-pa-ri-si-on*) n. f. Action d'apparaître de nouveau. (Se dit particulièrement d'un astre qu'on aperçoit de nouveau après une éclipse, ou après être resté longtemps invisible.)

REAPPEL (*a-pêl*) n. m. Appel qui succède à un premier ou à plusieurs appels.

REAPPELER (*a-po-lé*) v. a. (Se conj. comme appeler). Appeler de nouveau. V. n. Faire un second appel.

REAPPOSER (*a-po-zé*) v. a. Apposer de nouveau.

REAPPOSITION (*a-po-zi-si-on*) n. f. Action de réapposer.

REAPPROVISIONNEMENT (*a-pro-vi-si-o-ne-man*) n. m. Action de réapprovisionner.

REAPPROVISIONNER (*a-pro-vi-zi-o-né*) v. a. Approvisionner de nouveau.

REARGENTER (*jan-té*) v. a. Argenter de nouveau : *reargenter des couverts*.

REARMER (*mé*) v. a. Armer de nouveau : *rearmer un bateau de guerre*.

REASSIGNATION n. f. Nouvelle assignation.

REASSIGNER (*a-si-gné*) v. a. Assigner de nouveau.

REASSORTIMENT (*man*) n. m. **REASSORTIR** v. a. V. **RASSORTIMENT**, **RASSORTIR**.

REASSURANCE (*a-su*) n. f. Opération par laquelle une compagnie d'assurances, après avoir assuré un client pour une somme considérable, se couvre elle-même d'une partie du risque en se faisant assurer à son tour par une autre compagnie.

REASSURER (*a-su-ré*) v. a. Faire une réassurance à.

REÂTELER (*a-te-lé*) v. a. Atteler de nouveau.

REBAISSER (*bé-sé*) v. a. Baisser de nouveau.

REBAPTISATION (*ba-ti-za-si-on*) n. f. Action de rebaptiser.

REBAPTISER (*ba-ti-zé*) v. a. Baptiser une seconde fois.

REBARBATIF, IVE adj. (de l'anc. fr. *se rebarber*, faire face à l'ennemi barbe contre barbe). Dur, rebutant : *mine rébarbative*.

REBÂTIR v. a. Bâtir de nouveau : *les Juifs, au retour de leur captivité, rebâtirent le temple de Jérusalem*.

REBATEMENT (*ba-te-man*) n. m. Blas. Répétition des pièces honorables (pal, fasces, etc.).

REBATTRE (*ba-tre*) v. a. (Se conj. comme battre.) Batre de nouveau. Parcourir de nouveau : *battre et rebattre la plaine*. *Rebattre un matelas*, le refaire en battant la laine avec des baguettes. *Rebattre un tonneau*, en resserrer les douves en frappant sur les cercles. Fig. Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse : *il rebat sans cesse la même chose*. *Lebattre les oreilles*, répéter à satiété.

REBATTU (*ba-tu*), **E** adj. Souvent répété, traité : *sujet rebattu*.

REBAUDIR (*bé*) v. a. (du préf. re, et de *baudir*). Vénér. Caresser les chiens pour les exciter.

REBEC (*bék*) n. m. (ar. *rabeb*). Sorte de violon à trois cordes et à archet, dont jonaient les ménestrels.

REBELLE (*bé-le*) n. et adj. (lat. *rebellis*; du préf. re, et de *bellum*, guerre). Qui refuse d'obéir à l'autorité légitime : *Parenne fut un moment rebelle*. Fig. Qui résiste à : *prince rebelle à la justice*. Les esprits *rebelle*, les anges révoltés, les démons. *Maladie rebelle*, qui résiste aux remèdes. ANT. **Oùéissant**, **soumis**.

REBELLER [*bél-lé*] (**SE**) v. pr. Serévolter contre l'autorité légitime.

REBELLON (*bé-li-on*) n. f. (lat. *rebellio*). Résistance avec violence envers les agents de l'autorité. Ensemble des rebelles. Fig. Soulèvement intérieur : *la rébellion des sens contre la raison*. Fig. Action de s'opposer avec violence aux ordres de la justice.

REBÉQUER [*bé*] (**SE**) v. pr. (du préf. re, et de bec, — Se conj. comme accélerer). Répondre avec fierté, avec emportement, à son supérieur.

REBIFER [*bi-fé*] (**SE**) v. pr. Pop. Regimber, ne pas vouloir.

REBLANCHIR v. a. Blanchir de nouveau. V. n. Redevenir blanc.

REBOISEMENT (*ze-man*) n. m. Action de reboiser : *le reboisement des montagnes*.

REBOISER (*zé*) v. a. Planter de nouveau en bois une partie de terrain qui avait été déboisée : *reboiser une lande*.

REBOND (*bon*) n. m. Action de rebondir : *les rebonds d'un torrent*. Saut, bond en arrière. Second bond de la balle, à la paume.

REBONDI, E adj. Arrondi par embonpoint : *joues rebondies*. ANT. **Plat**, **maigre**.

REBONDIR v. n. Faire un ou plusieurs bonds.

REBONDISSANT (*di-san*), **E** adj. Qui rebondit : *les eaux rebondissantes d'une cascade*.

REBONDISSEMENT (*di-se-man*) n. m. Action d'un corps qui rebondit. (Peu us.)

REBORD (*bor*) n. m. Bord élevé et ajouté : *rebord d'une table*. Bord naturel d'une chose qui a de la profondeur : *le rebord d'un fossé*. Bord replié, renversé : *rebord d'un manteau*.

REBORDER (*dé*) v. a. Border de nouveau.

REBOTTÉ [*bé-té*] (**SE**) v. pr. Remettre ses bottes.

REBOUCHER (*ché*) v. a. Boucher de nouveau.

REBOULLIR (*bou*, Il mill.) v. n. (Se conj. comme bouillir.) Bouillir de nouveau : *faire rebouillir de l'eau*.

REBOUSER (*zé*) v. a. (du préf. re, et de *bouis*). Lustrer un chapeau. (Vx.) Réparer de vieux souliers en y adaptant un morceau.

REBOURS (*bour*) n. m. (de *rebours* adj.). Sens contraire de ce qui doit être. Se dit principalement du contre-poil des étoffes. Fig. Le contre-pied, le contraire de ce qu'il faut : *tout ce qu'il dit est le rebours du bon sens*. A rebours, au rebours loc. adv. A contre-poil. A contresens : *marcher à rebours*. A rebours de ou au rebours de loc. prép. Contrairement à.

REBOURS (*bour*), **E** adj. (bas, lat. *reburus*). Revêché, peu traitable. Cheval rebours, celui qui s'arrête, recule et rue. (Peu us.)

REBOUTEMENT (*man*) n. m. Action de rebouter.

REBOUTER (*té*) v. a. Remettre une foulure, une cassure par des moyens empiriques.

REBOUTER, REBOUTEUX (*teú*), **REBOUEUR** ou **REHABILLER, EUSE** (Il mill., *eu-se*) n. Empirique qui, dans les campagnes, guérit ou prétend guérir les luxations, les fractures, etc. : *la profession de rebouteur constitue l'exercice illégal de la médecine*.

REBOUTONNER (*to-né*) v. a. Boutonner de nouveau.

REBRAS (*bra*) n. m. Bord retroussé d'une manche. Partie du gant, qui s'étend sur le bras.

REBRIDER (*dé*) v. a. Brider de nouveau.

REBROCHER (*ché*) v. a. Brocher de nouveau.

REBRODER (*dé*) v. a. Broder de nouveau.

REBROUSSEMENT (*brou-se-man*) n. m. Action de rebrousser.

REBROUSSEUR (*brou-sé*) v. a. (de *rebours*). Relever en sens contraire les cheveux, le poil. *Rebrousser chemin*, retourner en arrière. V. n. Revenir sur ses pas. A rebrousse-poil loc. adv. A contre-poil.

REBUFFADE (*bu-fa-de*) n. f. (ital. *rabbuffo*). Mauvais accueil. Refus accompagné de paroles dures : *essuyer des rebuffades*.

REBUS (*buss*) n. m. (ablattif plur. du lat. *vers*). Jeu d'esprit, qui consiste à exprimer des mots ou des phrases par des figures dont le nom offre de l'analogie



Rebec.

avec ce qu'on veut faire entendre, (**G** a [j'ai grand appétit : *g* grand, *a* petit.]

REBUT

(bu) n. m.

Action de rebuter :

essuyer des

rebutés.

(Peu us.)

Chose re-

butée, dé-

daignée,

considérée

comme sans valeur :

avoir le rebut d'un autre.

Au rebut, de côté,

comme étant de nulle valeur :

mettre une machine au rebut.

REBUTANT (tan). **E** adj. Qui rebute ; décourageant :

travail rebutant. Qui repousse, dégoûte :

mine rebutante. ANT. Encourageant.

REBUTER (té) v. a. (du préf. re, et de buter). Re-

jecter avec dureté :

il me rebute toujours. Décourager, dégoûter, lasser :

la moindre chose le rebute.

V. n. Choquer, déplaire :

ses manières rebuten.

ANT. Encourager.

REBACHERER (té) v. a. (Se conj. comme cacheter.)

Cacheter de nouveau :

rebacherer une lettre.

RECALITRANT (tran). **E** adj. et n. Qui résiste avec

humour, opiniâtreté :

cheval recalitrant. ANT. Docile.

RECALCITRER (tré) v. n. (du préf. ré, et du lat. calx, calcs, talon). Regimber, en parlant du cheval.

(Peu us.) Fig. Résister avec opiniâtreté.

RECAPITULATIF, **IVE** adj. Qui sert à récapituler.

Qui récapitule :

tableau récapitulatif.

RECAPITULATION (si-on) n. f. (de récapitulatif).

Répétition sommaire de ce qu'on a déjà dit ou écrit.

RECAPITULEUR (lé) v. a. (du préf. ré, et du lat. capitulum, point principal). Résumer, redire sommaire-

ment.

RECARDER (dé) v. a. Carder de nouveau.

RECARRELAGÉ (ka-re) n. m. Racommodage

de vieux soulers.

RECARRELER (ka-re-lé) v. a. (Se conj. comme car-

reler.) Carreler de nouveau :

recarreler une cuisine.

RECASSER (ka-sé) v. a. Casser de nouveau.

RECAUSER (kô-sé) v. n. Causer de nouveau :

nous recauserons de cette affaire.

RECEDER (dé) v. a. (Se conj. comme accélérer.)

Céder à quelqu'un ce qu'il nous avait cédé auparavant,

ou une chose qu'on avait achetée pour soi.

RECEL (sél), **RECELÉ** ou **RECELEMENT** (man)

n. m. Action de receler :

le recel d'objets qu'on sait volés constitue une complicité de vol.

RECELER (lé) v. a. (du préf. re, et de celer. — Se conj. comme accélérer.)

Garder et cacher une chose volée par un autre :

receler des bijoux. Soustraire aux recherches de la justice :

receler un meurtrier. Renfermer :

que de beautés cet ouvrage recèle!

RECELEUR, **EUSE** (eu-sé) n. Qui recèle.

RECELEMENT (sa-man) adv. Depuis peu.

RECEMENT (san-se-man) n. m. Opération

administrative qui consiste à faire le dénombrement

de la population d'un Etat, d'une ville, des suffrages

d'un vote, etc. :

le recensement se fait en France tous les cinq ans. Vérification de marchandises.

Inventaire des animaux, voitures, etc., susceptibles

d'être requis en temps de guerre.

RECEUSER (san-sé) v. a. (du préf. re, et du lat. censere, évaluer). Faire le recensement de :

recenser la population.

RECEUSEUR (san) n. m. Celui qui est chargé

d'un recensement.

RECEUSION (san) n. f. Comparaison d'une édition

d'un auteur ancien avec les manuscrits :

la recension d'Homère par les grammairiens alexandrins.

RECENT (san), **E** adj. (lat. recens). Nouveau, nouvel-

lement fait ou arrivé :

une découverte récente. Souvenir récent, mémoire récente, souvenir d'une

chose arrivée depuis peu. ANT. Ancien, vieux.

RECEPAGE ou **RECEPAGE** n. m. Action de recevoir. Son effet.

RECEPER ou **RECEPER** (pé) v. a. (du préf. re, et

de cep. — Se conj. comme accélérer.) Couper un jeune arbre près de terre ou un peu au-dessus du point où il a été greffé.

RECEPISSE (pi-sé) n. m. (du lat. *recepisse*, avoir reçu). Écrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers, des pièces, une somme d'argent, un colis, etc. :

délivrer un récépissé. Pl. des *récepissés*.

RECEPTE (sép) n. m. (du lat. *receptum*, surnom de *recepte*, recevoir). Lieu où se rassemblent des personnes, des choses venues de plusieurs endroits :

cette maison est un réceptacle de voleurs. Bot. Portion de la fleur où s'insèrent le calice, la corolle, les étamines et, habituellement, le ou les carpelles de l'ovaire.

RECEPTEUR (sép) n. m. Appareil recevant, dans la télégraphie électrique, les signaux transmis par le manipulateur. Appareil recevant une action, une impression quelconque :

le récepteur d'un phonographe.

RECEPTIF (sép-tif), **IVE** adj. Susceptible de recevoir des impressions.

RECEPTION (sép-si-on) n. f. (lat. *receptio*). Action

de recevoir :

la réception d'une lettre. Manière de recevoir les personnes. Accueil :

faire bonne réception à quelqu'un. Action de recevoir des visites avec

cérémonial :

il y a eu hier réception à la cour. Action d'être admis :

réception d'un candidat. Cérémonie d'installation dans une compagnie, dans une charge :

prononcer un discours de réception. Ouvrage à l'Académie. Epreuves auxquelles est soumis un ouvrage

avant d'être admis par l'administration à l'emploi

auquel on le destine :

réception d'un pont.

RECEPTIONNAIRE (sép-si-on-è-re) n. et adj. Qui est chargé de la réception des travaux ou objets

faits par un entrepreneur.

RECEPTIVITÉ (sép) n. f. Philos. Aptitude à recevoir des impressions. Méd. Aptitude à contracter

certaines maladies, notamment les maladies infectieuses :

la mauvaise hygiène augmente la réceptivité de l'organisme.

RECEPTRICE (sép) adj. f. Machine réceptrice, dynamo

recevant une énergie électrique transmise d'une certaine distance.

RECEPCLAGE (sép) n. m. Action de rececler.

RECECLER (sér-clé) v. a. Mettre de nouveaux

cercles :

rececler des tonneaux.

RECETTE (sè-té) n. f. (lat. *recepta*). Ce qui est

reçu en argent ou en nature :

compter la recette et la dépense. Recouvrement de ce qui est dû :

faire la recette d'une maison de commerce. Fonction de recevoir des deniers publics :

recette buraliste. Bureau d'un receveur :

porter son argent à la recette. Gargon de recette, employé chargé d'encaisser les

effets de commerce dans une maison de commerce

ou une banque. Méd. Formule indiquant la composition

de certains remèdes :

bonne recette contre la fièvre. Écrit enseignant la manière de faire cette

composition. Procédé dont on fait usage dans l'économie

domestique :

recette pour conserver les fruits.

RECEVABILITÉ n. f. Dr. Qualité de ce qui est recevable :

examiner la recevabilité d'un pourvoi.

ANT. Irrecevabilité.

RECEVABLE adj. Qui peut être admis, reçu :

offre, excuse recevable. Dr. Admis à poursuivre en justice. Se dit aussi d'une demande qui doit être

accueillie :

appel recevable. ANT. Irrecevable.

RECEVEUR, **EUSE** (eu-sé) n. Personne chargée de recevoir les deniers publics :

receveur des contributions directes, de l'enregistrement. Employé qui perçoit la

recette dans les voitures publiques.

RECEVOIR v. a. (lat. *recepere*). Accepter, prendre

ce qui est offert, donné, envoyé :

recevoir un présent. Toucher ce qui est dû :

recevoir sa pension. Retenir :

recevoir dans la main, dans son chapeau. Accueillir :

recevoir un ami chez soi. Admettre :

recevoir un candidat. Absorber :

la mer reçoit les fleuves. Agréer :

recevoir une offre. Se soumettre à quelque chose :

recevoir des lois. Passer en usage :

ce mot est reçu. Subir :

recevoir un châtiment. Tirer, emprunter :

la lune reçoit sa lumière du soleil. Prendre :

la ciré reçoit toutes les formes. Se dit de ce qui est transmis ou communiqué :

recevoir la vie, l'instruction, etc. ; des sacrements : recevoir le baptême. V. n. Avoir société chez soi :

nous recevons souvent. ANT. Donner, Envoyer.

RÉCHAMPIR (*chan*) v. a. Détacher les objets du fond sur lequel on peint, en marquant les contours, ou par l'opposition des couleurs. Enlever les taches sur un fond qu'on veut dorer. (On dit aussi **RÉCHAMPIR**.)

RÉCHAMPISAGE (*chan-pi-sa-je*) n. m. Action de réchampir. Ouvrage réchampi.

RÉCHANGE n. m. Action de mettre un objet à la place d'un autre qu'on veut réparer ou modifier. Se lit d'objets qu'on tient en réserve pour remplacer au besoin d'autres objets semblables : *habits de réchange*.

RÉCHANGER (*ché*) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : il *rechangea*, nous *rechangeâmes*.) Changer de nouveau : *changer et réchanger sa toilette*.

RÉCHANTER (*té*) v. a. Chanter une seconde fois : *réchanter une chanson*. Fam. Répéter.

RÉCHAPPER (*cha-pé*) v. n. Se tirer d'un grand péril : *réchapper d'un danger*.

RÉCHARGEMENT (*je-man*) n. m. Action de recharger.

RÉCHARGER (*ché*) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : il *rechargea*, nous *rechargeâmes*.) Charger de nouveau des marchandises : *recharger des bagages*. Mettre une nouvelle charge dans : *recharger son fusil*. Recharger une route, un chemin de fer, l'empierrement pour en relever le niveau.

RÉCHASSER (*cha-sé*) v. a. Chasser une seconde fois : *réchasser un importun*. Repousser en sens opposé : *réchasser une balle à la paume*.

RÉCHAUD (*ché*) n. m. (de *réchauffer*). Ustensile de ménage pour tenir chauds des plats, des mets : *réchaud à alcool*. Petit fourneau portatif.

RÉCHAUFFAGE (*ché-fa-je*) n. m. Action de réchauffer. Fig. Syn. de **RÉCHAUFFÉ**.

RÉCHAUFFÉ (*ché-fé*) n. m. Chose réchauffée : *ce dîner n'est que du réchauffé*. Fig. Nouvelle, idée, etc., vieille et connue, que l'on donne comme neuve : *ce livre ne contient que du réchauffé*.

RÉCHAUFFEMENT (*ché-fe-man*) n. m. Action de réchauffer. Jard. Fumier neuf, qui sert à réchauffer les couches refroidies.

RÉCHAUFFER (*ché-fé*) v. a. Chauffer ce qui est refroidi : *réchauffer un potage*. Fig. Exciter de nouveau, ranimer : *réchauffer le zèle*.

RÉCHAUFFEUR (*ché-feur*) n. m. Appareil destiné à chauffer progressivement un liquide avant son admission dans une chaudière (alambic, chaudière à vapeur, pasteurisateur, etc.).

RÉCHAUFFOIR (*ché-foir*) n. m. Dans un poêle de salle à manger, fourneau qui sert à réchauffer les plats.

RÉCHAUSSEMENT (*ché-se-man*) n. m. Action de rehausser.

RECHAUSSER (*ché-sé*) v. a. Chausser de nouveau. *Rehausser un arbre*, remettre de la terre au pied. *Rehausser un mur*, en rétablir le pied en y apportant de nouveaux matériaux.

RÊCHE adj. Rude au toucher : *peau rêche*. Apre au goût : *vin rêche*. Fig. Rétif : *caractère rêche*.

RECHERCHE (*chèr-che*) n. f. Action de rechercher ; perquisition : *faire des recherches dans les archives*. Action de chercher à obtenir : *la recherche des honneurs*. Affectation, raffinement : *recherche dans la parure, dans le style*.

RECHERCHÉ (*chèr-ché*). E adj. Peu commun, rare : *ouvrage recherché*. Fig. Qui manque de naturel : *style recherché* ; *toilette recherchée*.

RECHERCHER (*chèr-ché*) v. a. Chercher de nouveau ; chercher avec soin : *rechercher la cause d'un phénomène*. Poursuivre juridiquement, faire enquête sur : *rechercher l'auteur d'un crime*. Tâcher d'obtenir : *rechercher l'amitié de quelqu'un* ; *rechercher une personne en mariage*. Désirer de voir, de fréquenter quelqu'un : *tout le monde le recherche*. Poursuivre avec affectation : *rechercher l'esprit*.

RECHIGNÉ, E adj. (du préf. *re*, et du germ. *hînan*). De mauvaise humeur : *avoir un air rechigné*.

RECHIGNEMENT (*man*) n. m. Action de rechigner.

RECHIGNER (*gné*) v. n. (germ. *hînan*). Prendre un air maussade. Temoigner, par l'air de son visage, de la mauvaise humeur, de la répugnance : *rechigner devant une besogne facile*.

RECHOIR v. n. (Se conj. comme *choir*.) Choir de nouveau.

RECHUTE n. f. Nouvelle chute. Fig. Action de retomber dans un mal, un inconvénient, un vice. Retour d'une maladie.

RECIDIVER (*ré*) v. n. Faire une rechute.

RÉCIDIVE n. f. (du lat. *recidivus*, qui retombe dans la même faute). Action de commettre de nouveau un délit, un crime : *la récidive entraîne une aggravation de peine*. Réapparition d'une maladie : *le cancer a de nombreuses récidives*.

RÉCIDIVER (*ré*) v. n. Faire une récidive. Recommencer, réapparaître : *maladie qui récidive*.

RÉCIDIVISTE (*ris-té*) n. et adj. Se dit d'une personne qui tombe dans la récidive, dans le même délit, le même crime pour lequel elle a déjà été condamnée : *certain récidivistes sont passibles de la relégation*.

RÉCIDIVITÉ n. f. Tendance à la récidive. Méd. Tendance à réapparaître par récidive : *la récidivité du rhumatisme*.

RÉCIF n. m. (de l'ar. *arrecife*, chaussée). Chaîne de rochers à fleur d'eau : *des récifs bordent la côte du Calédon*. (V. GÉOGRAPHIE.)

RÉCIPÉ n. m. (du lat. *recipe*, prenez). Mot par lequel un médecin commençait autrefois son ordonnance (R en abrégé). L'ordonnance elle-même.

RÉCIPENDIAIRE (*pi-an-dé-re*) n. m. (du lat. *recipiendus*, qui doit être reçu). Celui que l'on reçoit dans une compagnie avec un certain cérémonial.

RÉCIPIENT (*pi-an*) n. m. (du lat. *recipients*, qui reçoit). Vase, cavité pour recevoir, contenir un liquide, un fluide : *réceptif d'un alambic*. Cloche de verre dans laquelle on fait le vide avec la machine pneumatique. *Réceptif florentin*, sorte de matras à une ou deux tubulures servant à recueillir les eaux distillées aromatiques.

RÉCIPROCITÉ n. f. Etat et caractère de ce qui est réciproque : *réciprocité de sentiments*.

RÉCIPROQUE adj. (lat. *reciprocus*). Qui a lieu entre deux personnes, deux objets agissant l'un sur l'autre : *amitié, haine réciproque*. Gramm. Verbe *réciproque*, qui exprime l'action de plusieurs sujets les uns sur les autres, comme dans : *Pierre et Paul se louent*. Théorème *réciproque*, second théorème dans lequel la conclusion du premier est prise pour hypothèse et l'hypothèse pour conclusion. N. m. ou f. La parelle : *rendre le réciproque (vx) ou la réciproque*. N. f. Logiq. Proposition réciproque.

RÉCIPROQUEMENT (*he-man*) adv. D'une manière réciproque : *se flatter réciproquement*.

RÉCIT (*si*) n. m. (de *réciter*). Relation, narration d'un fait : *les récits d'Hérodote sont très attachants*. Musiq. Syn. de **RÉCITATIF**.

RÉCITAL n. m. (mot angl.). Audition d'un seul artiste sur un seul instrument : *un récital d'orgue*. Pl. des *récitals*.

RÉCITANT, E adj. Musiq. Se dit des voix et des instruments qui exécutent seuls, ou qui exécutent la partie principale : *partie récitante*. N. m. Celui qui, dans un oratorio, une cantate ou une scène lyrique, est chargé de chanter les récits.

RÉCITATEUR n. m. Qui récite par cœur.

RÉCITATIF n. m. Sorte de chant qui imite la déclamation parlée ; où le chant n'est point assujéti à la mesure.

RÉCITATION (*si-on*) n. f. Action de réciter : *la récitation des leçons*. Action de réciter en musique.

RÉCITER (*té*) v. a. (lat. *recitare*). Prononcer ce que l'on sait par cœur : *réciter sa leçon*. Raconter : *réciter des historiettes*. Musiq. Exécuter un récitatif

RÉCLAMANT (*man*), E n. et adj. Qui réclame calmer les réclamants.

RÉCLAMATEUR n. m. Celui qui réclame. (Peus.)

RÉCLAMATION (*si-on*) n. f. Action de réclamer, de revendiquer, de s'opposer : *élever de vives réclamations*.



Réchauds.

RÉCLAME n. m. Cri et signe pour faire revenir un faucon.

RÉCLAME n. f. Petit article inséré dans le corps d'un journal et qui contient, ordinairement l'éloge payé d'un livre, d'une industrie, etc. : *une habile réclame*. Tout appel à la publicité par voie d'affiches, de prospectus, etc. : *faire de la réclame*. En T. de plain-chant, partie du répons que l'on reprend après le verset. *Impr.* Mot placé autrefois au bas d'une page ou d'une feuille, et qui était le premier de la page ou de la feuille suivante.

RÉCLAMER (me) v. a. (lat. *reclamare*). Demander avec instance : *réclamer la parole*. Implorer : *réclamer du secours*. Revendiquer : *réclamer un droit*. Avoir besoin de : *plante qui réclame beaucoup de soins*. V. n. Protester : *réclamer contre une injustice*. Interceder : *réclamer en faveur des absents*.

RÉCLOUER (klo-é) v. a. Clouer de nouveau.
RECLURE v. a. (lat. *recludere*). — N'est usité qu'à l'infin. et aux temps composés : *j'ai reclos, j'avais reclos*, etc.) Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse. *Se reclore* v. pr. S'enfermer, s'isoler du monde.

RECLUS, E (klu, u-ze) adj. et n. Renfermé étroitement. Qui ne fréquente point le monde : *moins reclos ; vivre comme un reclos*.

RECLUSION ou **RECLUSION** (si-on) n. f. Etat d'une personne étroitement enfermée : *se condamner à la reclusion*. *Dr.* Peine afflictive et infamante, consistant dans la privation de la liberté avec assujettissement au travail : *les femmes condamnées aux travaux forcés subissent la reclusion*.

RECLUSIENNAIRE ou **RECLUSIONNAIRE** (si-on-nè-re) n. Personne qui subit la reclusion.

RECOGNER (gné) v. a. et n. Cognier de nouveau : *reconner un clou*.

RECOGNITIF (kogh-ni) adj. m. (du lat. *recognitus*, reconnu). *Dr.* Se dit d'un acte par lequel on reconnaît une obligation, en rappelant le titre qui l'a créée.

RECOGNITION (kogh-ni-si-on) n. f. Reconnaissance de l'état d'une personne, de la qualité d'une chose.

RECOIFFER (koi-fé) v. a. Coiffer de nouveau, ou réparer le désordre d'une coiffure.

RECOIN n. m. (du préf. *re*, et de *coin*). Coin plus caché et moins en vue : *les coins d'un vieux manoir*. *Fig.* Ce qu'il y a de plus intime : *les coins de la conscience*.

RECOLEMENT (man) n. m. Action par laquelle on recolt les témoins. Procès verbal de cette action. Vérification des objets contenus dans un inventaire, une saisie. Vérification d'une coupe de bois.

RECOLER (lé) v. a. (du lat. *recolere*, reprendre en œuvre). *Dr.* Lire à des témoins leurs dépositions, pour voir s'ils y persistent. Vérifier par un nouvel examen.

RECOLLAGE (ko-la-jé) n. m. Action de recoller.

RECOLLECTION (ko-lé-si-on) n. f. *Relig.* Action par laquelle on se recueille en soi-même. (Peu us.)

RECOLLEMENT (ko-le-man) n. m. Action de recoller.

RECOLLER (ko-lé) v. a. Coller de nouveau.

RECOLETT (ko-lé) n. m. (du lat. *recollectus*, recueilli). Religieux réformés de l'ordre de Saint-François.

RECOLETTE (ko-lé-te) n. f. Membre de certaines communautés de femmes de l'ordre de Saint-François.

RECOLIGER (ko-lé-jé) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : il *recolige*, nous *recolignons*.) Colliger de nouveau. *Se recoliger* v. pr. *Relig.* Se recueillir en soi-même.

RECOLORATION (si-on) n. f. Action de recolorer. Son résultat.

RECOLORER (ré) v. a. Colorer de nouveau.

RECOLTABLE adj. Que l'on peut recoller.

RÉCOLTE n. f. (ital. *ricolta*). Action de recueillir les biens de la terre. Produits qui en résultent : *faire une riche récolte de blé*. *Fig.* Résultat de recherches : *une maigre récolte de documents*. Profit, bénéfice.

RÉCOLTER (té) v. a. Faire une récolte : *recolter du blé*. *Fig.* Recueillir : *recolter la haine*. *ANT. Semer, ensemenacer.*

RECOMMANDABLE (ko-man) adj. Estimable : *personne peu recommandable*.

RECOMMANDATION (ko-man-da-si-on) n. f. Action de recommander quelqu'un : *soliciter la recommandation d'un personnage puissant*. Avis, conseil : *oublier les recommandations paternelles*. Considération, estime : *être en grande recommandation*. Postes. Engagement que prend la poste (enoyennant une taxe spéciale) de remettre une lettre, un paquet en main propre.

RECOMMANDER (ko-man-dé) v. a. (du préf. *re*, et de *commander*). Charger quelqu'un de faire une chose : *recommander au domestique de vous recueillir*. Exhorter à faire une chose : *on lui a recommandé d'être sage*. Prier d'être favorable à, d'avoir soin de : *recommander quelqu'un au ministre*. *Se recommander* v. pr. Tirer sa valeur de : *le vrai mérite se recommande tout seul*. *Se recommander de quelqu'un*, invoquer son appui, son témoignage.

RECOMMENCEMENT (ko-man-se-man) n. m. Action de recommencer.

RECOMMENCER (ko-man-sé) v. a. (Prend une cédille sous le c devant a et o : il *recommença*, nous *recommençons*.) Commencer de nouveau : *recommencer la guerre*. V. n. : *la peste recommence*.

RECOMPENSEUR, REUSE (ko-man, eu-se) n. Celui, celle qui récompense. (Peu us.)

RECOMPARAÎTRE (kon-pa-rè-tre) v. n. (Se conj. comme *connaître*.) Comparaitre de nouveau.

RECOMPENSE (kon-pa-se) n. f. Dédommagement, compensation : *récompense d'une perte qu'on a subie*. Bien qu'on fait à quelqu'un en reconnaissance d'un service, d'une bonne action. *Par antiphr.* Châtiment : *la mort est la récompense du mépris*. *En récompense* loc. adv. En revanche. *ANT. Punition*.

RECOMPENSER (kon-pa-sé) v. a. (du préf. *re*, et de *compenser*). Dédommager : *ma chaise d'aujourd'hui m'a récompensé de celle d'hier*. Accorder une récompense : *récompenser un bon élève*. *Par antiphr.* Punir : *récompenser un traître de ses pertides*. *ANT. Punir*.

RECOMPOSABLE (kon-po-sa-ble) adj. Qui peut être recomposé.

RECOMPOSER (kon-po-zé) v. a. Composer de nouveau : *recomposer une administration*. *Chim.* Réunir les parties d'un corps séparées par quelque opération.

RECOMPOSITION (kon-po-zi-si-on) n. f. Action de recomposer. Son effet.

RECOMPTER (kon-té) v. a. Compter de nouveau.

RECONCILIABLE adj. Qui peut être réconcilié. *ANT. Irréconciliable*.

RECONCILIATEUR, TRICE n. Qui réconcilie des personnes brouillées ensemble.

RECONCILIATION (si-on) n. f. Racommodement entre personnes : *ménager une réconciliation entre deux frères brouillés*. Acte par lequel un hérétique est réuni à l'Eglise. Nouvelle bénédiction d'une église profane. *ANT. Désunion, désaccord, brouille*.

RECONCILIER (li-é) v. a. (du lat. *reconciliare*, ramener, rétablir. — Se conj. comme *prier*.) Accorder, raccommoder, rétablir l'accord, l'harmonie entre : *réconcilier des ennemis*. Inspirer des idées plus favorables sur le compte de quelqu'un : *cette bonne action me réconcilie avec lui*. Accomplir la réconciliation d'un hérétique, d'une église. *Se réconcilier* v. pr. Se raccommoder. *Se réconcilier avec Dieu*, rentrer en grâce avec lui. *ANT. Désunir, brouiller*.

RECONDAINER (da-né) v. a. Condamner de nouveau.

RECONDUCTION ou **RÉCONDUCTION** (duk-si-on) n. f. Renouvellement d'une location, d'un bail à ferme. *Facile reconduction*, renouvellement du bail s'opérant par le fait de la continuation de jouissance du preneur, sans opposition du bailleur.

RECONDUIRE v. a. (Se conj. comme *conduire*.) Accompagner au retour. Accompagner par civilité une personne dont on a reçu la visite. *Iron.* Reconduire, expulser : *reconduire un insolent à coups de bâton*.

RECONDUITE n. f. Action de reconduire.

RECONFORT (for) n. m. Consolation, secours dans l'affliction : *apporter du réconfort à un malheureux*.

RÉCONFORTANT (tan). E adj. Qui réconforte : *brevage réconfortant*. N. m. Médicament ou aliment qui réconforte : *la kola est un réconfortant*.

RÉCONFORTATION (si-on) n. f. Action de réconforter. ANT. **Affaiblissement, découragement**.

RÉCONFORTER (té) v. n. et a. Fortifier : *le vin de quinquina réconforte*. Relever la force morale : *réconforter un affligé*. ANT. **Affaiblir, décourager**.

RECONNAISSABLE (ko-nè-sa-blé) adj. Facile à reconnaître : *cadavre à peine reconnaissable*.

RECONNAISSANCE (ko-nè-sa-ns) n. f. Action de se rappeler comme connue antérieurement une personne, une chose. Souvenir, gratitude d'un bienfait reçu : *compter sur la reconnaissance d'un protégé*. Avu, confession : *la prompte reconnaissance de sa faute lui en a valu le pardon*. Examen détaillé, vérification : *la reconnaissance des lieux*. Acte par lequel on reconnaît l'existence d'une obligation : *reconnaissance de dette*. Recu d'un dépôt, délivré par un mont-de-piété, etc. Opération militaire ayant pour objet d'obtenir des indications sur la position de l'ennemi : *un détachement alla en reconnaissance*. Soldats chargés de cette opération. Exploration : *faire une reconnaissance en Afrique*. ANT. **Ingratitude**.

RECONNAISSANT (ko-nè-san). E adj. Qui a de la reconnaissance : *le chien est un animal reconnaissant*. ANT. **Ingrat**.

RECONNAÎTRE (ko-nè-tré) v. a. (Se conj. comme connaître). Se remettre dans l'esprit comme antérieurement connu : *reconnaître un ami qu'on n'a pas vu depuis longtemps*. Distinguer à certains caractères : *reconnaître quelqu'un à sa voix*. Admettre comme vrai : *reconnaître une vérité*. Parvenir à constater : *on a reconnu son innocence*. Confesser, avouer : *reconnaître ses torts*. Reliever la situation de : *aller reconnaître les lieux*. Monter de la gratitude pour : *reconnaître un service*. Reconnaître un gouvernement, le déclarer légitimement établi. **Reconnaître un enfant**, s'en déclarer le père. **Se reconnaître** v. pr. Retrouver son image, son caractère dans quelqu'un ou dans quelque chose : *se reconnaître dans ses enfants*. Se retrouver, s'orienter : *je commence à me reconnaître*. Fig. Se repentir : *il a pu se reconnaître avant de mourir*. S'avouer : *se reconnaître coupable*. Examiner ce qu'on doit faire : *laissez-moi le temps de me reconnaître*. ANT. **Méconnaître**.

RECONQUÉRIR (ké) v. a. (Se conj. comme acquérir). Conquérir de nouveau : *reconquérir une province*. Fig. Recouvrer : *reconquérir l'estime publique*.

RECONSOLIDATION (si-on) n. f. Action de reconsolider.

RECONSOLIDER (dé) v. a. Consolider de nouveau : *reconsolider un mur*.

RECONSTITUANT (kons-ti-tu-an). E adj. Se dit des médicaments qui ramènent l'organisme à l'état normal. N. m. : *l'huile de foie de morue est un reconstituant*. ANT. **Débitant**.

RECONSTITUER (kons-ti-tu-é) v. a. Constituer de nouveau : *reconstituer un édifice*.

RESTITUTION (kons-ti-tu-si-on) n. f. Action de reconstituer.

RECONSTRUIRE (kons-tru-i-re) v. a. (Se conj. comme conduire). Construire de nouveau : *reconstruire un édifice*.

RECONTINUER (nu-é) v. a. Reprendre la continuation.

RECONVENTION (van-si-on) n. f. Demande que forme un défendeur contre celui qui en a formé une le premier contre lui et devant la même juridiction.

RECONVENTIONNEL, ELLE (van-si-o-nèl,-è-le) adj. Qui est de la nature d'une reconvention : *demande reconventionnelle*.

RECONVENTIONNELLEMENT (van-si-o-nè-le-man) adv. Par mode de reconvention : *demande reconventionnellement des dommages-intérêts*.

RECOPIER (pi-é) v. a. (Se conj. comme prier.) Copier, transcrire de nouveau : *recopier un devoir*.

RECOUILLEMENT (ki, li mil., e-man) n. m. Action de recouiller, de se recouiller.

RECOUILLER (ki, li mil., é) v. a. Retrousser en forme de coquille : *recouiller des feuilles d'un livre*. **Se recouiller** v. pr. Se friser, se rouler sur soi-même : *les feuilles sèches se recouillent*.

RECORD (kor) n. m. (mot angl.). Exploit sportif officiellement constaté et surpassant tout ce qui a été fait précédemment dans le même genre.

RECORDEUR (dé) v. a. (du lat. *recordare*, remettre à l'esprit). Remettre dans la mémoire de quelqu'un ou dans sa propre mémoire : *recorder la leçon à quelqu'un*. **Se recorder** v. pr. Se rappeler ce qu'on a à faire ou à dire. *Fam.* Se concerter avec quelqu'un. (Peu us.)

RECORDEUR (dé) v. a. (du préf. *re*, et de *corder*). Attacher de nouveau avec une corde. Remettre des cordes : *recorder une raquette*.

RECORDMAN (man) n. m. (mot angl.). Celui qui est détenteur d'un record sportif. Pl. des *recordmen*.

RECORRIGER (ko-ri-jé) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et a : *il recorraigea, nous recorraigeons*). Corriger de nouveau : *recorriger un ouvrage*.

RECORS (kor) n. m. (de *record*, rappel). Celui qui accompagne un huissier pour lui servir de témoin et lui prêter main-forte au besoin.

RECOURIR (ché) v. a. Coucher de nouveau.

RECOURRE v. a. (Se conj. comme couvrir). Couvre ce qui est découté ou déchiré : *recourre une manche*. Fig. Rémunérer : *recourre ses souveurs*.

RECULER (lé) v. a. Couler de nouveau : *reculer un canon*. V. n. *faire reculer le sang d'une blessure*.

RECUPAGE n. m. Action de recouper.

RECUPERE n. f. Farine de qualité inférieure, tirée du son remis au moulin : *pain de recupere*. Eclat qui s'enlève des pierres que l'on taille. Ce qui reste d'une étoffe, quand on taille des vêtements. Rogures de métaux précieux, etc.

RECUREMENT (man) n. m. Retraite faite à chaque assise de pierre pour donner plus de solidité au bâtiment. Vérification d'un fait au moyen de renseignements provenant de sources différentes.

RECUPERER (pé) v. a. Couper de nouveau. Mélanger des vins de divers crus avec le produit d'un premier coupage. V. n. Faire une seconde coupe aux cartes.

RECUPETTE (pé-te) n. f. Troisième farine qu'on tire du son des recoupes et employée dans la fabrication de l'amidon.

RECUREMENT (man) n. m. Action de recourber. Résultat de cette action.

RECURBER (bé) v. a. C-urber de nouveau. Courber en rond par le bout : *recurber une branche*.

RECURBERÉ n. f. Etat d'une chose recourbée. Partie recourbée d'un objet.

RECOURBÉ v. n. (Se conj. comme couvrir.) Courir de nouveau : *cheval qui va recourir dans une nouvelle épreuve*. S'adresser à quelqu'un pour en obtenir quelque chose : *recourir à Dieu, au médecin*. Avoir recours, en parlant des choses : *recourir à la ruse*.

RECOURS (kour) n. m. (lat. *recursus*). Action de rechercher de l'assistance, du secours : *il n'a recours qu'à vous*. Ressource, refuge : *la fuite est le recours des âmes faibles*. Dr. Action en garantie ou en dommages-intérêts, que l'on a contre quelqu'un. Pourvoi : *recours en cassation*. *Recours en grâce*, demande pour obtenir du chef de l'Etat la remise ou la commutation d'une peine et surtout de la peine capitale.

RECOURSSE (kou-se) n. f. V. RECOURSSE.

RECOUVRABLE adj. Qui peut se recouvrer : *somme facilement recouvrable*. ANT. **Irrecouvrable**.

RECOUVRAGE n. m. Travail fait pour recouvrer : *le recouvrement d'un parapluie*.

RECOUVRANCE n. f. Action de recouvrer. (Vx.) *Notre-Dame de Recouvrance*, la sainte Vierge, spécialement, invoquée pour le rétablissement de la santé.

RECOUVREMENT (man) n. m. Action de recouvrer ce qui était perdu : *recouvrement de titres*. Rétablissement : *recouvrement des forces, de la santé*. Perception de sommes dues : *faire des recouvrements*. Pl. Dettes actives, pour déboursés et honoraires d'un officier ministériel.

RECOUVREMENT (man) n. m. Action de recouvrer : *le recouvrement périodique de l'Égypte par les eaux du Nil*. Enduit sur un lattis ou un pan de bois. Partie d'une pierre, d'un morceau de bois, qui couvre un joint, une entaille. *Recouvrement du tiroir*, avance du tiroir d'une machine qui règle l'introduction de la vapeur dans le cylindre.

RECOUVREUR (né) v. a. (lat. *recuperare*). Rentrer en possession de : *recouvrer la rue, des créances*.

RECOUVRI v. a. (Se conj. comme *couvrir*). Couvrir de nouveau : *recouvrir une maison*. Couvrir complètement : *neige qui recouvre une plaine*. Par ext. Masquer : *recouvrir ses défauts de belles apparences*. — Ne pas confondre avec *recouver*.

RECRACHER (*ché*) v. a. Rejeter ce qu'on a pris dans la bouche. V. n. Cracher de nouveau.

RECRÉANCE n. f. (anc. v. *recroire*, rendre). Dr. can. Jouissance provisionnelle des fruits d'un bénéfice en litige. Lettres de *recréance*, envoyées à un ambassadeur pour qu'il les présente au souverain d'auprès de qui on le rappelle.

RECRÉATIF, IVE adj. Qui crée : *livre récréatif*. ANT. **ENNUYEUR, FATIGANT**.

RECRÉATION (*si-on*) n. f. (lat. *recreatio*). Passetemps, délassement : *prendre un peu de récréation*. Temps accordé aux enfants pour jouer : *récréation d'une heure*. Ce qui plaît : *une récréation des yeux*.

RECRIER (*kré-é*) v. a. (du préf. *re*, et de *créer*). Créer de nouveau.

RECRIÈRE (*kré-é*) v. a. (lat. *recreare*). Réjouir, divertir. **Se recrier** v. pr. Se divertir. ANT. **ENNUYEUR, FATIGUEUR**.

RECRÈMENT (*man*) n. m. (lat. *recrementum*). Ensemble des déchets de fonctionnement qui demeurent dans l'organisme.

RECRÈMENTEUX, EUSE (*man-teù, eu-se*) ou **RECRÈMENTITEL, ELLE** (*man-ti-si-èl, è-le*) adj. Qui est de la nature des recrèments.

RECRÈPIMENT (*man*) ou **RECRÈPISAGE** (*pi-sa-je*) n. m. Action de recrèpiner.

RECRÈPIR v. a. Crèpiner de nouveau : *recrèpiner un mur*. Fam. Mettre du fard sur : *recrèpiner son visage*. Fig. Restaurer, réparer : *recrèpiner une nouvelle pour la publier de nouveau*.

RECRÈUSER (*sé*) v. a. Creuser de nouveau ou plus avant : *recrèuser un fossé*.

RECRIER [*kré-é*] (**RE**) v. pr. (Se conj. comme *prier*). Faire une exclamation pour réclamer, protester : *se recrier contre une injustice*. Faire une exclamation d'étonnement : *se recrier au moindre bon mot*.

RECRIMINATEUR, TRICE adj. Qui récrimine.

RECRIMINATION (*si-on*) n. f. Action de récriminer ; reproche.

RECRIMINATOIRE adj. Qui contient une récrimination : *discours récriminoire*.

RECRI-MINER (*né*) v. n. (du préf. *re*, et du lat. *crimen*, inis, accusation). Répondre à des injures, à des accusations par d'autres : *recriminer contre son accusateur*.

RECRIRE v. a. Ecrire de nouveau : *recrirer une page perdue*. Recomposer une œuvre écrite : *recrirer un chapitre mal venu*.

RECROISER (*sé*) v. a. Croiser de nouveau.

RECROÏTRE v. n. (Se conj. comme *croître*). Prendre une nouvelle croissance.

RECROQUEVILLÉ, E adj. Tordu, replié par la chaleur.

RECROQUEVILLER [*ke-vi, ll mll. é*] (**SE**) v. pr. (du préf. *re*, de *croc*, et *வில்*). Se dit des feuilles desséchées par le soleil, du parchemin, du cuir, etc., qui se retirent, se replient quand on les expose à une chaleur trop intense.

RECROU, E adj. (de l'anc. v. *se recroire*, s'avouer vaincu). Harassé de fatigue : *un cheval recrou*.

RECROU n. m. (subst. particip. de *recroître*). Pousse annuelle d'un bois taillis.

RECROUESCENCE (*dés-sen-sé*) n. f. (du lat. *recrudescere*, reprendre des forces). Intensité plus grande des symptômes d'une maladie, des ravages d'une épidémie, etc., après un amendement : *l'hiver amène une recrudescence de misère*.

RECROUESCENT (*dés-sen*). E adj. Qui présente une recrudescence : *une épidémie recrudescente*.

RECROUÏRE (*kré-é*) n. f. (subst. particip. de *recroître*). Levée de nouveaux soldats : *faire une recrue*. Jeune soldat. Fig. Personne qui s'ajoute à une société.

RECROUÏTEMENT (*man*) n. m. Action de recruter : *recroûitement des soldats, des marins*.

RECROUÏTES (*té*) v. a. Faire des recrues : *recruter un régiment*. Fig. Attirer dans une société, dans un parti : *recruter des associés*. **Se recruter** v. pr. Etre

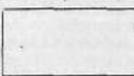
recruté, entretenir au moyen de recrues : *les corps d'élite se recrutent difficilement*.

RECROUÏTEUR n. m. Qui faisait des recrues. Adjectif : *sergent recruteur*.

RECTA (*rèk*) adv. (mot lat. signif. *tout droit*). Fam. Ponctuellement : *payer recta à l'échéance*.

RECTAL, E, AUX (*rèk*) adj. Qui appartient au rectum.

RECTANGLE (*rèk*) adj. (du lat. *rectus*, droit, et de *angle*). Dont les angles sont droits. Triangle rectangle, triangle qui a un angle droit. (V. TRIANGLE, E.) Parallélogramme rectangle, parallélogramme droit à base rectangulaire. N. m. Quadrilatère dont les angles sont droits : *la surface d'un rectangle à pour mesure le produit de sa base par sa hauteur*.



RECTANGULAIRE (*rèk, lê-ré*) adj. Se dit en général de toute figure dont les angles sont droits.

RECTEUR (*rèk*) n. m. (lat. *rector* ; de *regere*, diriger). Autrefois, chef d'une université ; aujourd'hui, chef d'une université régionale. Directeur d'un collège de jésuites. Curé en Bretagne.

RECTEUR, TRICE (*rè*) adj. (lat. *rector, trix*). Qui dirige. *Esprit recteur*, ancien nom des fluides volatils qui constituent les odeurs. *Pennes rectrices*, ou substantif., *les rectrices*, plumes de la queue des oiseaux, qui servent à diriger le vol.

RECTIFIABLE (*rèk*) adj. Qui peut être rectifié : *erreur aisément rectifiable*.

RECTIFICATEUR (*rèk*) n. m. Appareil s'adaptant à un alambic et dans lequel s'effectue la rectification des vapeurs d'alcool.

RECTIFICATIF, IVE (*rèk*) adj. Qui rectifie : *état rectificatif*.

RECTIFICATION (*rèk, si-on*) n. f. Action de rectifier : *rectification d'un compte*. Purification d'un liquide par une nouvelle distillation. Modification à un article de journal, à un passage d'une publication : *insérer une rectification*.

RECTIFIER (*rèk-ti-fi-é*) v. a. (du lat. *rectus*, droit, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*). Rendre droit : *rectifier le tracé d'une route*. Rendre exact, correct : *rectifier un calcul*. Purifier par une nouvelle distillation : *rectifier de l'eau-de-vie*.

RECTILIGNE (*rèk*) adj. (du lat. *rectus*, droit, et de *ligne*). Qui est en ligne droite : *mouvement rectiligne*. Terminé par des lignes droites ; qui concerne la ligne droite : *figure rectiligne ; trigonométrie rectiligne*.

RECTITUDE (*rèk*) n. f. (lat. *rectitudo* ; de *rectus*, droit). Qualité de ce qui est en ligne droite. Conformité aux vrais principes, à la saine raison : *rectitude de jugement*.

RECTO (*rèk*) n. m. (mot lat.). Première page d'un feuillet. Pl. des *rectos*. ANT. **VERSO**.

RECTORAL, E, AUX (*rèk*) adj. De recteur : *dignité rectorale*.

RECTORAT (*rèk-to-ra*) n. m. Charge de recteur. Temps pendant lequel on l'exerce.

RECTUM (*rèk-tom*) n. m. (mot lat. signif. *ce qui est droit*). Dernière portion du gros intestin qui aboutit à l'anus.

RECU (subst. particip. de *recevoir*) n. m. Quittance sous seing privé, par laquelle on reconnaît avoir reçu une somme : *les recus des sommes supérieures à dix francs doivent porter un timbre de quittance*. Est invariable quand on l'emploie par ellipse devant l'énoncé d'une somme, pour reconnaître que cette somme a été payée : *recu mille francs*.

RECUEIL (*ke, l mll.*) n. m. (de *recueillir*). Assemblage de divers actes, de divers écrits, etc. : *recueil de morceaux choisis*. Collection, compilation.

RECUEILLEMENT (*ke, ll mll. é-man*) n. m. Action de recueillir. (Peu us.) Action, état d'une personne qui se recueille. ANT. **DISSIPATION**.

RECUEILLI (*ke, ll mll. é, E*) adj. Qui se concentre dans le recueillement : *homme recueilli ; mener une vie recueillie*. ANT. **DISSIPÉ**.

RECUEILLIR (*ke, ll mll. é, in*) v. a. (lat. *recolligere*. — Se conj. comme *cueillir*). Faire la récolte des produits d'une terre : *recueillir du blé*. Fig. Obtenir comme résultat : *recueillir le fruit de son travail*. Acquérir par hérédité : *recueillir une succession*. Rester : *recueillir les débris d'un naufrage, les restes d'une armée*. Rassembler avec éncr-

gie : **recueillir ses forces, ses idées.** Prendre avec soi par humanité ; **recueillir un malheureux.** **Se recueillir** v. pr. Rêfléchir, se replier sur soi-même. Détourner son esprit des pensées terrestres, pour se livrer à de pieuses méditations. **ANT. Dissiper.**

RECUIRE v. a. (Se conj. comme *conduire*.) Cuire de nouveau ; **recuire un gigot.** Exposer de nouveau (un métal) à l'action du feu ; **recuire du fer pour le convertir en acier.** Faire refroidir lentement dans un four spécial les pièces de verrerie qu'on vient de fabriquer : **on recuit le cristal pour le rendre moins cassant.**

RECUIT (ku-i) n. m. ou **RECUIRE** n. f. Action de recuire un ouvrage ou de le soumettre au feu de nouveau ; **le recuit ou la recuite d'une pièce d'acier.**

RECULE (kul) n. m. (de reculer.) Mouvement de ce qui recule ; **le recul d'une pièce d'artillerie.** Eloignement nécessaire pour bien voir une chose.

RECLADE n. f. Action d'une personne, d'un véhicule qui recule. **Fig.** Action de celui qui, s'étant trop avancé dans une affaire, est obligé de revenir sur ses pas : **une honteuse reclade.**

RECLÉ, E adj. Isolé, lointain : **quartier reculé.** Eloigné dans le temps : **époque reculée.**

RECLÉE (lé) n. f. Espace qui permet de se reculer. **Feu de reculée,** grand feu qui oblige à se reculer.

RECULEMENT (man) n. m. Action de reculer. **Courroie de reculement,** pièce de harnais qui relie l'avaloire aux brancards. (V. HARNAIS.)

RECUER (lé) v. a. (du préf. *re*, et de *cul*.) Tirer, pousser en arrière : **recuer sa chaise.** **Fig.** Accroître, étendre, agrandir ; **recuer les bornes, les frontières d'un Etat.** Eloigner dans le temps, retarder : **recuer un paiement.** V. n. Aller en arrière ; **faire reculer un cheval.** Différer ; **il n'y a plus moyen de reculer.** **Fig.** Perdre du terrain, rétrograder ; **périodes où l'humanité recule.** Hésiter ; **reculer devant une difficulté.** Prov. : **Quand on n'avance pas, on recule,** quand on ne fait aucun progrès, on perd ses avantages. **ANT. Avancer.**

RECLONS [lon] (A) loc. adv. En reculant ; **marcher à reculons.**

RÉCÉPÉABLE adj. Que l'on peut récupérer. **RÉCÉPÉRATION** (si-on) n. f. Action de récupérer ; **récupération d'une créance.**

RECUPERER (ré) v. a. (lat. *recuperare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Rentrer en possession de ; **recuperer ses déboursés.** **Se récupérer** v. pr. Se dédommager ; **se récupérer de ses pertes.**

RECÉRAGE n. m. Action de recéurer.

RECÉURER (ré) v. a. (du préf. *re*, et de *écurer*.) Nettoyer ; **recéurer les casseroles.**

RECURRENCE (kur-ran-se) n. f. Etat de ce qui est récurrent.

RÉCURRENT (kur-ran), **E** adj. (du lat. *recurere*.) Revenir en arrière. Qui revient en arrière : **nerfs récurrents.** **Math.** Qui suppose un calcul fait sur des termes placés en arrière : **série récurrente.**

RÉCURSIVOIRE adj. Qui ouvre un recours ; **action récursoire.**

RECUSABLE (za-ble) adj. Qui peut être récusé ; **témoin recusable.** En qui l'on peut ne pas avoir foi : **témoignage recusable.** **ANT. Irréusable.**

RECUSATION (za-si-on) n. f. Action de recuser.

RECUSER (zè) v. a. (lat. *recusare*.) Refuser de reconnaître la compétence d'un tribunal, d'un juge, d'un juré, d'un expert, d'un témoin ; **recuser un juré.** Rejeter, ne pas admettre ; **je recuse son témoignage.** **Se recuser** v. pr. Se déclarer incompétent pour jouer une cause, décider une question.

REDACTEUR (dah) n. m. (du lat. *redactus*, rédi-é.) Qui rédige ; **redacteur de journal.** (On emploie quelquefois le fém. **REDACTRICE**.)

REDACTION (dah-si-on) n. f. Action de rédiger ; **la rédaction d'un acte.** La chose rédigée. Ensemble des rédacteurs. Bureau où travaillent les rédacteurs : **la rédaction d'un journal.**

REDAN ou **REDEDANT** (dan) n. m. (du préf. *re*, et de *dent*.) Ouvrage de fortification, composé de deux faces d'égale longueur formant un angle saillant. (V. la planche FORTIFICATION.) Ressaut que l'on fait de distance en distance, quand on construit un mur sur

un terrain en pente. Dans l'architecture du moyen âge, découpages de pierre en forme de dents.

REDDITION (ré-di-si-on) n. f. (lat. *reditio*.) Action de rendre ; **reddition d'une ville ; reddition de comptes.**

REDEFIRE (fé-re) v. a. (Se conj. comme *faire*.) Défaire de nouveau ; **redéfrire une robe.**

REDEMANDER (dé) v. a. Demander de nouveau ; **redemander un air.** Demander à quelqu'un ce qu'on lui a prêté.

REDEMPTEUR (damp) n. m. (du lat. *redemptum*, supin de *redimere*, racheter.) Qui rachète. (Se dit surtout de Jésus-Christ, qui a racheté les hommes et, en ce sens, prend une majuscule.)

REDEMPTION (damp-si-on) n. f. (de *redempteur*.) Rachat. Se dit surtout du rachat du genre humain par Jésus-Christ et, en ce sens, prend une majuscule ; **le mystère de la Rédemption.**

REDEMPTORISTE (damp-to-ris-tè) n. m. Membre des ordres du Rédempteur ou de la Merzi, ou d'un ordre fondé dans le royaume de Naples par saint Liguori en 1722.

REDET (dan) n. m. V. REDAN.

REDEDENTÉ, E (dan) adj. Se dit des redents formés par trois arcs de cercle se coupant deux à deux.



Arceau redenté.

REDESCENDRE (dè-san-dre) v. n. Descendre de nouveau. Descendre après s'être élevé ; **ballon qui continue à redescendre.** V. a. Porter de nouveau en bas ; **redescendre un lustre.** **ANT. Remonter.**

REDEVABLE adj. Qui redoit ; **être redevable de 20 francs sur un compte.** **Fig.** Qui a obligation à quelqu'un ; **je vous suis redevable de la vie.**

REDEVANCE n. f. Dette, charge, rente, que l'on doit acquitter à termes fixes ; **payer une redevance en argent, en nature.**

REDEVANCIER (si-é), **ÈRE** n. Qui est obligé à des redevances. (Peu us.)

BEDEVENIR v. n. (Se conj. comme *venir*.) Recommencer à être ce que l'on était auparavant.

REDEVOIR v. a. (Se conj. comme *devoir*.) Devoir après un compte fait.

RÉDHIBITION (si-on) n. f. (du lat. *redhibitum*, supin de *redhibere*, avoir de retour.) Résolution d'une vente obtenue par l'acheteur, lorsque la chose est attachée de certains vices.

RÉDHIBITOIRE adj. Qui tend à faire prononcer la rédhhibition ; **action rédhibitoire.** Qui peut motiver la rédhhibition ; **dans la vente d'un cheval, le coruage chronique est un vice rédhibitoire.**

RÉDIGER (jè) v. a. (du lat. *redigere*, mettre en ordre. — Prend un e muet après le g devant a et o ; **il rédigea, nous rédigeons.**) Formuler par écrit, dans l'ordre voulu, la forme définitive ; **rédiges des mémoires, un article de journal.**

REDIMER (né) v. a. (lat. *redimere*.) Racheter. **Se redimer** v. pr. Se racheter, se délivrer à prix d'argent ; **se redimer du pillage.**

REDINGOTE n. f. (de l'angl. *riding coat*, vêtement de cheval.) Vêtement d'homme, plus long et plus ample que l'habit et dont les basques font le tour du corps.

REDIRE v. a. (Se conj. comme *dire*.) Répéter ce qu'on a déjà dit ; **redire des vérités utiles.** Répéter ce qu'un autre a dit ; **l'écho redit le son.** Révéler ; **il redit tout.** V. n. Blâmer ; **trouver à redire.**

REDISCUITER (dis-ku-té) v. a. Discuter de nouveau ; **rediscuter une convention.**

REDISEUR, EUSE (zeur, eu-ze) n. Qui répète les mêmes choses ; **éternel rediseur.**

REDETE n. f. Répétition oiseuse ; **évités les redites dans un discours.**

REDONDANCE n. f. Superfluité de paroles ; **style plein de redondances.**



Redingote.

REDONDANT (*dan*). E adj. Superflu, qui est de trop : *expression redondante*. Où il y a du superflu : *style redondant*.

REDONDER (*dé*) v. n. (du lat. *redundare*, déborder). Être superflu dans les discours : *expressions qui redondent*. *Redonder de*, surabonder en : *ouvrage qui redonde de citations*.

REDONNER (*do-né*) v. a. Donner de nouveau la même chose. Rendre à celui qui avait déjà eu. *Fig.* Procurer de nouveau : *redonner des forces, de l'espérance*. V. n. Se remettre : *redonner dans les excès*. Recommander : *le froid redonne*. Revenir à la charge : *l'infanterie redonna avec un nouveau courage*.

REDORER (*ré*) v. a. Dorer de nouveau : *redorer un cadre*. *Fig.* Éclaircir de nouveau : *le soleil redore les coteaux*.

REDORMIR v. n. Dormir de nouveau.

REDOUBLÉ, E adj. Pressé, accéléré. *Milit.* Pas *redoublé*, pas qui se fait avec une vitesse double ; air de la musique militaire dont le rythme règle ce pas.

REDOUBLEMENT (*man*) n. m. Action de redoubler, augmentation ; *redoublement de zèle*. *Gramm.* Répétition d'un mot ou d'un élément de mot ayant pour objet d'exprimer un rapport grammatical : *le redoublement caractérise les parfaits grecs*.

REDOUBLER (*blé*) v. a. Remettre une doublure : *redoubler une robe*. Répéter avec augmentation : *redoubler ses cris*. Augmenter : *cet événement a redoublé nos alarmes*. V. n. Augmenter, s'accroître : *la tempête redouble*. *Redoubler de*, apporter plus de : *redoubler de soins*.

REDOUL, **RODOUL** ou **ROUDOUL** n. m. Genre de géraniacées, vulgairement *herbe aux tanneurs*, parce que les différentes parties de la plante sont riches en tannin.

REDOUTABLE adj. Fort à craindre : *la paresse est un vice redoutable*.

REDOUTE n. f. (de l'ital. *ridotto*, réduit). *Fortif.* Ouvrage isolé, sans angle rentrant. Endroit public où l'on danse, joue, fait de la musique. Fête donnée dans un de ces établissements : *organiser une redoute costumée*.

REDOUTER (*té*) v. a. Craindre fort : *redouter la chaleur*.

REDOWA (*va*) n. f. (tchèque *redjovak*). Danse qui tient de la valse et de la mazurka : *la redowa, comme la mazurka, est écrite sur un rythme à trois temps*.

REDRESSÉ (*drè-se*) n. f. *Mar.* Cordages, appareils qui servent à remettre droit un navire abattu en carène : *caliorne, biques de redresse*.

REDRESSER (*drè-se-man*) ou **REDRESSAGE** (*drè-se-je*) n. m. Action de redresser ; son effet : *redressement de la taille*. *Fig.* Action de réparer : *redressement de torts*.

REDRESSER (*drè-sé*) v. a. Rendre droit : *redresser un arbre*. Replacer debout : *redresser une statue tombée*. *Fig.* Donner de la rectitude : *redresser le jugement*. Réparer, réformer : *redresser des abus*. *Fam.* Corriger, réprimander : *je l'ai redressé d'importance*. Se *redresser* v. pr. Se remettre droit, se relever. *Fig.* Prendre une attitude fière, provocante.

REDRESSEUR (*drè-seur*) n. m. Celui qui redresse. *Redresseur de torts*, chevalier errant qui venait les victimes de l'injustice : *le Don Quichotte de Cervantes a ridiculisé les redresseurs de torts*.

REDU n. m. (subst. particip. de *redouvoir*). Ce qui reste dû après un compte fait.

REDUCTEUR, **TRICE** (*duk*) adj. Qui réduit. *Chim.* Se dit des corps qui ont la propriété de désoxyder. N. m. : *le charbon est le réducteur industriel par excellence*.

REDUCTIBILITÉ (*duk-ti*) n. f. Caractère de ce qui est réductible. ANT. *Iréductibilité*.

REDUCTIBLE (*duk-ti-ble*) adj. Qui peut être réduit, ramené à une forme plus simple : *fraction réductible à une plus simple expression*. *Chir.* Qui peut être remis en place : *luxation réductible*. ANT. *Iréductible*.

RÉDUCTION (*duk-si-on*) n. f. (lat. *reductio*). Action de réduire. Effet de cette action : *réduction des impôts*. Action de subjuguier : *réduction d'une province*. Copie réduite : *réduction d'une statue*. *Geom.* Opération par laquelle on remplace une figure par une autre semblable, mais plus petite : *échelle, compas de réduction*. *Arithm.* Conversion d'une quantité en une autre équivalente : *réduction d'une fraction à sa plus simple expression*. *Chim.* Opération par laquelle on enlève l'oxygène à un oxyde métallique, pour obtenir le métal pur. *Chir.* Action de remettre à leur place les os luxés ou fracturés. ANT. *Augmentation*.

RÉDUIRE v. a. (du lat. *reducere*, ramener. — Se conj. comme *conduire*.) Rendre moindre : *réduire l'effectif d'une armée* ; *réduire ses dépenses*, une figure géométrique. Transformer, résoudre une chose en une autre : *réduire du blé en farine*. Refaire en petit : *réduire un tableau*. Contraindre, subjuguier : *réduire quelqu'un à l'obéissance* ; *Alexandre réduisit toute l'Asie*. Faire tomber dans un état fâcheux : *réduire quelqu'un à la misère*. Ramener : *réduire des toises en mètres*. Rendre plus concentré par l'ébullition : *réduire une dissolution*. *Arith.* Transformer : *réduire deux fractions au même dénominateur*. *Chir.* Remettre à leur place les os luxés : *réduire une fracture*. *Chim.* Séparer d'un oxyde le métal qu'il renferme. *Geom.* Réduire une figure, en opérant la réduction. ANT. *Augmenter*.

RÉDUIRE (*du*-f) n. m. Retraite : *réduit paisible*. Galetas : *misérable réduit*. *Fortif.* Ouvrage construit à l'intérieur d'un autre : *le réduit d'une place est destiné à devenir le dernier asile de la défense*. Sur un navire de guerre, compartiment cuirassé où sont logés des canons.

RÉPLICATIF, **IVE** adj. (du lat. *reuplicatus*, redoublé). Qui exprime le redoublement, comme la particule *re* dans *redire*, *refaire*, etc.

RÉPLICATION (*si-on*) n. f. (de *réplicatif*). Répétition d'une syllabe, d'une lettre. Figure de rhétorique, consistant à redoubler certains mots qui éveillent l'intérêt.

REDUVE n. m. Genre d'insectes hémiptères, qui vivent dans les maisons mal tenues.

RÉÉDIFICATION (*si-on*) n. f. Action de réédifier : *demande la réédification d'une église*.

RÉÉDIFIER (*fi-é*) v. a. (Se conj. comme *prier*.) Rébâtir : *réédifier un palais*. Rétablir : *réédifier sa fortune*.

RÉÉDITER (*té*) v. a. Faire une nouvelle édition : *rééditer un ouvrage*. *Fig.* Remettre en circulation : *rééditer une anecdote scandaleuse*.

RÉÉDITION (*si-on*) n. f. Edition nouvelle.

RÉÉDUCATION (*si-on*) n. f. Action d'éduquer à nouveau. Système employé pour apprendre à certains malades comment s'exécutent les mouvements.

RÉEL, **ELLE** (*ré-él, è-le*) adj. (lat. *realis* ; de *res*, chose). Qui existe réellement : *besoins réels*. Qui concerne une chose, par opposition au mot *personnel* : *l'hypothèque confère un droit réel sur l'immeuble hypothéqué* ; *le prêt d'une somme d'argent ne confère qu'un droit personnel sur l'emprunteur*. N. m. Ce qui est réel : *identifier l'idéal et le réel*. ANT. *Imaginaire, faux*.

RÉLECTION (*lèk-si-on*) n. f. Action d'élire de nouveau : *réélection d'un député*.

RÉELIGIBILITÉ n. f. Etat d'une personne rééligible.

RÉELIGIBLE adj. Qui peut être réélu : *en France, le président de la République est rééligible*.

RÉELIRE v. a. (Se conj. comme *lire*.) Élire de nouveau : *réélire un sénateur*.

RÉELLEMENT (*è-le-man*) adv. Effectivement, véritablement : *cette besogne est réellement trop lourde pour moi*.

RENGAGEMENT (*an-gha-je-man*) n. m. **RENGAGER** (*an-gha-jé*) v. a. V. **RENGAGEMENT**, **RENGAGER**.

REENSEMENCEMENT (*an-se-man-se-man*) n. m. Action de reensemencer. (On dit aussi **RESEMENCEMENT**.)

REENSEMENCER (*an-se-man-sé*) v. a. (Prend une cédille sous le c devant a et o : il *reensemence*,



Redoul.

nous réensemencions.) Ensemencer de nouveau. (On dit aussi RESEMENCER.)

RESCOMPTÉ (rés-son-té) n. m. Opération de banque qui consiste à faire escompter à nouveau, par un autre banquier, le papier que l'on a escompté.

RESCOMPTER (rés-son-té) v. a. Escompter de nouveau : la Banque de France rescompte le portefeuille des banques de moindre importance.

REXPÉDIER (rés-pé-di-é) v. a. (Se conj. comme prier.) Expédier de nouveau.

REXPÉDITION (rés-pé-di-si-on) n. f. Nouvelle expédition.

REXPORATION (rés, si-on) n. f. Action de réexporter.

REXPORTEUR (rés-pon-té) v. a. Transporter hors d'un Etat des marchandises qui y avait importées.

REFACTION (ré-fak-ti-on) n. f. (de refaire). Réduction sur le prix des marchandises au moment de la livraison, lorsqu'elles ne se trouvent pas dans les conditions convenues.

REFAIRE (fé-re) v. a. (Se conj. comme faire.) Faire encore ce qu'on a déjà fait : refaire un voyage. Réparer, rajuster : refaire sa coiffure. **Se refaire** v. pr. Manger, boire. Prendre des forces, de la santé : se refaire à la campagne. Rétablir ses affaires.

REFAIT (fé). E adj. Faux. Trompé, dupé.

REFAIT (fé) n. m. Nouveau bois du cerf. Jeu Au lansquenet, coup qu'il faut recommencer.

REFAUCHER (fé-ché) v. a. Faucher de nouveau.

REFECTION (fék-si-on) n. f. (lat. refectio). Action de reconstruire : refectio d'un mur. Action de se refaire. Collation. repas. (Peu us. en ce sens.)

REFÉCTORIE (fék) n. m. (lat. refectorium). Lieu où l'on prend ses repas en commun.

REFEND (fan) n. m. (de refendre). Mur de refend. mur intérieur qui sépare les pièces d'un bâtiment.

REFENDRE (fan-dre) v. a. Fendre de nouveau. Fendre, scier en long : refendire lardoise. **REFÈRE** n. m. Recours au juge qui, dans le cas d'urgence, a le droit de statuer provisoirement. Arrêt rendu dans ces conditions : solliciter un référé.

REFÉRENCE (ran-sé) n. f. (de référer). Action de rapporter une chose à une autorité. Ouvrage de référence, ouvrage non à lire, mais à consulter. Pl. Attestations destinées à servir de recommandation : ce commis a de bonnes références.

REFÉRENDAIRE (ran-dé-re) adj. (du lat. referre, rapporter). Conseiller référendaire à la Cour des comptes, magistrat de la Cour des comptes chargé d'examiner les pièces de comptabilité, d'en faire un rapport et de rédiger les arrêts. N. m. Grand référendaire, membre du Sénat impérial, qui appoait le sceau de l'Assemblée aux actes émanés d'elle.

REFERENDUM (fé-rin-dom) n. m. (mot lat. signif. ce qui doit être rapporté). Diplôme. Dépêche qu'un agent diplomatique expédie à son gouvernement pour demander de nouvelles instructions. **Politig.** Droit des citoyens de se prononcer directement sur les grandes questions d'intérêt général : le referendum est pratiqué en Suisse.

REFÉRER (ré) v. a. (du lat. referre, rapporter. — Se conj. comme accélérer.) Rapporter, attribuer : réserver à quelqu'un l'honneur d'une entreprise. V. n. Faire rapport : il faut en référer à la Chambre. **Se référer** v. pr. S'en rapporter : je m'en réfère à votre avis.

REFERMER (fé-rmé) v. a. Fermer de nouveau : reformer une porte.

REFERRER (fé-ré) v. a. Ferrer de nouveau.

REFUILLETER (fé, il mill., e-té) v. a. (Prend deux t devant une syllabe muette : je refeuillette.) Feuilletter de nouveau.

REFÉLÉCHIR E adj. Qui est fait ou dit avec réflexion. Qui agit avec réflexion : jeune homme réfléchi. **Gram.** Verbes, pronoms réfléchis, verbes, pro-

noms indiquant qu'une action retombe sur le sujet de la proposition. ANT. Irréfléchi.

REFLECTER v. a. (du lat. reflectere, replier). Renvoyer dans une autre direction : les miroirs réfléchissent l'image des objets. **Physiq.** Rayon réfléchi, onde réfléchie, rayon, onde provenant d'une réflexion. V. n. Penser mûrement, méditer en soi-même : réfléchir avant d'agir. **Se réfléchir** v. pr. Être réfléchi : arbres qui se réfléchissent dans un lac.

REFLECTISSANT (chi-san), E adj. Qui réfléchit la lumière, le son, le calorique.

REFLECTISSEMENT (chi-se-man) n. m. Rejaillissement, réverbération : réfléchissement de la lumière.

REFLECTEUR (fék-teur) n. m. Appareil destiné à réfléchir la lumière. Adjectiv. : miroir réflecteur.



Réflecteurs.

REFLET (fé) n. m. Rayon lumineux ou colore réfléchi par un corps : replet d'un tableau, d'une étoffe. **Fig.** Reproduction affaiblie : sa réputation n'est qu'un replet de la gloire de son père.

REFLETÉ (té) v. a. (du lat. reflectere, revenir. — Se conj. comme accélérer.) Renvoyer en reflets la lumière, la couler sur un corps voisin. **Fig.** Reproduire : visage qui reflète la bonté. V. n. et **Se refléter** v. pr. **Fig.** Être reproduit : sa gloire reflète ou se reflète sur sa famille.

REFLEURIR v. n. Fleurir de nouveau : les maronniers refleurissent quelquefois à l'automne. **Fig.** Redevenir florissant : les lettres, les arts commencent à refleurir. V. PLEURIR.

REFLEURISSEMENT (ri-se-man) n. m. Seconde floraison qui a lieu dans la même année.

REFLEXE (fék-sé) adj. (lat. reflexus). Qui se fait par réflexion : vision réflexe. Action ou phénomène réflexe, réaction nerveuse inconsciente (motrice, sécrétoire, etc.), qui résulte d'une impression extérieure. N. m. : un réflexe.

REFLEXIBILITÉ (fék-si) n. f. Propriété de ce qui peut être réfléchi.

REFLEXIBLE (fék-si-ble) adj. Qui peut être réfléchi.

REFLEXION (fék-si-on) n. f. (lat. reflexio). Action d'un corps qui change de direction après avoir choqué un autre corps. Changement de direction des ondes lumineuses ou sonores qui tombent sur une surface réfléchissante : réflexion des rayons, du son. Angle de réflexion, angle que fait la normale au point d'incidence avec le rayon réfléchi. (V. INCIDENCE.) Attention de l'âme qui s'attache à ses propres idées pour les examiner et les comparer. Pensée qui est résulte : faire de sérieuses réflexions. ANT. Irréflexion.

REFLUER (fé-lé) v. n. (du lat. refluxere, couler en arrière). Se dit du mouvement des eaux qui retournent vers le lieu d'où elles ont coulé. **Fig.** Revenir vers le lieu d'où l'on est parti : émigrants qui refluèrent vers la mère patrie.

REFLUX (fé) n. m. Mouvement des eaux de la mer qui s'éloignent du rivage, lorsque la marée baisse. **Fig.** Retour en arrière : le reflux de la foule.

REFONDRE v. a. Fondre une seconde fois : refondre une statue. **Fig.** Apporter des modifications considérables dans : refondre un ouvrage. On ne peut se refondre, on ne peut changer de caractère.

REFONTE n. f. Action de refondre : la refonte des monnaies. Changement essentiel : refonte d'un ouvrage.

REFORGER (fé) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : il reforgea, nous reforgeons.) Forger de nouveau.

REFORMABLE adj. Qui peut être réformé : jugement réformable. ANT. Irréformable.

REFORMATEUR, TRICE n. et adj. Qui réforme : Solon fut un sage réformateur. Particulièrement, chef d'une réforme religieuse : les réformateurs du XVI^e siècle.

REFORMATION (si-on) n. f. Action de corriger : réformation des mœurs. **Syn.** (avec une majuscule) d'un des sens de RÉFORME. (V. ci-après.)

RÉFORME n. f. Changement opéré en vue d'une amélioration : la réforme du calendrier Julien. Amélioration apportée à une règle trop relâchée, dans un ordre religieux : la réforme de Clitcaux. Retranchement d'abus introduits : mettre la réforme dans une administration. Opération par laquelle un militaire est rayé des contrôles comme incapable ou indigne de continuer à servir. Se dit également des chevaux et du matériel mis hors de service : officier mis à la réforme ; cheval de réforme. Absol. Changements introduits dans les croyances et la discipline de l'Église par les fondateurs des diverses communautés protestantes. En ce sens, s'écrit avec une majuscule et on dit aussi RÉFORMATION. V. Part. hist.)

RÉFORMÉ, E adj. Religion réformée, le protestantisme. N. m. Protestant : un réformé. Qui a été mis à la réforme : un réformé militaire. N. m. pl. Les protestants. Les réformés de la Grande Guerre.

REFORMER (mé) v. a. Former de nouveau : reformer les rangs. Se reformer v. pr. En parlant des troupes, se rallier après avoir été dispersées.

REFORMER (mé) v. a. (du lat. *reformare*, rendre la première forme). Donner une meilleure forme, corriger : reformer les lois, les mœurs. Supprimer ce qui est nuisible : reformer un abus. Milit. Retrancher des cadres ou de l'approvisionnement de l'armée des hommes, des chevaux, du matériel, etc., impropre au service. Reformier les monnaies, les reformer. Se reformer v. pr. Renoncer à de mauvaises habitudes.

REFORMISTE (mis-té) n. m. Partisan d'une réforme politique ou religieuse. Spécialement, en Angleterre, partisan de la réforme électorale. Adjectif : un ministre réformiste.

REFOUILLEMENT (fou, il mll., e-man) n. m. Action de creuser pour faire des ornements : refoilage d'un chapiteau. Evidement pratiqué d'outre en outre dans une pierre ou une charpente.

REFOUILLER (fou, il mll., é) v. a. Fouiller de nouveau. Pratiquer un évidement dans.

REFOULEMENT (man) n. m. Action de refouler ; effet de cette action : le refoulement des étoffes.

REFOULER (lé) v. a. (du préf. re. et de fouler). Fouler de nouveau : refouler une étoffe. Comprimer : refouler un gaz. Faire entrer de force : refouler des chevilles. Comprimer avec le refouloir : refouler la charge d'un canon. (Vx.) Faire retrograder, repousser : Charles-Martel refoula les Sarasins en Espagne. Mar. Refouler le courant, la marée, se dit d'un navire qui avance malgré le courant ou la marée. Fig. Comprimer avec effort : refouler sa colère. V. n. Reduer, retourner en arrière : la digue a fait refouler les eaux. (Peu us.)

REFOULOIR n. m. Bâton garni d'un gros bouton aplati, qui servait pour bourrer les pièces de canon.

REFOURNER (fou-ré) v. a. Fourrer de nouveau.

REFRACTAIRE (frak-té-re) adj. (du lat. *refractum*, supin de *refringere*, briser). Chim. Qui résiste à certaines influences et, spécialement, qui ne fond qu'à une très haute température : argile réfractaire. Qui refuse de se soumettre à : réfractaire à la loi. Prêtre réfractaire, prêtre qui, pendant la Révolution, avait refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé. N. m. Soldat qui se soustrait à la loi du recrutement et refuse de se ranger sous les drapeaux : les réfractaires furent nombreux à la fin du premier Em. etc.

REFRACTER (frak-té) v. a. Produire la réfraction : le prisme réfracte les rayons lumineux.

REFRACTEUR (frak-teur) adj. m. Qui sert à réfracter : appareil réfracteur.

REFRACTIF (frak-tif). IVE adj. Qui produit la réfraction : milieu réfractif.

REFRACTION (frak-si-on) n. f. (lat. *refractio*). Changement de direction qu'éprouve la lumière en passant d'un milieu dans un autre. — Les

lois de la réfraction sont au nombre de deux : 1^o le rayon incident SI, le rayon réfracté IR et la normale IN sont dans un même plan appelé *plan d'incidence* ; 2^o le rapport entre le sinus de l'angle d'incidence *i* et le sinus de l'angle de réfraction *r* est constant pour deux milieux bien définis. Ce rapport constant est appelé *indice de réfraction*.

REFRACTOMETRE (frak-to) n. m. Instrument pour mesurer les indices de réfraction.

REFRAIN (sri) n. m. (du vx fr. *refraindre*, briser). Répétition de mots, de vers ou de strophes, dans le cours ou à la fin des parties d'une pièce de vers lyrique. Par ext. Ce qu'une personne répète sans cesse : c'est toujours le même refrain.

REFRANGER (jé) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : il réfrange, nous réfrangeons.) Syn. de RÉFRACTER.

REFRANGIBILITÉ n. f. Propriété de ce qu'est réfrangible : chaque rayon coloré a sa réfrangibilité propre.

REFRANGIBLE adj. Susceptible de réfraction : les rayons violets sont les plus réfrangibles. ANT. IRRÉFRANGIBLE.

REFRAPPER (fra-pé) v. a. et n. Frapper de nouveau.

REFRÈNEMENT (man) n. m. Action de refréner. (Peu us.)

REFRÈNER v. a. (lat. *refrenare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Mettre un frein, réprimer : refréner ses passions.

REFRIGÉRANT (ran), E adj. (du préf. ré. et du lat. *frigus*, oris, froid). Qui abaisse la température : la glace pilée et le sel marin constituent un mélange réfrigérant. N. m. Remède rafraîchissant. Appareil servant à abaisser la température d'un produit quelconque. Vaisseau qui contient le serpent in d'un alambic et qu'on emplit d'eau froide, pour obtenir la condensation des vapeurs.

REFRIGÉRATIF, IVE adj. Qui a la propriété de rafraîchir : remède réfrigératif. N. m. un réfrigératif.

REFRIGÉRATION (si-on) n. f. (de réfrigératif). Action d'abaisser la température d'un liquide, d'un gaz. Résultat de cette action.

REFRIGÉRER (ré) v. a. (lat. *refrigerare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Soumettre à la réfrigération.

REFRINGENCE (jan-se) n. f. (de réfringent). Propriété de réfracter la lumière : la réfringence du cristal.

REFRINGENT (jan), E adj. (du lat. *refringere*, briser). Physiq. Qui fait dévier de leur direction les rayons lumineux : milieu réfringent.

REFRISER (zé) v. a. Friser de nouveau. V. n. Redevenir frisé.

REFROGNEMENT, V. RENFROGNEMENT.

REFROGNER, V. a. V. RENFROGNER.

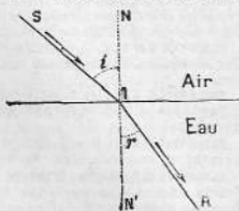
REFROIDIR v. a. Faire redevenir froid : vent qui refroidit la température. Fig. Diminuer l'ardeur, l'activité de : la vieillesse refroidit les passions. V. n. ou Se refroidir v. pr. Devenir froid ou plus froid : corps qui refroidit (ou se refroidit) lentement. ANT. Réchauffer.

REFROIDISSEMENT (di-se-man) n. m. Diminution de chaleur : refroidissement de l'air. Indisposition causée par un froid subit : attraper un refroidissement. Fig. Diminution de tendresse, d'affection, etc. ANT. Réchauffement.

REFUGE n. m. (lat. *refugium*). Asile, retraite, lieu où l'on se retire pour échapper à un danger : les églises étaient jadis des lieux de refuge. Fig. Personne à laquelle on a recours, dans certains embarras : vous êtes mon refuge. Asile pour les indigents. Garage pour piétons, dans les voies très fréquentées par les voitures.

REFUGIE, E adj. et n. Qui a quitté son pays pour éviter des persécutions ou une condamnation, ou pour fuir une invasion : accueillir hospitalièrement un réfugié. N. m. pl. Nom donné aux protestants qui s'expatrièrent après la révocation de l'édit de Nantes.

REFUGIER [ji-é] (SE) v. pr. (de refuge). — Se conj. comme *prier*. Se retirer en quelque lieu pour y être en sûreté : se réfugier à Pétranger. Fig. Mettre sa ressource dans : se réfugier dans des équivoques.



Réfraction : Marche du rayon lumineux passant de l'air dans l'eau.

REFUIR v. n. (Se conj. comme *fuir*.) Vêner. Renvenir sur ses pas pour donner le change.

REFUTE n. f. Endroit où une bête a coutume de passer quand elle est poursuivie : *connaître les refutes d'un lièvre, d'un cerf*. Ruse de la bête de meute, qui revient sur ses pas pour donner le change. Fig. Pretexes, retardements affectés. Ouverture profonde d'une mortaise.

REFUS (fu) n. m. Action de refuser : *essayer un refus*. ANT. Autorisation. Acception.

REFUSABLE (sa-ble) adj. Qui doit ou peut être refusé. ANT. Acceptable.

REFUSER (sé) v. a. (du lat. *refusum*, supin de *refutare*, renverser). Ne pas accepter une chose offerte : *refuser un présent*. Ne pas accorder ce qui est demandé : *refuser une grâce*. Ne pas recevoir à un examen : *refuser un candidat*. Ne pas reconnaître : *refuser toute qualité à un ennemi*. V. n. *Mar.* Se dit du vent quand il se rapproche de l'avant. **Se refuser** v. pr. Se priver de : *l'avare se refuse le nécessaire*. Ne pas consentir : *se refuser à faire une chose*. PROV. : **Tel refuse qui après muse ou Qui refuse muse**, on se repent d'avoir repoussé des offres avantageuses. ANT. Accorder, accepter, recevoir.

REFUTABLE adj. Qui peut être réfuté : *argument difficilement réfutable*. ANT. Irréfutable.

REFUTATION (si-on) n. f. Action de réfuter. Raisons alléguées pour réfuter : *la réfutation d'un argument*. Preuve qui détruit ce qui a été allégué : *ses actions sont la réfutation de ses paroles*. Rhét. Partie d'un discours où l'on répond aux objections.

REFÛTÉ, E adj. Combattu victorieusement par des preuves contraires : *une thèse refûtée*. ANT. Irréfuté.

REFÛTER (fé) v. a. (lat. *refutare*). Détruire par des raisons solides ce qu'un autre a avancé : *refûter un argument spécieux, des calomnies*.

REGAGNER (gné) v. a. Recouvrer ce qu'on avait perdu : *regagner l'argent perdu*. Retourner vers : *regagner son logis*. Recouvrer ou réparer : *regagner le temps perdu*. Recouvrer l'affection, l'estime : *regagner des partisans*.

REGAILLARDIR (gha, ll mill.) v. a. Syn. de *RAGAILLARDIR*.

REGAIN (ghin) n. m. Herbe qui repousse dans un pré après la fauchaison : *couper un regain*. Fig. Retour de santé, de fraîcheur, après que l'âge en est passé.

REGAL n. m. (de *régaler*). Grand repas, festin : *un régál magnifique*. Mets qui plaît beaucoup : *c'est un régál pour moi*. Fig. Grand plaisir que l'on trouve à quelque chose : *la flatterie est le régál des sots*. Pl. des régals.

REGALADE n. f. Action de régaler. Feu vif et clair, de bryère, de bois léger, etc. *Boire à la régálade*, en se versant la boisson dans la bouche sans que le vase touche les lèvres.

REGALANT (lan), E adj. Qui régale, plaît, divertit. S'emploie presque toujours avec la négation : *vous avez beau dire, cela n'est pas regalant*.

REGALE n. m. (du lat. *regalis*, royal). Instrument à vent, à réservoir d'air et anches battantes. Un des jeux de l'orgue. (Ne s'emploie guère qu'au pluriel.)

RÉGALE n. f. (du lat. *regalis*, royal). Droit que s'attribuait le roi de prendre possession du temporel des évêchés pendant la vacance du siège.

RÉGALE adj. f. (du lat. *regalis*, royal). *Eau régale*, mélange d'acide azotique et d'acide chlorhydrique, qui à la propriété d'attaquer l'or et le platine.

RÉGAGEMENT (man) ou **RÉGALAGE** n. m. Travail que l'on fait pour aplanir un terrain et lui donner la pente.

RÉGALER (lé) v. a. (du vx franc. *gale*, réjouissance). Donner un régál : *régaler ses amis*. Procurer quelque plaisir : *régaler d'un concert*. Ironiq. Maltraiter : *régaler de coups de bâton*.

RÉGALER (lé) v. a. (du préf. re, et de *égaler*). Faire un régèlement : *régaler un terrain*.

RÉGALIEN, ENNE (li-en, é ne) adj. (du lat. *regalis*, royal). Se disait des droits attachés à la souveraineté royale : *la frappe des monnaies était, en principe, un droit régalien*.

REGARD (ghar) n. m. (de *regarder*). Action ou manière de regarder : *regards distraits*. Ouverture pour faciliter la visite d'un aqueduc, d'un conduit :

regard d'égout. Fig. Attention : *les regards de l'Europe sont fixés sur lui*. En regard loc. adv. *Vis-à-vis* : *traduction avec texte en regard*. Au regard de loc. prép. En comparaison de.

REGARDANT (dan). E adj. Meticuleux. Qui regarde de trop près à la dépense : *maitresse de maison très regardante*.

REGARDER (dé) v. a. (du préf. re, et de *garder*). Jeter la vue sur : *regarder les gens qui passent*. Fig. Être tourné vers : *cette maison regarde le midi*. Avoir rapport à, concerner : *cela vous regarde*. *Regarder de travers*, avec mépris ou colère. *Regarder de bon œil*, avec bienveillance. *Regarder comme*, tenir pour, juger. V. n. *Regarder*, donner son attention à. Ne dispenser qu'avec regret : *regarder à deux sous*. Y regarder à deux fois, prendre garde à ce qu'on va faire. **Se regarder** v. pr. Être en face l'un de l'autre : *maisons qui se regardent*.

REGARNIR v. a. Garnir de nouveau.

RÉGATE n. f. (de l'ital. *regatta*, défi). Course de barques, joute sur mer, sur une rivière, etc. : *les régates de Nice*. Cravate analogue à celle des marins.

REGAYOIR (ghé-i-oir) n. m. Sorte de peigne qui sert à nettoyer le chanvre.

REGAZONNEMENT (so-ne-man) n. m. Action de regazonner.

REGAZONNER (so-né) v. a. Revêtir de gazon un terrain qui s'était dénudé : *regazonner un talus*.

REGEL (jél) n. m. (de *regeler*). Gelée nouvelle qui survient après un dégel : *le mouvement des glaciers est dû aux alternatives de dégel et de regel*.

REGELER (lé) v. a. (Prend un é ouvert devant une syllabe muette : il *regèlera*). Geler de nouveau. V. n. et impers : il *regèle*.

RÉGENCE (jan-sé) n. f. (de *régent*). Fonction de celui qui gouverne un Etat pendant l'absence, la maladie ou la minorité du souverain : *Marie de Médicis exerça la régence au nom de Louis XIII mineur*. Durée de cette dignité. Absol. *La Régence*, v. Part. hist. Fonction de régent, dans un collège. Adjectif. Qui rappelle les mœurs, le style de la régence de Philippe d'Orléans : *un boudoir Régence*.

REGÉNÉRATEUR, TRICE n. et adj. Qui régénère : *Lycurgus fut le régénérateur des mœurs à Lacédémone*. Adjectif : *principe régénérateur*.

REGÉNÉRATION (si-on) n. f. Restitution de ce qui était détruit : *régénération des chairs*. Fig. Renouvellement moral : *régénération de la société*. Relig. Changements apportés dans l'âme par le baptême ou la pénitence.

REGÉNÉRER (ré) v. a. (du lat. *regenerare*, faire revivre. — Se conj. comme *accélérer*.) Reproduire ce qui était détruit : *la sève régénère les tissus détruits*. Fig. Renouveler moralement : *le baptême nous régénère*; *régénérer une nation*.

REGÉNÉRESCENCE (rés-san-sé) n. f. Transformation de ce qui se régénère : *la régénérescence des idées*.

RÉGENT (jan), E n. et adj. (du lat. *regens*, qui gouverne). Chef du gouvernement pendant la minorité, l'absence ou la maladie du souverain : *le régent*; *reine régente*. Absolum. (avec une masculine sans ce sens et le strix.) *Le Régent*, Philippe d'Orléans, régent de France de 1715 à 1723. Célèbre diamant de la couronne de France, qui fut acheté en 1717 par ce prince : *le poids du Régent est de 136 carats*. N. m. Celui qui dirige une classe : *regent de rhétorique*. (Vx.) Professeur dans un collège communal : *regent de septième*. *Régent de la Banque de France*, un des quinze membres du conseil général de cet établissement.

RÉGENTER (jan-té) v. a. et n. (de *régent*). Diriger comme professeur : *régenter une classe de rhétorique*. Fig. Gouverner à son gré : *il veut régenter tout le monde*.

RÉGICIDE n. m. (du lat. *rex*, regis, roi, et *cadere*, tuer). Assassin d'un roi : *le régicide Ravallac*. Meurtre d'un roi : *commettre un régicide*. Adjectif : *un vote régicide*. N. m. pl. Ceux qui avaient voté la condamnation de Louis XVI : *les régicides furent exilés par la seconde Restauration*.

RÉGIE (jé) n. f. (de *régir*). Administration de biens, à la charge d'en rendre compte. Administration chargée de la perception des impôts indirects : *les employés de la régie*. Bureaux de la régie. *Tra*

vaux mis en régie, travaux publics exécutés par l'Etat sous la surveillance de ses agents.

RÉGIMENT (*jin-be-man*) n. m. Action de régimenter. (Peu us.)

RÉGIMBER (*jin-bé*) v. n. Ruer sur place, en parlant des animaux : *cheval qui régimbe*. Fig. Résister, se révolter : *régimber contre la force.*

RÉGIMBEUR, EISE (*jin, eu-se*) n. m. et adj. Qui a l'habitude de régimber : *une mule régimbeuse.*

RÉGIME n. m. (du lat. *regimen*, gouvernement). Ensemble des règles que l'on impose, que l'on suit. Règle observée dans la manière de vivre et, surtout en ce qui regarde les aliments et les boissons : *suivre un bon régime*. Forme, gouvernement d'un Etat : *régime monarchique*. Administration de certains établissements : *régime des prisons, des hôpitaux*. Convention matrimoniale : *régime dotal* ; *régime de communauté*. Ensemble des règles légales et fiscales qui régissent certains produits : *le régime des boissons*. Assemblage des fruits à l'extrémité d'un rameau : *un régime de dattes*. Débit d'un fluide, au point de vue des circonstances qui le régissent : *régime d'un fleuve*. *Gramm.* Nom qui dépend, grammaticalement, d'un autre mot de la même phrase. *Ancien régime*, gouvernement qui existait en France avant 1789. *Nouveau régime*, gouvernement né de la Révolution.

RÉGIMENT (*man*) n. m. (du lat. *regimen*, gouvernement). Corps militaire, composé de plusieurs bataillons ou escadrons : *le régiment est commandé par un colonel*. Fig. Grand nombre indéterminé : *ils sont là un régiment.*

RÉGIMENTAIRE (*man-tè-re*) adj. Qui appartient à un régiment : *les cadres régimentaires*. *Ecole régimentaire*, formée dans un régiment pour donner aux soldats les éléments d'instruction primaire.

RÉINGLARD (*ghlar*) n. m. Fam. Petit vin aigrelet.

RÉINGLETTE (*ghlè-te*) n. f. Petit piège à prendre les oiseaux.

RÉGION n. f. (lat. *regio*). Grande étendue de pays : *les régions polaires*. Chacune des diverses parties du ciel : *la région du zodiaque*. Chacune des couches différentes de l'atmosphère, au point de vue de l'élevation. Point où l'on s'élève dans certaines sciences : *les hautes régions de la philosophie*. *Anat.* Espace déterminé de la surface du corps : *la région pectorale*.

RÉGIONAL, E, AUX adj. Qui est affecté à une certaine région, à plusieurs départements de la France : *école régionale* ; *concours régional*.

RÉGIONALISME (*lis-me*) n. m. Doctrine qui favorise les groupements régionaux.

RÉGIR v. a. (lat. *regere*). Gouverner, diriger : *régir un Etat*. Administrer : *Sully régira avec habileté les finances de Henri IV*. Fig. Déterminer la forme, l'action de : *les lois qui régissent le mouvement des astres*. *Gramm.* Avoir pour régime, en parlant du verbe. Déterminer la flexion de, dans les langues à désinences variables : *adjectif qui régît le génitif*.

RÉGISSEUR (*ji-seur*) n. m. Qui régît, à charge de rendre compte : *le régisseur d'une propriété*. Dans un théâtre, celui qui dirige le service intérieur.

RÉGISTRE (*jis-tre*) n. m. (lat. *registrum*). Tout livre public ou particulier, où l'on inscrit certains faits ou actes dont on veut conserver le souvenir. Étendue de l'échelle vocale. (V. VOIX.) Bouton qu'on tire pour faire jouer les différents jeux d'un orgue. Impr. Correspondance que les lignes des deux pages opposées d'un même feuillet ont l'une avec l'autre. Appareil destiné à régler le tirage d'un foyer. Appareil qui règle l'introduction de la vapeur dans la boîte de distribution et dans le cylindre. (On écrit aussi REGITRE.)

RÉGISTRER (*jis-tré*) v. a. Enregistrer.

RÉGLAGE n. m. Action ou manière de régler du papier. Action de régulariser la marche d'un mécanisme. *Réglage du tir*, détermination de la hausse à donner aux pièces d'une batterie pour atteindre un but dont on ne connaît pas la distance.

RÈGLE n. f. (lat. *regula*; de *regere*, diriger). Instrument droit et plat, pour tracer des lignes. Fig. Principe, loi : *les règles de la politesse*. Discipline, ordre : *rétablir la règle dans un collège*. Exemple,

modèle : *servir de règle*. Statuts d'un ordre religieux : *la règle de saint François*. Principes et méthode qui servent à l'enseignement des arts et des sciences : *les règles de l'architecture*. *Arithm.* Nom donné à certaines opérations principales. *Les quatre règles*, addition, soustraction, multiplication et division : *savoir les quatre règles*. *Règle de trois*, se dit d'opérations permettant de résoudre certains problèmes d'arithmétique. (V. TROIS.) *Règle à calcul*, petit instrument qui permet, en faisant glisser une règle sur une autre, d'opérer mécaniquement des calculs d'arithmétique ou d'algèbre. *En bonne règle*, suivant l'usage, la bienséance. *Se mettre, être en règle*, faire, avoir fait ce qu'il faut pour être dans l'état exigé par la loi, la bienséance, etc. *Règle générale*, dans la plupart des cas.

RÈGLE, E adj. Sage : *jeune homme réglé*. Uniforme : *pouls réglé*. *Fièvre réglée*, dont les accès sont réguliers.

RÈGLEMENT (*man*) n. m. Action d'arrêter, de régler en général : *règlement d'une contestation* ; *règlement de comptes*. Ordonnance, statut qui prescrit ce que l'on doit faire : *règlement de police*. Ordre des travaux d'une communauté, d'une manufacture, etc. Ordre que l'on impose à ses actions : *se faire un règlement de vie*. Solde d'un compte.

RÈGLEMENT (*man*) adv. D'une façon mesurée, régulière. (Peu us.)

RÈGLEMENTAIRE ou **RÈGLEMENTAIRE** (*man-tè-re*) adj. Qui concerne le règlement. Conforme au règlement : *tenue réglementaire*.

RÈGLEMENTAIREMENT (*man-tè-re-man*) adv. En vertu des règlements.

RÈGLEMENTATION ou **RÈGLEMENTATION** (*man-ta-si-on*) n. f. Action de fixer par des règlements.

RÈGLEMENTER ou **RÈGLEMENTER** (*man-té*) v. a. Soumettre, assujettir à un règlement : *réglementer une industrie*.

RÉGLER (*glé*) v. a. (Se conj. comme accélérer.) Tirer, avec la règle, des lignes sur du papier : *régler une page*. Fixer, déterminer : *régler un itinéraire*. Terminer : *régler un différend*. Acquiescer : *régler un compte*. Mettre en ordre : *régler ses affaires*. Mettre à l'heure : *régler une pendule*. Conduire, diriger : *régler sa maison*. Assujettir à certaines règles : *régler sa vie*. Modérer : *régler sa dépense*. Modérer, conformer : *régler ses dépenses sur son revenu*. **Se régler** v. pr. Devenir régulier. Se donner à soi-même de l'ordre.

RÈGLET (*glé*) n. m. Règle à coulisses des menuisiers. Moulure rectiligne, séparant les compartiments dans un panneau. Typogr. Filot, ligne horizontale.

RÈGLETTE (*glè-te*) n. f. Petite règle employée en typographie pour former les garnitures.

RÈGLEUR n. m. Ouvrier qui règle le papier de musique, les registres, etc.

RÉGLISSE (*gli-se*) n. f. (du gr. *glukur-rhiza*, douce racine). Genre de légumineuses papilionacées, dont la racine est employée en médecine pour composer des boissons rafraîchissantes. Jus de cette plante.

RÉGLOR n. m. Instrument pour régler. Os dont se servent les cordonniers.

RÈGLURE n. f. Manière dont le papier est réglé : *réglure serrée*.

RÉGNANT (*gnan*), **E** adj. Qui régit : *le prince régissant*. Fig. Dominant : *le goût régissant*.

RÈGNE n. m. (lat. *regnum*). Gouvernement d'un souverain : *le règne de Henri IV fut glorieux*. Durée, époque du gouvernement d'un prince. Gouvernement exercé par une autorité quelconque : *le règne de la République*. Fig. Autorité morale, in-

Règlet.



Réglisse.

fluence : le règne des lois, de la mode. Durée : le règne de la paix. Hist. nat. Chacune des grandes divisions des corps de la nature : règne animal, végétal, minéral.

RÉGNER (gné) v. a. (lat. *regnare*. — Se conj. comme *accélérer*.) Gouverner un Etat comme chef suprême : Louis XIV régna de 1643 à 1715. Gouverner, agir en roi : l'art de régner. Fig. Dominer, être en vogue, en crédit : telle mode régna en ce moment. S'étendre en longueur : une chaîne de montagnes régna du midi au nord de l'Amérique. Sévir, en parlant des maladies, des fléaux : le choléra régna dans tel pays. Impers. Exister : il régne partout un esprit de réforme.

RÉGNOLE (rég-nô) n. et adj. (du lat. *regnum*, royaume, et *colere*, cultiver.) Qui habite le pays où il est né, auquel il appartient comme citoyen.

REGONFLEMENT (man) n. m. Action de regonfler ; le regonflement d'un aérostat. Elévation du niveau des eaux courantes arrêtées par un obstacle.

REGONFLER (fé) v. a. Gonfler de nouveau : regonfler un ballon. V. n. Devenir gonflé de nouveau.

REGORGEANT (jan). E adj. Qui regorge.

REGORGEMENT (man) n. m. Action de ce qui regorge.

REGORGER (jà) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : il regorgea, nous regorgeons.) Rendre, vomir : regorger son vin. Par ext. Rendre les biens dont on était gorgé : faire regorger les traitants. V. n. Déborder, s'épancher hors de ses limites, en parlant d'un liquide. Fig. Avoir en abondance : regorger de biens.

REGOUTER (té) v. a. Goûter de nouveau. V. n. Faire un second goûter.

REGRAT (gra) n. m. (de *regratter*). Vente, en détail et de seconde main, de menues denrées et particulièrement de desserts.

REGRATTAGE (gra-ta-je) n. m. Action de regratter : le regrattage d'un mur.

REGRATTER (gra-té) v. a. Gratter de nouveau. Racler les murs noircis d'un bâtiment. Fig. Réaliser du bénéfice sur une vente en détail. Faire des réductions sur de menus articles d'un compte.

REGRATTERIE (gra-te-ri) n. f. Commerce de regratter.

REGIATIER (grá-ti-é), ÈRE n. et adj. Qui vend de seconde main un petit détail et, particulièrement, personne qui vend des desserts. Fam. Qui fait des réductions sur les plus petits articles d'un compte.

REGREER (gré-é) v. a. Remplacer le grément de : regreer un bâtiment.

REGREFFER (gré-fé) v. a. Greffer pour la seconde fois : regreffer un poirier.

REGRESSIF (gré-sif), IVE adj. (du lat. *regressus*, qui est retourné sur ses pas). Qui revient sur soi-même : série régressive.

REGRESSION (gré-si-on) n. f. (lat. *regressio*). Marche régressive. Figure de style, par laquelle on reprend les mots dans l'ordre inverse avec un sens différent, comme dans : il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger. Biol. Retour d'un tissu, d'un individu, à un état antérieur moins perfectionné.

REGRESSIVEMENT (gré-si-ve-man) adv. D'une manière régressive.

REGRET (gré) n. m. (de *regretter*). Déplaisir d'avoir perdu un bien qu'on possédait ou de n'avoir pu obtenir celui qu'on désirait : la vie est une succession de regrets et d'espérances. Repentir : regret d'avoir offensé Dieu. Plaintes, doléances : cesser des regrets inutiles. Être aux regrets, se repentir d'avoir dit ou fait quelque chose. A regret loc. adv. Avec répugnance.

REGRETTABLE (gré-ta-ble) adj. Qui mérite d'être regretté. Pâcheux : une erreur regrettable.

REGRETTER (gré-té) v. a. (du goth. *gretan*, se lamenter). Être affligé de ne plus avoir ou de ne pas avoir : regretter l'argent dépensé ; regretter un ami perdu. Être affligé d'avoir fait ou de n'avoir pas fait une chose : regretter son imprévoyance.

REGRIPIER (grin-pé) v. n. Grimper de nouveau. Fam. Activer : regriper une côte.

REGROS (gro) n. m. Grosse écorce de chêne, dont on fait le tan.

RÉGULARISATION (za-si-on) n. f. Action de régulariser.

RÉGULARISER (zé) v. a. (du lat. *regularis*, régulier). Rendre régulier : faire régulariser un passeport.

RÉGULARITÉ n. f. Qualité de ce qui est régulier. Conformité à des règles : régularité du mouvement des corps célestes. Punctualité réglée : la régularité dans les repas. Juste proportion : régularité des traits. Observation exacte des règles du devoir et de la bienséance : régularité des mœurs. Observation des règles esthétiques établies : la régularité nuit souvent au pittoresque. ANT. *Irregularité*.

RÉGULATEUR, TRICE adj. Qui règle : pouvoir régulateur. N. m. Horloge à poids, sans sonnerie, à marche très régulière, dont les horlogers se servent pour régler les pendules et les montres. Sorte de pendule de salle à manger. Toute pièce, tout appareil destiné à régulariser le mouvement d'une machine et, en particulier, à Réguler. régler le passage de la vapeur de la chaudière aux cylindres : régulateur à boules. (V. MACHINE.)

RÉGULATION (si-on) n. f. Action de régler : régulation des compas à la mer.

RÈGLE n. m. (du lat. *regulus*, petit roi). Substance métallique non ductile : la règle d'antimoine donne leur dureté aux caractères d'imprimerie.

RÉGULIER (li-é), ÈRE adj. (lat. *regularis*). Conforme aux règles : mouvement régulier. Bien proportionné : visage régulier. Disposé symétriquement : édifice régulier. Exact, ponctuel : régulier dans ses actions. Conforme aux devoirs de la morale, de la religion : vie régulière. Géom. Figure régulière, dont tous les côtés et tous les angles sont égaux. Gramm. Verbes réguliers, qui suivent les règles générales des conjugaisons. Clergé régulier, ordres religieux qui sont soumis à une règle. (Son opposé est SÉCULIER.) ANT. *Irrégulier*.

RÉGULIÈREMENT (man) adv. D'une manière régulière. Exactement, uniformément. ANT. *Irrégulièrement*.

REHABILITABLE adj. Qui peut être réhabilité.

REHABILITATION (si-on) n. f. Action de réhabiliter : condamné qui obtient sa réhabilitation.

REHABILITÉ, E adj. et n. Qui a obtenu sa réhabilitation : condamné réhabilité.

REHABILITER (té) v. a. (du préf. ré, et de *habilitier*). Rétablir dans son premier état, dans ses droits, celui qui en était déchu particulièrement par une condamnation judiciaire : réhabiliter la mémoire d'un condamné ; réhabiliter un failli. Fig. Faire recouvrer l'estime : réhabiliter quelqu'un dans l'opinion.

REHABITUER (tu-é) v. a. Faire reprendre une habitude.

REHAUSSAGE (re-ô-sa-je) n. m. Action de relever par des rehauts (des dessins).

REHAUSSEMENT (re-ô-se-man) n. m. Action de rehausser : le rehaussement d'un mur.

REHAUSSER (re-ô-sé) v. a. Hauser davantage : rehausser un plancher. Fig. Relever, ranimer : rehausser le courage. Faire valoir, vanter avec excès : rehausser le mérite d'une action. Donner plus d'éclat : la parure rehausse la beauté. ANT. *Rabaisser*, *rabattre*.

REHAUT (re-ô) n. m. Point. Retouche d'un ton clair, destinée à rehausser. à faire ressortir une partie.

REILLÈRE (ré, ll mill) n. f. Conduit amenant l'eau sur la roue d'un moulin.

REIMPORTATION (in, si-on) n. f. Action de réimporter.

REIMPORTER (in-por-té) v. a. Importer de nouveau.

REIMPOSER (in-po-sé) v. a. Etablir une nouvelle imposition pour compléter le paiement d'une taxe : réimposer les contribuables. Typogr. Imposer de nouveau une feuille, une forme d'imprimerie.

REIMPOSITION (in-po-si-si-on) n. f. Nouvelle imposition.



RÉIMPRESSION (*in-prè-si-on*) n. f. Impression nouvelle d'un ouvrage. Ouvrage réimprimé; une réimpression bien meilleure que l'édition première.

REIMPRIMER (*in-prî-mé*) v. a. Imprimer de nouveau; réimprimer une édition épuisée.

REIN (*rin*) n. m. (lat. *ren*). Viscère double, qui sécrète l'urine; les reins sont placés de chaque côté de la colonne vertébrale. Pl. Lombes, partie inférieure de l'épine dorsale. Archit. Extrados de la voûte, depuis son sommet jusqu'à la retombée sur les pieds-droits. Fig. Avoir les reins solides, être riche, puissant.

REINCARCÉRATION (*si-on*) n. f. Nouvelle incarceration.

REINCARCÉRER (*ré*) v. a. (Se conj. comme accélérer.) Incarcérer de nouveau.

REINCORPORER (*ré*) v. a. Incorporer de nouveau.

REINE (*rè-ne*) n. f. (lat. *regina*). Femme d'un roi. Princesse qui possède de son chef un royaume; la reine des Pays-Bas. Fig. La première, la plus belle; la rose est la reine des fleurs. Reine des abeilles, femelle de la ruche. Reine du ciel, reine des anges, la sainte Vierge. La seconde pièce du jeu des échecs.

REINE-CLAUDE (*rè-ne-clô-de*) n. f. Espèce de grosse prune très estimée. Pl. des reines-Claude.

REINE-DES-PRÉS (*rè-ne-dè-prè*) n. f. Nom vulgaire de la spirée. Pl. des reines-des-prés.

REINE-MARGUERITE (*rè-ne-mar-ghe*) n. f. Belle marguerite à fleurs doubles. Pl. des reines-marguerites.

REINETTE (*rè-nè-te*) n. f. (de rainette). Pomme dont la peau tachetée rappelle celle des grenouilles.

REINSTALLATION (*ins-ta-la-si-on*) n. f. Action de réinstaller.

REINSTALLER (*ins-ta-lô*) v. a. Installer de nouveau.

REINTÉ, E (*rin*) adj. Qui a les reins larges et forts; un portefaix bien reinte. Syn. RABITÉ. (Peu us.)

REINTÉGRABLE adj. Qui peut être reintegré.

REINTÉGRANDE n. f. Dr. Action possessoire, qui a pour objet le rétablissement dans la possession matérielle d'un bien dont on avait été dépouillé par force; sentence de reinteégrande.

REINTÉGRATION (*si-on*) n. f. Action de reinteégrer. Résultat de cette action; fonctionnaire révoqué, qui a obtenu sa reinteégration.

REINTÉGRER (*gré*) v. a. (du préf. *ré*, et de *intégré*). — Se conj. comme accélérer. Dr. Rétablir quelqu'un dans la possession d'un bien. d'un emploi dont il avait été dépouillé. Remettre dans le même lieu; faire reinteégrer des meubles. Reconduire; reinteégrer quelqu'un en prison. S'établir de nouveau dans; reinteégrer le domicile conjugal.

REINVITER (*té*) v. a. Inviter une seconde fois.

REIS (*rè-iss*) n. m. Titre de plusieurs officiers ou dignitaires de l'empire turc. Reis-essendi, chancelier et ministre des affaires étrangères de cet empire.

REIS (*rè-iss*) n. m. Monnaie de compte du Portugal et du Brésil. (V. les tableaux MONNAIES.)

REITÉRABLE adj. Qui peut être réitéré.

REITÉRATIF, IVE adj. Qui réitére; sommation réitérative.

REITÉRATION (*si-on*) n. f. Action de réitérer.

REITÉRATIVEMENT (*man*) adv. D'une manière réitérative.

REITÉRER (*ré*) v. a. (du préf. *ré*, et du lat. *iterare*). Faire de nouveau. — Se conj. comme accélérer. Faire de nouveau ce qu'on avait déjà fait; réitérer un ordre.

REÏTRE (*rè-tre*) n. m. (de l'alle. *reiter*, cavalier). Au moyen âge, cavalier allemand servant en France. Fig. Vieux reître, vieux routier, homme que l'expérience a rendu rusé; soudard.

REJAILLIR (*ja*, Il mll.) v. n. Rebondir; rayons qui rejaillissent sur un miroir. Jaillir avec force (en parlant des liquides). Fig. Retomber sur; la honte en rejaillit sur lui.

REJAILLISSANT (*ja*, Il mll., *i-san*), E adj. Qui rejaillit; des eaux rejaillissantes.

REJAILLISSEMENT (*ja*, Il mll., *i-se-man*) n. m. Mouvement de ce qui rejaillit.

REJET (*jè*) n. m. Action de rejeter, de ne pas agréer; l'assemblée vota pour le rejet de la loi. Renvoi d'une partie d'un compte sur un autre compte. Agric. Nouvelle pousse de la souche d'un arbre. Rejeton d'arbre, qui pousse sur le tronc. Terre qu'on rejette en creusant un fossé. Métrig. Syn. de RENJAMBEMENT. ANT. Admission.

REJETABLE adj. Qui doit ou peut être rejeté.

REJETAU ou **REJETEAU** (*jè-té*) n. m. Moulure pratiquée à la partie inférieure du bois d'une fenêtre, pour empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans l'appartement.

REJETTER (*té*) v. a. (Prend *deux t* devant une syllabe muette; je rejette-rai.) Jeter de nouveau. Repousser; rejeter la balle. Jeter hors de soi; la mer rejette sur ses bords les débris des naufrages. Jeter une chose dans l'endroit d'où on l'avait retirée; rejeter un petit poisson dans l'eau. Fig. Faire retomber dans; rejeter quelqu'un dans l'incertitude. Ne pas admettre; rejeter un projet de loi. Ne pas agréer; rejeter une offre. Rejeter une faute sur quelqu'un, l'en accuser pour se disculper. Arbor. Pousser, produire de nouveau; arbre qui rejette de nouvelles branches. ANT. Admettre, accepter.

REJETON n. m. Nouveau jet que pousse par le pied une plante, un arbre. (Syn. REJET.) Fig. Descendant; le dernier rejeton d'une illustre famille.

REJOINDRE v. a. (Se conj. comme craindre.) Reunir des parties séparées; rejoindre les chairs. Unir de nouveau; la mort rejoint ceux qu'elle a séparés. Atteindre de nouveau, se retrouver auprès; je vous rejoindrai. ANT. Disjoindre, séparer.

REJOINTOLEMENT (*tol-man*) n. m. Action de rejoindre.

REJOINTOYER (*toi-té*) v. a. (Se conj. comme aboyer.) Remplir d'un nouveau mortier les joints d'une maçonnerie dégradée.

REJOUER (*jou-é*) v. a. et n. Jouer de nouveau; rejouer un air.

REJOUI, E adj. Qui exprime la joie, la gaieté; air réjoui. N. Personne de bonne humeur; c'est un gros réjoui. ANT. Triste, affligé.

REJOUIR v. a. (du préf. *re*, et de l'anc. fr. *esjouir*). Donner de la joie; cette nouvelle réjouit tout le monde. Plaire, être agréable; cette couleur réjouit la vue. Donner du divertissement à; réjouir une compagnie. Se réjouir v. pr. Se divertir; se réjouir à la campagne. ANT. Attrister, affliger.

REJOUISSANCE (*i-san-se*) n. f. Amusement, divertissement, démonstration de joie; se livrer à la réjouissance. Certaine quantité d'os que les bouchers présentent avec la viande. Pl. Fêtes publiques; on a ordonné des réjouissances. ANT. Affliction, tristesse.

REJOUISSANT (*i-san*), E adj. Qui réjouit; conte réjouissant. ANT. Attristant.

REJUGER (*jé*) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o; il rejugea, nous rejugeons.) Juger de nouveau; rejuger un accusé.

RELÂCHANT (*chan*), E adj. Mtd. Propre à relâcher. laxatif. N. m.; un relâchant. ANT. Constipant, astringent.

RELÂCHE n. m. Interruption dans un travail, un exercice; étudier sans relâche. Repos, intermittence; son mal ne lui donne pas de relâche. Théât. Suspension momentanée des représentations.

RELÂCHER n. f. Mar. Action de relâcher, de séjourner sur un point quelconque d'une côte. Lieu où l'on relâche; Singapour est une relâche fréquentée.



RELÂCHÉ, E adj. Qui n'est pas assez sévère : *morale relâchée; mœurs relâchées.*

RELÂCHEMENT (man) n. m. (de *relâcher*). Diminution de tension; le *relâchement des cordes d'un violon*. Etat de faiblesse des voies intestinales; diarrhée. Fig. Ralentissement de zèle, d'ardeur, etc. : *relâchement dans le travail*. Délassement, repos : *donner du relâchement à l'esprit.*

RELÂCHER (ché) v. a. (du préf. *re*, et de *lâcher*). Détendre : *l'humidité relâche les cordes*. Laisser aller libre : *relâcher un prisonnier*. Rabattre : *il a beaucoup relâché de ses prétentions*. Tendre moins rigoureusement : *relâcher la discipline militaire*. V. n. *Mar.* S'arrêter en quelque endroit pour cause urgente : *relâcher pour faire du charbon*. Faiblir, perdre de son activité. **Se relâcher** v. pr. Se détendre. S'adoucir. Perdre de son zèle : *cet écuyer se relâche*. Perdre de sa rigueur : *la morale s'est relâchée*. ANT. **Resserrer**.

RELAIS (lé) n. m. (de *relayer*). Chevaux frais et préparés de distance en distance pour remplacer ceux que l'on quitte : *chevaux de relais*. Lieu où l'on met les relais : *au second relais*. Vêner. Troupe de chiens placés en différents endroits pour être découplés pendant la chasse. *Télégr.* Appareil servant à faire passer dans un courant trop faible celui d'une pile adjuvante.

RELAIS (lé) n. m. (de *relaisser*). Terrain que laisse à découvrir l'eau courante qui se retire de l'une de ses rives en se portant sur l'autre, ou la marée, quand elle se retire.

RELANCER (lé-sé) (SE) v. pr. Se dit d'une bête qui, après avoir été longtemps courue, s'arrête de lassitude : *lièvre qui s'est relancé*.

RELANCER (sé) v. a. (Prend une cédille sous le c devant a et o : *il relança, nous relançons*). Lancer de nouveau : *relancer une balle*. Vêner. Faire repartir : *relancer un cerf*. Fig. et fam. *Relancer quelqu'un*, le poursuivre ardemment partout où il se trouve, pour en obtenir une chose contre son gré. Tancer : *je l'ai vivement relancé*.

RELANCIS (si) n. m. Remplacement, dans une construction, de matériaux usés par des nouveaux.

RELAPS, E (lapp, lap-se) n. et adj. (du lat. *relapsus*, retombe). Retombé dans l'hérésie ou l'infidélité : *Jeanne d'Arc fut brûlée à Rouen comme relapse*.

RELARGIR (jir) v. a. Rendre plus large : *faire relargir ses habits*. ANT. **Rétrécir**.

RELARGISSEMENT (ji-se-man) n. m. Action de relargir : le *relargissement d'un passage*. ANT. **Rétrécissement**.

RELATER (té) v. a. (du lat. *relatum*, supin de *referre*, rapporter). Raconter, mentionner en détaillant les circonstances : *relater un fait*.

RELATIF, IVE adj. Qui se rapporte à : *études relatives à l'histoire*. Qui est lié par un rapport : *père et fils sont des termes relatifs*. Opposé à **ABSOLU**. Proportionnel, évalué par comparaison : *chaque être a sa valeur relative*. *Gramm.* Mot qui unit une proposition au reste de la phrase : *pronoms adverbels relatifs*. *Pronoms relatifs* (ou *conjonctifs*), pronoms qui servent à joindre le mot dont ils tiennent la place à ceux qui le suivent. Les pronoms relatifs sont :

MASC. SING.	FÉM. SING.	MASC. PLUR.	FÉM. PLUR.
Lequel.	Laquelle.	Lesquels.	Lesquelles.
Duquel.	De laquelle.	Desquels.	Desquelles.
Auquel.	A laquelle.	Auxquels.	Auxquelles.

DES DEUX GENRES ET DES DEUX NOMBRES :

Qui, que, quoi, dont, où.

Proposition relative, proposition amenée par un pronom ou un adjectif relatif. *Musiq.* *Tons relatifs*, tons majeurs et mineurs, ayant à la clef le même nombre de dièses ou de bémols : *le ton mineur est à un ton et demi au-dessous de son relatif majeur*.

RELATION (si-on) n. f. (lat. *relatio*). Rapport d'une chose à une autre. Rapport entre deux personnes, entre deux choses, que l'on considère ensemble : *relation entre la cause et l'effet*. Correspondance, liaison : *avoir des relations de commerce, d'amitié*. Personne avec laquelle on est en rapport : *il est éloigné de toutes ses relations*. Récit, narration : *relation de voyage*.

RELATIVEMENT (man) adv. Par rapport, d'une manière relative.

RELATIVISME (vis-me) n. m. Théorie philosophique, fondée sur la relativité de la connaissance.

RELATIVITÉ n. f. Propriété de ce qui est relatif : *la relativité de deux propositions; relativité de la connaissance*.

RELAVER (ré) v. a. Laver de nouveau.

RELAXATION (lak-sa-si-on) n. f. Relâchement, état de distension : *relaxation des muscles*. Action de relaxer : *mettre en liberté*.

RELAXE (lak-se) n. f. Action de relaxer.

RELAXER (lak-sé) v. a. (lat. *relaxare*). Mettre en liberté : *relaxer un prisonnier*.

RELAVER (lé-té) v. a. (du préf. *re*, et de l'anc. fr. *laver*, laisser. — Se conj. comme *relayer*). Remplacer dans un travail : *relayer des terrassiers*. V. n. Changer de chevaux aux relais : *relayer de cinq en cinq lieues*. **Se relayer** v. pr. Travailler alternativement à un même ouvrage.

RELAVER (lé-teur) n. m. Celui qui entretient des relais de chevaux.

RELEGATION (si-on) n. f. Action de reléguer dans un lieu déterminé. *Spécialement*, pénalité consistant dans l'internement perpétuel des récidivistes dans une colonie française.

RELEGER (ghé) v. a. (lat. *relegare*. — Se conj. comme *accélérer*). Dr. Interner dans une colonie : *reléguer un récidiviste*. Confiner dans un endroit déterminé : *reléguer un fonctionnaire en province*. Fig. Eloigner, mettre à l'écart : *reléguer un portrait au grenier*. Classer avec mépris dans : *reléguer une tradition parmi les fables*.

RELENT (lan) n. m. (du préf. *re*, et du lat. *lentus*, visqueux). Mauvais goût que l'humidité ou un lieu fermé fait contracter à un aliment. Par ext. Mauvaise odeur : *relent des égouts*.

RELEVAILLES (va, li mill) n. f. pl. Cérémonie qui se fait à l'église, la première fois qu'y a une femme après ses couches. Réjouissances célébrées à cette occasion : *un repas de relevailles*.

RELEVANT (van), **E** adj. Dépendant : *terres relevantes immédiatement de la couronne*.

RELEVÉ n. f. Remplacement d'une troupe de soldats par une autre, dans un service. Troupe qui fait cette opération : *la relève de Madagascar*.

RELEVÉ, E adj. Au-dessus du commun : *condition relevée*. Noble, généreux : *sentiments relevés*. Sublime : *pensée relevée*. Élevé : *style relevé*. Piquant, de haut goût : *saucé très relevé*. N. m. Détail, résumé écrit : *faire le relevé d'un compte*. Plat ou service qui succède immédiatement à un autre, ordinairement service qui succède au potage. Plî fait à une robe.

RELEVÉE (vé) n. f. Après-midi : *à deux heures de relevée*.

RELEVEMENT (man) n. m. Action de relever une chose : le *relevement d'un navire échoué*. Relevé, énumération exacte : *faire le relevement d'un compte*. *Mar.* Appréciation exacte d'un point : *faire le relevement d'un cap*. Fig. Rétablissement : le *relevement d'un peuple*. ANT. **Reversement**.

RELEVER (vé) v. a. (du préf. *re*, et de *lever*. — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *je relève*). Remettre debout ce qui était tombé : *relever une chaise*. Reconstruire ce qui tombait en ruine : *relever un mur*. Remettre à flot : *relever un vaisseau*. Porter en haut, retrousser : *relever sa robe*. Redresser : *relever la tête*. Fig. Rétablir la prospérité de : *relever une industrie*. Rendre la dignité à : *le travail relève l'homme*. Redonner de l'énergie à : *relever le courage*. Prendre aigrement : *relever quelqu'un*. Faire remarquer : *relever une faute*. Remplacer dans un emploi : *relever une sentinelle*. Révoquer : *relever quelqu'un de ses fonctions*. Délier d'un engagement : *relever d'un vœu*. Faire valoir : *la parure relève la beauté*. Copier, prendre note : *relever une date*. Déterminer la position d'un objet : *relever une côte*. Donner un goût plus piquant : *relever une sauce*. Relever le gant, accepter un défi. V. n. Se remettre de : *relever de maladie*. Dépendre de : *cette administration relève d'une autre*. Être une dépendance : *toutes les sciences relèvent de la philosophie*. **Se relever** v. pr. Se remettre sur ses pieds. Sortir de nouveau du lit. Prendre plus d'élevation. Se remettre, sortir heureuse-

ment de : il ne s'en relèvera jamais. ANR. **Abattre, renverser.**

RELEVEUR adj. et n. m. Qui relève. Anat. Se dit des muscles dont la fonction est de relever les parties auxquelles ils sont attachés.

RELAGÉ n. m. Action de relayer des tonneaux.

RELIEF (li-é) n. m. de relever. Ce qui fait saillie : le relief de la Suisse est très accidenté. Ouvrage de sculpture plus ou moins relevé en bosse : haut-relief ; demi-relief ; bas-relief. (V. BAS-RELIEF ; HAUT-RELIEF.) Eclat qui naît de l'opposition, du contraste : certaines couleurs se donnent mutuellement du relief. Considération que donne un emploi, une dignité. Caractère qui sort de la banalité : donner du relief à son style. Pl. Restes d'un repas. Fig. Ce qui n'a pas été employé. ANR. **Creux.**

RELIEU (li-in) n. m. Poudre à tirer, grossièrement écrasée et non tamisée, dont se servent les artificiers.

RELIER (li-é) v. a. (Se conj. comme prier.) Lier de nouveau : relier une gerbe. Établir des communications entre : l'isthme de Panama relie les deux Amériques. Par ext. Rattacher, rassembler : relier en un seul corps toutes les lois éparses ; relier le passé à l'avenir. Coudre ensemble les feuillets d'un livre et y mettre une couverture. Mettre des cercles à un tonneau.

RELIEUR, EUSE (eu-ze) n. et adj. Qui relie des livres.

RELIGIEUSEMENT (ze-man) adv. Avec religion : vivre religieusement. Exactement, scrupuleusement : observer religieusement les traités.

RELIGIEUX, EUSE (ji-é, eu-ze) adj. Qui appartient à la religion : chant religieux. Pieux, qui vit selon les règles de la religion : hommes religieux ; sentiments religieux. Qui appartient à un ordre monastique : l'habit religieux. Fig. Exact, ponctuel : religieux observateur de sa parole. N. Personne engagée par des vœux monastiques.

RELIGION n. f. [lat. religio ; de re, et ligare, lier]. Culte rendu à la Divinité ; les obligations de l'homme envers Dieu constituent la religion. Doctrine religieuse : la religion catholique. Foi, piété ; anoir de la religion. Religion naturelle, fondée sur les seules inspirations du cœur et de la raison. La religion réformée et absol. (aux xv^e et xvii^e s.). La religion, le protestantisme. Guerres de religion, v. RELIGION (guerres de) [Part. hist.]. Entrer en religion, se faire religieux ou religieuse. Fig. Ce qui est considéré comme un devoir, un scrupule sacré. Se faire une religion d'une chose, s'en faire une obligation. Surprendre la religion de quelqu'un, tromper sa bonne foi.

RELIGIONNAIRE (o-nè-ré) n. Autrefois, membre de la religion réformée.

RELIGIOSITÉ (zi) n. f. Disposition pour les sentiments religieux, surtout en dehors de toute religion particulière : la religiosité de Jean-Jacques Rousseau.

RELIGUEUSE (li-é-ré) n. m. Boîte, coffret, cadre où l'on enchâsse des reliques.

RELICAT (ka) n. m. (du lat. reliqua, choses restantes). Ce qui reste dû après un arrêté de comptes. Suite, restes d'une maladie.

RELICATAIRE (ka-tè-re) n. Débiteur, débitrice d'un reliquat de compte.

RELIQUE n. f. (du lat. reliqua, restes). Partie du corps d'un saint ; objet ayant été à son usage, ou ayant servi à son supplice, que l'on conserve religieusement : un onguent à Paris les reliques de sainte Geneviève. Garder comme une relique, soigneusement.

RELIRE v. a. (Se conj. comme lire.) Lire de nouveau.

RELIRE n. f. Art de relire un livre : apprendre la relire.

RELICATION (si-on) n. f. Acte par lequel on loue de nouveau une chose. Sous-location.

RELŒGAGE n. m. Vrai des harengs, vers la fin de décembre. L'époque elle-même.

RELOUER (lou-é) v. a. Louer une seconde fois. Sous-louer : relouer un appartement à quelqu'un.

RELIURE v. n. (Se conj. comme lire). Briller, luire en réfléchissant la lumière : faire reluire des cuirasses. Fig. Se manifester avec éclat : vertu qui reluit à tous les yeux.

RELUISANT (zan), E adj. Qui reluit : armes reluisantes.

RELAQUER (hé) v. a. (du préf. re, et de lanc. v. laquer d'orig. germ.). Fam. Lougrer du coin de l'œil avec curiosité ou convoitise.

RELUSTRÉ (lu-tré) v. a. Lustrer de nouveau : relustrer un chapeau.

REMAÇEMENT (man) n. m. Action de remâcher. (Peu us.)

REMAÇHER (chè) v. a. Mâcher une seconde fois, en parlant des ruminants. Fig. et fam. Repasser dans son esprit : remâcher perpétuellement les mêmes idées.

REMAILLER (ma, ll mll., é) v. a. Enlever sur les peaux chamoisées les parties de fleur ou d'épiderme qui ont été laissées par les opérations antérieures.

REMANGER (jé) v. a. et n. (Prend un e muet après le g devant a et o : il remangea, nous remangeons.) Manger de nouveau.

REMANIABLE adj. Qui peut ou doit être remanié. **REMANIEMENT** ou **REMANIÉMENT** (man) n. m. Action de remanier. Changement, modification : ouvrage présenté après de nombreux remaniements.

REMANIER (ni-é) v. a. (Se conj. comme prier.) Manier de nouveau : manier et remanier des étoffes. Changer, modifier par un nouveau travail ; retoucher : remanier le plan d'un livre.

REMANIERE, EUSE (eu-ze) n. Personne qui remanie.

REMARIER n. m. Action de se remarier ; nouveau mariage.

REMARIER (ri-é) v. a. (Se conj. comme prier.) Marier de nouveau. Se remarier v. pr. Se marier de nouveau : Napoléon I^{er} se remarria à Marie-Louise.

REMARQUABLE (la-blé) adj. Digne d'être remarqué : action remarquable.

REMARQUABLEMENT (ka-ble-man) adv. D'une manière remarquable : enfant remarquablement doué.

REMARQUE n. f. (subst. verb. de remarquer). Action de noter ; chose digue de remarque. Observation : remarque judicieuse. Note, observation écrite : ouvrage plein de remarques.

REMARQUER (ké) v. a. (du préf. re, et de marquer). Marquer de nouveau : remarquer du linge. Observer attentivement : remarquer un chemin. Distinguer : remarquer quelqu'un dans la foule.

REMASTIQUAGE (mas-ti-ka-je) n. m. Action de remastiquer. Son résultat.

REMASTIQUER (mas-ti-ké) v. a. Mastiquer de nouveau.

REBALLAGE (ran-ba-la-je) n. m. Nouvel emballage.

REBALLER (ran-ba-lé) v. a. Remettre ses marchandises en balle, en ballot. Emballer de nouveau.

REBARQUEMENT (ran-bar-ke-man) n. m. Action de rebarquer ou de se rebarquer.

REBARQUER (ran-bar-ké) v. a. Embarquer de nouveau : rebarquer les troupes. V. n. S'embarquer de nouveau : passagers qui rebarquent. Se rebarquer v. pr. Se remettre en mer. Fig. S'engager de nouveau dans : se rebarquer dans une affaire.

REBARRE (ran-ba-ré) v. a. Repousser vigoureusement : rebarre les ennemis. Prendre vivement quelqu'un, le remettre à sa place : rebarre un malappris.

REMBLAI (ran-blé) n. m. Action de remblayer ; son résultat. Masse de matière rapportée pour élever un terrain ou combler un creux : voie de chemin de fer établie sur un remblai.

REMBLAYER (ran-bla-é) v. a. Ensemencer de nouveau, quand le premier ensemencement n'a pas réussi.

REMBLAYAGE (ran-blé-ta-je) n. m. Action de remblayer. Son résultat.

REMBLAYER (ran-blé-té) v. a. (du préf. re, et de emblayer.—Se conj. comme balayer.) Hausser ou combler au moyen d'un remblai : remblayer une route.



Reliquaire.

REMOÛTEMENT (*ran-boi-te-man*) n. m. Action de remboîter; *pratiquer le remboîtement d'un os dévot*. Résultat de cette action.

REMOÛTER (*ran-boi-té*) v. a. Remettre en sa place ce qui a été déboîté; *remboîter un os*.
REMOÛGER (*ran-bou-je*) v. a. (du préf. *re*, de *en*, et *bouge*.) Prendre un *e* muet après *g* devant *a* et *o*: *il rembougea, nous rembougeons*. Maintenir plein par une addition de liquide: *rembouger un tonneau*.

REMOÛRAGE (*ran-bou-ra-je*) ou **REMOÛREMENT** (*ran-bou-re-man*) n. m. Action de rembourrer. Résultat de cette action.

REMOÛRRER (*ran-bou-ré*) v. a. Garnir de bourse, de crin, etc.: *rembourrer un fauteuil*.

REMOÛRSABLE (*ran-bou-sa-bile*) adj. Qui peut, qui doit être remboursé: *rente remboursable*.
REMOÛRSEMENT (*ran-bou-se-man*) n. m. Action de rembourser: *effectuer le remboursement d'une dette*. Paiement d'une somme due.

REMOÛSER (*ran-bou-sé*) v. a. (du préf. *re*, et de *embourser*). Rendre l'argent déboursé: *payez pour moi, je vous rembourserai*. Rembourser une *rente*. Acquitter le principal. Rembourser un *billet*, se dit d'un endosseur qui en paye la valeur. Lorsque le souscripteur se trouve dans l'impossibilité de le faire.

REMBRUNI (*ran*) v. a. et n. Rendre, devenir plus brun. *Fig.* Attrister, assombrir: *nouvelle qui rembrunit les assistants*. **Se rembrunir** v. pr. Devenir sombre, triste: *à cette nouvelle, son front se rembrunit*. Le temps se rembrunit, se couvre. **ANT.** Eclaircir, égayer.

REMBRUNISSEMENT (*ran-brun-ni-se-man*) n. m. Etat de ce qui est ou s'est rembruni. (Peu us.)

REMBUEMENT (*ran-man*) ou **REMBUECHER** (*ran, ché*) n. m. Entrée d'une bête dans un fort, dans une forêt.

REMBUECHER (*ran-bue-ché*) v. a. (du préf. *re*, et de *embuecher*). Suivre la bête avec le limier jusqu'à la rentrée dans le fort ou dans la forêt: *rembuecher un cerf*. **Se rembuecher** v. pr. Se dit de la bête, lorsqu'elle rentre dans son fort ou dans la forêt.

REMEDE n. m. (lat. *remedium*). Toute substance dont on fait usage pour combattre les maladies: *un remède anodin, violent*. Lavement: *prendre un remède*. *Fig.* Tout ce qui sert à calmer, à guérir les souffrances morales, les accidents, les malheurs de la vie: *douleur sans remède*.

REMEDIAL adj. A quoi on peut apporter remède: *mal remédiable*. **ANT.** Irremédiable.

REMEDIER (*di-é*) v. n. (Se conj. comme *prier*). Apporter du remède: *remédier à une indisposition*. *Fig.* Obvier: *remédier aux abus*.

REMEIL (*mè*, il mill.) n. m. Chass. Courant d'eau qui ne se gèle pas en hiver et où se retirent les oiseaux aquatiques.

REMEÛLER (*le*) v. a. Mêler de nouveau: *remêler les cartes*.

REMEMBRANCE (*man*) n. f. (du lat. *rememorare*, se souvenir). Souvenir. (Vx.)

REMEMBRÈMENT (*men-bre-man*) m. Reconstitution entre les mains d'un seul propriétaire d'un terrain démembré.

REMEMORATIF, IVE adj. (de *rememorare*). Qui rappelle la mémoire d'un événement: *fête remémorative*.

REMEMORER (*ré*) v. a. (lat. *rememorare*). Remettre en mémoire: *rememorer un fait à quelqu'un*. **Se rememoré** v. pr. **Se remémorer** une chose; se la rappeler.

REMERER (*mé*) v. a. (Se conj. comme *amener*). Mener, conduire de nouveau. Faire revenir au point de départ: *remener des moutons à la bergerie*.

REMERCIEMENT (*si-man*) ou **REMERCIEMENT** (*man*) n. m. Action de remercier. Paroles par lesquelles on remercie: *adresser des remerciements*.

REMERCIER (*si-é*) v. a. (rad. *merci*). — Se conj. comme *prier*. Rendre grâce: *remercier un bienfaiteur*. Refuser honnêtement: *on l'invita à dîner, il remercia*. Congédier, destituer: *remercier un employé*.

REMERÉ n. m. (du préf. *ré*, et du lat. *emere*, acheter). *Dr.* Clause par laquelle on se réserve le droit de racheter dans un certain délai la chose qu'on vend, en remboursant à l'acquéreur le prix principal et les frais de son acquisition: *vendre à reméré*.

REMERER (*ré*) v. a. (de *reméré*). — Se conj. comme *accéder*. *Dr.* Reprendre en vertu d'un pacte facultatif. (Peu us.)

REMEURER (*zu-ré*) v. a. Mesurer de nouveau.

REMETTRE (*mè-tré*) v. a. (lat. *remittere*). — Se conj. comme *mettre*. Mettre une chose à l'endroit où elle était auparavant: *remettre l'épée au fourreau*. Mettre de nouveau sur soi: *remettre un habit*. Remboîter, replacer: *remettre un bras*. Livrer une chose à celui à qui elle est destinée: *remettre une lettre*. Se dessaisir de: *remettre une charge*. Mettre en dépôt: *je lui ai remis mes fonds*. Réconcilier: *on les a remis ensemble*. Rétablir la santé: *l'air de la campagne l'a remis*. Rassurer, calmer le trouble: *cette nouvelle l'a remis*. Confier: *je remis mon sort entre vos mains*. Reconnaître: *je vous remets à présent*. Pardonner: *remettre les péchés*. Faire grâce de: *remettre une peine*. Différer: *remettre une partie au lendemain*. **Se remettre** v. pr. Recourir sa santé, ses forces. Se tranquilliser. Recommencer: *se remettre à jouer*. Se replacer où l'on était: *se remettre à table*. *Fig.* Se rappeler: *je me remets votre visage*. *S'en remettre à quelqu'un*, s'en rapporter à lui.

REMEUBLER (*bé*) v. a. Regarder de meubles ou garnir de nouveaux meubles: *remeubler son appartement*.

REMIGE n. f. (lat. *remigium*). Chacune des grandes plumes rigides de l'aile d'un oiseau.

REMINGTON (*ré-min'gh-ton*) n. m. Fusil inventé par l'Américain Remington.

REMINISCENCE (*nis-san-se*) n. f. (du lat. *reminisce*, se ressouvenir). Souvenir inconscient: *pour Platon, la connaissance n'est qu'une reminiscence*. Chose dont on se souvient inconsciemment: *poème plein de reminiscences*.

REMISAGE (*mi-sa-je*) n. m. Action de remiser.

REMISE (*mi-se*) n. f. Action de remettre dans un lieu: *la remise en place d'un lustre*. Action de mettre dans les mains de quelqu'un: *remise de fonds*. Effet de commerce: *porter une remise au compte courant*. Rabais fait sur le prix fort de certaines marchandises: *accorder une forte remise*. Commission accordée à un placier à un représentant. Réduction que l'on fait à un débiteur d'une partie de sa dette. Grâce que l'on accorde à un condamné d'une partie de sa peine. Somme abandonnée aux receveurs généraux et particuliers sur le montant des recettes. Délai, retardement: *je partirai demain sans remise*. Tailles peu étendu servant de retraite au gibier. Lieu où l'on met à couvert les carrosses, les voitures. Voiture de remise, voiture de louage qu'on appelle aussi *remise* (n. m.): *louer un remise*.

REMISER (*mi-sé*) v. a. Placer sous une remise: *remiser une voiture*. Absol.: *cocher qui va remiser*. Faire une nouvelle mise. **Se remiser** v. pr. Se poser après avoir couru ou volé, en parlant du gibier à plumes.

REMISIER (*zi-é*) n. m. Intermédiaire entre les agents de change ou les coulliers et la clientèle.

REMISSIBILITÉ (*mi-si*) n. f. Qualité de ce qui est digne de pardon: *remissibilité d'une peine*. **ANT.** Irrémisibilité.

REMISSIBLE (*mi-si-bile*) adj. Pardonnable: *faute difficilement remissible*. **ANT.** Irrémisissable.

REMISSION (*mi-si-on*) n. f. (lat. *remissio*). Pardon: *remission des péchés*. Lettre de remission, lettre de grâce à l'adresse des juges, autresfois accordée par le roi en faveur d'un condamné. *Méd.* Diminution momentanée des symptômes d'une maladie. **Sans remission** loc. adv. Sans interruption. D'une manière implacable.

REMISSIONNAIRE (*mi-si-o-nè-re*) n. m. *Dr.* Celui qui avait obtenu des lettres de remission.

REMITTENCE (*mi-tan-se*) n. f. Caractère des affections rémittentes. Atténuation momentanée dans une maladie.

REMITTENT (*mi-tan*), **E** adj. (lat. *remittens*). *Méd.* Qui diminue d'intensité par intervalles: *fièvre rémittente*.

REMIZ (*mi-z*) n. m. Genre d'oiseaux passeriaux, voisins des mésanges et communs en Europe.

REMAILLAGE (*ran-ma, il mill., a-je*) n. m. Action de remailler.

REMAILLER (*ran-ma*, ll mill., é) v. a. Rejoindre les mailles d'un tissu : *remailer des filets*.
REMAILLOTER (*ran-ma*, ll mill., o-té) v. a. Emmailloter de nouveau : *remailloter un enfant*.
REMANCHER (*ran-man-ché*) v. a. Emmancher de nouveau.

REMENER (*ran-me-né*) v. a. (Se conj. comme *amener*.) Emmener après avoir amené. (Peu us.)
REMOIS, **E** (*moi, oi-ze*) adj. et n. De Reims : *Industrie rémoise*.

REMOLAÏE n. f. V. **REMOLAÏE**.
REMOLÉ n. f. (de *remoudre*). Remous dangereux pour les navires.

REMONTAGE n. m. Action de tendre de nouveau le moteur d'un mécanisme : *le remontage d'une horloge*. Action de remettre à leur place les pièces d'une machine démontée. Action de remettre des empenches et des semelles neuves aux chaussures.

REMONTANT (*tan*), **E** adj. Qui va vers le haut. *Bot.* Se dit d'une plante qui fleurit à diverses époques. N. m. Boisson qui redonne de la force.

REMONTE n. f. Action de remonter un cours d'eau. Poissons qui remontent un cours d'eau pour frayer : *la remonte du Rhône*. *Milit.* Service qui a pour objet de fournir aux corps de troupes et aux établissements militaires les chevaux dont ils ont besoin : *cavalier de remonte*. Groupe de chevaux envoyé à un de ces corps ou établissements.

REMONTER (*té*) v. n. Monter de nouveau à l'endroit d'où l'on était descendu : *remonter au grenier*. S'élever de bas en haut : *au jeu de bascule, quand un des côtés s'abaisse, l'autre remonte*. Suivre une direction contraire à la pente du terrain : *remonter une vallée*. Faire un mouvement de bas en haut : *son collet remonte*. Être élevé de nouveau : *remonter sur le trône*. S'élever au-dessus de l'horizon : *le soleil remonte en hiver et au printemps*. *Fig.* Augmenter de valeur après avoir baissé : *la rente remonte*. Prendre les choses de loin : *remonter jusqu'à la source d'un bruit*. Avoir son origine : *cette maison remonte aux croisades*. *Mar.* Remonter au vent, louverer au plus près du vent. V. a. Porter de nouveau en haut : *remonter du foin au grenier*. Exhausser : *remonter un mur*. Aller contre le mouvement d'une chose : *remonter un fleuve*. Pouvoir de nouveau des choses nécessaires : *remonter une maison*. Rassembler pour mettre en état de fonctionner : *remonter une servante*. Tendre de nouveau les ressorts de : *remonter une montre*. Donner un autre cheval : *remonter un cavalier*. *Fig.* Relever ranimer : *remonter le moral*. Préparer pour être joué de nouveau : *remonter une pièce de théâtre*. **Se remonter** v. pr. Se donner une nouvelle monture. Se pourvoir de nouveau des choses nécessaires. Prendre de la vigueur, de l'activité. **ANT.** **Redescendre**.

REMONTEUR, **EUSE** (*eu-ze*) n. Personne qui remonte : *un remonteur de pendules*.

REMONTOIR n. m. Appareil au moyen duquel on peut remonter une montre sans l'aide d'une clef : *montre à remontoir*. Cf. de remonter elle-même.

REMONTRANCE n. f. (de *remonter*). Avertissement, réprimande, observation ayant un caractère de reproche, de critique : *faire des remontrances*. N. f. pl. Discours adressés aux rois par les parlements et les autres cours souveraines, pour leur signaler les inconvénients d'un édit, etc. : *Les premières remontrances du parlement de Paris furent adressées à Louis XI*.

REMONTRER (*tré*) v. a. Montrer de nouveau. Représenter à quelqu'un son tort : *remonter à quelqu'un qu'il a mal agi*. Neutralem. En remontrer, faire la leçon à. Être supérieur : *certaines insectes nous en remontreraient en fait de prévoyance*. **Se remonter** v. pr. Se montrerdenouveau : *il n'ose se remonter*.

REMORA n. m. Nom vulgaire d'un poisson acanthoptère, dit aussi *échénéide* (*ké*), de taille médiocre. (La tête des remoras est munie d'un disque adhésif qui leur sert à se fixer aux corps flottants, aux navires.



Rémora.

De là cette fable, qui leur attribua jadis le pouvoir d'arrêter les navires. *Fig.* Obstacle, empêchement.
REMORDER v. a. Mordre de nouveau : *il l'a mordu et remordu*. V. n. *Fig.* Prendre ce qu'on avait fait : *repoussé, ce régiment n'a pas voulu remordre*.

REMORDS (*mor*) n. m. (de *remordre*). Vif reproche de la conscience : *la voix des remords*.

REMORQUAGE (*ka-je*) n. m. Action de remorquer.
REMORQUE (*mor-ke*) n. f. Traction exercée sur un véhicule, à l'aide d'un autre véhicule : *prendre, conduire un bateau à la remorque*. Câble qui relie les deux véhicules : *jeter la remorque*. Voiture remorquée par une autre. *Fig.* *Se mettre à la remorque de quelqu'un*, suivre aveuglément sa direction.

REMORQUER (*ké*) v. a. (ital. *remorchiare*). Traîner à sa suite, en parlant d'un bateau, d'une voiture, etc. : *remorquer des chalands sur une rivière*.
REMORQUEUR, **EUSE** (*keur, eu-ze*) adj. Qui sert à remorquer. N. m. Bateau ou véhicule qui en remorque un autre. N. f. Locomotive qui traîne à sa suite les wagons.

REMOUCHER (*ché*) v. a. Moucher de nouveau.
REMOUDRE v. a. (Se conj. comme *moudre*.) Moudre de nouveau : *remoudre du gruau*.

REMOUDRE v. a. (Se conj. comme *moudre*.) Emoudre de nouveau.

REMOULAGE (*mu*, ll mill.) n. m. Action de mouiller de nouveau : *remouillage des étoffes*.

REMOULLER (*mu*, ll mill., é) v. a. Mouiller de nouveau.

REMOLAÏE ou **REMOLAÏE** n. f. (ital. *remolata*). Sauce faite de fines herbes, ail, huile et jus de citron, qui se sert avec des viandes froides et des poissons cuits au court-bouillon.

REMOLAGE n. m. Action de remouler. Son provenant de la mouture du gruau.

REMOULER (*té*) v. a. Muler de nouveau.

REMOULER n. et adj. m. Ouvrier qui fait les outils et les ustensiles tranchants ou aigus.

REMOTS (*mu*) n. m. (provenç. *remou*). Tournement d'eau, qui se forme à l'arrière d'un navire en marche. Refoulement d'eau qui se brise contre un obstacle : *les remous sont dangereux aux navigateurs*. Contre-courant qui s'établit le long des rives d'un cours d'eau.

REMPAILLAGE (*ran-pa*, ll mill., a-je) n. m. Ouvrage du rempailleur.

REMPAILLER (*ran-pa*, ll mill., é) v. a. Garnir de nouveau de paille : *rempailer des chaises*.

REMPAILLEUR, **EUSE** (*ran-pa*, ll mill., eu-ze) n. Qui rempaille.

REMPAQUETER (*ran-pa-ke-té*) v. a. (Prend deux t devant une syllabe muette : *je rempaquette*.) Empaqueter de nouveau.

REMPARER (*ran-pa-ré*) v. a. (du préf. *re*, et de *emparer*). Défendre par un rempart : *reparer un poste militaire*. (Peu us.)

REMPARER [*ran-pa-ré*] (**SE**) v. pr. S'emparer de nouveau.

REMPART (*ran-par*) n. m. (de *reparer*). Masse de terre élevée derrière l'escarpement pour soutenir le parapet. Muraille épaisse dont, on entourait autrefois les places de guerre et les châteaux forts. *Fig.* Ce qui sert de défense : *le courage de ses défenseurs est le meilleur rempart d'une ville*.

REMPÊTEMENT (*ran, man*) n. m. Reprise en tous sens des fondations d'un mur, d'un édifice.

REMPÊTER (*ran-pi-té-té*) v. a. (du préf. *re*, et de *piéd*. — Se conj. comme *accélérer*.) Refaire le piéd : *rempiéter des bas*.

REMPÊTABLE (*ran*) adj. Que l'on peut remplacer.

REMPLEÇANT (*ran-pla-san*), **E** n. Personne qui en remplace une autre, dans une occupation quelconque. N. m. Celui qui autrefois, en France, remplaçait un jeune homme appelé au service militaire.
REMPLECEMENT (*ran-pla-se-man*) n. m. Action de remplacer une chose par une autre. Substitution d'une personne à une autre dans une fonction. *Dr.* Syn. de **REMPLOI**.

REMPLEÇER (*ran-pla-sé*) v. a. (Prend une cédille sous le c devant a et o : *il remplaça, nous remplaçons*.) Donner la place de, mettre à la place de : *remplacer de vieux meubles par des neufs*. Suppléer par une autre chose : *remplacer le sucre par du*



RENAISSANCE : 1. Escalier des Géants (Palais Ducal, Venise) ; 2. Escalier du château de Blois ; 3. Maison Topfer (Nuremberg) ; 4. Hôpital de Santa Cruz (Tolède) ; 5. Leonello d'Este, par V. Pisanello ; 6. Bourguignotte en acier ; 7. Le Colonne, par Verrocchio (Venise) ; 8. Ronde d'enfants, par L. della Robbia (Florence) ; 9. Niccolò da Uzzano, par Donatello (Florence) ; 10. Diane, de J. Goujon (Louvre) ; 11. Poignée d'épée italienne ; 12. Plat émaillé, par B. Palissy ; 13. Les Trois Grâces par G. Pilon (Louvre) ; 14. Nympha de la fontaine des Innocents, par J. Goujon ; 15. Armoire de Hugues Sambin ; 16. Table ; 17. Armure milanaise ; 18. Puits de Q. Metsys (Anvers).

miel. Prendre la place de : **remplacer un maire.** Donner un successeur : **remplacer un domestique.** Occuper momentanément la place d'un autre : **remplacer un employé malade.** Autref., partir à la place d'un conscrit pour le service militaire.

REMPLAGE (*van-pla-je*) n. m. Blocage composé de menus morceaux de moellon et de mortier, au moyen duquel on remplit l'espace vide entre deux parements d'un mur en pierre.

REMPLI (*ran*) n. m. Pli fait à une étoffe pour la rétrécir ou la raccourcir sans la couper.

REMPLI (*ran*). **E** adj. (de *remplir*). *Fig.* Etre rempli de soi-même, avoir une très haute opinion de sa valeur. *Style rempli*, où il n'y a rien d'oiseux.

REMPLIER (*ran-pli-é*) v. a. (Se conj.) comme *prier*. Faire un rempli.

REMPLIR (*ran*) v. a. (du préf. *re*, et de *emplir*). Emplir de nouveau : **remplir un tonneau vide.** Rendre plein : **remplir un vase.** Mettre un grand nombre de choses dans : **remplir une volière d'oiseaux rares.** Casser en blanc dans un acte : **remplir une quittance.** Occuper, exercer : **remplir une place.** Accomplir, exécuter : **remplir une promesse.** Répondre à : **remplir l'attente.** Employer : **bien remplir son temps.** Faire retentir : **remplir l'air de ses cris.** Abonder dans : **les étrangers remplissent la ville.** Occuper : **les guerres religieuses ont rempli la moitié du xv^e siècle.** Remplir du point, de la dentelle, réparer, refaire à l'aiguille les fleurs rompues. **Remplir un canevas,** le couvrir à l'aide de point à l'aiguille. **Se remplir** v. pr. Devenir plein : **la cave se remplit d'eau.** **ANT. Vider.**

REMPLISSAGE (*ran-pli-sa-je*) n. m. Action de remplir. *Fig.* Dans les ouvrages d'esprit, chose inutile ou étrangère au sujet. *Musiq.* Parties entre la basse et le dessus. *Mar.* Pièce de bois servant à remplir un vide. Réparation à l'aiguille des dentelles.

REMPLISSEUSE (*van-pli-seu-ze*) n. et adj. f. Raccordeuse de dentelle.

REMPLI (*ran*) n. m. (de *remployer*). Acquisition d'un immeuble avec les deniers provenant de la vente d'un propre ou de l'aliénation d'un bien dotal : **les notaires doivent assurer le rempli des sommes provenant de l'aliénation d'un bien dotal.** Affectation des indemnités pour dommages de guerre à la reconstitution des objets détruits.

REMPLOYABLE (*van-ploi-ia-ble*) adj. Qui peut être employé.

REMPLOYER (*ran-ploi-é*) v. a. (Se conj. comme *aboyer*.) Employer de nouveau.

REMPLEUR (*ran-pli-mé*) (**SE**) v. pr. Se recouvrir de plumes, en parlant des oiseaux. *Fig.* et *fam.* Reprendre de l'embonpoint. Retablir ses affaires : **ce commerçant commence à se remployer.**

REMPOCHER (*ran-po-ché*) v. a. Remettre en poche.

REPOISSONNEMENT (*van-poi-so-ne-man*) n. m. Action de repeupler de poisson : **le repoissonnement d'un étang.**

REPOISSONNER (*van-poi-so-né*) v. a. Repeupler de poisson : **repoissonner un étang.**

REPORTER (*ran-po-té*) v. a. Rapporter d'un lieu ce qu'on y avait apporté. Enlever : **on le reporta mort.** *Fig.* Gagner, obtenir : **Condé remporta la victoire de Lens.**

REPORTAGE (*van-po-ta-je*) n. m. Action de reporter.

REPORTER (*van-po-té*) v. a. Transporter une plante dans un pot plus grand, ou qui contient de la terre nouvelle : **reporter des rosiers.**

REPRUNTER (*ran-prun-té*) v. a. Emprunter de nouveau.

RENUABLE adj. Que l'on peut remuer.

RENUAGE n. m. Action de remuer du vin, du blé.

RENUANT (*an*). **E** adj. Qui est sans cesse en mouvement : **enfant renuant.** *Fig.* **Esprit renuant,** inquiet, actif, qui aime l'agitation. **ANT. Inerte.**

RENUÉ-MÉNAGE n. m. Invar. Dérangement de meubles, de choses que l'on transporte d'un lieu en un autre. *Fig.* Troubles qui résultent des changements subits.

RENUMENT ou **RENUMÉ** (*mâ-man*) n. m. Action de ce qui remue : **le renument des humeurs.** Transport d'un lieu dans un autre : **faire un**

renument de terre. *Fig.* Troubles dans un Etat : **causer du renument.**

REMUER (*mu-é*) v. a. (du préf. *re*, et de *muer*). Mouvoir une chose : **remuer la tête.** Changer de place : **remuer un meuble.** *Fig.* Emouvoir : **remuer l'âme.** **Remuer ciel et terre,** recourir à tous les moyens pour atteindre le but qu'on se propose. V. n. Changer de place : **cet enfant remue continuellement.** Etre ébranlé : **dent qui remue.** **Se remuer** v. pr. Se mouvoir. *Fig.* Se donner du mouvement pour réussir.

REMUÉE (*eu-ze*) n. f. Autref., femme chargée de bercer un enfant, de le changer de langes.

REMUËLE n. m. (du préf. *re*, et du nom. *mucre*, humide). Odeur particulière que contractent les objets longtemps renfermés ou exposés à un : **mauvais air.**

RENUMÉNT (*nan*) n. m. V. RE NUMEMENT.

RENUMÉRATEUR, TRICE n. et adj. Qui récompense : qui est avantageux : **la conscience est la seule rémunératrice des bonnes actions ; entreprendre sans rémunérateur.**

RENUMÉRATION (*si-on*) n. f. Récompense. Prix d'un travail, d'un service rendu : **recevoir la juste rémunération de son travail.**

RENUMÉRAIRE adj. Qui tient lieu de récompense : **contrat rémunéraire.**

RENUMÉRER (*ré*) v. a. (lat. *remunerare* ; de *re*, et *munus*, éris, don. — Se conj. comme *accélérer*.) Récompenser : **rénumérer des services.**

RENÂCLER (*klé*) v. n. (de l'anc. frang. *renasquer*, renifler). Faire du bruit en retirant fortement son haleine par le nez. *Fig.* et *pop.* Témoigner de la répugnance, rechigner : **renâcler à la besogne.**

RENAISSANCE (*né-san-se*) n. f. Action de renaître : **la renaissance du phénix est une fable.** Renouvellement, retour : **la renaissance du printemps, des lettres, des arts.** Nouvelle activité donnée aux lettres, aux sciences, aux arts. *Spécialement.* Mouvement littéraire, artistique et scientifique, qui eut lieu au xv^e et au xvii^e siècle, et qui était fondé en grande partie sur l'imitation de l'antiquité. (V. *Part. hist.*) Adjectif. Qui appartient à l'époque ou au style de la Renaissance : **des ornements Renaissance.** — **STYLE RENAISSANCE.** Ce style, caractérisé par un retour aux doctrines et aux œuvres antiques, s'est manifesté en Italie à la fin du moyen âge, s'est imposé peu à peu à tous les arts plastiques pendant le xv^e siècle et est arrivé à son apogée au xvii^e siècle. Les architectes Brunellesco, Alberti, Bramante, Palladio ; les sculpteurs Jacopo della Quercia, Ghiberti, Donatello, Verrocchio, Pollajuolo, Michel-Ange ; les peintres Gentile da Fabriano, Fra Angelico, Gozzoli, Carpaccio, les deux Bellini, Masaccio, Raphaël, Léonard de Vinci, Mantegna, le Perugin, Botticelli, Michel-Ange, sont ou les initiateurs ou les grands maîtres de la Renaissance italienne. En France, l'italianisme pénètre les traditions gothiques chez des artistes tels que les architectes Bullant, Philibert Delorme, Lescot, ou le sculpteur Michel Colombe, et surtout sous les auspices de l'école franco-italienne de Fontainebleau et des peintres italiens le Primaticcio et le Rosso, triomphe avec les sculpteurs Jean Goujon, Germain Pilon, Ligier Richier ou le peintre Jean Cousin. En Espagne, l'art italo-antique l'emporte facilement en statuaire et en architecture. Dans les pays du Nord, les idées de la Renaissance ne réussissent qu'à la longue à modifier l'art indigène.

RENAISSANT (*né-san*), **E** adj. Qui renaît : **les forces renaissantes d'un convalescent.**

RENAÎTRE (*né-tre*) v. n. (Se conj. comme *naître*, sauf qu'il n'a pas de part. passé ni de temps composés.) Naître de nouveau : **le phénix, suivant la fable, renaît de ses cendres.** Croître de nouveau, repousser : **les fleurs renaissent au printemps.** **Renaitre par le baptême,** naître à l'état de grâce après être né à la vie physique. *Fig.* Reprendre des forces, de la vie : **renaitre après une longue maladie.** Reparaître : **le jour renaît.** **Renaitre à**, être rendu à, animé de nouveau par : **renaitre à l'espérance.**

RENAL, E, AUX adj. (lat. *renalis*). Qui a rapport aux reins : **fonction renale.**

RENAUD (*nan*) n. m. (n. propre de cet animal dans le *Roman de Renart* [V. *Part. hist.*]). Genre de mammifères carnassiers, famille des canidés, com-

prenant des animaux à queue velue et à museau pointu, grands destructeurs d'oiseaux et de petits mammifères : le renard est renommé pour sa ruse. Peau de cet animal. Fig. Homme fin et rusé : un vieux renard. Pop. et triv. Vomisement. Mar. Plaque percée de trous, sur laquelle était dessinée une rose des vents, et qui servait à marquer les routes suivies par le navire. Crochet pour haler les bois dans les arsenaux. Prov. : Un bon renard ne mange point les poules de son voisin, un homme rusé évite de se faire connaître tel qu'il est dans le voisinage du lieu qu'il habite. En sa peau mourra le renard. L'homme vicieux ne se corrige point. — Les renards sont des canidés de taille médiocre, à livrée rousse ou fauve. Ils vivent dans de profonds terriers, d'où ils sortent ordinairement la nuit pour aller piller les basses-cours ; ils détruisent aussi le petit gibier et de nombreux animaux nuisibles dans les champs (rats, mulots, campagnols), etc.



Renard.

REARDE n. f. Femelle du renard.
REARDEAU (dô) n. m. Petit renard.
REARDER (dê) v. a. Agir de ruse comme le renard. Pop. et triv. Vomir.
REARDIER (di-ê) n. m. Celui qui est chargé de la destruction des renards.

REARDIÈRE n. f. Tanière du renard.
REARISSAGE (van-hé-se-je) ou **REARISSEMENT** (van-hé-se-man) n. m. Action de renaissier.
REARISSER (van-hé-sé) v. a. Remettre en caisse : renaissier des oranges. Verser de nouveau dans la caisse.

REARNAÏNER (van-ché-né) v. a. Remettre à la chaîne : renaissier un chien.
REARNERI, E (van) adj. et n. Personne difficile, dédaigneuse : faire le renaissier.

REARNERIR (van) v. a. Rendre plus cher : renaissier par marchandise. V. n. Devenir plus cher : le blé renaissier. Fig. Dire ou faire plus qu'un autre : le renaissier sur tout ce qu'il entend raconter.

REARNERISSEMENT (van-ché-ri-se-man) n. m. Augmentation de prix : le renaissierement d'une denrée est la conséquence de sa rareté.

REARNERISSEUR, EUSE (van-ché-ri-seur, eu-se) n. Personne qui renaissier.

REARCOGNER (van-ko-gné) v. a. Fam. Pousser, serrer quelqu'un dans un coin : renaissierer quelqu'un dans une embrasure.

REARCONTE (van) n. f. Jonction de deux personnes ou de deux choses qui se meuvent en sens opposé : renaissier de deux voitures. Hasard, aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne ou une chose : singulière renaissier. Choc imprévu de deux corps de troupes : renaissier de deux armées. Duel : Armand Carrel fut mortellement blessé dans une renaissier au pistolet. Aller à la renaissier, au-devant de. De renaissier, acheté par occasion. Instinctif, non réfléchi. Blas. Tête d'animal, représentée seule et de face : la tête du cerf ne s'appelle pas renaissier, mais massacre.

REARCONTRER (van-ko-n-trê) v. a. ou (préf. re, et de encontre). Trouver par renaissier sur son chemin : renaissierer quelqu'un, un obstacle. Chiquer : la balie a renaissieré un os. Absol. Trouver un mot heureux, une idée ingénieuse : mot bien renaissieré. Deviner : renaissierer juste. Être servi par les circonstances : avoir toujours bien renaissieré. Se renaissierer v. pr. Se trouver : un homme s'est renaissieré qui... Exister : cela ne se renaissieré guère. Avoir la même pensée qu'un autre : les beaux esprits se renaissierent.

REARDAINT (van-dan), **E** n. Dr. Celui qui rend un compte. Adjectif : parties renaissierantes. Syn. REARDAINT COMPTE.

REARDEMENT (van-de-man) n. m. Ce que produit une chose en raison de la quantité : les terres de la Beauce sont d'un excellent renaissierement. Rendement d'une machine, rapport entre le travail utile qu'elle fournit et le travail moteur.

REARDETTER [van-dé-tê] (SE) v. pr. S'endetter de nouveau.

REARDEZ-VOUS (van-dé-vou) n. m. (rad. rendre). Convention que font deux ou plusieurs personnes de se trouver à la même heure en un même lieu : donner, accepter un renaissier-vois. Lieu où l'on doit se trouver : arriver le premier au renaissier-vois.

REARDOIRMIR (van) v. a. Faire dormir de nouveau : renaissierer un enfant. Se renaissierer v. pr. Recommencer à dormir.

REARDOSSER (van-dô-sé) v. a. Remettre sur son dos : renaissierer son habit.

REARDOUBLER (van-dou-blé) v. a. Syn. de REARPLIER.

REARDRE (van-dre) v. a. (lat. reddere). Restituer une chose, la remettre à qui elle appartient : rendre un dépôt. Voiture, portier, conduire : rendre des marchandises à domicile. Rejeter du corps : rendre son déjeuner. Faire recouvrer ce qu'on avait perdu : rendre la vue, la santé ; rendre ses bonnes grâces. Livrer : rendre une place. Rapporter, produire : ce blé rend beaucoup de farine. Accomplir, accorder : rendre les derniers devoirs à quelqu'un. Exhaler : la rose rend une odeur agréable. Représenter, exprimer : ce peintre a bien rendu vos traits. Traduire : mal rendre un passage. Prononcer : rendre un arrêt. Faire devenir : rendre un chemin praticable. Faire entendre : ce violon rend des sons harmonieux. Rendre l'âme, l'esprit, mourir. Rendre gorge, rendre par force ce qu'on a acquis par des moyens illicites. Rendre grâce, remercier. Rendre les armes, s'avouer vaincu. Rendre la justice, l'administrer. Rendre justice à quelqu'un, reconnaître ses droits, son mérite ; lui rendre sa parole, le décharger d'une promesse ; lui rendre service, l'obliger ; lui rendre visite, l'aller voir. Se rendre v. pr. Se transporter : se rendre à Paris. Abouir : les fleuves se rendent à la mer. Fig. Se mouvoir : se rendre utile. Se soumettre : se rendre à l'ennemi. Accéder, déférer : je me rends à votre avis. Se rendre maître, s'emparer.

REARDU, E (van) adj. Fatigué, harassé : le pauvre piston était rendu. Arrivé : enfin, nous voilà rendus. N. m. Action de rendre la pareille. (V. PARÉTI). Ce qui, dans une œuvre d'art, est vigoureusement exprimé : le rendu d'un dessin. Objet rendu.

REARDEURE (van) v. a. (Se conj. comme conduire.) Enduire de nouveau.

REARDIRCIR (van) v. a. Rendre plus dur.
REARDIRCISSEMENT (van-dur-si-se-man) n. m. Action de renaissierer, de se renaissierer.

RÊNE n. f. (du lat. retinere, retenir). Courroie fixée au mors du cheval et que le cavalier tient à la main pour guider sa monture. Guide. Fausses rênes, partie du harnais qui force le cheval à plier l'encolure. (V. HARNAIS.) Fig. Moyen de direction. Tenir les rênes de l'Etat, le gouverner.

RÊNEGAT (gha), **E** n. et adj. (ital. rinegato). Qui a renié la religion chrétienne pour en embrasser une autre, et particulièrement l'islamisme. Fig. Personne qui abjure ses opinions ou trahit son passé : un renégat politique.

RÊNER (né) v. a. Mettre les rênes à : rêner un cheval.

RÊNETTE (nê-te) n. f. (de Rénée de charpentier. rouanne). Instrument dont se servent les maréchaux pour couper l'ongle du cheval par sillons. Instrument à pointe recourbée et tranchante, pour tracer des lignes : rênêtte de charpentier, etc.

RÊNETTER (nê-tê) v. a. Couper le sabot par sillons avec la rênêtte.

RÊNETTOYER (nê-toi-tê) v. a. (Se conj. comme aboyer.) Nettoyer de nouveau.

RÊNEFAÏTAGE (van-fê-ta-jê) n. m. Action de renaissierer : le renaissierage d'un toit.

RÊNEFAÏTER (van-fê-tê) v. a. Raccorder le faité d'un toit.

RÊNEFERME (van-fêr) n. m. (subst. particip. de renaissierer). Mauvaise odeur qu'exhale une chose qui a été longtemps renfermée, ou une chambre qui a été longtemps fermée : maison qui sent le renaissieré.

RÊNEFERMER (van-fêr-mê) v. a. Enfermer de nouveau : renaissierer un prisonnier évadé. Tenir dans un lieu clos : renaissierer un vagabond. Fig. Comprendre, contenir : ce livre renaissierer de grandes vérités. Restreindre, réduire dans de certaines bornes : renaissierer une pensée dans peu de mots. Tenir caché : ren-



fermer ses projets, ses chagrins. **Se renfermer** v. pr. Se concentrer, se dissimuler; se renfermer dans le silence. Se limiter; se renfermer dans son sujet. **Se renfermer en soi-même**, se recueillir.

RENFILER (ran-fi-lé) v. a. Enfiler de nouveau. **RENFILMER** (ran-fla-mé) v. a. Enfilammer de nouveau. **Se renfilammer** v. pr. S'enfilammer de nouveau; une allumette encore incandescente se renfilamme quand on la plonge dans l'oxygène pur. Fig. Redevenir ardent.

RENFILE, E (ran) adj. Dont le diamètre est plus grand vers la partie médiane; colonne renfilée.

RENFILEMENT (ran-flé-man) n. m. Bât de ce qui est renfilé. Partie remplie; les renfilements d'une racine.

RENFLER (ran-flé) v. a. Augmenter le volume de; renfler une sphère à l'équateur. V. n. Augmenter de volume; ces légumes renflent par la cuisson.

RENFOUAGE (ran) ou **RENFOUÈMENT** (ran-fou-man) n. m. Mar. Action de renfouer.

RENFOUER (ran-fou-é) v. a. (du préf. re, de en, et flot). Mar. Remettre à flot; renfouer un navire échoué.

RENFORCEMENT (ran-fon-se-man) n. m. Creux ménagé dans certaines parties d'un ouvrage; renforcement d'un caisson. Pop. Coup de poing, principalement sur le chapeau; recevoir un renforcement.

RENFORCER (ran-fon-sé) v. a. (Prend une cédille sous le c devant a et o; il renforce, nous renforçons.) Enfoncer de nouveau ou plus avant; renfoncer son chapeau sur ses oreilles.

RENFORÇAGE (ran) ou **RENFORCEMENT** (ran-fon-se-man) n. m. Action de renforcer; son effet. Phot. Action d'accroître l'intensité des noirs des clichés ou des épreuves photographiques.

RENFORCÉ, E adj. Achevé; sot renforcé.

RENFORCER (ran-fon-sé) v. a. (Prend une cédille sous le c devant a et o; il renforce, nous renforçons.) Rendre plus fort, plus nombreux; renforcer une garnison. Donner plus de solidité; renforcer un mur. Donner plus d'intensité; renforcer sa voix.

RENFORCIR (ran) v. a. Pop. Rendre plus fort. V. n. Devenir plus fort; enfant renforcir vite.

RENFOURIR (ran) v. a. Maçon. Remplacer les pierres manquantes d'un vieux mur et le crépir, pour le consolider.

RENFOURIS (ran-fon-mi) n. m. Réparation d'un vieux mur, sans démolition.

RENFORT (ran-for) n. m. (de renforcer.) Augmentation de force; recevoir un renfort de troupes. Pièce de fer soudée à une autre pour en augmenter la résistance. Partie la plus épaisse d'un canon. Chevaux de renfort, ceux qu'on ajoute à un attelage dans les routes difficiles. A grand renfort de loc. prép., Au moyen d'une grande quantité de.

RENFOURNEMENT (ran-fro-gue-man) ou **RE-FROGNET** n. m. Action de renfrogner.

RENFRONGNER (ran-fro-gné) ou **REFROGNER**, v. a. (du préf. re, et de l'anc. v. frogner.) Contracter par mécontentement; renfrogner son visage. **Se renfrogner** ou **se refrogner** v. pr. Contracter la peau de son visage en signe de mécontentement.

RENGAGE (ran) n. m. Militaire qui, son temps achevé, s'est lié au service pour une nouvelle période; les rengagés jouissent d'une haute paye.

RENGAGEMENT (ran-gha-je-man) n. m. Action de mettre de nouveau en gage. Action de se rengager.

RENGAGER (ran-gha-jé) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o; il rengage, nous rengageons.) Engager de nouveau. Mettre de nouveau en gage. **Se rengager** v. pr. Contracter un nouvel engagement.

RENGAINE (ran-ghé-ne) n. f. Pop. Chose que quelqu'un repète à satiété; c'est toujours la même rengaine.

RENGAÏNER (ran-ghé-né) v. a. (du préf. re, de en, et gainé.) Remettre dans la gaine, dans le fourreau; rengainer une épée. Fig. Rengainer son compliment, supprimer ou ne pas achever ce qu'on voulait dire.

RENGAGEMENT (ran-ghor-je-man) n. m. Action de se rengager.

RENGORGER (ran-ghor-jé) (SE) v. pr. (Prend un e muet après le g devant a et o; il se rengorge,

nous nous rengorgeons.) Avancer la gorge en retirant la tête un peu en arrière; le paon se rengorge. Fig. Faire l'important.

RENGRAISSER (ran-gré-sé) v. a. Engraisser de nouveau. V. n. Redevenir gras.

RENGRENEMENT (ran, man) n. m. Action de rengrener; le rengrenement du grana.

RENGRÈNE (ran-gré-né). — Se conj. comme accélérer) ou **RENGRENER** (ran-gré-né). — Se conj. comme amener.) v. n. Remplir la trémie de nouveau grain. Engager de nouveau entre les dents d'une roue dentée; rengrener un pignon. Remettre dans le creux des coins, en parlant des monnaies.

RENIABLE adj. Quo l'on peut, que l'on doit renier.

RENIEMENT ou **RENÏMENT** (ni-man) n. m. Action de renier; le reniement de saint Pierre.

RENIER (ni-é) v. a. (du préf. re, et de nier). — Se conj. comme prier. Déclarer, contre la vérité, qu'on ne connaît point une personne, une chose; désavouer; renier sa famille. Abjurer; renier sa religion. Renier Dieu, blasphémer.

RENIEUR, EUSE (eu-sé) n. Celui, celle qui renie, qui blasphème. (Peu us.)

RENIERARD (fiar) n. m. Soupape de chaudière à vapeur, qui aspire l'air quand la tension descend au-dessous de la pression atmosphérique.

RENIEMENT (man) n. m. Action de renier.

RENIERER (flé) v. n. (du préf. re, et de l'anc. fr. nifier.) Aspirer fortement des narines. Fig. et pop. Renier sur, répugner à faire une chose. V. a. Aspirer par le nez; renier du tabac.

RENIERIE (ri) n. f. Action de renier. (Peu us.)

RENIERER, EUSE (eu-sé) n. Fam. Qui a l'habitude de renier.

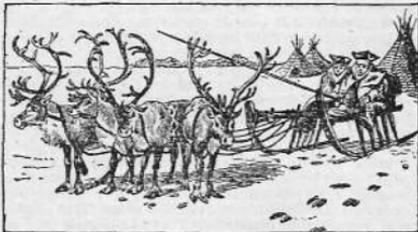
RENIFORME adj. Qui a la forme d'un rein.

RENÏMENT (man) n. m. V. RENÏMENT.

RENÏTENCE (tan-sé) n. f. Caractère de ce qui est renitent.

RENÏTENT (tan), **E** adj. (du lat. renitens, qui résiste.) Qui offre une certaine résistance à la pression; tumeur renitente.

RENNE (rè-ne) n. m. (orig. scand.) Genre de mammifères ruminants de l'hémisphère boréal, employés comme bêtes de trait. — Le renne atteint 20 de haut; c'est un animal sobre et résistant. Son bois a des andouillers aplatis en palettes, qui



Attelage de rennes.

lui servent à découvrir sous la neige les lichens dont il se nourrit. Les Lapons et les Esquimaux le tiennent dans une demi-domesticité; ils l'emploient comme bête de trait. Son sang, sa chair, son lait, son cuir, ses bois, leur sont de précieuses ressources.

RENORCIR v. a. Noircir de nouveau.

RENOM (non) n. m. Célébrité; homme de renom. Réputation; mauvais renom.

RENOMMÉ (no-mé), **E** adj. Célèbre; capitaine renommé.

RENOMMÉE (no-mé) n. f. Renom, réputation; bonne renommée, dit le proverbe, vaut mieux que ceinture dorée. Célébrité, réputation honorable; jour d'une grande renommée. Voix publique; apprendre une chose par la renommée. Divinité mythologique et allégorique (avec une majuscule). (V. Part. hist.) Dr. Preuve par commune renommée, enquête faite pour établir ce qui passe pour existant, plutôt qu'il ne soit écrit.

RENOMMER (no-mé) v. a. Nommer, élire de nouveau : *renommer un député.*

RENONCE n. f. Action de ne pas fournir une couleur demandée au jeu de cartes.

RENONCEMENT (se-man) n. m. Action de renoncer : *renoncement aux honneurs, aux plaisirs.* Action de se priver volontairement de certains biens : *mener une vie de renoncement.* *Renoncement à ou de soi-même.* abnégation, sacrifice complet de soi-même.

RENONCER (sé) v. n. (lat. *renuntiare*). — Prendre une cédille sous le c devant a et o : *il renonce, nous renonçons.* Se désister : *renoncer à une succession.* Ne plus s'attacher à : *renoncer au monde.* Jeu. Mettre une carte d'une couleur autre que la couleur demandée. V. a. Renier, désavouer : *je le renonce pour mon fils.* (Peu us.)

RENONCIATAIRE (lé-re) n. Personne en faveur de qui l'on fait une renonciation.

RENONCIATEUR, TRICE n. Personne qui fait une renonciation.

RENONCIATION (sé-on) n. f. Acte par lequel on renonce à une chose : *la renonciation de Marie-Thérèse à la couronne d'Espagne ne fut pas reconnue valable par Louis XIV.* Acte par lequel on renonce à soi-même.

RENONCULACÉES (sé) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones supérieures. S. une *renonculacée.*

RENOCULE n. f. (du lat. *ranuncula*, petite grenouille, parce qu'une des espèces, la *grenouillette*, est aquatique). Genre de *renoucu-*



Renoncules.

culacées, comprenant de belles plantes d'ornement, dont une espèce, vulgairement *bouton d'or*, est commune dans les prairies humides.

RENOUÉE (nou-é) n. f. Genre de polygonacées, dont les liges ont beaucoup de nœuds : *la renouée est astringente et vulnérinaire.*

RENOUEMENT (nou-man) ou **RENOUEMENT** (man) n. m.

Action de renouer, d'engager de nouveau : *renouement d'amitié.*

RENOUER (nou-é) v. a. Nouer une chose dénouée : *renouer un ruban.* Fig. Reprendre après interruption : *renouer la conversation; renouer une affaire.* V. n. Renouveler un liaison : *renouer avec quelqu'un.*

RENOUEUR n. m. V. **REBOUEUR.**

RENOUVEAU (nou) n. m. Retour de la belle saison : le printemps.

RENOUVELABLE adj. Qui peut être renouvelé : *concession renouvelable.*

RENOUVELANT (lan), E n.

Enfant qui renouvelle sa première communion.

RENOUVELER (lé) v. a. (du préf. *re*, et de *nouveau*).

— Prend deux l devant une syllabe muette : *je renouvellerai.* Rendre nouveau en substituant une chose à une autre de même espèce : *renouveler sa garde-robe.*

Fig. Régénérer : *la grâce renouvelle l'homme.* Fig. Rappeler : *renouveler un souvenir, un chagrin.* Refaire : *renouveler un bail.* Remettre en vigueur : *renouveler une mode.* Recommencer : *renouveler un procès.* Transformer : *renouveler la face d'un pays.* V. n. Redoubler. (Vx.) **Se renouveler** v. pr. Revenir de nouveau : *les beaux jours se renouvelent au printemps.*

RENOUVELLEMENT (ré-le-man) n. m. Rétablissement d'une chose dans un état nouveau ou meilleur : *le renouvellement des tentures d'une pièce.* Action de refaire : *renouvellement de bail.* Nouveau commencement : *renouvellement de l'année.* Accroissement : *renouvellement de tendresse.* Prorogation de l'échéance d'une dette, d'un effet de commerce.

RENOVATEUR, TRICE adj. et n. Qui renouvelle : *influence renovatrice; le renovateur des lettres.*



Renouée.

RENOVATION (si-on) n. f. (lat. *renovatio*). Rétablissement d'une chose dans l'état où elle était auparavant : *renovation d'un titre.* Changement en mieux : *renovation des mœurs.*

RENOVER (ré) v. a. (lat. *renovare*). Renouveler, donner une nouvelle forme, une nouvelle existence à :

RENSEIGNEMENT (ran-sé-gne-man) n. m. Exposé de faits servant à faire connaître une chose : *fournir des renseignements.*

RENSEIGNER (ran-sé-gné) v. n. Enseigner de nouveau. Donner des renseignements : *renseigner quelqu'un sur une affaire.*

RENSEMELEMENT (ran-se-man-se-man) n. m. V. **RENSEMELEMENT.**

RENSEMENTER (ran-se-man-sé) v. a. V. **RENSEMENTER.**

RENTAMER (ran-ta-mé) v. a. Entamer de nouveau. Fig. Recommencer : *rentamer un discours.*

RENTE (ran-té) n. f. (du lat. *reddita*, choses rendues). Revenu annuel : *vivre de ses rentes.* Ce qui est dû tous les ans pour des fonds placés ou un bien mis à ferme : *rente sur l'Etat; rente foncière.*

RENTÉ (ran-té), E adj. Qui a des rentes : *être bien, mal renté.*

RENTÉRE (ran-té) v. a. Assigner une rente, un revenu à : *renter un hôpital.*

RENTER (ran-té) v. a. (du préf. *re*, et de *enter*). Rempléter : *renter de vieux bas.*

RENTIER (ran-tié), ÈRE n. Qui a des rentes.

RENTOILAGE (ran-toi-la-je) n. m. Action de rentoiler : *pratiquer le rentoilage d'un tableau.*

RENTOILER (ran-toi-lé) v. a. Soutenir, conserver la toile usée d'un tableau en la collant sur une toile neuve. Transporter les couleurs d'une peinture sur une toile neuve. Renouveler la toile de : *rentoiler des manchettes.*

RENTOILER, EUSE (ran, eu-ze) n. Personne qui fait des rentoilages.

RENTAGE (ran) n. m. Action de rentrer : *le rentage du bois.*

RENTAÎNER (ran-tré-né) v. a. Entraîner de nouveau.

RENTAÎRE (ran-tré-re) v. a. (du préf. *re*, et de *entraîner*). — Sc conj. comme *traire*. Raccorder une étoffe sans que le travail ou la couture paraisse.

RENTAÎTURE (ran-tré-ture) n. f. Couture faite avec un tel art qu'elle ne se voit pas.

RENTANT (ran-tran), E adj. Angle rentrant, dont l'ouverture est en dehors d'un corps, d'une figure. *Courbe rentrante*, courbe qui revient sur elle-même. (ANT. *Saillant*.) N. m. Joueur qui prend la place d'un autre qui a perdu la partie.

RENTAYAGE (ran-tré-ia-je) n. m. Action de rentraîner.

RENTAÎEUR, EUSE (ran-tré-ieur, eu-ze) n. Personne qui sait rentraîner.

RENTRE (ran-tré), E adj. Dont l'action s'est portée en dedans : *sueur rentrée.* Obligé de se contracter : *colère rentrée.* Cave, creux : *avoir les yeux rentrés.*

RENTRÉE (ran-tré) n. f. Action de rentrer : *rentrée des troupes dans leurs quartiers.* Action de reprendre ses fonctions, ses travaux après des vacances : *rentrée des classes.* Action de reporter à l'intérieur : *rentrée des foins.* Perception d'un impôt, recouvrement de fonds : *rentrée difficile.* Effets mis en liasse après paiement : *les rentrées de juin.* Jeu. Cartes qu'on prend au talon, à la place de celles que l'on a écartées : *mauvaise rentrée.* ANT. *Sortie.*

RENTREUR (ran-tré) v. n. Entrer de nouveau : *rentrer chez soi.* S'emboîter : *tubeguis rentrent les uns dans les autres.* Être compris virtuellement : *cet article rentre dans le précédent.* Être payé : *fonds qui rentrent mal.* Reprendre sa place, certaines fonctions, des études : *les tribunaux, les collèges sont rentrés.* Rentrer en grâce, obtenir son pardon. *Rentrer dans son devoir, y revenir.* Rentrer dans ses droits, dans son bien, les recouvrer. Rentrer en soi-même, réfléchir. V. a. Porter de nouveau en dedans : *rentrer des foins.* Cacher : *rentrer ses larmes.* Rentrer le corps, se tenir droit sous les armes.

RENTROUVIR (ran) v. a. (Se conj. comme *couvrir*). Entr'ouvrir de nouveau : *rentr'ouvrir les paupières.*

RENVELOPPER (ran-ve-lo-pé) v. a. Envelopper de nouveau : *renvelopper un paquet.*

RENVERGUEUR (*ran-vèr-ghé*) v. a. Mar. Enverguer de nouveau.

RENVERSABLE (*ran-vèr*) adj. Qui peut être renversé. ANT. *Inversible*.

RENVERSANT (*ran-vèr-san*), E adj. Fam. Qui produit un étonnement capable de faire tomber à la renverse ; *nouvelle renversante*.

RENVERSE (*ran-vèr-sè*) n. f. Etat de ce qui est renversé. Mar. Vent ou courant venant d'une direction opposée à celle qu'il avait auparavant. A la renverse loc. adv. Sur le dos ; *tomber à la renverse*.

RENVERSE (*ran-vèr-sè*), E adj. Qui est dans une position contraire à la position normale. Qui paraît être dans une position contraire à la position normale ; *image renversée d'un objet*. Troublé, altéré ; *figure renversée*. C'est le monde renversé, cela va au rebours de la raison, du bon sens.

RENVERSEMENT (*ran-vèr-se-man*) n. m. Action de renverser. Etat d'une chose renversée ; le *renversement d'une table*. Fig. Ruine, chute totale ; le *renversement d'un Etat*. Mus. Changement d'ordre dans les rapports des sons qui forment l'accord fondamental. *Renversement de l'esprit*, désordre des idées.

RENVERSEUR (*ran-vèr-sè*) v. a. (dupr. *re*, et *de* *renverser*). Faire tomber par terre ; *renverser un mur*. Fig. Détruire, troubler l'ordre ; *renverser un système*, un Etat. Mettre dans un état contraire à celui qui existait antérieurement ; *renverser un ordre de bataille*. Fam. Etonner profondément ; *cette nouvelle me renverse*. V. n. Tomber ; *voiture qui renverse*. Mar. Se dit de la marée quand son courant change de route. *Se renverser* v. pr. Être renversé, se jeter à la renverse. Se pencher en arrière. Se transposer.

RENVI (*ran*) n. m. (subst. verb. de *renvoyer*). Ce qu'on met par-dessus l'enjeu, à certains jeux de cartes, lorsque la première mise est perdue.

REVIDAGE (*ran*) n. m. Action de renvider.

REVIDER (*ran-vi-dé*) v. a. (du préf. *re*, et *de* *envider*). Enrouler sur les bobines l'aiguille de l'obtienne par le métier à filer, ou par le renvidoir mécanique.

REVIDER, EUSE (*ran-vi-zè*) n. Personne dont le métier est de renvider. N. m. Métier mécanique à renvider.

RENVIER (*ran-vi-é*) v. a. (du préf. *re*, et *de* *envier*). — Se conj. comme *prier*. — Au jeu, mettre une somme au delà de l'enjeu. Fig. Renchérir. (Vx.)

RENVOI (*ran*) n. m. (de *renvoyer*). Envoi d'une chose à la personne qui l'avait envoyée ; *renvoi de marchandises*. Congé ; *renvoi de troupes*. Destitution ; le *renvoi de Necker par Louis XVI précipita la Révolution*. Action de renvoyer devant une commission, devant un juge ; *renvoi d'une proposition, d'une demande*. Ajournement ; le tribunal a prononcé le *renvoi de la cause à huitaine*. Indication par laquelle le lecteur d'un livre, d'un acte, est averti de l'endroit où il trouvera le complément du passage qu'il a sous les yeux. Emission par la bouche de gaz provenant de l'estomac. Musiq. Signe qui indique une reprise. Mécan. Organe qui, dans un arbre de transmission, permet de faire passer sur une poulie folle la courroie d'une poulie calée sur l'arbre, et inversement.

RENOYER (*ran-voi-é*) v. a. (Se conj. comme *aboyer*). Envoyer de nouveau. Faire retourner d'où l'on vient ; *renvoyer des chevaux, une escorte*. Faire reporter à quelqu'un ce qu'il avait envoyé ; *renvoyer un présent*. Rendre un objet prêt, oublié ; *renvoyer son livre, des gants*. Congédier ; *renvoyer un domestique*. Destituer ; *renvoyer un ministre*. Décharger d'une accusation ; *renvoyer un accusé*. Dépercuter, réfléchir ; *renvoyer la balle, les sons*. Ajourner à un autre temps ; *renvoyer au lendemain*. Adresser, reporter pour obtenir une décision, des renseignements ; *renvoyer quelqu'un à son avocat*.

REOCCUPATION (*o-ku-pa-si-on*) n. f. Nouvelle occupation.

REOCCUPER (*o-ku-pé*) v. a. Occuper de nouveau ; *reoccuper un poste*.

REORCHESTRER (*lès-tré*) v. a. Orchestrer de nouveau ; *reorchestrer un opéra*.

REORDINATION (*si-on*) n. f. Seconde ordination, destinée à suppléer une première ordination dont la nullité a été reconnue.

REORDONNANCEMENT (*do-nan-se-man*) n. m. Action de réordonnancer.

REORDONNANCE (*do-nan-sé*) v. a. (Prend une cédille sous le e devant a et o ; il *réordonnança, nous réordonnançons*). Ordonnancer de nouveau ; *réordonnancer un traitement*.

REORDONNER (*do-nè*) v. a. Ordonner de nouveau, conférer de nouveau les ordres.

REORGANISATEUR, TRICE (*sa*) n. et adj. Qui réorganise ; *décret réorganisateur*.

REORGANISATION (*za-si-on*) n. f. Action d'organiser de nouveau. Son résultat.

REORGANISER (*sé*) v. a. Organiser de nouveau ; la *troisième République a réorganisé l'armée française*.

RÉORTIE n. f. Dans l'ouest de la France, hart servant à lier les fagots.

REOUVERTURE (*vèr*) n. f. Action de rouvrir ; la *reouverture d'un théâtre*.

REPAIRER (*pe-re*) n. m. (du vx fr. *repaire*, retourner chez soi). Retraité de bêtes féroces, de brigands, de malfaiteurs. *Véner*. Fiente des loups, des renards, des lièvres, des lapins, etc.

REPAIRER (*pe-ré*) v. n. (lat. *repatriare*). *Véner*. Être au repaire, au gîte.

REPAÏRE (*pe-re*) v. n. (Se conj. comme *paître*, mais a de plus le passé simple *je repais, l'imp. du subj. que je repusse*, le partic. passé *repai, s*, et les temps composés.) Paître, brouter ; *ce cheval a fait vingt lieues sans repaître*. V. a. Nourrir ; il fait *repaître ses animaux*. Fig. Entretenir, occuper, amuser ; *repaître quelqu'un d'espérances*. *Se repaître* v. pr. Se nourrir, se rassasier. Fig. S'entretenir, amuser son esprit ; *se repaître de chimères*. *Se repaître de sang, de carnage*, être cruel et sanguinaire.

REPAÏRE v. a. (du préf. *re*, et *de* *épancher*). Verser, épancher, laisser tomber ; *repaître du vin par terre* ; *repaître des larmes, du sang*. Etendre au loin ; le soleil *repaît sa lumière*. Fig. Propager ; *repaître l'alarme*. Exhaler ; *repaître une odeur agréable*. Distribuer ; *repaître des bienfaits*. *Se repaître* v. pr. Paraître, se manifester au dehors ; la tristesse *se repaît sur tous les visages*. Se dissiper par des relations ; *se repaître dans le monde*. *Se repaître en inexactités*, dire beaucoup d'injures.

REPAÏDU, E adj. Propagé, porté au loin ; *c'est un bruit habilement repaïdu*. Communément admis ; *l'opinion la plus repaïdue*. Être repaïdu dans le monde, aller souvent dans la société.

REPARABLE adj. Qui peut se réparer ; *dommage aisément réparable*. ANT. *Irreparable*.

REPARAÎTRE (*re-tre*) v. n. (Se conj. comme *connaître*.) Paraître de nouveau ; le soleil *reparaît sur l'horizon*.

REPARATEUR, TRICE adj. et n. Qui répare. Qui redonne des forces, la santé ; un *sommeil réparateur*.

REPARATION (*si-on*) n. f. Action de réparer. Ouvrage qu'on fait ou qu'il faut faire pour réparer ; *réparation d'un pont, d'une machine*. Restitution des forces, de la vigueur. Fig. Satisfaction d'une offense ; *refuser réparation à quelqu'un*. *Réparation d'honneur*, rétractation d'une parole injurieuse ou offensante. *Réparation par les armes*, duel.

REPARER (*ré*) v. a. (lat. *repavare* ; de *re*, et du lat. *parare*, préparer). Refaire, restaurer ; *réparer sa maison*. Corriger par une restauration ; *réparer des avaries*. Améliorer, remettre dans un état prospère ; *réparer sa fortune*. Rétablir ; *réparer ses forces*. Fig. Effacer, expier. Corriger les conséquences de ; *réparer ses fautes*. Donner satisfaction ; *réparer une offense*. *Réparer le temps perdu*, faire un meilleur emploi du temps que par le passé.

REPARTER (*lé*) v. n. Parler de nouveau ; *nous repartions plus tard de cette affaire*.

REPARTAGE (*fé*) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o ; il *repartagea, nous repartageons*.) Partager de nouveau.

REPARTÈMENT (*man*) n. m. (de *répartir*). Ensemble des opérations relatives à la répartition de l'impôt dans les degrés supérieurs à celui de la répartition individuelle.

REPARTIE (*té*) n. f. Prompte et vive réplique *avoir des réparties spirituelles*.

REPARTIR v. a. (Se conj. comme *partir*.) Répliquer promptement, répondre sur-le-champ ; *qu'avez-vous à me répartir ?*

REPARTIR v. n. (Se conj. comme *partir*.) Partir de nouveau.

REPARTIR v. a. (du préf. *ré*, et de *partir*, dans le sens de *partager*. — Se conj. comme *finir*.) Partager, distribuer : *repartir une somme entre des créanciers au prorata de leurs créances*.

REPARTITEUR n. m. Qui fait une répartition, en particulier celle de l'impôt direct dans les communes : *les répartiteurs sont choisis parmi les habitants notables des communes*.

REPARTITION (si-on) n. f. Partage, distribution : *répartition d'une somme*. Impôt de répartition, celui dont le contingent, fixé annuellement par la loi de finance, est réparti de degré en degré entre les départements, les arrondissements, les communes et les contribuables : *la contribution personnelle mobilière est un impôt de répartition*. **REPAS** (pa) n. m. (du lat. *repastum*, supin de *repascere*, nourrir). Nourriture que l'on prend chaque jour à certaines heures réglées : *l'heure du repas*.

REPASSAGE (pa-sa-je) n. m. Action de passer de nouveau : *le repassage d'une rivière*. Action d'aiguiser un couteau, un canif, etc. Action de repasser du linge.

REPASSE (pa-se) n. f. Grosse farine contenant du son. Mélange des produits de tête et de queue dans la distillation du cognac : *les repasses sont soumises à une nouvelle distillation*.

REPASSER (pa-sé) v. n. Passer de nouveau : *je repasserai ce soir*. Se trouver de nouveau : *cela repassera par mes mains*. V. a. Traverser de nouveau : *repasser les monts, les mers*. Transporter de nouveau au delà de : *le batelier vous repassera*. Evoyer, se représenter de nouveau : *repasser dans son esprit les années de sa jeunesse*. Répéter par cœur, pour fixer dans sa mémoire : *repasser sa leçon, un rôle, un sermon*. Examiner de nouveau : *repasser un compte*. Aiguiser : *repasser un couteau*. Passer au fer chaud, pour rendre plus uni : *repasser du linge*.

REPASSEUR (pa-seur) n. m. Qui repasse, aiguisé les couteaux, les ciseaux, etc.

REPASSEUSE (pa-seu-se) n. f. Femme dont le métier est de repasser le linge.

REPAVAGE ou **REPAVEMENT** (man) n. m. Action de repaver.

REPAVER (vé) v. a. Paver de nouveau.

REPAVER (pé-é) v. a. (Se conj. comme *balayer*.) Paver de nouveau.

REPECHAGE n. m. Action de repêcher. Epreuve supplémentaire en faveur de candidats d'abord éliminés.

REPECHER (ché) v. a. Pêcher de nouveau. Retirer de l'eau ce qui y est tombé : *repêcher un noyé*. Fig. et fam. Retirer quelqu'un d'une position dangereuse : *repêcher un parent dans l'embaras*.

REPECHER n. m. Celui qui repêche : un repêcher de cadavres.

REPEINDRE (pin-dre) v. a. (Se conj. comme *craindre*.) Peindre de nouveau : *repeindre des boiserie*. Fig. Retracer par l'imagination : *repeindre un spectacle dans son esprit*.

REPEINT (pin) n. m. Se dit des endroits d'un tableau sur lesquels on a appliqué de nouvelles couleurs.

REPENDRE (pan-dre) v. a. Pendre de nouveau.

REPEUSER (pan-sé) v. n. Penser de nouveau.

REPENTANCE (pan) n. f. Regret qu'on a de ses péchés.

REPENTANT (pan-tan), **E** adj. Qui se repent : *pecheur repentant*.

REPENTI, **E** (pan) adj. Qui s'est repenti : *pecheur repentant*. N. : *Filles repenties* ou substantif. *Repenties*, se dit des filles qui ont vécu dans le désordre et qui ont renoncé à cette vie, et aussi des refusés destinés à les recevoir.

REPENTIR (pan) (se) v. pr. (Se conj. comme *mentir*.) Avoir un véritable regret : *se repentir de ses fautes*.

REPENTIR (pan) n. m. Regret d'avoir fait ou de n'avoir pas fait une chose. Trace d'une première idée, d'un premier essai que le peintre a retouché.

REPERAGE n. m. Action de repérer, de mettre au point à l'aide de repères. Indication de l'endroit où des dessins tracés sur des feuilles isolées doivent se réunir.

REPERCEUR (pér-sé) v. a. (Prend une cédille sous le c devant a et o : il reperce, nous reperçons.) Percer de nouveau.

REPERCUSSIF (pér-ku-sif), **IVE** adj. Méd. anc. Qui a pour but de faire refluer à l'intérieur. N. m. : *les astringents, la glace sont des repercuifs*.

REPERCUSSION (pér-ku-si-on) n. f. Action des médicaments repercuifs. Action de repercuter : *repercuission du son*.

REPERCUTER (pér-ku-té) v. a. (du préf. *ré*, et du lat. *percute*, frapper). Réfléchir, renvoyer dans une direction nouvelle : *les surfaces polies repercutent la chaleur*. Faire refluer les humeurs à l'intérieur.

REPERDRE (pér-dre) v. a. Perdre de nouveau : *reperdre un avantage péniblement gagné*.

REPERE n. m. (autre forme de *repaire*). Marque faite à différentes pièces d'assemblage pour les reconnaître et les ajuster plus facilement. Marque faite sur un mur, sur un balcon, sur un terrain, etc., pour indiquer ou retrouver un alignement, un niveau, une hauteur, etc. Plaque circulaire de fonte, indiquant l'altitude d'un lieu. Point de repère, toute marque employée pour reconnaître un lieu. Fig. Point de départ qui sert à se retrouver.

REPERER (vé) v. a. (Se conj. comme *accélérer*). Marquer des repères. Découvrir : *reperer une batterie*.

REPertoire (pér) n. m. (du lat. *repertorium*, inventaire). Table, recueil où les matières sont rangées dans un ordre qui les rend faciles à trouver : *répertoire alphabétique*. Titre de certains recueils : *répertoire de jurisprudence*. Nomenclature des pièces qui forment le fonds ordinaire d'un théâtre : *répertoire du Théâtre-Français*. Fig. Ensemble de connaissances : *ouvrage qui est un vaste répertoire de souvenirs*. Personne qui se souvient de beaucoup de choses et qui est toujours prête à en instruire les autres : *c'est un répertoire vivant*.

REPÉRIOR (pér-to-ri-é) v. a. (Se conj. comme *prier*.) Faire un répertoire de. Inscrire dans un répertoire.

REPERER (sé) v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : il reperera.) Peser de nouveau. Fig. Examiner soigneusement : *reperer les arguments*.

REPÉTAILLER (ta, il mil, é) v. a. Fam. Répéter la même chose jusqu'à satiété.

REPÊTER (té) v. a. (du lat. *repetere*, aller chercher de nouveau. — Se conj. comme *accélérer*.) Redire ce qu'on a déjà dit : *repéter une question*. Redire ce qu'un autre a dit : *repéter une calomnie*. S'étudier à dire seul ce qu'on devra débiter en public : *repéter un rôle, un sermon*. Recommencer : *repéter une expérience*. Réfléchir : *le miroir répète l'image des objets*. Reproduire pour la symétrie : *repéter un ornement*. Absol. Donner des répétitions : *professeur qui ne fait que repéter*. Dr. Réclamer ce qu'on a prêté ou ce qu'on prétend avoir été pris sans droit. Se repéter v. pr. Tomber dans des redites.

REPÉTEUR, **TRICE** n. Qui donne des répétitions à des élèves : *prendre un répétiteur de mathématiques*. Adjectif. *Maître répétiteur* et substantif, *répétiteur*, dans les lycées et collèges, maître d'études : *le répétiteur de la 13^e étude*. N. m. Mar. Vaisseau qui répète les signaux d'un amiral.

REPÉTITION (si-on) n. f. (lat. *repetitio*). Action de reproduire plusieurs fois la même idée, le même mot. Action de répéter ce qu'un autre a dit. Réitération d'une même action : *la répétition d'un geste*. Figure de rhétorique, qui consiste à employer plusieurs fois le même mot, le même tour, pour donner plus d'énergie à la phrase. Leçon particulière donnée à un élève, ou à quelques élèves réunis, pour compléter les leçons données en classe : *donner des répétitions*. Essai d'une pièce, d'un morceau de musique qu'on doit jouer en public. *Montre à répétition*, qui donne l'heure quand on fait jouer un ressort. Armes à répétition, armes à feu avec lesquelles on peut tirer plusieurs coups de suite sans les recharger.

REPÉTITIONNAT (ra) n. m. Fonction, situation de maître répétiteur.

REPÉTRIR v. a. Pétrir de nouveau. Fig. Refaire, remanier.

REPEUPLEMENT (*man*) n. m. Action de repeupler : le repeuplement d'un étang.

REPEUPLER (*plé*) v. a. Peupler de nouveau un pays d'habitants, un pays de gibier, un étang de poisson, etc. : *repeupler une rivière.*

REPIER (*pié*) n. m. (du préf. *re*, et de *pie*). Au jeu de piquet, se dit quand on a trente points en main sans que l'adversaire puisse rien compter, en sorte qu'au lieu de trente on compte quatre-vingt-dix.

REPINER (*sé*) v. a. (Se conj. comme *pincer*.) Pincer de nouveau.

REPIQUAGE (*ka-je*) ou **REPIQUEMENT** (*ke-man*) n. m. Action de repiquer, transplantation d'une jeune plante venue de semis. Remplacement des pavés entonnés ou cassés d'une chaussée par des pavés neufs ou rotallés.

REPIQUER (*lé*) v. a. Piquer de nouveau. Agric. Transplanter : *repiquer un plant.*

RÉPIT (*pi*) n. m. (du lat. *respectus*, regardé en arrière). Délai, relâche : *ne laisser aucun répit à.*

REPLACEMENT (*man*) n. m. Action de remplacer.

REPLACER (*sé*) v. a. (Prend une cédille sous le c devant a et o : *il remplaça, nous remplaçons*.) Remettre en place : *remplacer une statue.* Donner de nouveau une place à : *remplacer un fonctionnaire.*

REPLAIDER (*plé-dé*) v. a. Plaider de nouveau : *replaider un procès.*

REPLANIR v. a. (du préf. *re*, et de *plan*). Finir, parachever un meuble avec le rabot et le racloir.

REPLANISSAGE (*ni-sa-je*) ou **REPLANISSEMENT** (*ni-se-man*) n. m. Action de replanir. Son résultat.

REPLANISSEUR (*ni-seur*) n. et adj. m. Ouvrier qui replanit.

REPLANTABLE adj. Qui peut être replanté.

REPLANTAGE n. m. ou **REPLANTATION** (*si-on*) n. f. Action de replanter.

REPLANTER (*té*) v. a. Planter de nouveau.

REPLÂTRAGE n. m. Réparation superficielle, faite avec du plâtre. Fig. Amendement, arrangement mal combiné et destiné à durer peu de temps. Réconciliation éphémère.

REPLÂTRER (*tré*) v. a. Recouvrir de plâtre : *replâtrer un mur.* Fig. Réparer par un subterfuge. Déguiser.

REPLET (*plé*), **ÊTE** adj. (du lat. *repletus*, rempli). Qui a beaucoup d'embonpoint : *femme replète.*

RÉPLETIE, **IVE** adj. Servant à remplir : *injections répletives.*

RÉPLETION (*si-on*) n. f. (de *replet*). Excès d'embonpoint. Surcharge d'aliments.

REPLEURER (*ré*) v. a. Verser de nouveaux pleurs sur. V. n. Verser de nouvelles larmes. (Peu us.)

REPLEUVOIR v. n. impers. (Se conj. comme *pleuvoir*.) Pleuvoir de nouveau.

REPLI n. m. (de *replier*). Double pli, ou simplement pli. Sinuosités, ondulations : *les replis d'un serpent*; *un repli de terrain.* Fig. Ce qu'il y a de plus caché, de plus intime dans l'âme : *les replis du cœur.*

REPLEMENT (*pli-man*) n. m. Action de replier, de se replier.

REPLIER (*pli-é*) v. a. (du préf. *re*, et de *plier*). — Se conj. comme *prier*.) Plier une chose qui avait été dépliée : *replier une robe.* Courber : *replier son corps.* Se replier v. pr. Se plier, se courber une ou plusieurs fois : *le serpent se replie en tous sens.* Faire un mouvement en arrière et en bon ordre : *l'armée se replia.*

RÉPLIQUE n. f. (de *repliquer*). Réponse à ce qui a été répondu : *avocat fort sur la réplique*; à ce qui a été dit ou écrit : *le soldat doit obéir sans réplique.* Repartie : *avoir la réplique prompte.* Dernier mot que dit un acteur, avant que son interlocuteur prenne la parole : *donner la réplique.* Exemple d'une œuvre d'art qui n'est pas l'original.

RÉPLIQUER (*lé*) v. a. (lat. *repliquare*). Dire comme réplique : *repliquer une insolence.* V. n. Faire une réplique : *repliquer avec aigreur.*

REPLISSER (*pli-sé*) v. a. Plisser de nouveau.

REPLIEMENT (*plot-man*) n. m. Syn. de REPLIEMENT.

REPLONGER (*je*) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : *il replongea, nous replongeons*.) Plonger de nouveau : *replonger une étoffe dans le bain de teinture.* Fig. Faire retomber : *replonger*

une nation dans l'ignorance. V. n. S'enfoncer de nouveau dans l'eau.

REPOLYER (*plô-é*) v. a. Syn. de REPLIER.

REPOLIR v. a. Polir de nouveau : *repolir de l'argenterie.* Fig. Corriger de nouveau : *polir et repolir un écrit.*

REPOLISSAGE (*li-sa-je*) n. m. Action de repolir.

REPONDANT (*dan*) n. m. Celui qui répond à la messe. Celui qui se présente dans un examen public. *Obtention*, garant : *être le répondant de quelqu'un.*

REPONDRE v. a. (lat. *respondere*). Dire ou écrire en réponse : *répondre une impertinence.* V. n. Faire une réponse : *bien, mal répondre.* Raisonner au lieu d'obéir : *ne répondez point.* Répéter le son : *l'écho répond.* Apporter des raisons contre : *répondre victorieusement à une objection.* Affirmer, assurer : *je vous réponds que cela est ainsi.* Fig. Être en proportion de : *ses forces ne répondent pas à son courage.* Être en conformité : *répondre aux espérances qu'on avait fait concevoir.* Payer de retour : *répondre à une politesse.* Correspondre d'une manière symétrique : *ce pavillon répond à l'autre.* Se faire entendre : *sonnette qui répond dans l'antichambre.* Être garant : *répondre pour quelqu'un.* Se faire sentir par contre-coup : *la douleur me répond à la tête.*

REPONDRE v. a. ou n. Poudre de nouveau.

REPONS (*pon*) n. m. (lat. *responsum*). Paroles que se chantent ou qui se disent dans les offices de l'Eglise catholique, alternativement, par une ou quelques voix d'une part, et le chœur, représentant l'assistance, d'autre part.

REPONSE n. f. (lat. *responsa*). Ce qu'on répond à une question : *réponse affirmative.* Ce qui répond, explique, réfutation : *réponse victorieuse.* Lettre missive qu'on écrit pour répondre à une autre.

REPOPULATION (*si-on*) n. f. Action de repeupler : *la repopulation artificielle d'une rivière.*

REPORT (*por*) n. m. (de *reporter*). Action de reporter un total d'une colonne ou d'une page sur une autre : *faire un report*; la somme ainsi reportée : *le report est de 200 francs.* Opération de Bourse qui consiste à proroger jusqu'à la liquidation suivante un marché arrivé à son terme. Prime payée, dans ce but, par celui qui sollicite le report.

REPORTAGE n. m. Fonctions de reporter (*tér*) dans un journal : *le reportage est souvent indiscret.*

REPORTER (*tér*) n. m. (mot. angl.). Journaliste qui recueille des renseignements, des nouvelles, pour les communiquer aux journaux.

REPORTER (*té*) v. a. Porter de nouveau, porter une chose au lieu où elle était auparavant. Transporter : *reporter une somme à une autre page.* Se reporter v. pr. Fig. Se transporter en pensée, en esprit : *se reporter aux jours de son enfance.* Se référer : *se reporter à tel ou tel document.*

REPOS (*po*) n. m. (de *reposer*). Cessation de mouvement : *repos prolongé.* Cessation de travail : *prendre un peu de repos.* Sommeil : *perdre le repos.* Tranquillité d'esprit, quiétude : *avoir la conscience en repos.* Exemption de trouble : *assurer le repos public.* Dans un tableau, état d'une figure représentée sans mouvement. Etat d'une arme à feu, lorsque le chien n'est ni abattu ni bandé. Césure, pause indiquée par le sens dans la lecture ou la déclamation. Suspension d'un exercice militaire. Commandement indiquant cette suspension. *Champ du repos, cimetière. Eternel repos, état qui suit la mort.* Loc. adv. : *De tout repos, sans âlé.* ANT. **Fatigue.**

REPOSÉ (*po-sé*). E adj. Qui a repris son calme habituel, qui a de la fraîcheur : *air, teint reposé.* Loc. adv. : **A été reposé,** mûrement et avec réflexion.

REPOSEE (*po-sé*) n. f. Vénère. Lieu où une bête se repose pendant le jour.

REPOSER (*po-sé*) v. a. Poser de nouveau : *reposer un livre sur la table.* Mettre dans une situation tranquille : *reposer sa tête sur un oreiller.* Fig. Procéder du calme, du soulagement à : *cela repose l'esprit.* *Reposer ses yeux sur un objet, les y arrêter avec plaisir.* Ne savoir où reposer sa tête, être sans asile. V. n. Dormir, être dans un état de repos : *passer la nuit sans reposer.* Être déposé : *le saint sacrement repose dans cette chapelle.* Être enterré : *ici repose....* Être établi, fondé : *la maison repose sur le roc, et fig., être établi : ce raisonnement ne*

repose sur rien de certain. Laisser reposer du vin, lui donner le temps de s'éclaircir, de déposer sa lie. Laisser reposer une terre, la laisser en jachère. **Se reposer** v. pr. Se poser de nouveau. Cesser de travailler. Reprendre du calme. S'arrêter avec plaisir sur : *la vue se repose sur une plaine verdoyante*. Fig. **Se reposer sur ses lauriers**, demeurer inactif après un succès. **Se reposer sur quelqu'un du soin d'une affaire**, s'en reporter à lui. **ANT. Fatiguer.**

REPOSOIR (pou-zoir) n. m. (lat. *repositorium*). Lieu préparé pour qu'on s'y repose. Autel préparé sur le passage de la procession, le jour de la fête-Dieu, pour y faire reposer le sa ni sacrement. Autre, édicule que l'on construisait au bord d'une route, pour servir d'abri au voyageur.

REPOSSÉDER (po-sé-dé) v. a. (Se conj. comme *accélérer*). Posséder de nouveau.

REPOUSSAGE (pou-sa-je) n. m. Action de repousser. Modelage à froid des métaux en feuilles. (Pour le travail artistique, on dit mieux *repoussé*.)

REPOUSSANT (pou-san), **E** adj. Qui inspire du dégoût, de l'aversion : *une odeur repoussante*. **ANT. Alléchant, attirant.**

REPOUSSÉ (pou-sé) adj. et n. m. Se dit d'un travail exécuté au marteau sur une lame mince de métal que supporte un mastic élastique : *statue en argent repoussé*; *un beau repoussé*. (V. *REPOUSSAGE*.)

REPOUSSEMENT (pou-se-man) n. m. Action de repousser. Recul des armes à feu. Action de repousser quelqu'un, de ne pas l'accueillir.

REPOUSSER (pou-sé) v. a. Pousser de nouveau ou en sens contraire : *repousser un tiroir*. Obliger à reculer : *repousser l'ennemi*. Résister victorieusement : *repousser un assaut*. Ne pas céder à : *repousser une tentation*. Ne pas agréer, ne pas accepter : *repousser une proposition*. Inspirer de la répulsion. Produire de nouveau : *cet arbre a repoussé d'autres branches*. V. n. Produire un effort qui tend à repousser : *ressort qui ne repousse pas assez*. Eprouver un mouvement en arrière : *ce fusil repousse*. Pousser de nouveau : *sa barbe repousse*. **ANT. Attirer.**

REPOUSSOIR (pou-soir) n. m. Cheville de fer que l'on emploie pour faire sortir une autre cheville de fer ou de bois. Ciseau des tailleurs de pierre, pour pousser les moulures. Partie vigoureuse de ton sur le devant d'un tableau pour faire paraître les autres objets plus éloignés. *Fam.* Chose, personne qui en fait valoir une autre par opposition.

REPRÉHENSIBLE (pré-an-si-ble) adj. Digne de blâme, de châtiement : *acte répréhensible*. **ANT. Louable.**

REPRÉHENSIF (pré-an-sif), **IVE** adj. Qui blâme. *repréhensif*. (Peu us.) **ANT. Laudatif.**

REPRÉHENSION (pré-an-si-on) n. f. (lat. *reprehensio*). Reprimande, blâme. (Peu us.)

REPRENDRE (pran-are) v. a. (lat. *reprehendere*). — Se conj. comme *prendre*. Prendre de nouveau : *reprénder un prisonnier évadé*. S'emparer de nouveau : *reprénder une ville*. Engager de nouveau : *reprénder un ancien valet*. Revêtir de nouveau : *reprénder ses habits d'été*. Venir chercher de nouveau : *je viendrai vous reprénder*. Continuer une chose interrompue : *reprénder un travail*. Reprimander, blâmer : *reprénder un enfant*. (Absolument : *il trouve à reprénder à tout*). Recourir : *reprénder ses forces*. Attaquer de nouveau : *sa goutte l'a reprénder*. Racommoder : *reprénder des bas*; *reprénder un mur*. Prendre haine, se reposter un instant. Prendre ses esprits, revenir d'un trouble. Prendre le dessus, regagner l'avantage. Prendre une pièce, la jouer de nouveau. *On ne m'y repréndera plus*, je ne le ferai plus. Prendre de plus haut, remonter à un temps plus éloigné. Prendre sa parole, se délier d'un engagement. V. n. Prendre de nouveau racine : *cet arbre reprénder bien*. Se rétablir : *sa santé reprénder*. Revenir : *le froid reprénder*. Se rejoindre : *les chairs reprénder*. Recommencer : *les modes reprénder*. Se figer : *la rivière a reprénder*. **Se reprénder** v. pr. Redevenir maître de soi. Se rétracter quand on a mal dit : *il se reprénder à temps*.

REPRÉSAILLE (pré-sa, ll ml.) n. f. (ital. *ripre-saglia*). Mal que l'on fait subir à un ennemi pour s'indemniser d'un dommage qu'il a causé, ou pour se venger. (S'emploie surtout au plur.) *User de représailles*, rendre le mal qu'on a souffert.

REPRÉSENTABLE (pré-zan) adj. Qui peut être représenté : *le drame de Cromwell, par Victor Hugo, n'était pas représentable*.

REPRÉSENTANT (pré-zan-tan) n. m. Celui qui a mandat de représenter une autre personne. *Commissaire voyageur, courtier; représentant de commerce, député; représentant du peuple*. *Dr.* Celui qui est appelé à une succession, à la place de son ascendant prédécédé.

REPRÉSENTATIF, IVE (pré-zan) adj. Qui représente : *signe représentatif, Gouvernement représentatif*, dans lequel des députés, élus par la nation, concourent à la formation des lois.

REPRÉSENTATION (pré-zan-ta-si-on) n. f. Exhibition, action de mettre devant les yeux : *représentation de titres*. Action de jouer des pièces sur la scène : *représentation d'une tragédie*. Traduction matérielle par la peinture, la sculpture, la gravure : *représentation d'une bataille*. État que tient une personne d'un rang élevé : *frais de représentation*. Remontrances faites avec mesure : *faire des représentations*. Exercice du pouvoir législatif, au nom de la nation, par des assemblées élues. Corps des représentants d'une nation : *la représentation nationale*. *Dr.* Action de recueillir une succession à la place d'un ascendant prédécédé.

REPRÉSENTER (pré-zan-té) v. a. (lat. *repraesentare*). Présenter de nouveau : *représenter ses candidats aux élections*. Exhiber, exposer devant les yeux : *représenter des pièces*. Rappeler le souvenir : *cet enfant me représente son père*. Figurer par la peinture, la gravure, le discours, etc. : *représenter un naufrage*. Jouer en public une pièce de théâtre : *représenter l'Avare*. Remplir un rôle : *représenter Harpagon*. Tenir la place de quelqu'un : *les ambassadeurs représentent les chefs d'État*. Remonter : *représenter à quelqu'un les inconvénients d'une action*. V. n. Avoir un certain maintien : *cet homme représente bien*. Faire les dépenses convenables à sa position : *ambassadeur qui représente avec dignité*. **Se représenter** v. pr. Se figurer : *représente-toi son étonnement*.

REPRÉSSIBLE (pré-si-ble) adj. Qui peut être réprimé : *délit répressible*. (Peu us.) **ANT. Irrépressible.**

REPRESSIF (pré-sif), **IVE** adj. (du lat. *repressus*, réprimé). Qui réprime : *lois répressives*.

REPRESSION (pré-si-on) n. f. (lat. *repressio*). Action de réprimer : *la répression des délits relève des tribunaux correctionnels*.

REPRÊTER (té) v. a. Prêter de nouveau. **REPRIER** (pri-é) v. a. et n. (Se conj. comme *prier*). Prier de nouveau.

REPRIMANDABLE adj. Qui doit ou peut être réprimandé.

REPRIMANDE n. f. (du lat. *reprimenda*, chose qui doit être réprimée). Réprimande faite avec autorité : *encourir une réprimande*. Peine disciplinaire, que les membres de certains corps encourent pour des manquements légers. **ANT. Louange, compliment.**

REPRIMANDER (dé) v. a. (de *reprimande*). Reprendre avec autorité : *reprimander un enfant*. **ANT. Louer, complimenter.**

REPRIMANT (man), **E** adj. Qui réprime, est capable de réprimer : *lois réprimantes*.

REPRIMER (mé) v. a. (lat. *reprimere*). Arrêter l'effet, le progrès d'une chose : *reprimer une révolte*.

REPRIS (pri) n. m. Un repris de justice, celui qui a déjà subi une précédente condamnation. (Le fem. *repris* est quelquefois employé.)

REPRISAGE (pri-za-je) n. m. Action de repriser : *le reprisage des dentelles*.

REPRISE (pri-se) n. f. (subst. particip. de *reprénder*). Action de s'emparer de nouveau : *la reprise d'un fort*. Continuation d'une chose interrompue : *travail fait à plusieurs reprises*. Réparation à une étoffe : *faire une reprise à un bas*. Réparation à un mur, un pilier, etc. Chacune des parties d'un assaut d'escrime, d'un duel. Remise en scène au théâtre : *la reprise d'un drame*. Toute partie d'un air, d'une chanson, qui doit être exécutée, chantée deux fois, bien qu'elle ne soit écrite

qu'une fois. N. f. pl. Dr. Ce que chacun des époux a droit de prélever avant partage sur la masse des biens de la communauté, lorsqu'elle est dissoute. A plusieurs reprises, plusieurs fois, successivement.

REPRISER (*pri-zé*) v. a. Faire des reprises dans une étoffe : repriser une robe.

REPRISEUSE (*pri-seu-se*) n. f. Ouvrière dont la spécialité est de faire des reprises.

REPROBATEUR, TRICE adj. Qui exprime la réprobation : ton réprobateur. (Peu us.) ANT. **Approbateur.**

REPROBATION (*si-on*) n. f. (lat. *reprobatio*). Action de reprocher. Jugement par lequel Dieu exclut un pécheur du bonheur éternel. Blâme très sévère ; répulsion violente ; encourir la réprobation des gens de bien. ANT. **Approbation.**

REPROCHABLE adj. Qui mérité d'être reproché : action reprochable. Qui mérite des reproches : des hommes reprochables. Dr. Qu'on peut récuser : témoins reprochables. ANT. **Irreprochable.**

REPROCHER n. m. (subst. verb. de reprocher). Ce qu'on dit à une personne pour lui exprimer son mécontentement et lui faire honte : supporter impatiemment les reproches. Sans reproche, à qui l'on ne peut rien reprocher. *Ellipt.* Sans prétendre faire des reproches. ANT. **Compliment, félicitation.**

REPROCHER (*ché*) v. a. (lat. pop. *repropiare*). Dire à quelqu'un une chose qui doit lui faire honte : reprocher une ingratitude. Rappeler avec aigreur : reprocher aux gens les services qu'on leur a rendus. Dr. Récuser en alléguant des raisons : reprocher des témoins. Se reprocher v. pr. S'en vouloir, se blâmer d'une chose : se reprocher sa propre faiblesse. ANT. **Féliciter.**

REPRODUCTEUR, TRICE (*duk*) adj. Qui sert à la reproduction ; organes reproducteurs. N. m. Animal employé à la reproduction.

REPRODUCTIBILITÉ (*duk-ti*) n. f. Faculté d'être reproduit. (Peu us.)

REPRODUCTIBLE (*duk-ti-ble*) adj. Qui peut être reproduit.

REPRODUCTIF (*duk-tif*). **IVE** adj. Qui favorise une nouvelle production : force reproductrice.

REPRODUCTION (*duk-si-on*) n. f. (de *reproduire*). Action par laquelle les êtres vivants perpétuent leur espèce. Bot. Moyen de multiplier les végétaux : reproduction par greffe, par bouture, etc. Se dit des parties qui, dans certains animaux, succèdent à celles qui ont été arrachées ou mutilées, telles que les pattes de l'écrevisse, la queue du lézard, etc. Imitation fidèle : reproduction d'une œuvre d'art. Action d'éditer de nouveau : droits de reproduction.

REPRODUIRE v. a. (Se conj. comme conduire.) Produire de nouveau. Présenter de nouveau : reproduire ses motifs. Imiter fidèlement : artiste qui reproduit la nature. Publier de nouveau : reproduire un article de journal. Se reproduire v. pr. Se perpétuer par la génération : les animaux ne cessent de se reproduire.

REPROMETTRE (*mè-tre*) v. a. (Se conj. comme mettre.) Promettre de nouveau. (Peu us.)

REPROUVABLE adj. Qui peut ou doit être réproché : dessin reprochable. (Peu us.)

REPROVÉ, E n. et adj. Damné : les justes et les réprouvés.

REPROUVER (*pé*) v. a. (du préf. *re*, et de *prouver*). Prouver de nouveau.

REPROUVER (*pé*) v. a. (lat. *reprobare*). Désapprouver, rejeter : reprocher une doctrine. Condamner aux peines éternelles. ANT. **Approuver.**

REPS (*repas*) n. m. Etoffe de soie ou de laine très forte : le reps est utilisé en tapisserie.

REPTATION (*rep-ta-si-on*) n. f. (lat. *reptatio*). Action de ramper.

REPTATOIRE (*rep-ta*) adj. Qui offre les caractères de la reptation : mouvement reptatoire.

REPTILES n. m. pl. (lat. *reptilia*; de *repere*, ramper). Classe de vertébrés rampant avec ou sans pattes, comme le serpent, le lézard, la tortue, etc. (S. un reptile.) Fig. Personne d'un caractère bas et rampant. Adjectif : animal reptile. — Les reptiles sont des animaux à sang froid, généralement ovipares, à respiration pulmonaire et organisés pour la vie terrestre, bien que beaucoup d'entre eux, no-

tamment les crocodiliens, puissent séjourner plus ou moins longtemps sous l'eau. Leur peau est renforcée par des plaques dermiques parfois très résistantes (carapaces des tortues, des grands sauriens), imbriquées ou juxtaposées. Chez les serpents, ce revêtement solide et souple se renouvelle à chaque mue. Il peut exister une paire ou deux de membres, permettant parfois une grande vivacité de mouvements (sauriens). Mais, souvent aussi, ces membres sont atrophiés et à peine apparents. Ils manquent, en règle générale, chez les serpents, qui avancent par reptation, au moyen des mouvements de leurs côtes.

Sauf de rares exceptions, les reptiles sont carnassiers. Ils peuvent, grâce à une faculté exceptionnelle de distension de leur mâchoire et de leur œsophage, avaler leur proie sans la diviser. Chez les grandes espèces, la digestion se fait alors lentement et dans une sorte de sommeil léthargique de l'animal. Enfin, un certain nombre de reptiles sont venimeux, et le virus de leur morsure peut être mortel pour l'homme (vipère, naja, cécrose, etc.). Très résistants aux causes de destruction, pouvant subir sans succomber des mutilations terribles, les reptiles sont répandus sur tout le globe, leurs espèces croissant en variété et en taille à mesure qu'on s'avance vers l'équateur (gavials, pythons), sans approcher cependant des formes colossales des reptiles fossiles, dont certains ont mesuré jusqu'à 30 mètres de longueur.

Quelques reptiles seulement sont utiles à l'homme. Les lézards, les geckos, les couleuvres purgent les maisons et les jardins de nombreux insectes malfaisants ; la maroquinerie tire quelque parti de la peau des crocodiles et des grands serpents, et l'écaillé est une matière de grande valeur.

La classe des reptiles est divisée en ordres, dont les plus importants sont les chéloniens, les ophidiens, les sauriens, etc.

REPU, E adj. (de *repaitre*). Qui a satisfait sa faim. Fig. Rassasié de : poêle repu de chimères.

RÉPUBLICAIN, E (*kin, à-ne*) adj. Qui appartient à une république ou à la république ; gouvernement républicain. Partisan de la république ; le parti républicain. N. Partisan de la république.

RÉPUBLICAIN (*kin*) n. m. Oiseau du groupe des tisserins.

RÉPUBLICAINEMENT (*kè-ne-man*) adv. D'une manière républicaine. (Peu us.)

RÉPUBLICAINISER (*sé*) v. a. Etablir une constitution républicaine dans : républicainiser un pays. Rendre républicain : républicainiser les mœurs.

RÉPUBLICANISME (*nè-me*) n. m. Qualité, sentiments du républicain.

REPUBLIER (*bli-é*) v. a. (Se conj. comme prier.) Publier de nouveau : republier de vieux romans.

RÉPUBLIQUE n. f. (du lat. *res publica*, la chose publique). Chose publique, gouvernement des intérêts de tous indépendamment de la forme de gouvernement). Etat dans lequel le peuple exerce la souveraineté par l'intermédiaire de délégués élus par lui, et pour un certain temps : la République française. Fig. Association de gens formant une sorte de confrérie. Association d'animaux, qui vivent en commun : république de fourmis. La république des lettres, les gens de lettres. République française, v. Part. hist.

RÉPUDIABLE adj. Qui peut être répudié.

RÉPUDIATION (*si-on*) n. f. Action de répudier. Dr. Renonciation volontaire (à un legs, à une succession).

RÉPUDIÉ (*di-é*) v. a. (lat. *repudiare*. — Se conj. comme prier.) Renvoyer sa femme avec les formalités légales : Philippe Auguste répudia la reine Ingeburge. Fig. Rejeter, repousser : répudier la croyance de ses pères. Dr. Renoncer volontairement à : répudier une succession.

REPU, E n. f. (de *repu*). Action de se repaître. Arg. Repus franche, repas qui ne coûte rien.

RÉPUGNANCE n. f. Sorte d'aversion pour quelqu'un, pour quelque chose, pour un acte.

RÉPUGNANT (*gnan*). **E** adj. Qui inspire de la répugnance. Contraire : proposition répugnante à la raison. ANT. **Alléchant, séduisant.**



RÉPUGNER (gné) v. n. (du lat. *repugnare*, résister). Avoir de la répugnance : *répugner à faire une chose*. Inspirer de la répugnance : *cet homme me répugne*. Être opposé : *cela répugne à la raison*.

RÉPULLULER ou, selon l'Acad., **RÉPULLULER** (pul-lu-lé) v. n. (lat. *repullulare*). Renaître en grande quantité : *les mouches repullulent au commencement de l'été*.

RÉPULSIF, IVE adj. (du lat. *repulsus*, repoussé). Qui repousse : *force répulsive*. Fig. Qui déplaît, repousse : *physionomie répulsive*.

RÉPULSION (pul-si-on) n. f. (du lat. *repulsio*, action de repousser). Résultat des forces qui tendent à éloigner deux corps l'un de l'autre : *la répulsion de l'aimant, d'un corps électrisé*. Fig. Répugnance, aversion : *éprouver de la répulsion pour quelqu'un*.

ANT. Attraction. Attrait.
RÉPURGER (jé) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : il repurgea, nous repurgeons). Furger de nouveau.

RÉPUTATION (si-on) n. f. (de *réputer*). Renom, opinion publique favorable ou défavorable : *bonne, mauvaise réputation*. Absolument, en bonne part : *être en réputation*.

RÉPUTÉ, ÉE adj. Considéré comme. Absol. Qui jouit d'un grand, d'un bon renom : *médecin réputé*.
RÉPUTER (té) v. a. (du lat. *reputare*, compter, estimer). Estimer, tenir pour : *on le répute pour homme de bien*.

REQUÉRABLE (ké) adj. Dr. Que le créancier doit aller demander : *rente requérable*.

REQUÉRANT (ké-ran), E n. et adj. Dr. Qui requiert, qui demande en justice.

REQUÉRIR (ké) v. a. (lat. *requirere*, de *re*, et de *quære*, chercher. — Se conj. comme *acquérir*). Prier : *requérir un passant de vous venir en aide*. Demander en justice : *requérir l'application d'une peine*. Sommer : *requérir quelqu'un de faire une chose*. Réclamer en vertu de la loi : *requérir la force armée*. Fig. En parlant des choses, demander, exiger : *travaux qui requièrent une grande application*.

REQUESTIONNER (kés-ti-o-né) v. a. Questionner de nouveau. (Peu us.)

REQUÊTE (ké-té) n. f. Demande par écrit devant les tribunaux, etc. : *présenter une requête*. Demande verbale, supplique : *ayez égard à ma requête*. Vénér. Nouvelle chasse ou quête que l'on fait de la bête quand elle est en défaut. Maître des requêtes, magistrat qui fait l'office de rapporteur au conseil d'État. Chambre des requêtes, chambre de la Cour de cassation, qui statue sur l'admission ou le rejet des requêtes en cassation.

REQUÊTER (ké-té) v. a. Vénér. Quêter de nouveau.

REQUIEM (ré-kui-ém) n. m. (mot lat. qui commence cette prière et qui signifie *repos*). Prière de l'Eglise pour les morts : *chanter un requiem*. Musique composée sur cette prière (en ce sens prend une majuscule) : *le Requiem de Mozart*. Pl. des *requiem*.

REQUIN (kin) n. m. (du lat. *requiem*, repos). Nom vulgaire des requins : *les requins sont communs dans l'Atlantique tropicale*. Les requins sont de grands poissons de mer, très voraces, atteignant jusqu'à 8 mètres de long. Les marins leur ont donné ce nom parce que leur voisinage ne laissait aucun espoir de salut et équivalait pour le nageur à un véritable requiem.

REQUINQUER (kin-ké) v. a. Pop. Habiller, parer de neuf. Donner de nouveau une belle apparence. Se requinquer v. pr. Se vêtir de neuf. Se pavaner. **REQUIS, É** (ki, i-se) adj. (de *requérir*). Convenable, nécessaire : *se trouver dans les conditions requises pour obtenir un avancement*.

RÉQUISITION (ki-zî-si-on) n. f. Action de requérir en justice : *à la réquisition du procureur de la République*. Demande incidente, faite à l'audience, pour requérir la représentation d'une pièce ou d'une personne : *prendre des réquisitions*. Action de requérir pour le service public, dans certains cas spé-

ciaux, des subsides en hommes, chevaux, vivres, etc. *Réquisition permanente*, réquisition décrétée par la Convention, le 23 août 1793, de tous les citoyens français non mariés de dix-huit à vingt-cinq ans.

RÉQUISITIONNAIRE (ki-zî-si-o-né-re) n. m. Soldat appelé par la réquisition.

RÉQUISITIONNEMENT (ki-zî-si-o-né-nan) n. m. Action de réquisitionner. (Peu us.)

RÉQUISITIONNER (ki-zî-si-o-né) v. a. Mettre en réquisition : *réquisitionner des vivres*.

RÉQUISITOIRE (ki-zî) n. m. Acte de réquisition, que fait par écrit le ministère public dans un tribunal. Discours ou écrit contenant des griefs d'accusation : *le réquisitoire doit précéder la plaidoirie*. Par ext. Reproches qu'on accumule contre quelqu'un.

RÉQUISITORIAL, E AUC (ki-zî) adj. Qui vient du réquisitoire : *plaidoyer réquisitorial*.

RESALER (re-sa-lé) v. a. Saler de nouveau.

RESALIR v. a. Salir de nouveau.

RESALUER (re-sa-lu-é) v. a. Saluer de nouveau.

RESARCELE, E (re-sar) adj. Bias. Se dit de toute pièce honorable dont le bord présente un filet d'un email particulier, qui régné à une distance du bord égale à sa propre largeur.

RESCAPÉ (rés-ka-pé), E adj. et n. (forme picarde altérée de *reclapper*). Sorti sain et sauf d'un danger.

RESCINDABLE (rés-sin) adj. Qui peut être rescindé : *contrat rescindable*.

RESCINDANT (rés-sin-dan) E. adj. Qui donne lieu à la rescision : *circonstances rescindantes*. N. m. Dr. Demande tendant à faire annuler un acte, un jugement.

RESCINDER (rés-sin-dé) v. a. (lat. *rescindere*). Dr. Casser, annuler : *rescindre une convention*.

RESCISSION (rés-si-zi-on) n. f. (lat. *rescissio*). Dr. Annulation d'un acte pour cause de lésion.

RESCISOIRE (rés-si-zoi-re) adj. (lat. *rescisorius*). Dr. Qui donne lieu à la rescision : *close rescisoire*. N. m. Action intentée sur le fond, après que l'acte ou le jugement ont été annulés.

RESCOUSSE (rés-kou-se) n. f. (du préf. *re*, et du lat. *excussa*, secousses). Nouvelle attaque. (Vt.) A la rescousse loc. adv. Cri que l'on faisait entendre autrefois dans un combat, pour demander du secours. (De la l'expression *venir à la rescousse*.)

RESCRIPTION (rés-krip-si-on) n. f. Ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher une certaine somme.

RESCRIT (rés-kri) n. m. (lat. *rescriptum*). Réponses des empereurs romains aux questions sur lesquelles ils étaient consultés par les magistrats et les gouverneurs des provinces. Lettre du pape (bulle ou bref), donnée en faveur de certaines personnes et pour une affaire particulière. Lettre d'ordres donnée par certains souverains sur une question particulière : *rescrit impérial*.

RÉSEAU (ré-zé) n. m. (du lat. *reticulum*, petit filet). Tissu de mailles. Objet formé de fils ou de lignes entrelacés : *réseau de toile d'araignée*. Enchevêtrement : *réseau de routes*. Fond d'une dentelle. Fig. Complication de choses : *un réseau d'intrigues*. Anat. Entrelacement des vaisseaux sanguins. Optiq. Ensemble d'ouvertures, de traits parallèles identiques et à la même distance. *Réseau de chemins de fer*, ensemble des lignes de chemins de fer qui couvrent un pays : *le réseau du Nord*.

RESECCION (ré-sék-si-on) n. f. (du lat. *resectum*, supin de *resecare*, retrancher). Chir. Action de couper, de retrancher : *pratiquer la reseccion d'un nerf*.

RESEDA (ré-zé-da) n. m. Genre de papavacées, à fleurs très odorantes, qui habitent les pays tempérés : *les fleurs du reséda sont groupées en panicule*.

RESEDACÉES (ré-zé-da-sé) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales, ayant pour type le *reséda*.

RESEQUER (sé-ké) v. a. (lat. *resecare*). Pratiquer la résection : *reséquer un os*.

RÉSERVAIRE (sér-va-té-re) adj. et n. m. Dr. Celui qui a droit à une réserve.



Requin.



Rése-da.

RÉSERVATION (ré-zér-va) n. f. *Dr.* Action de réserver : *réserve* (faite de tous mes droits).

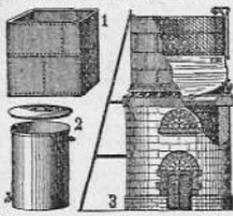
RÉSERVE (zér-ve) n. f. (de réserver). Action de réserver : *faire donation de son bien sous réserve*. Partie de l'armée, qu'on n'appelle sous les drapeaux que lorsque les circonstances l'exigent. Troupes réservées un jour de bataille et prêtes à se porter aux endroits où leur présence devient nécessaire (dans ce sens, s'emploie plutôt au plur.). Portion de bois qu'on réserve dans une coupe, qu'on laisse croître en haute futaie. *Dr.* Portion de la succession dont le défunt ne peut pas librement disposer : *la réserve, qui s'oppose à la quotité disponible, est constituée au profit des héritiers légitimes*. *Fig.* Restriction : *l'amitié n'admet point de réserve*. Discretion, retenue : *parler avec réserve*. N. f. pl. *Dr.* Protestation qu'on fait contre le sens d'un acte que l'on accomplit. *Reserves nutritives*, parties de l'alimentation qui, après avoir été digérées ou absorbées, sont déposées dans certains tissus sous une forme plus ou moins insoluble. Loc. adv. : **Sans réserve**, sans exception. **Sous toute réserve**, en faisant la part de toute opposition éventuelle, de toute rectification possible. **En réserve**, à part, de côté : *mettre en réserve*. **A la réserve** de loc. prép. À l'exception de. Loc. conj. : **A la réserve que**, excepté que.

RÉSERVÉ (ré-zér-vé) *E. Adj.* Discret, circonspect : *langage réservé*. *Cas réservé*, péché dont le pape ou l'évêque peut seul absoudre. N. : *faire le réservé*.

RÉSERVER (ré-zér-vé) v. a. (lat. *reservare*). Mettre à part quelque chose d'un tout : *réserver une part du butin*. Garder pour un autre temps, pour un autre usage : *réserver quelque argent pour des besoins imprévus*. *Fig.* Destiner : *à quoi réservez-vous cela?* **Se réserver** v. pr. Attendre : *se réserver pour une autre occasion*. **Se réserver à ou de faire quelque chose**, remettre à faire cette chose quand on le jugera convenable.

RÉSERVISTE (ré-zér-vis-te) n. m. Homme faisant partie de la réserve de l'armée : *les réservistes sont convoqués pour les périodes d'exercices*.

Réservoirs en tôle : 1. Rectangulaire ; 2. Cylindrique ; 3. Cylindrique, avec support en maçonnerie.



RÉSERVOIR (ré-zér-voir) n. m. Lieu fait exprès pour y tenir certaines choses en réserve. Lieu où l'on amasse de l'eau. Caisse percée de trous et plongée dans l'eau, pour conserver du poisson vivant.

RÉSIDENT (ré-zí-dan) *E. Adj.* Qui réside.

RÉSIDENCE (ré-zí-dan-se) n. f. Demeure habituelle dans un lieu déterminé : *Paris est la résidence des pouvoirs publics en France*; *changer de résidence*. Séjour obligé au lieu où l'on exerce une fonction : *évéque astreint à la résidence*. Lieu où réside un seigneur, un prince, un souverain. Dans les colonies, emploi, fonction, habitation d'un résident.

RÉSIDENT (ré-zí-dan) n. m. Envoyé d'un souverain auprès d'un gouvernement étranger, avec un grade inférieur à celui d'ambassadeur : *le résident général de France est le ministre des affaires étrangères du bey de Tunis*. Titre de certains fonctionnaires coloniaux.

RÉSIDER (ré-zí-dé) v. n. (lat. *residere*). Faire sa demeure habituelle en quelque endroit : *Louis XV résida à Versailles*. *Fig.* Se trouver, consister : *voilà où réside la difficulté*.

RÉSIDU (ré-zí-du) n. m. (du lat. *residuum*, qui est de reste). *Chim.* Reste des substances soumises à l'action de divers agents : *les cendres sont le résidu de la combustion du bois*. *Fig.* Ce qu'on trouve au fond de : *le résidu de différentes doctrines*.

RÉSIDUAIRE (ré-zí-du-è-re) *Adj.* Qui forme résidu : *eaux résiduaires d'usines*.

RÉSIGNANT (ré-zí-gnan) n. m. Celui qui résigne un office ou un bénéfice.

RÉSIGNATAIRE (ré-zí-gna-tè-re) n. m. Celui au profit de qui l'on a résigné un bénéfice.

RÉSIGNATION (ré-zí-gna-si-on) n. f. Abandon de droits en faveur de quelqu'un. Soumission à la volonté de quelqu'un, à son sort : *subir un exil avec résignation*. *ANT. Révolte, protestation*.

RÉSIGNE (ré-zí-gné) *E. Adj.* Qui supporte un mal avec résignation : *malade résigné*. *ANT. Révolte*.

RÉSIGNER (ré-zí-gné) v. a. (lat. *resignare*). Se démettre d'un office, d'un bénéfice, en faveur de quelqu'un. *Résigner son âme à Dieu*, la remettre entre ses mains. **Se résigner** v. pr. Se soumettre : *se résigner à certains inconvénients*. *ANT. Se révolter, protester*.

RÉSILIATION (ré-zí-si-on) n. f. Annulation d'un acte quelconque : *demande la résiliation d'un bail*. (On dit aussi RÉSILIMENT OU RESILIMENT.)

RÉSILIER (ré-zí-si-é) v. a. (du lat. *resilire*, sauter en arrière. — Se conj. comme *pr.*) Annuler un acte : *résilier un contrat*.

RÉSILLE (ré-sí, Il mill) n. f. (de *réseau*). Espèce de filet qui enveloppe les cheveux. Minces barres de plomb réunissant les fragments d'un vitrail.

RÉSINE (ré-zí-ne) n. f. (lat. *resina*). Matière inflammable et visqueuse, qui découle de certains arbres, tels que le pin, le sapin, le mélèze, etc.

RÉSINER (ré-zí-né) v. a. Extraire la résine de : *résiner un pin*. Enduire de résine : *résiner des allume-feu*.

RÉSINEUX, EUSE (ré-zí-neù, eu-zé) *Adj.* Qui tient de la résine ; qui en produit : *sucs, bois résineux*. *Électrique résineux* ou *négatif*, nom donné à l'électricité qui se développe quand on frotte un bâton de résine avec une étoffe de laine.

RÉSINGLE (ré-zín-gle) n. f. Outil à l'aide duquel l'orfèvre redresse les objets bossués.

RÉSINIER (ré-zí-ni-é). **ÈRE** n. f. Personne employée au traitement de la résine de pin. *Adj.* Qui a trait aux produits résineux : *l'industrie résinière des Landes*.

RÉSINIFÈRE (ré-zí-si) *Adj.* Qui produit de la résine : *arbres résinifères*.

RÉSIPISCENCE (ré-sí-pis-san-se) n. f. (du lat. *resipiscere*, se raviser). Regret de sa faute, avec amendement : *venir à résipiscence*. *Recevoir à résipiscence*, accepter le repentir de quelqu'un et lui pardonner sa faute.

RÉSISTANCE (ré-zis-tan-se) n. f. (de *résister*). Qualité d'un corps qui réagit contre l'action d'un autre corps : *la résistance des matériaux*. Force par laquelle on supporte la fatigue, la faim, etc. : *soldats qui ont de la résistance*. Défense contre l'attaque : *faire résistance*. Opposition, refus de soumission : *obéir sans résistance*. *Pièce de résistance*, on il y a beaucoup à manger. *Résistance électrique*, difficulté plus ou moins grande qu'un conducteur oppose au passage d'un courant. *ANT. Abandon*.

RÉSISTANT (ré-zis-tan) *E. Adj.* Qui oppose de la résistance : *l'acajou est un bois résistant*. *Physiq.* Milieu résistant, qui s'oppose au mouvement des corps qui le traversent.

RÉSISTER (ré-zis-té) v. n. (du lat. *resistere*, se tenir ferme). Ne pas céder au choc d'un autre corps : *le fer froid résiste au marteau*. Se défendre, opposer la force à la force : *résister à la force publique*. *Fig.* Tenir ferme contre : *résister à la tentation*. Ne pas succomber : *résister à la fatigue, à la douleur*. *ANT. Céder, succomber*.

RÉSOLU (ré-zó-lu) *E. Adj.* (de *résoudre*). Hardi, déterminé : *c'est un homme résolu*. *ANT. Irrésolu*.

RÉSOLUBLE (ré-zó) *Adj.* Dont la solution est possible : *problème facilement résolvable*. Qui peut être annulé : *contrat résolvable*.

RÉSOLUMENT (zó-lu-man) *Adv.* Avec résolution ; avec courage : *marcher résolument au combat*. *ANT. Irrésolument*.

RÉSOLUTIF, IVE (ré-zó) *Adj.* Se dit des médicaments qui déterminent la résolution des engorgements. N. m. : *la farine de lin en cataplasme est un résolutif*.

RÉSOLUTION (ré-zó-lu-si-on) n. f. (lat. *resolutio* ; de *resolvere*, résoudre). Action de se résoudre, de se

réduire à un état élémentaire : *résolution de l'eau en vapeur*. Décision d'un cas douteux, d'une question : *résolution d'une difficulté, d'un problème*. Dr. Destruction d'un contrat valable : *résolution d'un bail*. Dessin que l'on prend : *former une résolution*. Caractère résolu ; fermé, courage : *manquer de résolution*. Méd. *Résolution d'une tumeur*, action par laquelle elle disparaît peu à peu. Alg. *Résolution d'une équation*, détermination des inconnues qui y sont contenues. ANT. **IRRÉSOLUTION**.

RÉSOLUTOIRE (ré-zo) adj. (lat. *resolutorius*). Qui a pour objet de faire prononcer la cassation d'un acte : *condition résolutoire*.

RÉSOLVANT (ré-zol-van), E n. m. et adj. Syn. de **RÉSOLUTIF**.

RÉSONANCE (ré-zo) n. f. (lat. *resonantia*). Propriété d'accroître la durée ou l'intensité du son : *la résonance d'une salle*. Manière dont un corps transmet les ondes sonores : *la résonance des métaux*.

RÉSONATEUR (ré-zo-nâ) n. m. Qui fait résonner : *résonateur électrique*.

RÉSONNANT (ré-zo-nan). E adj. Qui renvoie le son, en accroît l'intensité ou la durée : *salle très résonnante*.

RÉSONNEMENT (ré-zo-ne-man) n. m. Retentissement et renvoi du son.

RÉSONNER (ré-zo-nê) v. n. (lat. *resonare*). Renvoyer le son : *cette salle résonne parfaitement*. Être sonore : *voix qui résonne bien*.

RÉSORBIR (ré-zor-bé) v. a. Opérer la résorption d'une humeur.

RÉSORCINE (ré-zor) n. f. L'un des trois phénols dérivant de la benzène : *la résorcine est antiseptique*.

RÉSORPTION (ré-zor-psi-on) n. f. (du lat. *resorptum*, supin de *resorbere*, avaler de nouveau). Action d'absorber de nouveau. Méd. Absorption interne.

RÉSOURDRE (ré-zou-dre) v. a. (du lat. *resoldere*, délier, détacher. — Je résous, nous résolvons. Je résolvois, nous résolvions. Je résolus, nous résolûmes. Je résoudreai, nous résoudreons. Je résolurais, nous résoudreais. Résous, résolvons, résolviez. Que je résolve, que nous résolvions. Que je résolusse, que nous résolussions. Résolvant, résolvais, e, et pour une résolution chimique, résous sans féme). Décomposer un corps en ses éléments constituants : *Thalès résolvait tout en eau*. Transformer : *le feu résout le bois en cendres*. Faire disparaître peu à peu, fondre : *résoudre une tumeur*. Annuler : *résoudre un bail*. Trouver la solution : *un problème résolu*. Résoudre une équation, chercher des valeurs qui, mises à la place de l'inconnue, transforment l'équation en identité. Déterminer, décider : *roi qui a résolu la guerre*. Résoudre quelqu'un à, le déterminer à. Résoudre de (infin.), prendre la détermination de. Résoudre que, décider que. Se résoudre v. pr. Se changer en ; se résoudre en pluie. Se déterminer : se résoudre à partir.

RESPECT (res-pè) n. m. (du lat. *respectus*, égard, considération). Vénération, déférence : *respect filial*. Respect humain, crainte qu'on a du jugement des hommes. Sauf votre respect, que cela ne vous offense pas. Tenir quelqu'un en respect, le contenir, lui imposer. Pl. Hommages, civilités : *présenter ses respects à quelqu'un*.

RESPECTABILITÉ (res-pèk-ta) n. f. Mot anglais francisé (*respectability*), qui exprime l'honorabilité, la qualité d'une personne.

RESPECTABLE (res-pèk-ta-ble) adj. Digne de respect : un *vieillard respectable*. D'une importance suffisante : *une respectable quantité de gibier*.

RESPECTABLEMENT (res-pèk-ta-ble-man) adv. D'une manière respectable.

RESPECTER (res-pèk-té) v. a. Porter respect, honorer, vénérer : on doit *respecter la vieillesse*. Par ext. Avoir égard à : *respecter le sommeil de quelqu'un*. Fig. Epargner, ne point endommager : *le temps ne respecte rien*. Se respecter v. pr. Garder les bienséances convenables à sa situation, à son caractère.

RESPECTIF (res-pèk-tif), **IVE** adj. Réciproque, qui a rapport à chacun en particulier : *les droits respectifs de deux cohéritiers*.

RESPECTIVEMENT (res-pèk, man) adv. D'une manière respective.

RESPECTUEUSEMENT (res-pèk-tu-èz-se-man) adv. Avec respect : *saluez respectueusement un vieillard*. ANT. **IRRESPECTUEUSEMENT**.

RESPECTUEUX, EUSE (res-pèk-tu-èz, tu-èz) adj. Qui témoigne du respect : *enfant respectueux*. Qui marque du respect : *langage, ton respectueux*. Dr. Sommation respectueuse, acte respectueux, acte par lequel un enfant majeur comme ses parents de consentir à son mariage (faute de quoi, il y sera procédé sans leur assentiment). ANT. **IRRESPECTUEUX**.

RESPIRABLE (rés-pi) adj. Qu'on peut respirer : *l'air trop chargé d'acide carbonique cesse d'être respirable*. ANT. **IRRESPIRABLE**.

RESPIRATEUR (rés-pi) adj. m. Qui sort à la respiration : *muscles respirateurs*.

RESPIRATION (rés-pi-ra-si-on) n. f. (de *respirare*). Fonction à l'aide de laquelle se font les échanges gazeux entre les tissus vivants et le milieu extérieur. — La *respiration* est la fonction par laquelle l'individu prend, dans l'air, le gaz oxygène qui doit changer le sang impur, ou *sang veineux*, en sang pur, ou *sang artériel*. La série animale offre quatre modes de respiration : 1° par des poumons (*respiration pulmonaire des mammifères, oiseaux et reptiles*) ; 2° par des branchies (*respiration branchiale des poissons, annélides, crustacés, mollusques*) ; 3° par des trachées (*respiration trachéenne des insectes et des arachnides*) ; 4° par la peau (*respiration cutanée des zoophytes*).

L'appareil respiratoire de l'homme et des animaux supérieurs comprend essentiellement le nez et la bouche, par où se font l'inspiration et l'expiration de l'air ; le larynx et la trachée-artère, et dans le poumon, organe double logé dans la poitrine ou thorax des deux côtés du cœur, et dans lequel l'air circule au moyen des canaux indéfiniment ramifiés des *branchies*, prolongement de la trachée. Seize fois par minute environ, le mouvement mécanique des côtes et du diaphragme produit l'inspiration, puis l'expiration de l'air. Deux fois en une minute, tout le sang du corps traverse les poumons, s'emparant de l'oxygène de l'air inspiré, qui se trouve remplacé dans l'air rejeté par une quantité à peu près équivalente d'acide carbonique. En raison de cette viciation continuelle de l'air par la respiration, il est bon d'aérer soigneusement les milieux où l'on doit séjourner longtemps (chambres, bureaux, etc.), ou en grand nombre (classes, salles de réunion).

RESPIRATOIRE (rés-pi) adj. Propre à la respiration ; qui sert à respirer : *l'appareil respiratoire*.

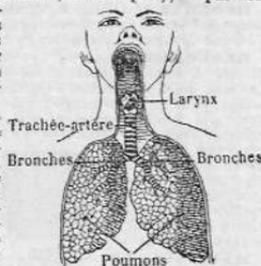
RESPIRER (rés-pi-ré) v. n. (lat. *respirare*). Absorber l'air ambiant et le rejeter après qu'il a régénéré le sang : *les végétaux respirent, aussi bien que les animaux*. Vivre : *il respire encore*. Fig. Se manifester d'une manière vive ; *enfant sur les joues duquel respire la santé*. Avoir les apparences de la vie ; *portrait qui respire*. Prendre quelque relâche : *laissez-moi respirer un moment*. *Respirez en, revivrez en*. V. a. Absorber en respirant ; *respirer un bon air*. Exhaler. (Peu us.) Fig. Marquer, exprimer ; *tout ici respire la joie*. Désirer ardemment ; *respirer la vengeance*, et v. n. ; *respirer après la gloire*.

RESPLENDIR (rés-plan) v. n. (lat. *resplendere* ; de *splendere*, être éclatant). Briller avec grand éclat : *le soleil resplendit*.

RESPLENDISSANT (rés-plan-di-san), E adj. Qui resplendit : *visage resplendissant de santé*.

RESPLISSISSEMENT (rés-plan-di-se-man) n. m. Grand éclat formé par l'expansion, par la réflexion de la lumière. (Peu us.)

RESPONSABILITÉ (rés-pon) n. f. Obligation de répondre de ses actions, de celles d'un autre ou d'une chose confiée : *la responsabilité implique la liberté*. ANT. **IRRESPONSABILITÉ**.



RESPONSABLE (rés-pon) adj. (du lat. *respondere*, répondre). Qui doit répondre, être garant de certains actes : *l'alcoolique cesse d'être pleinement responsable de ses actes*. ANT. *Irrresponsable*.

RESPONSIF (rés-pon-sif), **IVE** adj. *liv.* Qui contient une réponse : *mémoire responsif*.

RESSAC (rés-sak) n. m. (provenç. *ressaco*). Retour violent des vagues sur elles-mêmes, lorsqu'elles ont frappé contre un obstacle.

RESSAIGNER (rés-sè-gnè) v. a. Saigner de nouveau : *ressaigner un malade*. V. n. Perdre de nouveau du sang : *ma plate ressaigne*.

RESSAISIR (rés-sè-sir) v. a. Reprendre possession. *Par ext.* Ramener sous son autorité : *ressaisir des provinces perdues*. *Fig.* Reprendre l'exercice de : *ressaisir le pouvoir*. **Se ressaissir** v. pr. *Fig.* Redevenir maître de soi.

RESSASSER (rés-sa-sè) v. a. Sasser de nouveau : *ressasser de la farine*. *Fig. et fam.* Examiner minutieusement et à plusieurs reprises : *ressasser un compte*. Répéter une même chose d'une manière fatigante : *ressasser d'inutiles recommandations*.

RESSASSEUR (rés-sa-seur) n. m. Qui répète, ressaie continuellement les mêmes choses.

RESSAUT (rés-sò) n. m. (de l'anc. v. *ressailir*). Saillie d'une corniche. Passage brusque d'un plan horizontal à un autre : *un ressaut de terrain*. *Fig.* Passage brusque.

RESSAUTER (rés-sè-tè) v. n. Sauter de nouveau. V. a. Franchir de nouveau par un saut : *ressauter un fossé*.

RESSAYER (rés-sè-tè) v. a. (Se conj. comme *balayer*). Essayer de nouveau.

RESSELLER (rés-sè-lè) v. a. Seller de nouveau une bête de somme : *resseller son cheval*.

RESSEMBLANCE (rés-san) n. f. Conformité, rapport de physiologie, de forme, de caractère, etc., entre les personnes ou les choses, entre une chose et son modèle : *le persil et la ciguë ont une grande ressemblance*. *Fig. Analogie*. ANT. *Dissémbellance*.

RESSEMBLANT (rés-san-blant), **E** adj. Qui ressemble : *portrait bien ressemblant*. Qui se ressemblent : *deux frères ressemblants*.

RESSEMBLER (rés-san-blè) v. n. (du préf. *re*, et de *sembler*). Avoir de la ressemblance avec quelqu'un ou quelque chose. **Se ressembler** v. pr. Avoir une mutuelle ressemblance : *les joueurs d'ordinateur se ressemblent*. *Prov.* : *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, les circonstances varient avec le temps. **Qui se ressemble s'assemble**, ceux qui ont les mêmes penchants, les mêmes habitudes, se recherchent mutuellement.

RESSEMELEGE (rés-se-me-la-je) n. m. Action de ressemeler. Son résultat.

RESSEMELEK (rés-sè-me-lè) v. a. (Prend deux l devant une syllabe muette : *je ressemelle*). Mettre de nouvelles semelles à de vieilles chaussures.

RESSEMER (rés-se-mè) v. a. (Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *je ressemerai*). Semer une seconde fois : *ressemer un champ*.

RESSEMENT (rés-san-ti-man) n. m. Nouveau sentiment de. (Vx.) Faible renouvellement d'un mal, d'une douleur : *avoir un léger ressement de sa goutte*. (Vx.) Souvenir d'une injure avec désir de s'en venger : *conserver le vif ressement d'une offense*.

RESSENTIR (rés-san-tir) v. a. Sentir, éprouver : *ressentir du malaise*. Être impressionné : *ressentir violemment une injure*. **Se ressentir** v. pr. Être senti : *commotion qui se ressent au loin*. Sentir quelque reste d'un mal qu'on a eu : *se ressentir d'un rhumatisme*. Éprouver les suites : *il s'en ressentira longtemps*.

RESSÈRE (rés-sè-rè) n. f. Endroit où l'on serre quelque chose.

RESSÈRE (rés-sè-rè), **E** adj. Enfermé à l'étroit : *vallon resseré*.

RESSÈREMENT (rés-sè-re-man) n. m. Action par laquelle une chose est resserée. *Fig.* Contrainte, état qui empêche l'expansion.

RESSERRER (rés-ser) v. a. Serrer davantage : *resserrer un cordon*. Enfermer de nouveau, ou plus étroitement : *resserrer un prisonnier*. Remettre dans un lieu fermé : *resserrer des papiers dans un coffre*. *Fig.* Diminuer l'étendue, l'action de : *resserrer ses besoins*. Rendre plus étroit : *resserrer les liens de l'amitié*. *Absolument*. Rendre le ventre moins libre : *les nêfles, les coings resserrent*. ANT. *Elargir, relâcher*.

RESSERVIR (rés-sèr) v. n. (Se conj. comme *servir*). Être employé de nouveau : *les timbres oblitérés ne peuvent resservir*. V. a. Servir de nouveau : *resservir du café*.

RESSORT (rés-sor) n. m. (de *ressortir*, sortir de nouveau). Élasticité : *le ressort de l'air*. Organe élastique, destiné à régir après avoir été plié ou comprimé : *ressort de montre*. *Par ext.* Moteur quelconque : *les ressorts de la machine humaine*. *Fig.* Activité, force, énergie : *donner du ressort à l'esprit*. Moyen pour réussir : *faire jouer tous les ressorts*.



Ressorts.

RESSORT (rés-sor) n. m. (de *ressortir*, être d'une juridiction). Étendue de juridiction : *le ressort d'un tribunal, d'une cour*. Limite de compétence de chaque corps judiciaire. *Par ext.* Avoir pouvoir, compétence : *cela n'est pas de mon ressort*. Juger en dernier ressort, sans appel.

RESSORTIR (rés-sor-tir) v. n. (Se conj. comme *sortir*). Sortir de nouveau, sortir après être entré. Apparaître nettement par un effet de contraste : *faire ressortir les défauts d'autrui*. Résulter, déduire : *ce qui ressort de cet aveu*. ANT. *Revenir*.

RESSORTIR (rés-sor-tir) v. n. (Se conj. comme *finir*). Être d'une juridiction, de la compétence, du ressort de : *affaire qui ressortit au juge de paix*.

RESSORTISSANT (rés-sor-ti-san), **E** adj. Qui ressortit à une juridiction : *procès ressortissant à la cour d'appel*.

RESSOURDER (rés-sou-dè) v. a. Souder de nouveau.

RESSOURCE (rés-sour-sè) n. f. (de l'anc. vx. fr. *ressourdre*). Ce à quoi on a recours, dans une extrême fâcheuse, pour se tirer d'embaras : *un homme habile a mille ressources*. Homme de ressource, homme fertile en expédients. *Sans ressource*, sans remède. Pl. Argent, hommes, etc. : *les ressources de la France*.

RESSOUVANCE (rés-sou) n. f. Nouvelle souvenance : *ressouvenir*. (Peu us.)

RESSOUVENIR (rés-sou) n. m. Souvenir, mémoire : *les souvenirs du passé*.

RESSOUVENIR (rés-sou) (SE) v. pr. (Se conj. comme *venir*). Se souvenir de nouveau ; se souvenir après avoir oublié.

RESSUAGE (rés-su-a-je) n. m. Action de ressuier. Opération métallurgique, qui consiste à faire sortir par lixivation, par battage, etc., d'un métal, certaines parties étrangères qui y sont alliées.

RESSUER (rés-su-è) v. n. (du préf. *re*, et de *suer*). Suer de nouveau. En parlant de certains corps, rendre de l'humidité intérieure : *en temps de dégel, les murailles ressuient*.

RESSUI (rés-su-i) n. m. (de *ressuyer*). Vêner. Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher, après la pluie ou la rosée du matin.

RESSUEMENT (rés-su-man) n. m. Evaporation d'une partie de l'humidité naturelle de la terre ou des grains. (Peu us.)

RESSUSCITER (rés-su-si-tè) v. a. (du lat. *ressuscitare*, réveiller). Ramener de la mort à la vie : *Jésus, raconte l'Évangile, ressuscite Lazare*. *Fig.* Renouveler, faire revivre : *ressusciter une mode*. V. n. Revenir de la mort à la vie : *Jésus ressuscita le troisième jour*.

RESSUYER (rés-su-tè) v. a. (Se conj. comme *appuyer*). Essuyer de nouveau. Sécher : *le vent ressuie bien les étoffes mouillées*.

RESTANT (rés-tan), **E** adj. Qui reste : *il est le seul héritier restant*. Poste restante, bureau restant, mots qui, inscrits sur une lettre, un télégramme, etc., indiquent qu'ils doivent rester au bureau récepteur, jusqu'à ce que celui à qui ils sont adressés vienne les réclamer. N. m. Ce qui reste. ANT. *Partant*.

RESTAURANT (rés-tò-ran), **E** adj. Qui restaure : *aliment très restaurant*. N. m. Ce qui restaure : *le vin est un restaurant*. *Par ext.* Établissement public où l'on mange : *restaurant à prix fixe*.

RESTAURATEUR, TRICE (rés-tò) n. Qui répare : *restaurateur d'un tableau*. Qui rétablit dans son éclat, sa splendeur : *Pétrarque fut un des grands restaurateurs des lettres antiques*. N. m. Celui qui tient un établissement public où l'on donne à manger.

RESTAURATIF, IVE (rés-tô) adj. Qui restaure. Qui rétablit les forces. (Peu us.)

RESTAURATION (rés-tô-ra-si-on) n. f. (de restaurer). Réparation, rétablissement; restauration d'un monument. *Fig.* Nouvelle existence donnée à une institution; la restauration des lettres. Rétablissement, sur le trône, d'une dynastie déchue; la restauration des Stuarts, des Bourbons. Sur les bords du Rhin, dans la Suisse allemande, restaurant. Absolu. *La Restauration*. v. *Part. hist.*

RESTAURER (rés-tô-er) v. a. (lat. restaurare). Rétablir en bon état; restaurer ses forces et, *fig.*, rétablir dans la prospérité; restaurer les lettres. Faire des réparations à; restaurer une statue. Rétablir sur le trône; restaurer une dynastie.

RESTE (rés-te) n. m. (de rester). Ce qui demeure d'un tout, dont on a retranché une ou plusieurs parties; le reste d'une somme. Trace; un reste d'espoir. Mets entamés, mais non entièrement consommés dans un repas; manger les restes. *Arith.* Différence entre deux quantités, comme dans la soustraction. Être en reste, être redevable d'une partie, d'une plus forte somme. *Au fig.*: être en reste de politesse. Jouer son reste, employer ses dernières ressources. Jouir de son reste, jouir des derniers moments d'une situation qu'on va perdre. Ne pas demander son reste, se retirer promptement et sans rien dire. Pl. Cadavre, ossements humains: les restes d'un grand homme. Loc. adv. : Du reste, autant et plus qu'il ne faut. Au reste, du reste, au surplus, d'ailleurs.

RESTER (rés-té) v. n. (du lat. restare, s'arrêter). — Prend l'auxil. avoir ou être, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état. Demeurer, après qu'on a retranché une ou plusieurs parties; chateaux dont il ne reste que des ruines. Durer, persister: un livre qui restera. Continuer à être dans un certain état; un esprit faux reste toujours faux. Stationner dans un lieu; rester ou l'on est. Mettre du temps; vous êtes resté trop longtemps à faire cela. En rester là, ne pas aller plus loin. Rester sur le champ de bataille, être tué. **ANT. Partir.**

RESTIPULER (rés-ti-pu-lé) v. a. Stipuler de nouveau, ou réciproquement. (Peu us.)

RESTITUABLE (rés-ti) adj. Que l'on doit rendre; avance restituable dans un délai fixé.

RESTITUER (rés-ti-tu-é) v. a. (du lat. restituere, replacer). Rendre ce qui a été pris ou ce qui est possédé indûment; restituer le bien d'autrui. *Par ext.* Faire recouvrer; restituer à une famille son ancienne splendeur. Remettre en son premier état; restituer un monument, un texte.

RESTITUTEUR (rés-ti) n. m. Celui qui restitue, qui rétablit quelque chose.

RESTITUTION (rés-ti-tu-si-on) n. f. Action de restituer; opérer une restitution. Chose restituée.

RESTITUTOIRE (rés-ti) adj. Qui sert à restituer. Qui a rapport aux restitutions; décision restitutive.

RESTRÉINDRE (rés-trin-dre) v. a. (lat. restringere; de re, et stringere, étreindre. — Se conj. comme craindre.) Réduire, limiter; restreindre le sens d'une proposition; restreindre ses desirs. **Se restreindre** v. pr. Réduire sa dépense.

RESTRICTIF (rés-trik-tif), **IVE** adj. Qui restreint, qui limite; clause restrictive.

RESTRICTION (rés-trik-si-on) n. f. (lat. restrictio). Action de restreindre. Condition qui restreint; apporter des restrictions à son obéissance. Restriction mentale, réserve, acte secret de l'esprit par lequel les paroles que l'on prononce sont restreintes à un sens qui n'est pas leur sens naturel.

RESTRINGENT (rés-trin-jan), **E** adj. *Méd.* Qui a la vertu de resserrer une partie relâchée; eau restringente. N. m. : appliquer un restringent.

RÉSULTANT (zul-tan), **E** adj. Qui résulte. N. f. *Mécan.* Force qui, au point de vue de l'effet, peut remplacer deux ou plusieurs forces appliquées à un point matériel ou à un corps solide; la résultante se calcule par application du théorème du parallélogramme des forces.

RÉSULTAT (zul-ta) n. m. Ce qui résulte d'une action, d'un fait, d'un principe, d'une opération mathématique; le résultat d'une division.

RÉSULTER (zul-té) v. n. (N'est usité qu'à l'infin., aux participes et aux 3^{es} pers.) S'ensuivre, être la conséquence logique de.

RÉSUMÉ (zu-mé) n. m. Précis, abrégé, sommaire; résumé d'histoire de France. **Au résumé**, ou **résumé** loc. adv. En résumé, en récapitulant tout.

RÉSUMER (zu-mé) v. a. (du lat. resumere, reprendre). Rendre en peu de mots ce qui a été dit ou écrit plus longuement; la péroraison résume tout le discours. **Se résumer** v. pr. Prendre sommairement ce qu'on a dit plus au long et conclure.

RÉSURE (zu-re) n. f. Filet à pêcher la sardine.

RÉSURRECTION (zu-rék-si-on) n. f. (lat. resurrectio; de resurgere, se relever). Retour de la mort à la vie; la résurrection des morts. Pête où l'Eglise catholique célèbre la résurrection de Jésus-Christ. Tableau qui représente la résurrection du Christ, (en ce sens, comme dans le précédent, prend une majuscule). *Par exagér.* Retour à la santé. *Fig.* Retour au succès, au progrès; la résurrection des arts.

RÉSURRECTIONNISTE (zu-rék-si-o-nis-te) ou **RÉSURRECTIONNISTE** n. m. En Angleterre, criminel qui détérte furtivement les cadavres pour les vendre aux chirurgiens.

RÉTABLE ou mieux **RÉTABLE** n. m. (du lat. retro, en arrière, et de table). Ornement d'architecture ou de menuiserie sculptée, contre lequel est appuyé l'autel; le rétable de l'église d'Abbeville est une merveille.

RÉTABLIR v. a. Remettre en son premier ou en meilleur état; rétablir un temple. Ramener, faire renaître; rétablir l'ordre. Redonner de la vigueur; rétablir sa santé. **Se rétablir** v. pr. Recouvrer la santé.



A, rétable.

RÉTABLISSEMENT (bli-se-man) n. m. Action de rétablir. Etat de ce qui est rétabli. Absolu. Retour à la santé; je vous souhaite un prompt rétablissement. *Gymn.* Action de se soulever sur les poignets.

RÉTAILLE (ta, ll ml), n. f. Morceau retranché d'une chose (peau, étoffe, etc.) qu'on a façonnée.

RÉTAILLER (ta, ll ml), é, v. a. Tailler de nouveau. Refaire des stries; retailier une meule.

RÉTAMER n. m. Action de rétamer.

RÉTAMER (mé) v. a. Faire subir de nouveau l'étamage à des ustensiles de cuisine.

RÉTAMER n. et adj. m. Ouvrier qui rétame.

RÉTAPER (pé) v. a. Remettre à neuf, en parlant d'un chapeau. *Par ext.* Réparer un objet quelconque.

RÉTAARD (tar) n. m. Fait d'arriver trop tard; le train est en rétaard. Ralentissement du mouvement d'une horloge, d'une montre. **ANT. Avancer.**

RÉTARDATAIRE (tê-re) adj. Qui est en rétaard; soldat, contribuable rétaardataire. Substantiv. : attendre les rétaardataires.

RÉTARDATEUR, TRICE adj. *Physiq.* Qui ralentit un mouvement; frottement rétaardateur.

RÉTARDATION (si-on) n. f. *Physiq.* Action de rétaarder, de ralentir.

RÉTARDEMENT (man) n. m. Délai, action de rétaarder. Obus, bombe, torpille à rétaardement, engin dont la déflagration au point de chute est différée de quelques instants, grâce à un dispositif spécial.

RÉTARDER (dê) v. a. (lat. retardare). Différer; rétaarder un paiement. Faire arriver plus tard; les mauvais chemins nous ont rétaardés. Rendre moins rapide; l'ignorance des foules rétaarde le progrès. Rétaarder une pendule, en mettre les aiguilles sur une heure moins avancée. V. n. Aller trop lentement; l'horloge rétaarde. Être arriéré, en rétaard pour les idées; écrivain qui rétaarde sur son temps. **ANT. Avancer.**

RÉTÂTER (té) v. a. Tâter de nouveau. *Fig.* Sonder de nouveau. V. n. Goûter de nouveau d'une chose.

RÉTENDRE (tin-dre) v. a. (Se conj. comme craindre.) Tendre de nouveau.

RÉTENDRE (tan-dre) v. a. Tendre de nouveau; rétaendre un piège.

RÉTENIR v. a. (du préf. re, et de tenir. — Se conj. comme tenir.) Faire demeurer; rétaenir quelqu'un à dîner. S'opposer à l'effet prochain d'une action;

*retenir ses larmes ; retenir le bras prêt à frapper. Arrêter, maintenir ; retenir un cheval qui s'emporte. Modérer, réprimer ; retenir sa colère. Garder dans sa mémoire ; retenir par cœur. Ravois : je voudrais retenir mon argent. Garder par devers soi ce qui est à un autre. Conserver ; retenir l'accent de son pays. S'assurer par précaution ; retenir une place à la diligence. Engager d'avance ; retenir un domestique. Déduire, prélever ; retenir tant sur la paye d'un employé. Dr. Garder contre quelqu'un un chef d'accusation ; retenir une cause. Se juger compétent pour un procès. Arith. Retenir un chiffre. Le réserver pour le joindre aux chiffres de la colonne suivante. Se retenir v. pr. S'accrocher à quelque chose pour ne pas tomber. Se modérer, se réprimer. Différer de satisfaire aux besoins naturels. ANX. **Relâcher.***

RETEINTER (*tan-té*) v. a. Tenter de nouveau.

RETEINTER TRICE (*tan*) adj. Qui sert à retenir ; le pouvoir retenir d'un ressort.

RETENTION (*tan-si-on*) n. f. (lat. *retentio*). Action de retenir, de réserver. Méd. Fait qu'un liquide destiné à être évacué du corps y est conservé dans une cavité ; *retention d'urine.*

RETENTIONNAIRE (*tan-si-on-naire*) n. Personne qui retient ce qui appartient à d'autres.

RETENTIR (*tan* v. n. du préf. *re*, et du lat. *tingere*, tinter). Se faire entendre, résonner : la trompette retentit. Se reproduire par contre-coup : chose qui retentit dans tout l'organisme.

RETENTISSANT (*tan-ti-san*). E adj. Qui retentit ; voir *retentissant*. Sonore : des mots retentissants, mais vides de sens.

RETENTISSEMENT (*tan-ti-se-man*) n. m. Action de retentir. Son renvoyé avec éclat. Fig. Effet réflexe, propagé d'un point à un autre ; le retentissement d'un tremblement de terre ; cette nouvelle a eu un grand retentissement.

RETENUM (*ré-tin-tom*) n. m. (mot lat.). Partie d'un arrêt que les juges tenaient secrète. Fam. Ce qu'on tient en réserve ; ce qu'on ne dit pas.

RETENUE (*nd*) n. f. (de *retenir*). Modération, discrétion, modestie : la retenue d'une femme. Action de garder ; retenue des marchandises par la douane. Ce qu'on retient sur un traitement, une pension, etc., pour assurer une retraite. Privation de récréation ou de sortie dans les collèges : mettre un élève en retenue. Assujettissement des extrémités d'une poutre dans un mur. Cordage servant à maintenir un objet que l'on hisse. Espace qui s'étend entre deux écluses. Arith. Nombre réservé pour être joint aux chiffres de la colonne suivante.

RETERÇAGE ou **RETERSAGE** (*târ-sa-je*) n. m. Action de retercer.

RETERCER ou **RETERSER** (*târ-sé*) v. a. (du préf. *re*, et de *tercer*. — *Retercer* prend une cédille sous le *c* devant a et o ; il *reterça*, nous *reterçons*.) Donner un quatrième labour à la vigne.

RETEIARE (*si-ère*) n. m. (lat. *retarius* ; de *rete*, filet). Gladiateur romain, armé d'un trident, d'un poignard et d'un filet dans lequel il cherchait à envelopper son adversaire armé de pied en cap : les *reteiaires* combattaient contre les *mirrillons*. (V. *GLADIATEUR*.)

RETÉCENCE (*san-se*) n. f. (lat. *reticentia*). Omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire : faire une *retécence*. Rhét. Figure par laquelle celui qui parle s'arrête avant d'avoir achevé l'expression de sa pensée, tout en laissant entendre ce qu'il ne dit pas.

RETICULAIRE (*lâ-ve*) adj. En forme de réseau : tracé *reticulaire*.

RETICULE n. m. (du lat. *reticulum*, petit filet). Autrefois, filet dans lequel les femmes enfermaient leurs cheveux. Petit sac que les femmes portaient à la main pour y mettre de menus objets et qui, parfois, par corruption, est appelé à tort *ridicule*. Physiq. Disque percé d'une ouverture circulaire coupée par deux fils très fins, qui se croisent à angle droit et servent à viser dans les lunettes astronomiques et terrestres.

RETICULÉ, E adj. (de *reticule*). Qui figure un réseau : tissu *reticulé*. Appareil *reticulé*, sorte de maçonnerie, de revêtement employé par les Romains, et formé de petites pierres ou briques carrées disposées en réseau. Porcelaine *reticulée*, porcelaine à deux enveloppes, dont l'extérieure est découpée à jour.

RETËTE, IVE adj. (du lat. *restare*, rester debout). Qui s'arrête ou recule au lieu d'avancer : cheval *retif*. Fig. Difficile à conduire, à persuader : caractère, esprit *retif*. ANX. **Docile, maniable.**

RETIFORME adj. (du lat. *rete*, retis, filet, et de *forme*). Qui offre la forme d'un réseau. (Peu us.)

RETINAÏCLE n. m. Petit corps glanduleux des masses polliniques des orchidées.

RETINE n. f. (du lat. *rete*, retis, réseau). La plus intérieure des enveloppes membraneuses du globe de l'œil : la *retine* est formée par l'épanouissement du nerf optique.

RETINERVE (*nèr-ve*) adj. (du lat. *rete*, retis, réseau, et de *nervere*). Qui présente des nerfures réticulées.

RETËNITE n. f. (de *retine*) Inflammation de la rétine.

RETRAIÈRE n. f. (ital. *ritirata*). Fortif. Abri derrière lequel on se retire pour continuer à se défendre, après l'enlèvement d'un ouvrage plus avancé.

RETRAIION (*si-on*) n. f. Action d'imprimer le verso d'une feuille de papier. Presse à *retraition*, presse typographique imprimant le recto et le verso d'une feuille.

RETRËRE, E adj. Peu fréquenté : lieu *retré*. Vie *retrée*, qui s'écoule dans la retraite. Être *retré* des affaires, ne plus s'en occuper.

RETRÈTEMENT (*man*) n. m. Contracture, raccourcissement, en parlant des nerfs, des muscles.

RETRËRE (*ré*) v. a. Tirer de nouveau. Tirer à soi. Porter en arrière : *retrier la jambe*. Extraire : *retrier une balle d'une plaie*. Tirer une personne, une chose de l'endroit où elle était : *retrier un enfant du collège, quelqu'un de la rivière*. Oter, reprendre : *retrier une arme à un enfant, sa confiance à quelqu'un*. Retracter : *retrier un mot injurieux*. Donner asile : *il m'a retré* chez lui. Dégager : *retrier sa parole*. Percevoir, recueillir : *retrier tant d'un bien*. Se *retrier* v. pr. S'en aller, s'éloigner : *se retrier à la campagne*. Rentrer chez soi : *se retrier de bonne heure*. Battre en retraite : *armée qui se retire*. Rentrer dans son lit : *la rivière se retire*. Quitter un genre de vie, sa profession ; *se retrier du monde, du service*. Se *retrier* : *cette étoffe se retire*.

RETRËRONS (*ron*) n. m. pl. Laine restée dans le peigne, après le peignage.

RETRËTE ou **RETRËTIVË** n. f. Humeur rétive. (Peu us.)

RETOMBÉ (*ton-bé*) n. f. Archit. Syn. de *RETOMBÉE*. Adm. Feuilles de *retombe*, feuilles collées à un état, pour recevoir les observations d'un vérificateur.

RETOMBÉE (*ton-bé*) ou **RETOMBE** (*ton-bé*) n. f. Naissance d'une voûte ou d'une arcade au-dessus des pieds-droits, qu'on peut poser sans cintre.

RETOMBER (*ton-bé*) v. n. (Prend ordinairement l'auxil. *être*, rarement l'auxil. *avoir*.) Tomber de nouveau ; *blessé qui retombe*. Tomber après s'être élevé : *la vapeur retombe en pluie*. Être pendant : *lianes qui retombent en guirlande*. Fig. Être attaqué de nouveau d'une maladie dont on croyait être guéri : *retomber dans une crise de paludisme*. Tomber de nouveau dans un mal : *retomber dans l'impiété*. Revenir, après un détour : *conversation qui retombe sur les mêmes sujets*. Peser : *le blâme retombera sur lui*.

RETOÑDEUR n. et adj. m. Ouvrier qui retond.

RETOÑDRE v. a. Tondre de nouveau. Archit. Tailler pour refaire les parties superficielles.

RETOÑQUER (*ké*) v. a. Pop. Refuser à un examen : *retoñquer un candidat*.

RETOÑDEMENT (*man*) ou **RETOÑDAGE** n. m. Action de retondre. Résultat de cette action.

RETOÑDERIE (*ri*) Atelier de retordage.

RETOÑDEUR, EUSE (*eu-se*) n. Personne qui retord les fils.

RETOÑDOIR n. m. Sorte de bâton pour retordre les matières filamenteuses. Syn. *RETOÑSOIR*.

RETOÑDRE v. a. Tordre de nouveau. Fig. *Dorner du fil à retordre à quelqu'un*, lui susciter des embarras ; lui rendre la victoire pénible.



Réticula.

RÉTORQUABLE (*hab-le*) adj. Qui peut être rétorqué : argument rétorquable.

RÉTORQUER (*hé*) v. a. (lat. *retorque*). Tourner contre son adversaire les arguments, les raisons dont il s'est servi : rétorquer un raisonnement.

RETORS (*tor*), **E** adj. (anc. partic. de *retordre*). Qui a été torturé plusieurs fois : fils retors ; soie retorse. Fig. Fin, rusé, artificieux : un procédurier retors. N. m. : c'est un retors.

RETORSIF, **IVE** adj. Qui consiste à retorqueur : objection retorsive.

RETORSION n. f. Action de retorqueur.

RETOUCHE n. f. Action de retoucher. Correction faite après coup : retouche d'une photographie.

RETOUCHER (*ché*) v. a. Toucher de nouveau. Fig. Corriger certaines parties de : retoucher un cliché photographique. Perfectionner : retoucher un ouvrage, et v. n. : retoucher à un ouvrage. Syn. CHÂTIER, CORRIGER.

RETOUCHEUR, **EUSE** (*eu-se*) n. Personne qui fait de la retouche.

RETOUPER (*pé*) v. a. Reprendre un ouvrage de poterie qui a été manqué.

RETOUR n. m. (subst. verb. de *retourner*). Action de revenir à un endroit d'où l'on était parti : le retour annuel des hirondelles. Répétition : le retour des mêmes motifs musicaux. Renvoi d'une lettre de change, d'un billet non payé à un client, à un compte courant. Coude, angle d'une ligne, d'une surface : retour d'une façade. Fig. Vicissitude des affaires : les retours de la fortune. Ce qu'on ajoute pour égaliser un échange : donnez-moi tant de retour. Réciprocité de sentiments : l'amitié exige du retour ; payer de retour une personne qui vous aime. Faire un retour sur soi-même, faire de sérieuses réflexions sur sa conduite. Retour d'âge, âge auquel la vie humaine commence à décliner. Être sur le retour, commencer à vieillir. Être de retour, être revenu. Être sur son retour, être près de partir pour retourner. Dr. Droit en vertu duquel un donateur rentre en possession de choses par lui données, au cas de précedes du donataire. Pl. Sinuosités : les tours et retours d'une rivière, d'un labyrinthe. Sans retour loc. adv. A jamais, pour toujours. En retour de loc. prép. En récompense de. ANT. DÉPART.

RETOURNAGE n. m. Action de retourner les boyaux pour en gratter l'intérieur.

RETOURNE n. m. Carte qu'on retourne à certains jeux.

RETOURNEMENT (*man*) n. m. Action de retourner dans un autre sens.

RETOURNER (*né*) v. a. Tourner de nouveau. Tourner dans un autre sens : retourner du foie. Examiner en tous sens : retourner un projet. Sonder de nouveau : tourner et retourner un prévenu. Faire changer d'avis : retourner quelqu'un. Troubler : spectacle qui vous retourne. Renvoyer : retourner un manuscrit à son auteur. Retourner le sol, remuer la terre. Retourner une carte, la placer de manière qu'on voie la figure. Retourner une robe, un habit, les refaire en mettant l'envers au dehors. V. n. Aller de nouveau : retourner dans son pays. Être reporté ; méchanceté qui retourne à son auteur. Être restitué : terre qui retourne à son premier propriétaire. Se remettre, se livrer de nouveau : retourner au travail, au combat. Se retourner v. pr. Se tourner dans un autre sens ; regarder derrière soi. Fig. Prendre des biais : il saura bien se retourner. S'en retourner, s'en aller. V. impers. De quoi retourna-t-il ? que se passe-t-il ? et, au jeu, quelle est la couleur retournée ?

RETRACEMENT (*man*) n. m. Action de retracer. (Peu us.)

RETRACER (*sé*) v. a. (Prend une cédille sous le c devant a et o il *tracaga*, nous *tracagons*). Tracer de nouveau ou autrement : retracer un plan, Fig. Raconter, exposer : retracer les événements d'une époque. Se retracer v. pr. Se rappeler : se retracer l'image de... Être rappelé : ce fait se retrace à mon esprit.

RETRACTABLE (*trak-ta-ble*) adj. Qui peut être retracté ; concession retractable.

RETRACTATION (*trak-ta-si-on*) n. f. Action de se retracer : faire une retractation publique.

RETRACTER (*trak-té*) v. a. (du lat. *retractum*, supin de *retrahere*, même sens). Tirer en arrière : le colimaçon retracte ses cornes. Fig. Désavouer l'opinion qu'on avait avancée ; retirer ce qu'on a dit. Se retracter v. pr. Se dédire : se retracter publiquement.

RETRACTIF (*trak-tif*), **IVE** adj. Qui produit une rétraction : force retractive.

RETRACTILE (*trak-ti-le*) adj. Qui a la faculté de se retracer, de se retirer en dedans : les griffes du chat sont retractiles.

RETRACTILITÉ (*trak-ti*) n. f. Qualité de ce qui est retractile. (Peu us.)

RETRACTIION (*trak-si-on*) n. f. (de *retracter*). Méd. Raccourcissement, contraction d'une partie.

RETRADUIRE v. a. (Se conj. comme *conduire*). Traduire de nouveau ou sur une traduction.

RETRAIRE (*tré-re*) v. a. (du lat. *retrahere*, retirer. — Se conj. comme *trahire*). Dr. Exercer un retrait.

RETRAIT (*tré*), **E** adj. Blas. Se dit d'une pièce de longueur qui ne touche au bord de l'écu que par l'une de ses extrémités. Chef retrait, chef qui n'occupe que la moitié de sa longueur habituelle.

RETRAIT (*tré*) n. m. Diminution de volume, éprouve par un corps qui se resserre. Action de retirer un projet présentée dans une assemblée : retrait d'un projet de loi. Retrait d'emploi, action de retirer un emploi à celui qui l'exerçait. Dr. Action de retirer, de reprendre un bien, un droit qui avait été aliéné. Lieu secret pour les nécessités naturelles. (Peu us.)

RETRAITE (*tré-te*) n. f. (du lat. *retrahere*, retirer). Action de se retirer : l'heure de la retraite a sonné. Marche rétrograde d'une troupe après un combat désavantageux : l'ennemi est en pleine retraite. Bataille en retraite, se retirer devant l'ennemi. Par ext. Céder. Obligation, pour les militaires, de rentrer à une certaine heure ; signal qu'on leur donne en conséquence : battre, sonner la retraite. Etat d'une personne retirée des affaires, du tumulte du monde : Charles-Quint voulut mourir dans la retraite ; lieu où elle se retire : paisible retraite. Etat de l'employé, de l'officier retiré du service et recevant une pension : militaire en retraite ; la pension elle-même : avoir tant de retraite. Caisse de retraite, institutions organisées par l'Etat pour assurer, moyennant des versements annuels effectués pendant un certain temps, une pension de retraite à certaines catégories de personnes : caisse de retraite pour la vieillesse, caisse de retraite des ouvriers mineurs, etc. V. PENSION. Eloignement momentané du monde, pour se préparer à un devoir important de religion ou se livrer à des actes de piété : faire huit jours de retraite. Action des eaux qui rentrent dans leur lit. Recul en arrière d'un alignement.

RETRAITE (*tré-te*) n. f. (du préf. re, et de *traite*). Comm. Traite faite sur un correspondant pour rentrer dans les fonds, avec frais et accessoires, d'une traite impayée et protestée. Lettre de change qu'un négociant, un banquier tire sur le négociant ou le banquier qui vient d'en tirer une sur lui.

RETRAITE (*tré-té*), **E** adj. Qui est à la retraite, qui reçoit une pension de retraite : officier retraité. N. m. : tous les retraités d'un département.

RETRAITER (*tré-té*) v. a. Mettre à la retraite : retraiter un officier. Traiter de nouveau : les aventures de Médée ont été souvent retraitées par les poètes tragiques.

RETRACEMENT (*man*) n. m. Action de retrancher ; suppression. Fortif. Ouvrage de défense et plus particulièrement ouvrage de fortification passagère. (V. FORTIFICATION.) Fig. Position de défense : attaquer quelqu'un dans ses derniers retranchements.

RETRANCHER (*ché*) v. a. Oter quelque chose d'un tout : retrancher un passage d'un ouvrage. Supprimer : on lui a retranché sa pension. Fortifier par des retranchements : retrancher une position. Se retrancher v. pr. Se fortifier : l'ennemi se retranche derrière ses remparts. Fig. Recourir à un moyen de défense contre les reproches : se retrancher derrière un prétexte.

RETRANScrire (*trans-tri-re*) v. a. (Se conj. comme *écrire*). Transcrire de nouveau.

RETRAVAILLER (*va, il mil., é*) v. a. et n. Travailler de nouveau.

RETRAVERSER (*ver-sé*) v. a. et n. Traverser de nouveau.

RETRAYANT (*tré-ian*), E adj. Personne qui exerce un retrait.

RÉTRÉCI, E adj. Borné, étroit : *esprit rétréci*. ANT. **Elargi**.

RÉTRÉCIR v. a. (du préf. *re*, et de *étrécir*). Rendre plus étroit. Fig. Diminuer l'ampleur, la capacité : *occupation qui rétrécit l'esprit*. V. n. et **se rétrécit** v. pr. Devenir plus étroit : *ce drap a rétréci, s'est rétréci*. Fig. Perdre de son ampleur. ANT. **Elargir**.

RÉTRÉCISSEMENT (*si-se-man*) n. m. Action de rétrécir ; état d'une chose rétrécie. ANT. **Elargissement**.

RETREMPER (*tran-pé*) v. a. Tremper de nouveau : *retemper du linge dans l'eau*. Donner une nouvelle trempe : *retemper une lame d'acier*. Fig. Redonner de la force, de l'énergie : *le matheur retempe les hommes*. **Se retemper** v. pr. : *se retemper dans l'adversité*.

RÉTRIBUER (*bu-é*) v. a. (lat. *retribuere*). Donner à quelqu'un un salaire, une récompense : *rétribuer un employé*.

RÉTRIBUTION (*si-on*) n. f. (de *rétribuer*). Salaire, récompense : *payer une lourde rétribution*.

RÉTRO (du lat. *retro*, en arrière) préfixe qui exprime le mouvement d'avant en arrière. N. m. Fam. Au billard, effet de recul : *faire un rétro*.

RÉTROACTIF (*ak-tif*), **IVE** adj. (du préf. *retro*, et de *actif*). Qui agit sur le passé : *les lois n'ont pas, en principe, d'effet rétroactif*.

RÉTROACTION (*ah-si-on*) n. f. Effet de ce qui est rétroactif.

RÉTROACTIVEMENT (*ak-ti-ve-man*) adv. D'une manière rétroactive.

RÉTROACTIVITÉ (*ak-ti*) n. f. Qualité de ce qui est rétroactif : *la rétroactivité d'une mesure*.

RÉTROCÉDANT (*dan*), E n. Qui fait une rétrocession.

RÉTROCÉDER (*dé*) v. a. (du préf. *retro*, et de *céder*). -- Se conj. comme *accélérer*. Céder ce qui nous a été cédé auparavant. Céder une chose achetée pour soi-même.

RÉTROCESSIF (*sé-sif*), **IVE** adj. Qui fait une rétrocession : *acte rétrocessif*.

RÉTROCESSION (*sé-si-on*) n. f. Acte par lequel on rétrocède un droit acquis : *faire rétrocession d'une terre*.

RÉTROCESSIONNAIRE (*sé-si-on-é-re*) n. A qui l'on rétrocède.

RÉTROFLEXION (*flek-si-on*) n. f. Inflexion en arrière.

RÉTROGRADATION (*si-on*) n. f. Action de rétrograder. Mesure disciplinaire, par suite de laquelle un sous-officier retourne au grade de caporal ou brigadier, ou bien à un emploi inférieur du grade de sous-officier : *encourir la rétrogradation*. Astr. Mouvement rétrograde.

RÉTROGRADE adj. (de *rétrograder*). Qui va, qui se fait en arrière : *marche rétrograde*. Fig. Qui est opposé au progrès : *esprit rétrograde*.

RÉTROGRADER (*dé*) v. n. (dupr. *retro*, et du lat. *gradi*, marcher). Revenir en arrière : *l'armée a rétrogradé*. Fig. Marcher en sens inverse du progrès. Astr. Se mouvoir dans un sens rétrogradé. *Milit.* Être soumis à la rétrogradation.

RÉTROGRESSION (*gré-si-on*) n. f. (du préf. *retro*, et du lat. *gressus*, marche). Mouvement en arrière.

RÉTROSPÉCTIF (*spék-tif*), **IVE** adj. (du préf. *retro*, et du lat. *aspicere*, regarder). Qui regarde en arrière, qui se rapporte au passé : *revue rétrospective*.

RÉTROSPÉCTIVEMENT (*spék-ti-ve-man*) adv. D'une manière rétrospective.

RETROUSSAGE (*trou-sa-je*) n. m. Quatrième façon donnée à la vigne, un peu avant la vendange.

RETROUSSÉ (*trou-sé*), E adj. Relevé : *nez retroussé*.

RETROUSSEMENT (*trou-sé-man*) n. m. Action de retrousser, de se retrousser.

RETROUSSER (*trou-sé*) v. a. Relever : *retrousser ses cheveux*. **Se retrousser** v. pr. Relever son

vêtement, sa jupe, pour éviter de les salir dans la poussière ou la boue.

RETROUSSIS (*trou-si*) n. m. Partie du bord d'un chapeau retroussée à l'ancienne mode. Partie d'un vêtement, qui est retroussée : *habit bleu avec des retroussis jaunes*. Revers de botte.

RETRIOUVER (*vé*) v. a. Trouver de nouveau. Trouver une chose perdue, oubliée : *retrouver une clef égarée*. Retourner vers quelqu'un : *j'irai vous retrouver*. Fig. Reconnaître : *on ne retrouve plus cet auteur dans ses derniers écrits*. **Se retrouver** v. pr. Se trouver de nouveau après une absence. Reconnaître son chemin après s'être égaré.

RETRORSION (*ver-si-on*) n. f. (du préf. *retro*, et du lat. *versum*, supin de *vertere*, tourner). Action de se renverser. (Peu us.)

RETS (*ré*) n. m. (lat. *rete*). Filet pour prendre des oiseaux, des poissons. Fig. Ruse, piège, embûche : *se laisser prendre dans les rets d'une coquette*.

RECHILNIEN, ENNE (*hli-ni-in, é-ne*) adj. Se dit, par opposition à *érasmien*, du système de prononciation du grec, préconisée par le philologue Reuchlin et analogue à la prononciation du grec moderne.

RÉUNI, E adj. Droits réunis, nom donné, sous le premier Empire, aux contributions indirectes réunies en une seule administration : *les droits réunis furent très impopulaires*. ANT. **Dispersé**.

RÉUNION n. f. Action de réunir : *réunion de la Bourgogne à la France*. Rapprochement de parties distinctes : *réunion des levées d'une plaine*, et fig. groupement : *réunion des partis politiques*. Assemblée de personnes : *réunion nombreuse*. ANT. **Dispersion**.

RÉUNIR v. a. (du préf. *re*, et de *unir*). Rapprocher, rejoindre ce qui était séparé : *réunir les deux bouts d'une corde*. Unir, faire communiquer une chose avec une autre : *cette galerie réunit les deux pavillons*. Assembler ce qui était éparé : *réunir les rayons du soleil au moyen d'une lentille*. Fig. Grouper : *réunir des preuves*. Fig. Réconcilier : *l'intérêt réunit les hommes*. **Se réunir** v. pr. Se rassembler : *se réunir dans un bois*. Fig. Concourir : *tout se réunit pour m'accabler*. ANT. **Disperser, épariller**.

RÉUNISSAGE (*ni-sa-je*) n. m. Action de réunir des fils de coton dans les filatures.

RÉUNISSEUSE (*ni-seu-ze*) n. f. Machine qui, dans les filatures de laine peignée et de coton, réunit les rubans pour en former des bobines.

RÉUSSI (*u-si*), E adj. Exécuté avec succès : *entreprise bien réussie*. Distingué en son genre : *une soirée réussie*.

RÉUSSIR (*u-sir*) v. n. (ital. *riuscire*). Avoir un résultat bon ou mauvais : *expédition qui n'a pas réussi*. Avoir un bon résultat : *l'audace réussit souvent*. Avoir du succès : *réussir en tout*. Parvenir à : *j'ai enfin réussi à lui parler*. S'accroître : *la vigne n'a pas réussi, cette année*. V. a. Faire avec succès : *peindre qui réussit bien le portrait*. ANT. **Echouer**.

RÉUSSITE (*u-si-te*) n. f. (de *réussir*). Résultat quelconque : *mauvaise réussite d'une affaire*. Heureux succès : *la réussite d'une entreprise*. Combinaison de cartes, de pur hasard, pour connaître le succès ou l'insuccès d'une entreprise : *faire une réussite*. ANT. **Echec**.

REVACCINATION (*vak-si-na-si-on*) n. f. Action de revacciner.

REVACCINER (*vak-si-né*) v. a. Vacciner de nouveau : *revacciner un enfant*.

REVALÉSCIERE (*lé-si*) n. f. (du lat. *revalescere*, reprendre des forces). Substance alimentaire, faite de diverses farines.

REVALIDATION (*si-on*) n. f. Action de revalider, **REVALIDER** (*dé*) v. a. Donner une nouvelle validité à un acte de procédure.

REVALOIR v. a. (Se conj. comme *valoir*.) Rendre la pareille : *je vous revaloirai cela*.

REVANCHE n. f. (subst. verb. de *revancher*). Action par laquelle on rend ce qu'on a reçu, le plus souvent en mal : *prendre une bonne revanche*. Seconde partie qu'on joue pour chercher à se racheter d'une première qu'on a perdue. *A charge de revanche*, à condition de la pareille. **En revanche** loc. adv. En compensation.

REVANCHER (*ché* v. a. (du préf. *re*, et du lat. *vindicare*, venger). Pop. Défendre, secourir quelqu'un qui est attaqué : *revancher un camarade*. **Se revancher** v. pr. Rendre la pareille.

REVASSER (*va-sé*) v. n. Faire des rêves dans un sommeil agité : *ja réassé toute la nuit*. Fig. et fam. Se livrer à des rêveries incohérentes.

REVASSERIE (*va-se-ri*) n. f. Fam. Action de rêvasser. Rêve incohérent. Chimère, utopie.

REVASSEUR (*va-seur*), **EUSE** (*eu-se*) n. Fam. Qui rêve.

RÊVE n. m. (de *réver*). Songe, ensemble d'idées et d'images qui se présentent à l'esprit durant le sommeil : *les anciens croyaient à la signification prophétique des rêves*. Fig. Imagination sans fondement, idées chimeriques : *les rêves d'un idéologue*. Idée que l'on poursuit avec passion : *des rêves de fortune*.

REVÊCHE adj. Apre au goût : *vin revêché*. Rude : étoffe *revêche*. Fig. Peu traitable, rébarbatif : *humeur revêche*. **ANT. Doux, aimable**.

REVEIL (*vè*, 11 mil.) n. m. (de *réveiller*). Passage de l'état de sommeil à l'état de veille. Fig. Retour à l'activité : *le printemps marque le réveil de la nature*. Action d'être désabusé. Batterie de tambour, sonnerie de clairon, pour éveiller : *battre, sonner le réveil*. Abréviation pour **REVEILLE-MATIN**.

REVEILLÉE (*vè*, 11 mil., é) n. f. Dans les fours de glacière, temps pendant lequel on travaille sans interruption.

REVEILLE-MATIN (*vè*, 11 mil.) ou, par abrégé. **REVEIL** n. m. Invar. Horloge dont le carillon sert à réveiller à l'heure sur laquelle on a placé d'avance une aiguille spéciale. **Bruit matinal qui éveille les gens**. Nom vulgaire d'une variété d'euphorbe.

REVEILLER (*vè*, 11 mil., é) v. a. Tirer du sommeil : *réveiller un malade*. Faire sortir d'un état de torpeur : *réveiller une personne étonnée*. Fig. Exciter de nouveau, renouveler : *réveiller le courage; réveiller des souvenirs*. **ANT. Eudormir**.

REVEILLEUR (*vè*, 11 mil., eur) n. m. Religieux chargé de réveiller les autres au cours de la nuit. Gardé de nuit, qui parcourait les rues en annonçant les heures.

REVEILLON (*vè*, 11 mil., on) n. m. Repas fait au milieu de la nuit, surtout dans la nuit de Noël : *faire un joyeux réveillon*.

REVEILLONNER (*vè*, 11 mil., o-né) v. n. Fam. Faire le réveillon.

REVÉLATEUR, TRICE n. et adj. Qui fait des révélations. **Adj.** : *circonstance révélatrice*. **N. m.** Photogr. Bain destiné au développement de l'image latente.

REVELATION (*si-on*) n. f. (lat. *revelatio*). Action de révéler : *révélation d'un secret*. Action de Dieu faisant connaître aux hommes les vérités que notre raison ne saurait découvrir, ses mystères, ses volontés, etc. Choses révélées : *les révélations de saint Jean*. La religion révélée (en ce sens, prend une majuscule).

REVELÉ, E adj. Communiqué par révélation divine : *dogme révélé; religion révélée*.

REVELER (*lé*) v. a. (lat. *revelare*; de *re*, et de *velum*, voile. — Se conj. comme *accélérer*.) Découvrir, faire connaître ce qui était inconnu et secret : *révéler une conspiration*. Photogr. Faire apparaître l'image latente sur la plaque photographique : *révéler un cliché*. Etre la marque de : *roman qui révèle un grand talent*. Faire connaître par une révélation divine. **Se révéler** v. pr. Se manifester : *son génie se révéla tout à coup*.

REVENANT (*nan*), **E** adj. Qui revient, qui plaît : *physionomie revenante*. **N. m.** Esprit. Âme d'un mort qu'on suppose revenir de l'autre monde : *le peuple à longtempers cru aux revenants*.

REVENANT-BON (*nan*) n. m. Profit éventuel. Argent qui reste entre les mains d'un comptable après qu'il a rendu ses comptes. **Bonif. Pl.** des *revenants-bons*.

REVENDAGE (*van*) n. m. Métier de revendre. [Peu us.]

REVENDEUR, EUSE (*van, eu-se*) n. Qui achète pour revendre. *Revendeuse à la toilette*, femme dont le métier est d'acheter, pour les revendre, des objets de toilette féminine.

REVENDEUR (*van, si-on*) n. f. Action de revendre une chose immobilière. **Par ext.** Réclamation d'un droit politique ou social.

REVENDIQUER (*van-di-qué*) v. a. (du préf. *re*, et du lat. *vindicare*, réclamer). Réclamer une chose qui nous appartient et qui se trouve entre les mains d'un autre : *revendiquer un droit*. Assumer, prendre sur soi : *revendiquer une responsabilité*.

REVENDEUR (*van-dèr*) v. a. Vendre ce qu'on a acheté : *revendre une chose plus cher, quelle n'a coûté*. Vendre de nouveau : *revendre plusieurs fois le même objet*. Fig. *En revendre à quelqu'un*, être plus fin que lui. **ANT. Racheter**.

REVENÈZE (*van-zè*) n. m. Invar. Retour vers le passé. Chose à laquelle on aime à revenir : *plat qui a un goût de revenèze*. Action de recommencer.

REVENIR v. n. (Se conj. comme *venir*). Venir de nouveau, ou venir une autre fois. Faire retour : *je reviens de Paris*. Réparer : *question qui revient sur l'eau*. Se produire de nouveau : *le temps passé ne revient plus*. Repousser : *ses cheveux reviennent*. En parlant des morts, apparaître : *il revient des esprits dans cette maison*. Se représenter à l'esprit par le souvenir : *son nom ne me revient pas*. S'attacher, se livrer de nouveau à : *revenir à ses études*. Produire des retours de goût désagréables : *le bouddin revient*. Fig. S'apaiser, se réconcilier : *une fois fâché, il ne revient plus*. Plaire : *sa figure me revient*. Se désabuser : *revenir d'une erreur*. Se corriger : *revenir de ses égarements*. Coûter : *ce habit me revient à tant*. **En revenir**, guérir d'une maladie. **En revenir à**, parler de nouveau de, **Revenir à la charge**, recommencer ses tentatives. **Revenir à soi**, reprendre ses sens après un évanouissement. **Revenir à ses moutons**, à son sujet principal après une digression. **Revenir sur une matière**, en parler de nouveau. **Revenir sur ce qu'on a dit**, changer d'opinion. **Revenir sur le compte de quelqu'un**, changer d'opinion à son égard. *Cela revient au même*, c'est la même chose. *Je n'en reviens pas*, j'en suis très surpris. *Il ne revient tant de bénéfice*, j'ai tant pour ma part. *Il m'est revenu que*, j'ai appris que. *Il n'en reviendra pas*, il n'en guérira pas. *Cuis*, *Faire revenir de la viande*, lui faire subir un commencement de cuisson.

REVENOIR n. m. Outil de l'horloger, qui s'en sert pour recuire l'acler, ou pour le bleuir.

REVENTE (*van-tè*) n. f. Seconde vente.

REVENU n. m. Ce que rapporte un fonds, un capital : *revenu foncier*. Fig. Avantage, profit. *Revenus publics* ou de l'Etat, ce que l'Etat retire soit des contributions, soit de ses propriétés.

REVENUE (*van*) n. f. Action de revenir. Jeune bois qui revient sur une coupe. **Vénér.** Action des bêtes qui sortent du bois pour pâturer.

RÊVER (*vè*) v. n. Songer, faire des rêves : *rêver de combats*. Etre en délire : *on rêve dans la fièvre*. Dire des choses déraisonnables : *vous rêvez, je crois*. Méditer profondément : *Archimède rêvait à un problème, quand il fut tué par un soldat romain*. V. a. Voir en rêve : *rêver un incendie*. Imaginer : *rêver un poème*. Fig. Désirer vivement : *rêver le pouvoir, les grandeurs*.

REVERBERANT (*vèr-bè-ran*), **E** adj. Qui a la propriété de reverberer.

REVERBERATION (*vèr, si-on*) n. f. Réflexion de la lumière ou de la chaleur : *la réverbération de l'incendie éclairait au loin*.

REVERBERÈRE (*vèr*) n. m. (de *réverbérer*). Miroir réflecteur adapté à une lampe pour faire converger la lumière sur un seul point. Lanterne de verre qui contient une lampe munie d'un ou de plusieurs réflecteurs, pour éclairer les rues pendant la nuit. *Foix à réverbère*, four à métaux dans lequel on utilise le calorique réfléchi.

REVERBÉRER (*vèr-bè-rè*) v. a. (du lat. *reverberare*, frapper en retour. — Se conj. comme *accélérer*.) Réfléchir, renvoyer la lumière.

REVERCHER (*vèr-ché*) v. a. Boucher les trous d'une pièce de poterie d'étain avec le fer à souder.

REVERDIR (*vèr*) v. a. Peindre en vert une seconde fois : *reverdir des contrevents*. Rendre sa verdure à : *les printemps reverdit les bois*.



Réverbère.

V. n. Redevenir vert : *les arbres reverdissent*. Fig. Rajeunir, redevenir plus fort : *ce vieillard reverdit*.

REVERDISSEMENT (*vér-di-se-man*) n. m. Action de reverdir.

REVERDOIR (*vér*) n. m. Réservoir placé dans les brasseries sous la cuve matière.

REVERÈMENT (*ra-man*) adv. Avec respect. (Peu us.)

REVERÈRE (*ran-se*) n. f. (lat. *reverentia*). Respect, vénération. Mouvement du corps pour saluer, soit en s'inclinant, soit en plantant les genoux : *faire la révérence*. Titre d'honneur donné autrefois aux religieux qui étaient prêtres (en ce sens, prend une majuscule). Pop. Sauf *révérence*, *révérence parler*, se dit quand on craint de blesser par ses paroles. ANT. **IRREVERÈCE**.

REVERÈNCIEL, ELLE (*ran-si-èl, è-le*) adj. Inspiré par la révérence : *respect révérenciel*; *crainte révérencielle*.

REVERÈNCIEUSEMENT (*ran-si-eu-se-man*) adv. Avec respect. ANT. **IRREVERÈNCIEUSEMENT**.

REVERÈNCIEUX, EUSE (*ran-si-èd, eu-se*) adj. Qui fait trop de révérences. Humble et cérémonieux. ANT. **IRREVERÈNCIEUX**.

REVERÈND (*ran*). E adj. et n. (du lat. *reverendus*, digne de vénération). Titre d'honneur donné aux religieux et aux religieux. Titre des pasteurs, dans l'Église anglicane.

REVERÈNDISSIME (*ran-di-si-me*) adj. Titre d'honneur donné aux archevêques, aux généraux d'ordres religieux.

REVERÈR (*ré*) v. a. (lat. *revereri*). — Se conj. comme *accéder*. Honorer, respecter, en parlant des personnes, des choses saintes.

REVERÈRIE (*ri*) n. f. Etat de l'esprit occupé d'imagineries vagues : *s'abandonner à la révererie*. Idée vaine, chimérique ; *les rêveries des astrologues*.

REVERS (*vér*) n. m. (du lat. *reversus*, retourné). Côté d'une chose opposé à celui qui se présente d'abord ou au côté principal : *le revers de la main*. Le côté d'une médaille, d'une pièce, opposé à celui où est l'empreinte de la figure principale. Partie repliée d'un habit où l'étoffe, repliée au dehors, laisse voir le dessous du vêtement. Repli au haut d'une boîte d'une autre : *couleur que la tige*. Fig. Disgrâce, accident fâcheux : *éprouver des revers de fortune*. Revers de la médaille, mauvais côté d'une chose. *Revers de la main*, le dos de la main, surface opposée à la paume. Prendre, battre à revers une position, l'attaquer ou la canonner à la fois par un de ses flancs et sur ses derrières. ANT. **AVERS, FACCSUCCÈS**.

REVERSAL, E, AUX (*vér*) adj. (du lat. *reversus*, retourné). S'est dit d'un acte d'assurance donné à l'appui d'un engagement précédent. *Letres reversales* ou substantiv. *reversales*, lettres par lesquelles on fait une concession en échange d'une autre.

REVERSEMENT (*vér-se-man*) n. m. Mar. Transbordement. Changement qui survient dans la direction des courants de la marée ou de la mousson. SYN. **RENVERSEMENT**.

REVERSER (*vér-sé*) v. a. Verser de nouveau : *reverser à boire*. Verser dans le vase d'où l'on avait versé : *reverser du vin dans la bouteille*. Transporter, reporter : *reverser un titre de propriété sur la tête de ses enfants*. Faire retomber : *reverser le blâme sur d'autres*.

REVERSI ou **REVERSIS** (*vér-si*) n. m. (ital. *rovesino*). Sorte de jeu de cartes, où celui qui fait le moins de levées gagne le plus.

REVERSIBILITÉ (*vér-si-bi-é*) n. f. Qualité de ce qui est réversible : *la réversibilité d'un mouvement*.

REVERSIBLE (*vér-si-bi-é*) adj. *Physiq.* Se dit d'une transformation physique, chimique, etc., capable de changer de sens, à un moment donné, sous l'influence d'un changement infinitésimal dans les conditions du phénomène. *Dr.* Se dit des biens qui doivent, en certains cas, retourner au propriétaire qui en a disposé ou d'une pension dont les arrérages passent à d'autres personnes à la mort du titulaire.

REVERSION (*vér-si-on*) n. f. (lat. *reversio*). Droit de retour en vertu duquel les biens dont une per-

sonne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfant.

REVERSI (*vér-si*) n. m. V. **REVERSIS**.

REVERSOIR (*vér*) n. m. Barrage par-dessus lequel l'eau s'écoule en nappe.

REVERTIER (*vér-ti-é*) n. m. Variété de tricot, dans lequel les dames doivent faire le tour du tablier et revenir à leur point de départ. (On dit aussi **REVERQUIER**.)

REVÈTEMENT (*man*) n. m. Ouvrage en pierre, en brique, etc., qui sert à retenir les terres d'un fossé, d'un bastion, d'une terrasse. Sorte de placage de pierre, plâtre, bois, etc., que l'on a fait à une construction pour la consolider ou l'ornier : *beaucoup de temples anciens avaient souvent un revêtement de marbre*. (On dit aussi **REVÊTEMENT**.)

REVÊTIR v. a. (Se conj. comme *vêtir*.) Vêtir de nouveau. Pourvoir de vêtements : *revêtir les pauvres*. Se couvrir : *revêtir un habit* ou v. pr. : *se revêtir d'un habit*. Faire un revêtement sur : *revêtir un bastion*. Recouvrir, entourer : *revêtir de gazon, de plâtre*. Fig. Investir d'un emploi : *le roi l'a revêtu de la charge de chambellan*. Couvrir, décorer : *revêtir le mal des apparences du bien*.

REVÊTRE, EUSE (*eu-se*) adj. et n. Qui rêve. Distrait. Fig. Qui s'abandonne à ses imaginations ; *méditatif, pensif*; *les poètes sont d'incorrigibles rêveurs*.

REVÊTEMENT (*se-man*) adv. En revêtant. (Peu us.)

REVIDAGE n. m. Action de revider. Troc que font entre eux des brocanteurs de ce qu'ils ont acheté dans les ventes publiques.

REVIDER (*dé*) v. a. Vider de nouveau. Faire le revidage : *revider des hardes*.

REVIENT (*vi-in*) n. m. *Prix* de revient, ce que les marchandises coûtent au fabricant.

REVIF n. m. (du préf. *re*, et de *vif*). Mouvement de croissance des marées.

REVIRADE n. f. Action de se retourner, de revenir. Au triquet, action d'employer une ou deux dames de cases déjà faites.

REVIREMENT (*man*) n. m. (de *revirer*). Action de virer de bord à nouveau : *le revirement d'un vaisseau*. Changement complet : *revirement d'opinion*. *Comm.* Manière de s'acquitter envers une personne en lui faisant le transport d'une dette équivalente à la somme qu'on lui doit.

REVIRER (*ré*) v. n. Mar. Virer de nouveau : *revirer de bord*. Fig. Changer de parti.

REVISABLE ou **REVISABLE** (*sa-bi-é*) adj. Qui peut être révisé : *jugement révisable*.

REVISER ou **REVISER** (*sé*) v. a. (du préf. *re*, et du lat. *visere*, visiter). Revoir, examiner de nouveau, pour modifier s'il y a lieu : *reviser un procès*.

REVISEUR ou **REVISEUR** (*seur*) n. m. Qui revoit après un autre : *un reviseur de comptes*. Celui qui fait la révision des épreuves typographiques.

REVISION ou **REVISION** (*zi-on*) n. f. (lat. *revisio*). Action de reviser, d'examiner de nouveau : *demandar la revision d'un procès*; *la revision de la constitution*. *Conseil de revision*, chargé d'examiner, dans chaque canton, lors du recrutement, si les conscrits sont propres au service militaire : *le conseil de revision est présidé par le préfet*. Tribunal qui revise les jugements rendus par les conseils de guerre.

REVISIONNISTE (*zi-o-nis-te*) n. et adj. Qui effectue une revision, notamment celle de la constitution. Partisan de cette revision.

REVIVAL n. m. (mot angl. signif. *retour à la vie*). Assemblée religieuse, appelée aussi **REVEIL**.

REVIVIFICATION (*si-on*) n. f. Action de revivifier, de ranimer : *l'humidité amène la revivification de certains infusoires*. *Chim.* Opération qui a pour but de ramener à l'état métallique un métal engagé dans une combinaison. (Se dit surtout du mercure.)

REVIVIFIER (*fi-é*) v. a. (Se conj. comme *prier*). Vivifier de nouveau. Fig. Réveiller, ranimer. *Chim.* Tirer de sa combinaison et ramener à l'état métallique : *revivifier du mercure*.

REVIVISCENCE (*vis-san-se*) n. f. Propriété de certains animaux ou végétaux qui peuvent, après avoir été desséchés, reprendre vie à l'humidité : *la reviviscence a été constatée chez certains infusoires*.

REVIVISCENT (vis-sam). E adj. Se dit des êtres qui jouissent de la propriété de reviviscence.

REVIVISCISSIBLE (vis-si-ble) adj. Qui a la propriété de reviviscence.

REVIVRE v. n. (Se conj. comme vivre.) Revenir à la vie. Prendre ses forces, son énergie. Fig. Être rappelé ou représenté *un père qui revit dans son enfant. Faire revivre une chose, la renouveler*; lui rendre son éclat. Activem. : *revivre une époque.*

REVOCABILITÉ n. f. Etat de ce qui est révocable : *la revocabilité des fonctionnaires publics.*

REVOCABLE adj. Qui peut être révoqué : *procuration révocable.* ANT. **IRREVOCABLE.**

REVOCATION (si-on) n. f. Action de révoquer, de mettre à néant : *révocation d'un testament.* Action de destituer : *la révocation d'un fonctionnaire.*

REVOCATOIRE adj. Qui révoque.

REVOICI, REVOILA prép. Fam. Voici, voilà, de nouveau.

REVOIR v. a. (Se conj. comme voir.) Voir de nouveau : *revoir un ancien ami.* Revenir auprès de : *Ulysse put enfin revoir sa patrie.* Examiner de nouveau : *revoir un manuscrit.* N. m. Action de se revoir : *adieu, jusqu'à au revoir.*

REVOILER (lé) v. n. Retourner en volant. Fig. Retourner avec rapidité : *revoiler aux combats.*

REVOLIN n. m. Mar. Déviation et tournoiement du vent, quand il rencontre un obstacle quelconque.

REVOLTANT (tan). E adj. Qui révolte, choque, indigné : *ce procédé est revoltant.*

REVOLTE n. f. (de révolter). Rébellion, soulèvement contre l'autorité établie : *l'Espagne n'arrêta jamais à dompter la révolte des Pays Bas.* Fig. Soulèvement violent : *la révolte des passions.* ANT. **Soumission.**

REVOLTÉ, E n. Qui est en état de révolte.

REVOLTER (lé) v. a. (Ital. *rivoltare*). Porter à la révolte : *revolter des sujets contre leur souverain.* Fig. Indigner, choquer : *nécessité qui révolte.* Se révolter v. pr. Se soulever, se mettre en révolte. ANT. **Apaiser, soumettre.**

REVOLU, E adj. (lat. *revolutus*). Achievé, accompli : *avoir vingt ans revolus.*

REVOLUTÉ, E adj. Qui est roulé en dehors et en dessous.

REVOLUTIF, IVE adj. Relatif à la révolution : *mouvement révolutif.* Bot. Se dit des feuilles qui se roulent en dehors.

REVOLUTION (si-on) n. f. (lat. *revolutio*; de *revolvere*, retourner). Mouvement d'un mobile qui parcourt une courbe fermée. Marche circulaire des corps célestes dans l'espace; période de temps qu'ils emploient à parcourir leur orbite : *la révolution de la terre autour du soleil.* Fig. Changement brusque et violent qui arrive dans les choses du monde, dans les opinions, et surtout dans le gouvernement des Etats : *révolution dans les arts, les esprits*; absolu. *la Révolution (de 1789).* [V. *Part. hist.*] Réaction à une impression physique et morale. *Mécan.* Tour entier d'une roue. *Géom.* Mouvement supposé d'un plan autour d'un de ses côtés pour engendrer un solide. Pl. *Révolutions du globe*, changements que la terre a éprouvés.

REVOLUTIONNAIRE (si-on-é-ré) adj. Qui a rapport aux révolutions politiques : *principes révolutionnaires.* Se dit particulièrement de la révolution de 1789 : *la période révolutionnaire.* N. Partisan des révolutions.

REVOLUTIONNAIREMENT (si-on-é-ro-man) adv. Par des moyens révolutionnaires.

REVOLUTIONNER (si-on-é) v. a. Mettre un pays en état de révolution : *révolutionner la région.* Fig. Causer du trouble, bouleverser : *cette nouvelle m'a révolutionné.* ANT. **Calmer, apaiser.**

REVOLVER (ré-vol-ve-r) n. m. (mot angl.; de *revolve*, retourner). Sorte de pistolet avec lequel on peut tirer plusieurs coups sans recharger.

REVOMIR v. a. Vomir de nouveau. Rejeter.

REVOQUER (hé) v. a. (lat. *revocare*). Priver d'un emploi, destituer : *revoquer un préfet.* Annuler :

revoquer un ordre. *Revoquer en doute*, mettre en doute, contester.

REVOUER (voi-veur) n. m. Bateau dragueur au moyen duquel on cure un canal, un cours d'eau.

REVUE (vé) n. f. (de *revoir*). Inspection exacte examen détaillé : *faire la revue de ses papiers, de ses fautes.* Inspection des corps de troupes, des chevaux, du matériel : *passer un régiment en revue.* Titre de certains écrits périodiques : *une revue scientifique.* Pièce comique où l'on passe en revue les événements de l'année.

REVUEUR (vé-teur) n. m. Auteur dramatique, qui écrit des revues de fin d'année.

REVULSER (sé) v. a. (du lat. *revulsus*, arraché). Déplacer.

REVULSEUR n. m. Instrument qui produit une révolution.

REVULSIF, IVE adj. Se dit des remèdes qui produisent une révolution. N. m. : *la teinture d'iode, la farine de moutarde, sont des revulsifs.*

REVULSION n. f. (du lat. *revulsio*, action d'arracher). Irritation locale, provoquée dans le but de faire cesser un état congestif ou inflammatoire existant dans une autre partie du corps.

REZ (ré) prép. (du lat. *rasus*, rasé). Tout contre : *couper un arbre rez de terre.* A rez de loc. prép. Au niveau de.

REZ-DE-CHAUSSÉE (ré-de-cho-sé) n. m. Invar. Niveau du sol. La partie d'une maison au niveau du sol : *habiter un rez-de-chaussée.*

RHABDITIS (tiss) n. m. Genre de vers nématodes qui vivent dans les détritus organiques et dans l'intestin de divers animaux.

RHABILLAGÉ (ll mill.) ou **RHABILLEMENT** (ll mill., e-man) n. m. Raccoumdage; le rhabilage d'une montre. Réparation d'armes détériorées.

RHABILLER (ll mill., é) v. a. Habiller de nouveau. Raccoumdier. Fig. Renouveler la forme de. Présenter sous un jour favorable.

RHABILLEUR, EUSE (ll mill., eur, eu-ze) n. Personne qui fait des rhabilages.

RHAGADE n. f. (du gr. *rhagas*, ados, déchirure). Pathol. Sorte de gergure, de crevasse du tégument externe de la peau.

RHAMNACÉES (ram-na-sé) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales, dont le nerprun (*rhamnus*) est le type. S. un *rhamnace*.

RHENAN, E adj. Qui appartient au Rhin, aux bords du Rhin : *les pays rhénans.*

RHÉOMÈTRE n. m. (du gr. *rheos*, courant, et *metron*, mesure). Ancien nom du galvanomètre. Instrument de jaugeage pour les fluides.

RHÉOPHORE n. m. (du gr. *rheos*, courant, et *phoros*, qui porte). Chacun des fils de la pile électrique.

RHÉOSTAT (os-ta) n. m. (du gr. *rheos*, courant, et du lat. *stare*, rester immobile). Résistance électrique variable à volonté et qui, placée dans un circuit, permet de faire varier l'intensité du courant.

RHÉOSTATIQUE (os-ta) adj. Qui se rapporte au rhéostat.

RHÉOTOME n. m. (du gr. *rheos*, courant, et *tomé*, section). Pièce servant à interrompre le passage d'un courant électrique.

RHÉTEUR n. m. (gr. *rhetor*). Celui qui, chez les anciens, enseignait l'art de l'éloquence : *Gorgias fut un des plus célèbres rhéteurs de son temps.* Orateur emphatique.

RHÉTIEN, ENNE (ti-in, è-ness) adj. Se dit d'un étage géologique, base du jurassique. N. m. : *le rhétien.*

RHÉTORICIEN (si-in) n. m. Qui sait la rhétorique. (Peu us.) Elève de rhétorique.

RHÉTORIQUE (ri-he) n. f. (gr. *rhetoriké*). Art qui donne les règles de bien dire. Livre qui traite de cet art : *la rhétorique d'Aristote.* Classe où on l'enseigne. Affectation d'éloquence : *ce n'est que de la rhétorique.* Figure de rhétorique, tournure de langage qui change l'expression de la pensée pour la rendre plus vive ou plus facile à comprendre. — On distingue les figures de mots qui consistent à détourner le sens des mots (*ellipse, syllepse, anastrophe, pléonasme, métophore, allégorie, catachrèse, synecdoque, métonymie, euphémisme, antonomase,*



Revolver.

antiphrase, etc.), et les figures de pensée qui consistent en certains tours de pensée indépendants de l'expression (antithèse, apostrophe, exclamation, épiphonème, interrogation, énumération, gradation, réticence, interruption, périphrase, hyperbole, litote, préterition, prosopopée, hypotypose, etc.).

RHÉTORIQUEUR n. m. Nom que prennent les écrivains de la cour de Bourgogne au xv^e siècle.

RHINALGIE (rî) n. f. (gr. *rhis*, rhinos, nez, et *algos*, douleur). Douleur qui siège dans le nez.

RHINANTHE n. m. Genre de scrofulariacées d'Europe, vulgairement *crête-de-coq*.

RHINGRAVE n. m. (de l'allemand. Rhein, Rhin, et *graf*, comte). Autrefois, comte du Rhin; aujourd'hui, titre de quelques princes d'Allemagne. N. f. Sorte de haut-de-chausses en usage au xvii^e siècle. (Quelques-uns écrivent RINGRAVE.)

RHINGRAVIAT (vi-a) n. m. Dignité de rhingrave.

RHINITE n. f. (du gr. *rhis*, rhinos, nez). Inflammation de la muqueuse nasale. Syn. *corvza*.

RHINOCÉROS (ross) n. m. (du gr. *rhis*, rhinos, nez, et *keras*, corne). Genre de mammifères périsodactyles des régions chaudes, caractérisés par la présence d'une ou deux cornes sur la face : le rhinocéros habite les régions marécageuses. — Les rhinocéros sont de puissants animaux sauvages, à peau très épaisse, qui atteignent 4 mètres de long et 2 mètres de haut. Ils vivent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique et causent de grands dégâts dans les plantations. Le rhinocéros d'Asie n'a qu'une corne sur le nez; celui d'Afrique en a deux.

RHINOLOPHE n. m. Genre de mammifères, comprenant des chauves-souris, dites aussi *fers-à-cheval*.

RHINOCÉROSE (zè) n. f. Nécrose de la cloison des fosses nasales.

RHINOPLASTIE (plas-ti) n. f. (du gr. *rhis*, rhinos, nez, et *plastos*, formé). Opération chirurgicale qui a pour but de refaire un nez à ceux qui l'ont perdu : la rhinoplastie est un des plus curieux exemples de greffe animale.

RHINOPOME n. m. Genre de chauves-souris d'Égypte.

RHINOSCOPIE (nos-ko-pi) n. f. (du gr. *rhis*, rhinos, nez, et *skopia*, examen). Examen des fosses nasales, convenablement éclairées.

RHAPIPTÈRES n. m. pl. Ordres d'insectes à ailes inférieures vastes et s'ouvrant en éventail. S. un rhapsiptère.

RHIZOCARPÉ, E adj. (du gr. *rhis*, racine, et *karpos*, fruit). Se dit des plantes dont les organes reproducteurs naissent sur les racines.

RHIZOCTONE (zô-to-ne) n. m. ou **RHIZOCTONIE** (ni) n. f. Champignon parasite de diverses plantes.

RHIZOME n. m. (du gr. *rhis*, racine). Tige souterraine de diverses plantes : l'iris se développe par rhizomes.

RHIZOPHAGE adj. (du gr. *rhis*, racine, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de racines.

RHIZOPHORA ou **RHIZOPHORE** n. m. Arbre des pays tropicaux, communément appelé aussi man-

glier, et qui atteint de 15 à 18 mètres de hauteur.

RHIZOPHORACÉES (sè) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales. S. une rhizophoracée.

RHIZOPODES n. m. pl. Classe de protozoaires gélatineux. S. un rhizopode.

RHIZOPOGON n. m. Champignon qui se rencontre dans les sables.

RHIZOTOME (zô-to-me) n. m. Genre de méduses acalèphes, répandues dans toutes les mers.

RHIZOTOME n. m. (du gr. *rhis*, racine, et *tomè*, section). Instrument servant à couper les racines.

RHODANIEN, ENNE (ni-in, è-ne) adj. Qui appartient au Rhône : la vallée rhodanienne.

RHODIOLE n. f. Genre de crucifères des régions montagneuses, vulgairement *orpin odorant*.

RHODIQUE adj. Se dit des oxydes de rhodium.

RHODIUM (di-om) n. m. Corps simple métallique (Rh. densité 12,33, fusible à 1970°, qui existe dans tous les minerais platinifères et qui présente de grandes analogies avec le chrome et le cobalt (pur, il a la couleur de l'argent) : le rhodium a été découvert par Wollaston.

RHODODENDRON (din) n. m. (du gr. *rhodon*, rose, et *dendron*, arbre). Genre d'éricacées, dites aussi *rosages*, très recherchées comme plantes ornementales.

RHODORA n. m. Bot. Genre d'éricacées du Canada.

RHOMBE (ron-be) n. m. (gr. *rhombos*). Losange.

RHOMBOÈDRE (ron) n. m. (du gr. *rhombos*, losange, et *edra*, base). Cristal dont les faces sont des rhombes.

RHOMBOÉDRIQUE (ron) adj. Qui a la forme d'un rhomboèdre.

RHOMBOÏDAL (ron-bo-i-dal), **E, AUX** adj. En forme de rhombe.

RHOMBOÏDE (ron-bo-i-de) n. m. Figure qui ressemble à un rhombe.

RHOTACISME (sis-me) n. m. (gr. *rhôtakismos*). Emploi fréquent ou prononciation vicieuse de la lettre r (en gr. *rhô*). Substitution de r à une autre consonne.

RHUBARBE n. f. Genre de polygonacées, dont la racine et les tiges sont laxatives : la rhubarbe est souvent cultivée comme ornementale.

Passes-moi la rhubarbe, je vous passerai le sécu, phrase proverbiale inspirée par un passage de l'Amour médecin, de Molière, et qui s'emploie en parlant de deux personnes qui se font mutuellement des concessions intéressées.

RHUM ou **RUM** (rom) n. m. (angl. *rum*). Eau-de-vie obtenue par la fermentation et la distillation des mélasses de canne à sucre : *rum des Antilles*.

RHUMATISANT (zan), **E** adj. Affecté de rhumatisme : *vieillard rhumatissant*. Substantiv. : un rhumatissant.

RHUMATISÉ (zè), **E** adj. Qui a des rhumatismes. (Pen us.)

RHUMATISMAL (tis-mal), **E, AUX** adj. Qui appartient au rhumatisme : *douleur rhumatismale*.

RHUMATISME (tis-me) n. m. (du gr. *rheumatismos*, fluxion). Maladie caractérisée par une fluxion douloureuse des articulations, des muscles, des viscères, etc. : *rhumatisme articulaire*.

RHUMB n. m. V. RUMB.



Rhinanthus.



Rhinocéros.



Rhinopome.



Rhizophora.



Rhododendron.



Rhubarbe.

RHUME n. m. (du gr. *rheuma*, fluxion). Nom vulgaire du catarrhe pulmonaire et des affections qui produisent la toux. *Rhume de cerveau*, coryza.

RHUMERIE ou **RHUMERIE** (*ro-mé-ri*) n. f. Distillerie de rhum.

RHUS (*ri-ass*) n. f. *Pathol.* Ecoulement continu des larmes.

RHYNCHÉE (*rin-ché*) n. f. Genre d'oiseaux échassiers, des pays chauds.

RHYNCHITE (*ri-té*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, qui vivent sur les arbres.

RHYNCHOPHORE ou **RHYNCHOPHORE** n. m. Genre d'insectes coléoptères, des régions tropicales.

RHYNCHOTE (*ko-té*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de l'Amérique.

RHYTIDOME n. m. *Bot.* Couche de tissu cellulaire placée entre le liber et l'enveloppe herbacée.

RHYTON n. m. (mot gr.; de *rheîn*, couler). Vase grec à boire, en forme de corne ou de tête d'animal.

RIANT (*ri-an*), **E** adj. Qui annonce de la gaieté : *visage riant*. Agréable à la vue : *aspect riant*. *Fig.* Agréable à l'esprit : *idées riantes*. **ANT.** *Triste*.

RIBAMBELLE (*ban-dê-le*) n. f. Kyrielle, longue suite : une *ribambelle d'enfants*.

RIBAUD (*bô*), **E** n. et adj. Personne de mœurs déréglées. N. m. Jusqu'au xiv^e siècle, tout combattant à pied, soudoyé ou valet de guerre. *Roi des ribauds*, chef des ribauds de l'armée royale; sorte d'officier infâme, dont l'office disparut sous Charles VII.

RIBAUDAILLE (*bô-da, ll. mll.*) n. f. Troupe de gens de pied dits *ribauds*. (Vx.)

RIBAUDEQUIN (*bô-de-kin*) n. m. Ancien engin de guerre en forme de chariot, sur lequel étaient montées quelques pièces d'artillerie de petit calibre.

RIBAUDERIE (*bô-dê-ri*) n. f. Action de ribaude.

RIBLAGÉ n. m. Action de ribler.

RIBLER (*blê*) v. n. Mener une vie de ribaud. (Vx.)

V. a. *Ribler une meule*, unir sa surface en l'usant par frottement avec une autre meule.

RIBLETTE (*ri-lê-té*) n. f. Tranche de viande mince, cuite dans la poêle ou grillée.

RIBLEUR n. m. Rôdeur de nuit; batteur de pavé.

RIBORD (*bor*) n. m. *Mar.* Bordage assemblé sur les gabords qui sont eux-mêmes assemblés sur la quille.

RIBORDAGE n. m. *Dom.* Dommage qu'éprouvent les bâtiments dans un abordage. Indemnité payée par ceux dont la négligence a causé ce dommage.

RIBOTE n. f. *Pop.* Excès de table et de boisson : être en *ribote*.

RIBOTER (*tê*) v. n. *Fam.* Faire ribote.

RIBOTEUR, EUSE (*eu-zé*) n. Qui aime à riboter.

RICANEMENT (*man*) n. m. Action de ricaner.

RICANER (*nê*) v. n. Rire à demi, sottement ou avec malice.

RICANERIE (*no-ri*) n. f. Rire moqueur. (Peu us.)

RICANEUR, EUSE (*eu-zé*) n. Qui ricane. *Adjectiv.* : *air ricaneur*.

RIC-À-RAC ou **RIC-À-RIC** (*ri-ka*) loc. adv. Avec une exactitude rigoureuse : *payer ric-à-ric*.

RICCIÉ (*rik-si*) n. f. Genre d'hépatiques, qui croissent sur les terres humides.

RICHARD (*char*), **E** n. Personne très riche.

RICHARDSONNE (*chard-so-nn*) n. f. Genre de rubiacés d'Amérique, qui possède des propriétés vomitives.

RICHE adj. (alle. *reich*). Qui possède de grands biens : un *riche propriétaire*. Abondamment pourvu : *riche en vertus*. Fertile, abondant : *riche moisson*. Magnifique : *riches broderies*. *Langue riche*, féconde en mots et en tours. *Rimes riches*, celles qui vont au delà de l'exactitude exigée, qui offrent une grande conformité de sons, comme dans *utile et futile, douleur et couleur*. *Riche parti*, personne à marier qui possède de grands biens. N. m. Personne riche. **Prov.** : *On ne prête qu'aux riches*, on ne rend des services qu'à ceux qui peuvent les récompenser ; on attribue volontiers certaines choses à ceux qui sont coutumiers du fait. **ANT.** *Pauvre*.

RICHEMENT (*man*) adv. D'une manière riche : *doter richement sa fille*. **ANT.** *Pauvrement*.

RICHESSE (*chè-se*) n. f. (de *riche*). Abondance de biens : la *richesse d'un Etat*. Opulence : *vivre dans la richesse*. Fécondité, fertilité : la *richesse du sol*. Eclat, magnificence : *ameublement d'une grande richesse*. *Fig.* Source de bien : la *science est une richesse*. Fécondité en idées, en images : *richesse de style*. *Richesse de la rime*, qualité des rimes riches. N. f. pl. Grands biens : *amasser d'immenses richesses*. Objets de grande valeur : *musée plein de richesses*. **Prov.** : *Contentement passe richesse*, la joie dans la pauvreté est préférable à la richesse troublée par les chagrins. **L'épargne est une grande richesse**, l'économie est un moyen de s'enrichir. **ANT.** *Pauvreté*.

RICHISSIME (*chi-si-me*) adj. *Fam.* Très riche.

RICIN n. m. [lat. *ricinus*]. *Bot.* Genre d'euphorbiacées, dont les graines fournissent une huile purgative.

RICINÉ, **E** adj. Imprégné d'huile de ricin : *collodion riciné*.

RIÇOCHER (*chè*) v. n. Faire des ricochets.

RIÇOCHET (*chè*) n. m. Bond que fait une pierre plate jetée obliquement sur la surface de l'eau : *les enfants s'amusent à faire des ricochets*. *Fig.* Suite d'événements amenés les uns par les autres. *Par ricochet*, indirectement : *J'ai su cela par ricochet*. *Tir à ricochet*, sorte de tir inventé par Vauban en 1688, dans lequel les projectiles ricochent sur le sol, avant de frapper le but.

RICTUS (*rik-tuss*) n. m. (mot lat.). Contraction qui découvre les dents en donnant à la bouche l'expression ou l'apparence du rire : *ricтус moqueur* ; *ricтус sinistre*.

RIDAGE n. m. *Mar.* Action de rider un cordage.

RIDE n. f. (de *ridier*). Pli du front, du visage, des mains, qui est ordinairement l'effet de l'âge : *les rides de la vieillesse*. *Pli semblable à une ride*, qui se forme sur une surface quelconque : *les rides de l'eau*. *Mar.* Petit cordage servant à tendre des haubans, etc.

RIDÉ, **E** adj. Couvert de rides : *un visage ridé*.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.

RIDEAU (*dô*) n. m. (de *ridier*). Pièce d'étoffe, draperie, qui sert à cacher, à couvrir quelque chose, ou bien qu'on suspend devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour : *rideaux de fenêtre*, *de lit*. Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *un rideau de peupliers*. Grande toile peinte, qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher aux spectateurs la scène d'un théâtre. *Rideau de manœuvre*, toile qu'on baisse en certains cas, dans le cours d'un acte, pour cacher certaines manœuvres.



Rhyton.



Ricin.



Rideau.

RIDOR n. m. *Mar.* Appareil servant à rider les cordages.

RIEN (*ri-in*) pron. indéf. (du lat. *rem*, accusatif de *res*, chose). Quelque chose : *ne vous reprochez-vous rien ?* Peu de chose : *se fâcher de rien*. Avec la particule négative ne, aucune chose : *n'en faites rien*. De rien, très petit : *un petit fleuve de rien*. Rien que, seulement. *Cela n'est rien*, c'est peu de chose. *Cela ne fait rien*, cela importe peu. *En moins de rien*, en très peu de temps. *Il ne fait plus rien*, il n'a plus d'emploi. *C'est un homme de rien*, de mauvaise conduite. *Il a eu cette maison pour rien*, à vil prix. *Comme si de rien n'était*, comme si la chose n'était pas arrivée. N. m. Néant : *le rien n'existe pas*. Très peu de chose, ou chose nulle : *un rien l'éffraye*. N. m. pl. Bagatelles : *s'amuser à des riens*. **ANT.** **Tout**.

RIEUR, EUSE (*eu-se*) n. et adj. Qui rit, aime à rire. *Avoir, mettre les rieurs de son côté*, avoir l'approbation du plus grand nombre dans une affaire où il y a nécessairement quelqu'un de ridicule.

RIEUSE (*eu-se*) n. f. Sorte de moule.

RIFARD (*far*) n. m. (de *ri-fier*). Rabot à deux poignées, pour dégrossir le bois. Ciseau en forme de palette, qui sert aux maçons pour ébarber les ouvrages de plâtre. Grosse lime à dégrossir les métaux. Laine la plus grosse et la plus longue d'un toison.

RIFLARD (*far*) n. m. (du n. d'un personnage de comédie). *Pop.* Grand parapluie.

RIFLE (*ra-ift*) n. m. (mot angl.). Carabine à long canon.

RIFLER (*ift*) v. a. (de *rafler*). Egratigner. Enlever avec le riflard. *Fig.* et *pop.* Enlever, dérober : *il lui a riflé son portemonnaie*. **SYN.** RAFLER. **Rifloir.**

RIFLOIR n. m. Lime recourbée, qui sert à rifler.

RIGAUDON (*ghô*) ou **RIGODON** n. m. Air à deux temps. Danse qu'on exécutait sur cet air, en usage aux XVII^e et XVIII^e siècles. *Milit.* Batterie ou sonnerie pour indiquer le nombre de balles parvenues au centre de la cible. Ces balles elles-mêmes.

RIGIDE adj. (lat. *rigidus*). Raide, peu flexible : *l'acier est plus rigide que le fer*. *Fig.* Indeflexible : *la vertu rigide de Caton*. **ANT.** **Mou, flexible.**

RIGIDEMENT (*man*) adv. Avec rigidité.

RIGIDITÉ n. f. Manière d'être de ce qui est rigide : *la rigidité d'une verge de fer*. *Fig.* Grande sévérité : *rigidité rigoureuse* : *la rigidité d'un magistrat*. Durcissement des muscles après la mort.

ANT. **Flexibilité, souplesse.**

RIGOLADE n. f. *Pop.* Action de rigoler.

RIGOLAGE n. m. *Hortic.* Action de creuser entre les plates-bandes de petites rigoles pour y planter de jeunes sujets.

RIGOLE n. f. Petite tranchée creusée dans la terre ou dans la pierre, pour laisser couler l'eau. Petite tranchée pour recevoir les fondations d'un mur, des semis de graines, ou de jeunes plants.

RIGOLER (*lé*) v. n. *Pop.* S'amuser beaucoup.

RIGOLEUR, EUSE (*eu-se*) n. et adj. *Pop.* Personne qui aime à rigoler.

RIGOLO, OTE n. et adj. *Pop.* Plaisant et amusant.

RIGORISME (*ris-me*) n. m. Morale sévère : *les puritains affichaient un rigorisme exagéré*.

RIGORISTE (*ris-te*) n. et adj. Qui pousse trop loin la sévérité des principes.

RIGOREUSEMENT (*ze-man*) adv. Avec rigueur, dureté : *punir rigoureusement*. Exactement : *démontrer rigoureusement*.

RIGOREUX, EUSE (*reù, eu-se*) adj. Qui a beaucoup de sévérité dans ses maximes, dans sa conduite : *moraliste rigoureux*. Dur, difficile à supporter : *châtiment rigoureux*. Rigide : *dévoir rigoureux*. Rude, âpre : *hiver rigoureux*. Sans révoquer : *démonstration rigoureuse*. **ANT.** **Clément, indulgent, doux.**

RIGURER (*gheur*) n. f. (lat. *rigor*). Sévérité, dureté : *user de rigueur envers un écolier*. Action dure, rigoureuse : *les rigueurs du destin*. Dureté, âpreté : *rigueur du froid*. Exactitude inflexible : *la rigueur des règles*. Forme exacte : *la rigueur d'un raisonnement*. De rigueur, rigoureusement exi-

gible : *soirée ou l'habit est de rigueur*. **A la rigueur** loc. adv. Au pis aller. **ANT.** **Clemence, douceur, indulgence.**

RIQUETTES (*ri, ll mill, è-te*) n. f. pl. Viande de porc hachée menu et cuite dans la graisse.

RILLONS (*ri, ll mill, on*) n. m. pl. Résidus de porc ou d'oie que l'on a fait fondre pour en avoir la graisse.

RIMAILLER (*ri-ma, ll mill, é*) v. a. et n. Faire de mauvais vers.

RIMAILLERIE (*ri-ma, ll mill, è-ri*) n. f. (de *rimailler*). Mauvaise poésie. (Peu us.)

RIMAILLEUR (*ri, ma, ll mill*) n. m. (de *rimailler*). Qui fait de mauvais vers.

RIME n. f. (lat. *rhythmus*). Retour du même son à la fin de deux ou plusieurs vers : *mime riche*. *Rimes masculines*, dont les mots se terminent par un son plein, sans e muet, comme *actif, craintif*. *Rimes féminines*, dont les mots se terminent par une syllabe muette, comme *tête, fête, appelant, renouvellet*. *Sans rime ni raison*, sans bon sens.

RIMER (*mé*) v. n. (de *rime*). Se dit des mots qui se terminent par le même son : *vantour et autour riment ensemble*. Se dit aussi de la manière dont le poète fait rimer les mots. *Faire des vers*. *Fig.* Correspondre à, signifier : *cetta démarché ne rime à rien*. V. a. Mettre en vers : *rimer un conte*.

RIMEUR n. m. Qui fait des vers. (Se dit surtout d'un mauvais poète.)

RINCAGE n. m. Action de rincer.

RINCEAU (*sô*) n. m. (du lat. *ramicellus*, petit rameau). Ornement sculpté ou peint, en forme de branche recourbée.

RINCEBOUCHE n. m. *Inv.* Gobelet contenant de l'eau tiède parfumée, qu'accompagne un bol que l'on présentait aux convives à l'issue d'un repas, afin qu'ils pussent se rincer la bouche. L'opération elle-même.

RINCE-DOIGTS n. m. *Inv.* Bol contenant de l'eau tiède parfumée de citron et que l'on passe dans un diner aux convives qui ont touché certains mets dont l'odeur est persistante (crevettes, écrevisses, etc.).

RINCE (*sé*) n. f. *Pop.* Volée de coups.

RINCER (*sé*) v. a. (Prend une cédille sous le c devant a et o : *il rinca, nous rinçons*). Nettoyer en lavant et en frottant : *rincer des verres*. Passer dans une eau nouvelle ce qui a déjà été lavé : *rincer du linge*.

RINCETTE (*sè-te*) n. f. *Fam.* Petite quantité d'eau-de-vie qu'on verse dans un verre ou dans sa tasse à café, après les avoir ridés.

RINCER, EUSE (*eu-se*) n. Personne chargée de rincer.

RINÇOIR n. m. Vase dans lequel on rince.

RINÇURE n. f. *Fam.* Eau qui a servi à rincer.

RINFORZANDO (*rin'*) adv. (mot ital.). *Musiq.* En renfort, en passant du piano au forte. N. m. : *un rinforzando*.

RING (*rin'gh*) n. m. Dans les courses, Réunion des parieurs à la cote. Encinte d'une épreuve sportive.

RINGARD (*ghar*) n. m. Barre de fer recourbée, pour remuer et attiser le feu dans les fourneaux.

RIOLE n. f. Partie de plaisir, de débauche. (Vx.)

RIOTER (*té*) v. n. *Pop.* Rire à demi.

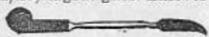
RIOTEUR, EUSE (*eu-se*) n. Celui, celle qui ne fait que rioter.

RIPAGE ou **RIPEMENT** (*man*) n. m. Action de riper un cordage, une chaîne d'ancre.

RIPAILLE (*pa, ll mill*) n. f. *Pop.* Grande chère : *faire ripaille*. — Ripaille est le nom d'un célèbre château, dans le Chablais, où se retira Amedée VIII, duc de Savoie, après son abdication. La vie commode et voluptueuse qu'une légende assez fautive prête à ce prince a donné naissance à l'expression proverbiale : *faire ripaille*, c'est-à-dire faire grande chère.



Riflard de maçon.



Rifloir.



Rinceau.

Ringard.

RIPAILLER (pa. Il mil., é) v. n. Faire ripaille.
RIPAILLEUR, RUSE (pa. Il mil., eur, eu-ze) n. Fam. Celui, celle qui aime à ripailler.

RIFE n. f. (de l'allein. *reipen*, gratter). Outil de sculpteur ou de maçon pour gratter. Auge dans laquelle se meut une meule.

RIPER (pé) v. a. (allein. *rippen*). Ratisser avec la riper: *riper une sculpture*. Mar. Faire glisser: *riper la chaîne d'une ancre*. V. n. S'emploie quelquefois comme syn. de DÉRAPER.

RIPOPÉE (pé) n. f. Mélange que font les cabaretiers de différents restes de vin. Mélange de sauces. Fig. Mélange de choses disparates. (Peu us.)

RIPOSTE (pos-té) n. f. (ital. *riposta*). Repartie prompt; réponse vive à une raillerie: *avoir la riposte prompte*. Escr. Attaque qui suit la parade.

RIPOSTER (pos-té) v. n. (de *riposte*). Répondre vivement: *riposter à une insinuation*. Repousser une injure. Escr. Attaquer immédiatement après avoir paré.

RIPAIRE (é-ri) adj. (du lat. *ripa*, rive). Se dit des anciens peuples des bords du Rhin: *lois, Francs ripaires*.

RIPUQUI (hi-ki) ou **RUKIKI** n. m. Fam. Liqueur alcoolique quelconque.

RIRE v. n. (lat. *ridere*. — Prend deux i de suite à la 1^{re} pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Je ris, nous rions*. *Je riais, nous rions*. *Je ris, nous rimes*. *Je rirai, nous rirons*. *Je rirais, nous ririons*. *Ris, rions, riez*. *Que je rie, que nous rions*. *Que je risse, que nous rissions*. *Riant*. *Ri*). Marquer un sentiment de gaieté soudaine par un mouvement des lèvres, de la bouche, et souvent avec bruit: *rire aux éclats*. Prendre une expression de gaieté: *des yeux qui rient*. Avoir un air gai, agréable: *tout rit dans ce séjour*. Être favorable: *la fortune nous rit aujourd'hui*. *Rire dans sa barbe*, éprouver une satisfaction maligne qu'on cherche à dissimuler. *Rire du bout des dents, des lèvres, sans en avoir envie*. *Rire de quelqu'un, s'en moquer*. *Rire des menaces de quelqu'un, n'en pas tenir compte*. *Aimer à rire, à se divertir*. *Vous voulez rire, vous ne parlez pas sérieusement*. *Vous me faites rire, ce que vous dites est absurde*. *Prêter à rire, donner sujet de rire, de railler*. *Avoir le mot pour rire, savoir dire des choses plaisantes*. *Mourir, crever de rire; rire à gorge déployée, etc.*, rire très fort. *Se rire* v. pr. *Se moquer, ne faire aucun cas*. Prov.: *Rire bien qui rira le dernier*, celui qui rit à présent sera moqué à son tour. *Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera*, souvent, la joie n'est pas de longue durée. ANT. **Pleurer**.

RIRE n. m. Action de rire: *le rire, à dit Babelais, est la propre de l'homme*. *Fou rire*, rire prolongé qu'on ne peut contenir. ANT. **Larmes**.

RIS (ri) n. m. (lat. *risus*). Action de rire: *ris moqueur*. N. m. pl. Fig. Divinités qui présidaient à la gaieté: *les Jeux et les Ris*.

RIS (ri) n. m. (orig. scandin.). Mar. Partie d'une voile destinée à être scannée sur la vergue, pour en diminuer la surface. *Prendre un ris, serrer sur la vergue la partie de la voile destinée à cet usage*. (V. la planche NAVIRE.)

RIS (ri) n. m. Nom vulgaire du thymus du veau et de l'agneau, placé derrière le sternum et qui est un manger délicat: *croquettes de ris d'agneau*.

RISBAN (ris-ban) n. m. (du holl. *rys*, branchage, et *bank*, banc). Terre-plein garni de canons pour la défense d'un port.

RISBERME (ris-bér-me) n. f. (du holl. *rys*, branchage, et de *berme*). Intervalle entre les pieux joints et le batardeau. Espace rempli de fascines chargées de pierres, pour protéger les fondations d'un ouvrage hydraulique. Traitée garnie de fascines au pied d'un mur de terre.

RISÉE (ri-sé) n. f. (de *ris*). Grand éclat de rire de plusieurs personnes: *il s'éleva une risée générale*. Moquerie, rire moqueur: *être un objet de risée*. Objet de moquerie: *être la risée de tous*. Mar. Augmentation subite de vent, plus durable qu'une rafale.

RISER (ri-sé) v. a. Mar. Syn. de ARRISER.

RISETTE (ri-sé-te) n. f. (rad. *ris*). Petit ris agréable: *faire la risette*. Légère ondulation de la mer quand la brise se lève.



Ripe.

RISIBILITE (ri-si) n. f. Faculté de rire. Caractère de ce qui est risible. (Peu us.)

RISIBLE (ri-si-ble) adj. Qui est propre à faire rire. Digne de moquerie: *homme risible*. ANT. **Triste**.

RISIBLEMENT (ri-si-ble-man) adv. D'une manière risible.

RISORISU (ri-so-ri-us) n. m. (du lat. *risor, rieur*). Petit faisceau du muscle peaucier, qui s'attache aux commissures des lèvres et contribue à l'expression du rire. (On dit aussi RISORTIS de SAN-TORINI.) [V. planche HOMME.]

RISOTTO (zo-to) n. m. (mot ital.; de *riso*, riz). Mets italien, composé d'un mélange de riz, coloré au safran, avec du beurre et du parmesan râpé.

RISQUABLE (ris-ka-ble) adj. Où il y a du risque: *entreprise risquable*. (Vx.) Qu'on peut risquer: *affaire risquable*. (Peu us.)

RISQUE (ris-ke) n. m. (ital. *risco*). Danger, péril, inconvénient possible: *toute entreprise a ses risques*. A tout risque, à tout hasard. A ses risques et périls, en assumant sur soi toute la responsabilité d'une chose. Au risque de loc. prép. En s'exposant à.

RISQUER (ris-ke) v. a. (de *risque*). Hasarder, mettre en danger: *risquer son honneur, sa vie*. Fig. Tenter avec risque: *il risqua la bataille*. Emettre au hasard d'un insuccès: *risquer un néologisme*. Prov.: *Qui ne risque rien, n'a rien*, un succès ne peut s'obtenir sans quelque risque.

RISQUE-TOIT (ris-ke-tou) n. m. invar. Fam. Personne audacieuse.

RISSOLE (ri-so-le) n. f. (du lat. *risseus*, roux). Pâtisserie qui contient une farce de viande, de poisson ou de légumes.

RISSOLE (ri-so-le) n. f. Filet à petites mailles, pour pêcher les anchois dans la Méditerranée.

RISSELER (ri-so-lé) v. a. (de *rissole*). Rôtir de manière que la viande prenne une couleur dorée: *rissole une volaille*.

RISOLETTE (ri-so-lé-te) n. f. Rôtie de pain, couverte de viande hachée et qu'on passe au four.

RISTORNE ou **RISTOURNE** (ris) n. f. (ital. *ristorno*). Annulation totale ou partielle d'une police d'assurance maritime au profit de l'assureur. Comm. Toute espèce de bonification.

RIT (rif) ou **RITE** n. m. (lat. *ritus*). Ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans une religion: *les rites de l'Eglise romaine*. (Au plur., on écrit toujours RITES, et non RITS.) Cérémonies religieuses, propres aux diverses communions chrétiennes: *le rit catholique grec*.

RITOURNELLE (ri-to-ri-elle) n. f. (ital. *ritornello*). Trait de symphonie qui précède ou suit un chant. Fig. et fam. Propos que l'on répète sans cesse.

RITTE (ri-te) n. f. Charrue sans oreilles, qui ameublait la terre sans la retourner.

RITTEUR (ri-té) v. a. Labourer avec la ritte.

RITUALISME (lis-me) n. m. En Angleterre, tendance religieuse de ceux qui cherchent à augmenter l'importance des cérémonies religieuses: *le ritualisme marque un rapprochement avec le catholicisme*.

RITUALISTE (lis-te) n. m. Auteur qui traite des différents rites. En Angleterre, partisan du ritualisme. Adjectif: *opinions ritualistes*.

RITUEL, ELLE (tu-él, é-él) adj. Qui a rapport aux rites: *lois rituelles*. N. m. Livre contenant les cérémonies qu'on doit observer dans l'administration des sacrements et la célébration du service divin.

RIVAGE n. m. (du lat. *ripa*, rive). Les rives d'un cours d'eau, d'un lac, etc.; le bord de la mer: *le rivage de la Gascogne est bordé de dunes; le rivage méditerranéen*.

RIVAL, E, AUX adj. et n. (lat. *rivalis*). Qui aspire aux mêmes avantages qu'un autre: *Francois I^{er} fut le rival de Charles-Quint au trône impérial*. Celui qui atteint presque le mérite d'un autre: *Racine a eu des initiateurs, mais non des rivaux*. ANT. **Partenaire, associé**.

RIVALISER (sé) v. n. (de *rival*). Chercher à égaler ou surpasser: *rivaliser d'efforts avec quelqu'un*.

RIVALITÉ n. f. (de *rival*). Concurrence de personnes, d'Etats, etc., qui prétendent à la même chose.

RIVE n. f. (lat. *ripa*). Bords d'un fleuve, d'un étang, d'un lac: *les rives de la Seine*. *Rive droite (gauche)*, bord d'un cours d'eau qu'on a à sa droite (à sa gauche), quand on regarde dans le sens du cours de l'eau.

Ornement en terre cuite, placé à l'angle inférieur ou au couronnement d'un comble.

RIVELAINE (*lè-ne*) n. f. Sorte de pic à deux pointes, à l'usage des mineurs.

RIVEMENT (*man*) n. m. Action de river.

RIVER (*vé*) v. a. Rabattre et aplatis la pointe d'un clou sur l'autre côté de l'objet qu'il traverse. Assujettir à demeure : *river deux plaques de tôle*. Fig. Attacher d'une manière indissoluble : *deux complices riviés l'un à l'autre*. River à quelqu'un son clou, lui répondre vertement.

RIVERAIN, **E** (*rin, è-ne*) adj. et n. m. Qui habite le long d'une rivière; qui a une propriété le long d'une forêt, d'une route; *propriétaire riverain*; *les riverains de la Loire*.

RIVET (*vé*) n. m. (de river). Pointe rivée d'un clou de fer à cheval. Sorte de clou qu'on emploie pour maintenir une pièce de métal fixée à une autre.

RIVETAGE n. m. Action de riveter.

RIVETER (*té*) v. a. (Prend deux t devant une syllabe muette : *il rivettera*). Fixer au moyen de rivets.

RIVETIER (*ti-é*) n. m. Outil pour river des clous de bottines.

RIVEUR n. et adj. m. Ouvrier qui fait ou pose des rivets.

RIVIERE n. f. (de river). Cours d'eau naturel, qui se jette dans un autre cours d'eau; l'Allier est une rivière torrentielle. Rivière de diamants, ou absol., rivière, collier au chaînon duquel sont enchâssés des diamants. Prov. : *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*, les petits profits accumulés finissent par faire de gros bénéfices.

RIVIERETTE (*vé-te*) n. f. Petite rivière.

RIVOIR n. m. Marteau pour river. Machine à river. (On dit aussi RIVOIRE n. f.)

RIVULAIRE (*lè-re*) adj. (du lat. *rivulus*, petit ruisseau). Qui vit ou croît dans les eaux des ruisseaux, ou sur leurs bords : *plantes rivulaires*.

RIVURE n. f. Action de river. Broche de fer qui entre dans les charnières des fiches pour en joindre les deux ailes.

RIXDALE (*riks*) n. f. (holl. *rijks daaler*). Monnaie d'argent fabriquée jadis en Allemagne, Suède, Danemark, Pologne, Flandre et Suisse, valant environ 5 francs.

RIXE (*rik-se*) n. f. (lat. *rixā*). Querelle accompagnée d'injures et de coups.

RIZ (*ri*) n. m. (ital. *risio*). Espèce de graminée (nom scientifique, *oryza*), cultivée dans les terrains humides des pays chauds : *le riz est la richesse principale de l'Indochine*. Le grain de cette plante : *le riz fait le fond de l'alimentation chinoise japonaise*. Eau de riz, boisson rafraîchissante, que l'on obtient en faisant cuire du riz dans de l'eau. Poudre de riz, féculé de riz que l'on réduit en poudre impalpable et que l'on parfume pour l'employer à la toilette. Paille de riz, partie ligneuse des tiges du riz, dont on fabrique des chapeaux.

RIZERIE (*ri*) n. f. Usine où l'on manipule le riz.

RIZIÈRE n. f. Terre affectée à la culture du riz.

RIZ-PAIN-SEL (*ri-pin-sel*) n. m. Invar. Sobriquet donné aux officiers et sous-officiers d'administration du service de l'intendance.

ROB (*rob*) n. m. (ar. *rob*). Sac séparé d'un fruit cuit et épaissi jusqu'à consistance de miel.

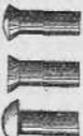
ROB (*rob*) ou **ROBBE** n. m. (de l'angl. *rubber*, partie liée). Se dit, au jeu de whist, de la réunion de trois parties.

ROBAGE ou **ROBELAGE** n. m. Action de rober.

ROBE n. f. (du vx fr. *rober*, dérober, d'orig. germ.). Vêtement à manches, long et flottant, qui portait les hommes chez les anciens, et qu'ils



Rivelaïne.



Rivets.



Riz.

portent encore en Orient. Vêtement à peu près semblable, que portent les femmes et les enfants. Vêtement long et ample, que portent les juges, les avocats, les professeurs, etc., dans l'exercice de leurs fonctions. Fig. Profession de la judicature : *gens de robe*; *noblesse de robe*. Pelage : *ce cheval a une belle robe*. Enveloppe : *robe d'une fête, d'un oignon*. Enveloppe sans côtes d'un cigare. **Robe de chambre**, que les hommes aussi bien que les femmes portent dans la chambre. Prov. : **Ventre de son, robe de velours**, se dit d'une personne qui lésine sur sa dépense de bouche pour se parer d'habits somptueux. **C'est la robe qu'on salue**, se dit d'une personne à qui l'on rend hommage à cause de sa dignité et non pour son mérite personnel.

ROBER (*bé*) v. a. Dépouiller la garantie de sa robe, de son cocon. Entourer les cigares d'une feuille extérieure, dite robe.

ROBEUSE (*beu-se*) n. f. Ouvrière qui applique aux cigares la dernière enveloppe ou robe.

ROBIN n. m. Fam. et par dénigr. Homme de robe.

ROBINE ou **ROUBINE** n. f. Dans le Midi, canal de largeur médiocre. Canal de navigation.

ROBINET (*né*) n. m. (de Robin n. pr.). Pièce d'un tuyau de fontaine, qui sert à retenir l'eau ou à la laisser couler. Tout tuyau qui sert à donner ou à retenir un fluide contenu dans un vase, un tonneau, etc. La clef seule du robinet : *tourner le robinet*. Fig. et fam. *Robinet d'eau tiède*, personne d'une loquacité fade.

ROBINETIER (*ti-é*) n. m. Fabricant de robinets.

ROBINNERIE (*né-te-ri*) n. f. Fabrication, usine de robinets.

ROBINIER (*ri-é*) n. m. Genre de légumineuses, comprenant des arbres dont le type est appelé vulgairement *acacia*.

ROBORATIF, **IVE** adj. (du lat. *robur*, oris, force). Qui fortifie : *remède roboratif*. N. m. : *un roboratif*. (Peu us.)

ROBURITE n. f. Matière explosive, formée par un mélange de benzènes chloronitrés et d'azotate d'ammoniaque.

ROBUSTE (*bus-te*) adj. (lat. *robustus*). Fort, vigoureux : *un robuste athlète*. Difficilement troublé dans ses fonctions : *estomac robuste*. Fig. Ferme, inébranlable : *foi robuste*. ANT. **Faible, chétif**.

ROBUSTEMENT (*bus-te-man*) adv. D'une manière robuste. (Peu us.)

ROBUSTESSE (*bus-té-se*) n. f. Caractère de ce qui est robuste.

ROC (*rok*) n. m. (autre forme de *roche*). Masse de pierre très dure, qui tient à la terre : *la citadelle de Belfort s'appuie sur le roc*. Fig. Ferme comme un roc, d'une très grande fermeté.

ROCADE n. f. Milit. Chemin de fer ou route stratégique, parallèle à la ligne de feu.

ROCAILLAGE (*ka, ll mil.*) n. m. Revêtement en rocaille. Travail en rocaille.

ROCAILLE (*ka, ll mil.*) n. f. (de roc). Cailloux, coquillages qui ornent une grotte, une voûte, une salle. Genre d'ornementation usité pour certains petits meubles sous Louis XV et qui représentait des grottes, des rochers, des coquillages. Meuble construit dans ce genre. Adjectif : *le genre rocaille*.

ROCAILLEUR (*ka, ll mil.*) n. m. Qui travaille en rocaille.

ROCAILLEUX, **EUSE** (*ka, ll mil. éa, ée-se*) adj. Plein de petits cailloux : *chemin rocailleux*. Dur, heurté : *style rocailleux*.

ROCAMBEAU (*kan-bé*) n. m. Cercle de fer garni d'un croc, auquel on fixe le point d'amorce ou de drisse d'une voie.

ROCAMBOLE (*kan*) n. f. (alle. *rockenbollen*). Echalote d'Espagne, espèce d'ail plus doux que l'ail ordinaire. Fig. Attrait piquant. Plaisanterie usée.

ROCCILLA (*rok-sè-le*) ou **ROCELLE** (*ro-sè-le*) n. f. Genre de lichens, qui croissent sur les rochers du bord de la mer et fournissent l'orseille.

ROCHAGE n. m. Phénomène qui se produit quand la coupellation de l'argent est defectueuse. Action de rocher.

ROCHE n. f. (lat. pop. *rocca*). Grande masse de pierre de même structure : *le granit est une roche éruptive ancienne*. Pierre la plus dure, employée dans



Robinet.

les constructions. Borax. (Vx.) Eau de roche, eau très limpide, qui sourd d'une roche. Fig. Clair comme de l'eau de roche, extrêmement clair; évident. Vieille, ancienne roche, manière d'être des gens d'autrefois. Cœur de roche, dur, insensible.

ROCHER (ché) n. m. (de roche). Roc élevé, escarpé : *Gibraltar est bâti sur un rocher; escalader un rocher*. Fig. Symbole de dureté, d'insensibilité, ou, en bonne part, de fermeté, de solidité. Anat. Partie forte et dure de l'os temporal. *Mollusc*. Nom vulgaire des mureux.

ROCHER v. a. (de roche). Saupoudrer de borax deux pièces métalliques qu'on veut souder. V. n. Mousser, en parlant de la bière qui fermente. Se couvrir d'excroissances, en parlant de l'argent en fusion.

ROCHET (ché) n. m. Surplis à manches étroites, qui portent les évêques et certains dignitaires ecclésiastiques.

ROCHET (ché) n. m. (de l'allemand, rochen, fuseau). Bobine grosse et courte, sur laquelle on enroule la soie. *Roue à rochet*, roue dentée, dont les dents sont recourbées.

ROCHEUX, EUSE (ché, eu-se) adj. Couvert de rochers, de rochers : *la côte bretonne est rocheuse*.

ROCHIER (chi-é) n. m. Nom vulgaire d'un requin des mers françaises (la petite rousette). Ancien nom de l'émerillon.

ROCK (ar. rokh) n. m. Oiseau énorme, souvent cité dans les contes orientaux.

ROCKING-CHAIR (r-o-kin gh-cher) n. m. (mot angl.). Chaise, fauteuil à bascule, que l'on peut faire osciller par un simple mouvement du corps.

ROCOO n. m. (de rocaïlle). Genre d'ornementation, qui fut en vogue sous le règne de Louis XV et le commencement de celui de Louis XVI. *Par ext.* Genre ou objet vieux et passé de mode. Adj. invar. : *style rococo*.

ROCOU ou **ROUCOU** n. m. Matière tinctoriale rouge, tirée des graines du rocouyer.

ROCOUER (kou-é) v. a. Teindre avec du rocou.

ROCOUYER (kou-é) n. m. Genre de bixacées, qui croissent en Amérique.

RODAGE n. m. Action de roder : *rodage à la meule*.

RODER (dê) v. a. (du lat. *rodere*, ronger). User par le frottement mutuel deux objets qui doivent s'emboîter ou s'adapter l'un sur l'autre.

RODER (dê) v. n. (anc. fr. *raudir*). Errer çà et là : *roder dans la campagne*. Tourner autour en épiant, le plus souvent avec de mauvaises intentions : *les loups rôdent autour des bergeries*.

RÔDEUR, EUSE (eu-se) n. Qui rôde : *rôdeur de nuit*. Adjectif. : *un pas rôdeur*.

RODOIR n. m. Outil pour roder.

RODOMONT (mon) n. m. Fanfaron, faux brave, du nom d'un personnage, brave et insolent, du *Roland furieux* de l'Arioste : *faire le rodomont*.

RODOMONTADE n. f. (de rodomont). Fanfaronnade.

ROGATION (si-on) n. f. (lat. *rogatio*; de *rogare*, demander). Chez les Romains, projet de loi présenté au peuple pour lui demander d'approuver. N. f. pl. Prieres publiques et processions faites pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension, pour attirer sur les champs la bénédiction du ciel : *les rogations rappellent les ambarvales romaines*.

ROGATOIRE adj. (du lat. *rogare*, demander). Qui concerne une demande : *formule rogatoire*. *Commission rogatoire*, qu'un tribunal adresse à un autre pour l'invier à faire, dans l'étendue de son ressort, quelque acte de procédure ou d'instruction qu'il ne peut faire lui-même.

ROGATOIREMENT (man) adj. Par voie rogatoire : *un juge commis rogatoirement*.

ROGATON n. m. (du lat. *rogatun*, chose demandée). Humble requête. (Vx.) Objet de rebut. Débris de mets : *bribe; vivres de rogatons*.

ROGNAGE ou **ROGNEMENT** (gne-man) n. m. Action de rogner.

ROGNER f. Nom vulgaire de la gale ou de la teigne.

ROGNE-PIED (pi-é) n. m. Invar. Outil de maréchal pour rogner la corne du cheval.

ROGNER (gné) v. a. (du lat. *rotundus*, rond). Retrancher quelque chose sur les bords : *rogner un maniveau*. Fig. Diminuer : *rogner le traitement de quelqu'un*. *Rogner les ongles à quelqu'un*, le mettre dans l'impuissance de nuire.

ROGNEUR, EUSE (eu-se) n. Qui rogne quelque chose : *un rogneur de pièces d'or*. Ouvrier qui rogne le papier. N. f. Machine à rogner.

ROGNEUX, EUSE (gné, eu-se) n. et adj. Qui a la rogne : *bêtes rogneuses*.

ROGNOIR n. m. Instrument qui sert à rogner.

ROGNON n. m. (lat. *pop. renio*). Rein de certains animaux, considéré surtout comme comestible : *brochette de rognons*. Géol. Masse minérale plus ou moins arrondie, qui se trouve comme noyée dans une roche de nature différente : *des rognons de silex*.

ROGNONNER (gno-né) v. n. *Pop.* Gronder, murmurer entre ses dents.

ROGNEUR n. f. Ce qu'on a rogné : *rogneures de papier*.

ROGOME (gho-mé) n. m. *Pop.* Liqueur alcoolique quelconque. *Voix de rogome*, enrouée par l'abus de ces liqueurs.

ROGUE (ro-ghé) adj. (orig. celt.). Fier, arrogant : *prendre un ton, une mine rogue*.

ROGUE (ro-ghé) n. f. (orig. scand.). Effus de poisson salés, employés comme appât dans la pêche à la sardine.

ROGUE (ghé), **E** adj. (de rogue). Pêché. Qui a des œufs.

ROHART (ro-ar) n. m. Ivoire de morse et d'hippopotame : *le rohart est moins estimé que l'ivoire proprement dit*.

ROI n. m. (lat. *rex*; de *regere*, gouverner). Chef d'Etat, investi de la souveraineté : *les rois de France*. Personne qui jouit d'un pouvoir absolu : *chacun est roi chez soi*. *Le roi du ciel, des rois, Dieu*. *Le roi des dieux, Jupiter*. *Le Grand Roi, titre que les historiens grecs donnaient au roi de Perse et que l'on donne auj. à Louis XIV*. *Le roi des rois, titre donné parfois au roi des Parthes et des Perses*. *Le roi Très Chrétien, le roi de France*.

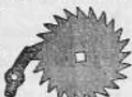
Le roi Catholique, le roi d'Espagne. *Roi d'armes, officier qui commandait les hérauts d'armes*. *Le jour, la fête des Rois l'Epiphanie*. *Le roi de la création, de la nature, de l'univers, l'homme*. *Le roi des animaux, le lion*. *Le roi des oiseaux, l'aigle*. *Morceau de roi, mets exquis et délicieux*. Principale pièce au jeu d'échecs. Première figure de chaque couleur d'un jeu de cartes. *Astr. Les trois Rois, les trois étoiles qui composent le bandier d'Orion*.

ROIDE adj., **ROIDEUR** n. f., **ROIDIR** v. a., **V. RAIDE, RAIDEUR, RAIDIR**.

ROITELET (tê) n. m. Roi d'un très petit Etat : *les roitelets nègres du Soudan*. Genre d'oiseaux passe-reux de très petite taille, qui vivent dans les haies et les buissons des régions tempérées.

RÔLAGE n. m. Action de mettre en rôles le tabac.

RÔLE n. m. (du lat. *rotulus*, rouleau). Liste, catalogue. Liste des causes inscrites dans l'ordre où elles doivent se plaider : *sa cause viendra à son tour de rôle*. *A tour de rôle, dans l'ordre d'inscription au rôle*. Fig. Chacun son tour. En style de pratique, feuillet écrit, comprenant la page et le verso. Cahiers portant la liste des contribuables, avec indication de leur cotisation individuelle : *consulter le rôle des*



Roue à rochet.



Rocking-chair.



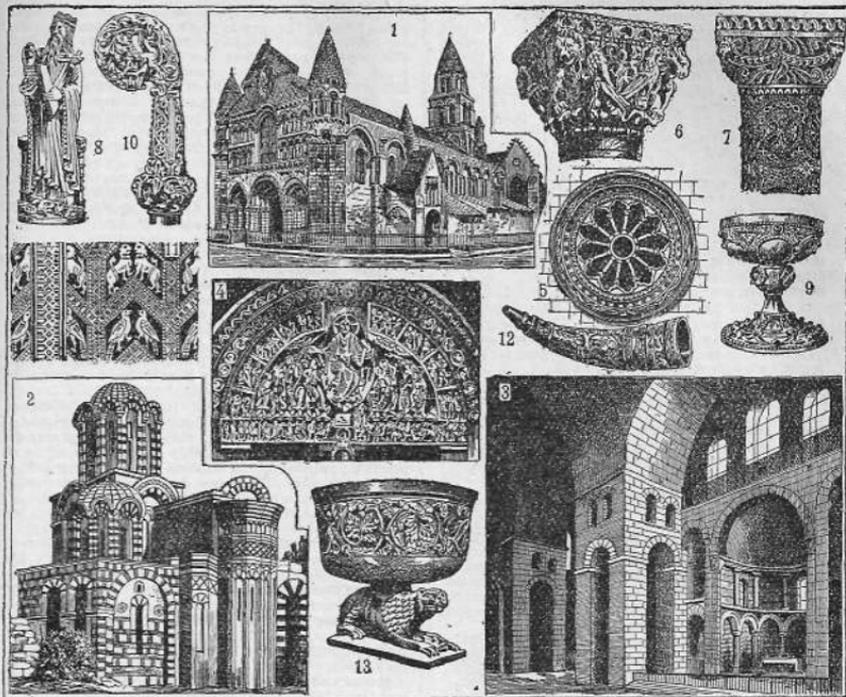
Rocouyer.



Les quatre rois.



Roitelet.



ART ROMAN : 1. Eglise N.-D.-la-Grande (Poitiers) ; 2. Eglise de Salonique (roman byzantin) ; 3. Intérieur de Saint-Front (Périgueux) ; 4. Tympan de portail (Vézelay) ; 5. Rose ; 6. 7. Chapiteaux ; 8. Statue en pierre ; 9. Calice ; 10. Croisé épiscopale ; 11. Tissu orné ; 12. Ollivant en ivoire ; 13. Fonts baptismaux.

contributions. Partie d'une pièce, qu'un acteur doit jouer. Créer un rôle, le jouer le premier. Jouer un rôle, faire un personnage sur le théâtre. Fig. Remplir certaines fonctions : jouer un vilain rôle. Personnage qu'on fait dans le monde, dans une affaire : il a joué là un triste rôle. Pelote de tabac à chiquer, en forme de petit câble.

RÔLER (lé) v. n. Faire des rôles d'écriture.

RÔLET (lé) n. m. Petit rôle.

ROLLIER (ro-li-é) n. m. Genre d'oiseaux passe-reaux, vulgairement appelés geais bleus.

ROMAILLET (ma, il mil., é) n. m. Mar. Morceau de bois qui sert à remplir un vide.

ROMAIN, E (min, è-ne) adj. et n. De l'ancienne Rome : la république romaine. De la Rome actuelle : les Etats romains. Digne des anciens Romains : vertu romaine. Chiffres romains, lettres numériques I, V, X, L, C, D, M, qui valent respectivement 1, 5, 10, 50, 100, 500, 1.000, et qui, diversement combinées, servaient aux Romains à former tous les nombres. Eglise romaine, catholique. Architecture romaine, ordre toscan et ordre composite. Ecole romaine, école de peinture fondée par Pérugin. N. m. *Imp.*

Caractère droit, perpendiculaire, dont on se sert généralement pour la partie courante d'un livre. (Adjectif, : du caractère romain.)

ROMAINE (mè-ne) n. f. Balance à levier, formée d'un férau à bras inégaux et d'un poids unique que l'on fait glisser à volonté sur le long bras du férau, portant des divisions avec indication des poids correspondants.



Romaine.

ROMAINE (mè-ne) n. f. Variété de laitue.

ROMAÏQUE (ma-i-ke) adj. (gr. *romaïkos*). Qui appartient aux Grecs modernes. N. m. Le grec moderne.

ROMAN, E adj. (du lat. *romanus*, romain). Se dit des langues dérivées du latin : l'italien, le français, le provençal, l'espagnol, le portugais, le roumain sont des langues romanes. Se dit de l'architecture des pays latins, du v^e au xiii^e siècle. N. m. Ensemble des langues romanes. Architecture romane. — **ART ROMAN**. Dérivé directement de l'art romain, il s'inspire du style des basiliques et des villes latines. Les édifices furent d'abord recouverts d'une charpente en bois ; la voûte n'apparaît qu'au x^e siècle, et d'abord en Aquitaine. Outre les éléments antiques, on retrouve dans l'art roman des éléments orientaux et byzantins. Préoccupés d'alléger les supports et de faire équilibre à la poussée des voûtes sur les murs latéraux, les architectes donnent une importance de plus en plus grande au pilier et à l'arc, inventent le triforium et empruntent la coupole byzantine sur pendentifs. Les murs, d'une grande épaisseur et percés de rares fenêtres, sont appuyés de contreforts. Les nefes sont étroites. Le plan de la basilique romane se modifie et adopte la forme d'une croix. Les portes et ouvertures sont ordinairement en demi-cercle ou plein cintre. C'est surtout dans les détails de la décoration que la fantaisie se donne carrière. L'art roman se développe à partir du xi^e siècle, surtout grâce aux ordres monastiques. Les principales écoles d'architecture sont : celles de Cluny ou de Bourgogne (église de Vézelay), d'Auvergne (Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Trophime d'Arles), du Périgord (Saint-Front de Périgueux), du Poitou (église de Poitiers), de Normandie (églises de Caen, Evreux, Rouen, Bayeux).

ROMAN n. m. Autrefois, récit vrai ou faux, en prose ou en vers, écrit en langue romane. Auj. Œuvre d'imagination, récit en prose d'aventures imaginaires, inventées et combinées pour intéresser le lecteur : *les romans historiques de Dumas père sont d'un vif intérêt. Fig.* Récit dénué de vraisemblance : *cela a tout l'air d'un roman.* Chimère, utopie.

ROMANCE n. f. (espagn. *romance*). Morceau de chant sur un sujet tendre et touchant.

ROMANERO (sé) n. m. (mot espagn.). Recueil de poèmes espagnols, écrits en strophes de vers octosyllabiques et ayant pour sujet quelque histoire héroïque ou touchante. Pl. des *romanceros*.

ROMANÈCHE n. m. (lat. *romanicum*). Nom indigène d'une langue romane parlée dans les Grisons, le Tyrol et le Frioul. (On dit aussi ROMANÈCHE GRISÈTO-ROMAN.)

ROMANCIER (si-é), **ÈRE** n. Auteur de romans : *Balzac fut un incomparable romancier.*

ROMAND (man), **E** adj. Se dit de la partie de la Suisse où l'on parle le français : *la Suisse romande.*

ROMANÉE (né) n. m. Vin rouge de Bourgogne, récolté en Côte-d'Or, dans la comm. de Vosne-Romanée (climats de *Romanée-Conti* et *Romanée-Saint-Vivant*).

ROMANESQUE (nés-ke) adj. Fabuleux, qui tient du roman : *aventure romanesque. Fig.* Passionné, rêveur à la manière des héros de roman : *esprit romanesque.* N. m. : *il y a du romanesque dans cette aventure.*

ROMANESQUEMENT (nés-ke-man) adv. D'une manière romanesque. (Peu us.)

ROMAN-FEUILLETON (feu, Il mil) n. m. Roman destiné à paraître en feuilletons dans un journal. Pl. des *romans-feuilletons*.

ROMANICHEL (ché) n. m. Trizane ou bohémien. Vagabond.

ROMANISANT (zan), **E** adj. et n. Se dit des tendances d'un culte étranger (ou de ceux qui ont ces tendances) à se rapprocher des rites de l'Eglise romaine.

ROMANISER (sé) v. a. (du lat. *romanus*, romain). Donner les mœurs, les habitudes des Romains. Ecrire en caractères romains l'arabe et le persan.

ROMANISME (tis-me) n. m. Philologie qui s'occupe des langues romanes.

ROMANTIQUE adj. Romanesque : *imagination romantique.* (Vx.) Qui rappelle ce qu'on voit dans les romans : *site romantique.* Qui relève du romantisme : *littérature romantique.* N. m. Se dit des écrivains qui, au commencement du XIX^e siècle s'affranchirent des règles de composition et de style établies par les auteurs classiques. (V. ROMANTISME, Part. hist.)

ROMANTIQUEMENT (tis-man) adv. D'une façon romantique. (Peu us.)

ROMANTISME (tis-me) n. m. Système, école des écrivains et des artistes romantiques. (V. Part. hist.)

ROMARIN n. m. (du lat. *ros marinus*, rosée de mer). Genre de labiées, comprenant de petits arbrisseaux aromatiques, à fleurs douces de propriétés stimulantes : *le romarin croît en abondance sur le littoral méditerranéen.*

ROMESTECO (més-ték) n. m. Jeu de cartes d'origine flamande, voisin du rams, et dont le nom vient des mots *rome* et *steck* qui y sont employés.

ROMPEMENT (ron-pe-man) n. m. Action de rompre. *Rompement de tête*, fatigue causée par un grand bruit ou une forte application. (Peu us.)

ROMPIS (ron-pé) n. m. En sylviculture, arbre rompu.

ROMPRE (ron-pre) v. a. (lat. *rompere*. — Prend un t à la 3^e pers. du sing. du prés. de l'ind. : *il rompt*). Briser, casser, mettre en pièces : *le fleuve a rompu ses digues.* Faire subir le supplice de la roue : *Cartouche fut rompu vif.* Arrêter ou détourner le cours : *rompre le fil de l'eau.* Troubler : *rompre le sommeil.* Interrompre : *rompre le jeûne, rompre un tête-à-tête.* Gâter : *la pluie a rompu les chemins.* Enfoncer, disperser : *rompre un bataillon.* Quitter : *rompre les rangs.* Fig. Héduire, dompter : *rompre le caractère de quelqu'un.* Fatiguer, assourdir : *rompre la tête, les oreilles.* Détruire, faire cesser, rendre nul : *rompre l'amitié, un entretien, un marché, un mariage.* Accoutumer : *rompre quelqu'un aux affaires.* Rompre le silence, cesser de se taire.

Rompre ses fers, s'échapper de prison ou se dégager d'une liaison. *Rompre le fil de son discours,* le quitter subitement pour entrer dans une autre matière. *Rompre la paille,* cesser d'être amis. *Rompre la glace,* surmonter les premières difficultés d'une affaire. *Rompre une lance avec quelqu'un,* disputer en règle avec lui sur un sujet. *Rompre son ban,* sortir du lieu assigné. *A tout rompre,* avec grand bruit, avec transport : *applaudir à tout rompre.* V. n. Se briser : *cette poutre rompra.* Fig. Cesser d'être amis : *ils ont rompu.* *Rompre en visière,* dire brusquement et en face quelque chose de désobligeant. *Se rompre v. pr.* Se rompre le cou, se tuer ou se blesser grièvement dans sa chute. **PROV. : Il vaut mieux plier que rompre, il vaut mieux céder que de s'attirer un malheur irréparable.**

ROMPÉ (ron-pé), **E** adj. (de rompre). Accablé de fatigue : *je suis rompu.* Expérimenté, habile : *rompu aux affaires.* **A bâtons rompus** loc. adv. A diverses reprises : *travailler à une chose à bâtons rompus.* Sur divers sujets : *conversation à bâtons rompus.*

ROMPRE (ron) n. f. Endroit où se rompt un caractère typographique. Action du fondeur qui le rompt.

ROMSTECK (rons-ték) n. m. (de l'angl. *rumpestech*, tranche de croupe). Partie la plus haute de la culotte de bouf.

RONCE n. f. (lat. *rumez*). Bot. Genre de rosacées épineuses, dont les fruits (mûrants ou mûres sauvages) sont rafraichissants : *les ronces croissent au bord des chemins.* Petit câble de fil de fer tordu et garni de pointes, qu'on emploie comme clôture. Fig. Peine, difficulté : *les ronces de la vie.* Veine arrondie dans certains bois ou sur des lames damassées.

RONCERAI (ré) n. f. Terrain où croissent les ronces.

RONCEUX, EUSE (sé, eu-se) adj. Plein de ronces : *chemin ronceux.* Se dit d'un bois qui a des veines arrondies : *acajou ronceux.*

RONCHONNER (cho-né) v. n. Pop. Gronder, grogner, murmurer.

RONCHONNEUR, EUSE (cho-neur, eu-se) n. Pop. Personne qui a l'habitude de ronchonner.

RONCIER (si-é) n. m. ou **RONCIÈRE** n. f. Touffe de ronces.

RONCINÉ, É adj. Dont les feuilles pennatifides ont leurs lobes aigus dirigés vers la base.

ROND (ron), **E** adj. (lat. *rotundus*). Se dit d'un corps, d'une figure qui est de forme telle que toutes les lignes droites tirées d'un point ou d'un axe central à la circonférence sont égales : *le cercle, la sphère, le cylindre, le cône sont des figures rondes.* Fam. Gros et court : *petite femme toute ronde.* Fig. Franc et décidé : *être rond en affaires.* Nombre, compte rond, sans fraction. *Bourse ronde,* bien garnie.

ROND (ron) n. m. Cercle, figure circulaire. Anneau qui sert pour marquer les serviettes des divers convives. **En rond** loc. adv. Circulairement.

RONDACHE n. f. Bouclier de forme ronde, porté par les fantassins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

ROND-DE-CUIR (ron) n. m. Fam. Bureaucrate. Pl. des *ronds-de-cuir*.

RONDE n. f. (de rond). Inspection pour s'assurer que tout est en ordre : *faire une ronde.* Dans une place de guerre, visite de nuit faite aux différents postes, pour savoir si tout est en bon ordre ; ceux qui la font. Visite nocturne des employés des douanes et des octrois. Chanson de table, où chacun chante à son tour : *ronde de table.* Chanson accompagnée d'une danse en rond, dont les danseurs se tiennent par la main. Sorte d'écriture en caractères courts, ronds et perpendiculaires. *Musiq.* Note qui vaut deux blanches. **A la ronde** loc. adv. Alentour : *a dix lieues à la ronde.* Chacun à son tour, circulairement : *boire à la ronde.*

RONDEAU (dô) n. m. Petit poème français à forme fixe, sur deux rimes, avec des répétitions obligées : *le rondeau simple comporte treize vers et le rondeau redoublé vingt vers.* *Musiq.* Air à deux ou plusieurs reprises.

RONDEAU (dô) n. m. Nom donné à des disques de pâte, de terre, de bois, de métal employés dans



Romarin.



Rondache.

différents métiers. Rouleau de bois que l'on passe sur la terre ensemencée.

RONDE-BOSSE ou mieux **RONDE-BOSSE** n. f. Ouvrage de sculpture en plein relief. Pl. des *ronde-bosses* ou *rondes bosses*.

RONDELET (lé) n. m. Bâton avec lequel le boucher enfonce la bouffe dans les harnais.

RONDELET, ETTE (lé, -te) adj. Qui a un peu trop d'embonpoint. *Bourse rondelette*, assez bien garnie.

RONDELETTE (lé-te) n. f. Toile à voiles, que l'on fabriquait en Bretagne aux x^v et xviii^e siècles. Soie inférieure. *Bot.* Nom vulgaire de *l'asaret*.

RONDELETTINE (lé-ti-ne) n. f. Soie formée de deux bouts très tordus.

RONDELLE (de-le) n. f. Pièce ronde de métal, de cuir, de carton, etc., percée par le milieu et qu'on place sous les écrous. Outil de fer du marbrier, pour fouiller ou arrondir le marbre. Bouclier rond en usage jusqu'au xviii^e siècle. Epée à garde ronde.

RONDEMENT (man) adv. Promptement, lestement *marcher rondement*. Avec ardeur, entrain; *affaire menée rondement*. Loyalement; *il y va rondement*.

RONDEUR n. f. Etat de ce qui est rond; *la rondeur de la terre*. Chose ronde; *des rondeurs*. Fig. Nombre, harmonie; *la rondeur des périodes*. Franchise, loyauté; *rondeur de caractère*.

RONDIE (di) n. f. ou **RONDIS** ou **MANDRIN** n. m. Cylindre de bois dont on se sert pour arrondir les feuilles de plomb employées dans la fabrication des tuyaux.

RONDIER (di-é) n. m. *Bot.* Syn. de **BORASSE**.

RONDIN n. m. (de *rond*). Bois à brûler, qui est rond. Tronc de sapin dépouillé de son écorce. Gros bâton. (V. **RONDIE**.)

RONDINER (né) v. a. Battre à coups de rondin. (Vx.)

ROND-POINT (ron-poin) n. m. Place circulaire où aboutissent plusieurs avenues ou allées; *le rond-point des Champs-Élysées, à Paris*. Pl. des *rond-points*.

RONFLANT (flan), E adj. Sonore, bruyant; *voix ronflante*. Sonore, prétentieux et creux; *des phrases ronflantes*. Promesses *ronflantes*, magnifiques, mais mensongères.

RONFLEMENT (man) n. m. Bruit qu'on fait en ronflant; *les ronflements d'un dormeur*. Fig. Bruit qui à quelque rapport avec le ronflement d'un homme; *ronflement de lorgue*.

RONFLER (fé) v. n. Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil. Fig. Produire un bruit sourd et prolongé.

RONFLEUR, EUSE (eu-se) n. Qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler.

RONGE n. m. Faire *le ronge*, se dit du cerf qui rumine.

RONGEANT (jan), E adj. Qui ronge; *ulcère rongeant*. Fig. Tourmentant; *soucis rongeants*.

RONGE-MAILLE (ma, ll mill.) n. m. Invar. Nom que La Fontaine donne au rat. Adjectiv.; *le peuple ronge-maille*.

RONGEMENT (je-man) n. m. Action de ronger.

RONGER (jd) v. a. (lat. pop. *rumigare*). — Prend un e muet après le g devant a et o; *il ronge, nous rongeons*. Manger, entamer à petits coups; *les rats rongent les meubles*. Fig. Scier plusieurs fois avec les dents; *cheval qui ronge son mors*. Corroder; *la rouille ronge le fer*. Miner; *la mer ronge les falaises*. Consumer, tourmenter; *la maladie, le chagrin, le rongent*. Ronger son frein, v. **FRÉIN**.

RONGEUR, EUSE (eu-se) adj. Qui ronge; *animal rongeur*. Qui corrode, détruit peu à peu; *ulcère rongeur*. Fig. Qui tourmente, dévore; *remords rongeur*.

N. m. pl. Ordre de mammifères munis à chaque mâchoire de dents incisives, sans canines, comme le rat, l'écureuil, etc. S. un *rongeur*.

RONRON n. m. Bruit que le chat tire de sa gorge pour marquer le contentement; *faire ronron*. Bruit sourd et continu; *le ronron d'une bouilloire*.

RONRONNER (ro-né) v. n. Faire des ronrons.

ROQUEFORT (ke-for) n. m. (de *Roquefort* n. p.). Fromage très estimé, que l'on fabrique avec du lait de brebis auquel on incorpore du pain moisi; *le roquefort est conservé sur place dans des caves creusées dans le roc*.

ROQUELAURE (ke-la-re) n. f. Vêtement long, demi-juste, que portaient les hommes, en France, sous Louis XIV.

ROQUETIN (han) n. m. Vétérain retraité. *Par ext.* Vieillard qui veut faire le jeune homme.

ROQUER (ké) v. n. (de *roc*, anc. nom de la tour au jeu d'échecs). Au jeu des échecs, placer sa tour auprès de son roi et faire passer le roi de l'autre côté de la tour.

ROQUET (hé) n. m. Sorte de petit chien. *Fig.* Individu hargneux, mais peu redoutable. (V. **ROQUETIN**.)

et **ROQUETTE**.

ROQUETIN (ke) n. m. Petite bobine servant au dévidage des fils d'argent, des fils de soie. (On dit aussi **ROQUET**, **ROQUETTE**.)

ROQUETTE (ké-te) n. f. Genre de crucifères à fleurs jaunes d'une odeur forte, cultivées pour leurs feuilles que l'on mange en salade, ou à cause de leurs propriétés médicinales.

ROQUETTE (ké-te) n. f. Ancienne fusée de guerre. (V. **ROQUETIN**.)

ROQUILLE (ki, ll mill.) n. f. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui contenait un quart de setier. Confiture d'écorce d'orange.

ROUCAL (rou-al) n. m. Syn. de **HALEINOPTÈRE**.

ROS (ré) n. m. (germ. *raus*). Peigne qui garnit le métier de tisserand.

ROSACE (za-se) n. f. (de *rose*). Ornement d'architecture en forme de rose ou d'étoile à plusieurs branches; *un plafond à rosaces*. Grand vitrail d'église, analogue à cet ornement; *les rosaces de Notre-Dame de Paris*. On dit aussi **ROSON**.

ROSACÉ (za-sé), E adj. (lat. *rosaceus*). Qui ressemble ou se rapporte à la rose ou au rosier.

ROSACÉES (za-sé) n. f. pl. Famille de plantes dont les corolles se composent de pétales disposés comme ceux de la rose; *le fraisier, l'églantine, le prunier, l'abricotier, etc.*, sont des rosacées. S. une *rosacée*.

ROSAGE (za-je) n. m. Opération qui a pour but de donner plus de vivacité aux tissus qu'on a teints avec de la garance.

ROSAIRE (za-re) n. m. (de *rose*). Grand chapellet composé de quinze dizaines d'Aves, précédées chacune d'un *Pater*. *Par ext.* Les prières elles-mêmes; *dire le rosaire*.

ROSALBIN (sal) n. m. Espèce de cacao.

ROSANILINE (sa-ni-li-ne) n. f. Base azotée dont les dérivés; *fuchsine, bleu de Lyon, violet de Paris, etc.*, sont des couleurs teignant directement la fibre animale.

ROSAT (za) adj. inv. (du lat. *rosatus, rose*). Qui est entre des roses et en particulier des roses rouges; *miel rosat; huile rosat*.

ROSÂTRE (za-tre) adj. Qui a une teinte rose sale.

ROSBIF (ros-bif) n. m. (de l'angl. *roast, rôti*, et *beef, bœuf*). Bœuf rôti et, particulièrement, aloyau rôti à la broche; *manger un succulent rosbif*.

ROSCONNE (ros-ko-ne) n. f. (de *Roscoff* n. géogr.). Autrefois, toile de lin, de fabrication bretonne.



Roqueite. (Bot.)



Rosace.



Roses.

ROTIFÈRES n. m. pl. Syn. de ROTATEURS. n. m. pl.
ROTIN n. m. (de rotang). Branche de rotang, qu'on emploie pour faire des cannes, des sièges, etc. (Se dit aussi pour ROTANG.)

RÔTIR v. a. (du germ. *rostjan*, griller). Faire cuire à sec, à la broche ou sur le grill : *rôtir un gigot*. Par ext. Dessécher, brûler : le soleil rôtit les fleurs. V. n. Être, devenir rôti. Fig. Être exposé à une très grande chaleur : on rôtit ici. Se rôtir v. pr. Être rôti : je me suis rôti au soleil.

RÔTISSAGE (ti-sa-je) n. m. Action de rôtir.
RÔTISSERIE (ti-se-ri) n. f. Boutique de rôtisseur.

RÔTISSSEUR, EUSE (ti-seur, eu-se) n. Qui fait rôtir des viandes pour les vendre.

RÔTISSOIRE (ti-soi-ri) n. f. Ustensile de cuisine qui sert à rôtir la viande.

ROTOGRAVURE n. f. Procédé d'héliogravure, permettant les tirages sur machines rotatives.

ROTONDE n. f. (du lat. *rotundus*, rond). Bâtiment de forme ronde, surmonté d'une coupole. Petit pavillon de forme circulaire porté par des colonnes, dans un parc, un jardin. Compartiment qui forme le derrière d'une diligence. Manteau taillé en rond et retombant à grands plis.

ROTONDITÉ n. f. Rondeur. La *rotondité* de la terre n'est pas absolue. Fam. Grouseur, embonpoint.

ROTOÏ n. m. Partie mobile, dans un moteur à courant alternatif.

ROUQUENGE (an-je) n. f. Aux XII^e et XIII^e siècles, poésie consistant en strophes de longueur et de nombre indéterminés, mais nécessairement terminée par un refrain.

ROULE n. f. (du lat. *rotula*, roulette). Os mobile (A) placé en avant du genou ; fémur (B) ; tibia (C) ; péroné (D).

ROULIEN, ENNE (li-en, è-ne) adj. Qui concerne la rotule : le ligament *roulien* assujettit la rotule au tibia.

ROTURE n. f. (de roturier). Condition d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble : *naitre dans la roture*. Ensemble des roturiers : *fréquenter la roture*.

ROTURIERE (ri-è), **ÈRE** adj. et n. (du lat. pop. *ruptarius*, celui qui brise la terre). Qui n'est pas noble : *hommes, biens roturiers ; un roturier*.

ROTURIÈREMENT (man) adv. À la manière des roturiers. (Peu us.)

ROUBLE adj. Digne d'être rompu sur la roue.

ROUBLE n. m. (lat. *rotabulum*). Perche terminée par un crochet et servant aux boulangers pour tirer la braise du four. Râteau sans dents, pour ramasser le sel dans les salines.

ROUAGE n. m. (de roue). L'ensemble ou chacune des roues d'une machine : les *rouages* d'une montre. Fig. Ensemble des moyens servant à un fonctionnement : les *rouages* d'un gouvernement.

ROUAN, ANNE (a-ne) adj. Se dit d'un cheval à poil mêlé de bai, de gris et de blanc. N. m. Cheval rouan.

ROUANE (a-né) n. f. (gr. *rukané*). Instrument en forme de compas, dont l'une des branches est tranchante et dont on se sert pour marquer les tonneaux. Tarière de charpentier, de tonnelier, de sabotier.

ROUANNER (a-né) v. a. Marguer avec la rouanne.

ROUANNETTE (a-né-te) n. f. Petite rouanne.

ROUBLARD (blar), **ÈRE** n. et adj. Pop. Se dit d'une personne habile, qui sait toujours tirer son épingle du jeu, souvent en employant des moyens peu délicats : un *homme d'affaires roublard*.

ROUBLARDISE (di-se) n. f. Pop. Caractère de roublard. Habileté, ruse, astuce.

ROUBLE n. m. Monnaie d'argent de Russie, valant au pair environ 2 fr. 65.

ROUCOULANT (lan), **ÈRE** adj. Qui roucoule.

ROUCOULEMENT (man) n. m. (de roucouler). Sorte de murmure triste et tendre, qui est le cri des pigeons et des tourterelles.

ROUCOULER (lé) v. n. Faire des roucoulements. Fig. et fam. Tenir des propos tendres, langoureux. Chanter langoureusement. V. a. : *roucouler une romance*.

ROUE (rou) n. f. (lat. *rota*). Organe de forme circulaire, destiné à tourner autour de son centre et servant à mouvoir un véhicule, une machine, etc. : les *roues* d'une voiture. *Roue hydraulique*, roue

mue par l'eau et destinée à transmettre le mouvement à un moulin, à une machine quelconque. *Faire la roue*, se dit de certains volatiles qui, comme le paon, déploient en roue les plumes de leur queue, et fig., se pavaner, se rengorger. Fig. *Pousser à la roue*, aider à la réussite d'une affaire. *Cinquième*



Supplice de la roue.

roue à un carrosse, chose, personne complètement inutile. *La roue de la fortune*, les vicissitudes humaines. Supplice qui consistait à rompre les membres du patient, puis à le laisser mourir sur une roue : *Cartouche périt sur la roue*. Prov. *La plus mauvaise roue d'un chariot fait toujours le plus de bruit*, ce sont les gens inutiles qui font le plus d'embarras.

ROUÉ, ÈRE adj. et n. Qui a subi le supplice de la roue. Exécuté, rompu : être *roué de fatigue*, de coups. N. m. Nom donné aux compagnons de débauche du Régent. Débauché élégant de la même époque : le *duc de Richelieu fut le plus célèbre des roués*. Par ext. Personne sans principes et sans mœurs. N. : *une petite roue*.

ROUELLE (è-le) n. f. (de roue). Tranche coupée en rond : *rouelle* de citron, de saucisson. Partie de la cuisse du veau, coupée en rond.

ROUENNERIE (rou-a-ne-ri) n. f. Toile de coton décolorer, quel'on a d'abord fabriquée à Rouen.

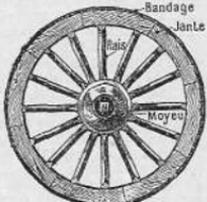
ROUER (rou-è) v. c. (du lat. *rotare*, tourner comme une roue). Faire mourir par le supplice de la roue. Fig. *Rouer quelqu'un de coups*, le battre excessivement.

ROUERIE (rou-è-ri) n. f. Ruse, habileté de roué.

ROUET (rou-è) n. m. (de roue). Machine à roue, mue au moyen d'une pédale et qui servait autrefois à filer le chanvre et le lin. Cercle de bois, servant de fondation à un puits. Rondelle d'acier, destinée à battre sur le silex, dans une armo à feu : *arquebuse à rouet*. Mar. Réa d'une poulie, sur lequel court le cordage.

ROUETTE (rou-è-te) n. f. Branche menue et flexible, dont on fait un lien pour attacher un fagot.

ROUF (rouf) n. m. (de l'angl. *roof*, toit). Mar. Petite construction élevée sur le pont pour remplacer une dunette. Logement disposé sur le pont avant, pour recevoir l'équipage.



Roue.



Rouet.



Rotule.

ROUFLAQUETTE (kè-te) n. f. Pop. Mèche de cheveux collée sur la tempe en forme de virgule.

ROUGE adj. (lat. *rubeus*). L'une des sept couleurs du prisme, qui est celle du sang, des coquelicots, etc. : *les cardinaux portent le chapeau rouge*. *Perdre rouge*, qui a les pieds et le bec rouges. *Fer rouge*, devenu rouge au feu. *Cheveux rouges*, très roux. *Race rouge* ou *Peaux-Rouges*, race d'Indiens de l'Amérique du Nord. *Polit.* Se dit des républicains avancés, ou de ce qui appartient à leur parti : un *républicain rouge*. N. m. Couleur rouge : *le rouge sied aux brunes*. Matière qui fournit une couleur rouge : *rouge d'Andrinople*. Fard de couleur rouge à l'usage des femmes ; *se mettre du rouge*. *Fig.* *Le rouge lui monte au visage*, il devient rouge de honte ou de colère. *Sorte de canard aux pattes rouges*. Adv. *Se fâcher tout rouge*, se fâcher sérieusement.

ROUGÉATE (jâ-tre) adj. Qui tire sur le rouge. N. m. Champignon comestible (amanite rougissante).

ROUGAUD (jô) E adj. et n. Fam. Qui a le visage rouge, haut en couleur.

ROUGE-GORGE n. m. Genre de passereaux, comprenant de petits oiseaux d'Europe, à la gorge rouge. Pl. des *rouges-gorges*.

ROUGE-NOIR n. m. Nom vulgaire d'une espèce de pinson. Pl. des *rouges-noirs*.

ROUGEOLE (jô-le) n. f. (lat. pop. *rubeola*). Maladie fébrile, contagieuse, qui atteint surtout les enfants : *la rougeole est caractérisée par une éruption de taches rouges sur la peau*. Maladie de l'orge et du seigle. Bot. Mélampyre des champs. — La rougeole débute par des frissons, de la fièvre, de la céphalalgie, des catarrhes divers (larmoiement, coryza, bronchite), une toux rauque et de la constipation ou de la diarrhée. C'est surtout à cette période d'invasion que la maladie est contagieuse. Au bout de quelques jours apparaît l'éruption, formée par de petites taches rouges irrégulières qui débütent à la face, mais s'étendent progressivement à tout le corps, puis disparaissent en se desquamant. La gravité de la maladie est variable ; le plus souvent bénigne et ne résistant pas à un repos de quelques jours au lit, diète lactée et lavages antiseptiques de la bouche, du nez et de la gorge, la rougeole peut cependant revêtir des formes malignes d'emblée ou se compliquer de bronchite, broncho-pneumonie, qui la rendent dangereuse.

ROUGEOTER (jô-tê) v. n. (Se conj. comme *aboyer*). Prendre une teinte rougeâtre : *un ciel qui rougeote*.

ROUGE-QUELLE (kêl) n. m. Genre d'oiseaux passereaux à la queue rouge, dits *rossignols de mirailles*. Pl. des *rouges-queles*.

ROUGET, ETTE (jê, ê-te) adj. Un peu rouge.

ROUGET (jê) n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre trige, qu'on appelle aussi *grandin*. Maladie infectieuse des porcs.

ROUGETE (jê-te) n. f. Espèce de chauve-souris de l'île Bourbon et de Madagascar.

ROUGEUR n. f. Couleur rouge : *la rougeur des lèvres*. Teinte rouge passagère, qui apparaît sur la peau du visage et révèle une émotion : *sa rougeur trahit un mensonge*. Pl. Taches rouges sur la peau.

ROUGIR v. a. Rendre rouge : *fer rougit au feu*. *Rougir son eau*, y mettre un peu de vin. *Rougir ses mains dans le sang*, commettre un meurtre. V. n. Devenir rouge : *le pécresse rougit en cuisant*; *rougir de honte*, rougir au moindre compliment.

ROUGISSANT (jî-san), E adj. Qui devient rouge.

ROUGISSURE (jî-su-re) n. f. Maladie du fraiser, analogue à la rouille.

ROUI n. m. Action de rouir. *Sentir le roui*, avoir un mauvais goût qui provient de la malpropreté du vase où s'est opérée la cuisson.

ROUILLE (rou, ll mll.) n. f. (lat. *rubigo*). Oxyde de fer, d'un rouge foncé, dont se couvre ce métal exposé à l'humidité : *la galvanisation du fer prévient*



Rouge-gorge.



Rouget.

la formation de la rouille. *Fig.* Cause d'inertie ou de destruction progressive : *la rouille de l'oisiveté*. Maladie parasitaire due à des champignons de la famille des urédinées et qui attaque certains végétaux (froment, seigle, etc.). Vitic. *Rouille des feuilles*, syn. de *MILDIOU*.

ROULLER (rou, ll mll., é) v. a. Produire de la rouille sur un corps. *Fig.* Alterer, fauter d'exercice : *l'oisiveté rouille l'esprit*. Produire la rouille des céréales sur : *rouiller le blé*. V. n. : on recouvre le fer de peinture pour l'empêcher de rouiller. ANT. *Berouiller*.

ROULLEUX, EUSE (rou, ll mll., éu, eu-se) adj. Qui présente la couleur de la rouille.

ROULURE (rou, ll mll.) n. f. Effet de la rouille sur le fer, sur les céréales.

ROUIR v. a. (du germ. *raijan*, pourrir). Pratiquer l'opération du rouissage : *rouir du lin*, du chanvre. V. n. Etre soumis au rouissage.

ROUSSAGE (i-sa-je) n. m. Macération que l'on fait subir au lin, au chanvre, etc., pour faciliter la séparation de l'écorce filamenteuse d'avec la tige.

ROUSSOIR (i-soir) n. m. Endroit où l'on met rouir le chanvre, le lin. (On dit aussi *ROUTOIR*.)

ROULADE n. f. Action de rouler de haut en bas : *il a fait une belle roulade*. Fam. En T. de musique, agrément de chant formé par le passage de plusieurs notes sur une même syllabe.

ROULAGE n. m. Action de rouler : *le roulage des voitures*. Transport de marchandises sur des voitures traînées par des chevaux : *la construction des chemins de fer a diminué l'importance du roulage*. Entreprise de transport par voiture. Etablissement où l'on se charge de ce transport. Opération consistant à faire passer un rouleau sur un champ pour briser les mottes.

ROULAISON (ê-zon) n. f. Ensemble des travaux qu'exige la fabrication du sucre.

ROULANT (lan), E adj. Qui roule aisément : *voiture bien roulante*. Commode pour le roulement des voitures : *chemin roulant*. *Matériel roulant*, ensemble des voitures, wagons, locomotives employés à une exploitation. *Trottoir roulant*, plate-forme mobile sur des galets, propre à transporter les piétons d'un point à un autre. *Feu roulant*, feu de mousqueterie continu. *Fig.* Succession vive et ininterrompue : *feu roulant d'épigrammes*.

ROULEAU (lô) n. m. Objet formé par une chose roulée en cylindre : *rouleau de papier*; ou par des objets empilés en cylindre : *rouleau de pièces d'or*. Cylindre de bois, de papier, etc., servant à divers usages. Instrument de culture pour briser les mottes de terre. W. la planche (AGRICULTURE.) Cylindre de fonte pour écraser le macadam sur une route. Bâton cylindrique dont les pâtisseries se servent pour étendre la pâte. Cylindre de bois dont se servent les carriers, maçons, tailleurs de pierre, pour déplacer de lourdes pièces. Impr. Cylindre élastique imprégné d'encre, qu'on passe sur les formes pour les encrer. Loc. fam. *Etre au bout de son rouleau*, avoir épuisé tous ses arguments, ses moyens.

ROULÉ (lô) n. f. Pop. Violente décharge de coups : *recevoir une roulée de coups de bâton*.

ROULE-FEU n. m. Invar. Mar. Cylindre en tôle rempli de braise rouge, que l'on promenait le long des batteries pour les sécher.

ROULEMENT (man) n. m. Mouvement de ce qui roule : *roulement d'un carrosse*. Mécanisme permettant à certains appareils de rouler : *le roulement d'une bicyclette*. Batterie militaire de tambour, produite par des coups égaux et pressés. *Roulement d'yeux*, mouvement d'yeux qui se portent rapidement de côté et d'autre. Bruit causé par un objet qui roule : *le roulement des voitures*. Bruit semblable à celui d'un corps qui roule : *roulement du tonnerre*. Circulation d'espèces ; *grand roulement de fonds*. Action de se remplacer alternativement dans certaines fonctions : *le roulement des tribunaux*. Fonds de roulement, somme en caisse, valeurs immédiatement réalisables, destinées à faire face aux dépenses courantes.

ROULER (lê) v. a. (lat. *rotulare*). Faire avancer une chose en la faisant tourner sur elle-même : *rouler un tonneau*. Plier en rouleau : *rouler une pièce d'étoffe*. *Rouler les yeux*, les porter rapidement de côté et d'autre. *Rouler carrosse*, avoir un carrosse à soi. *Rouler sa bosse*, se déplacer fréquemment. *Fig.*

Former, méditer : **rouler un projet dans sa tête**. Fam. Duper, dépouiller : **rouler un acheteur**. Passer sous le rouleau : **rouler un champ**. V. n. Avancer en tournant : **rouler de haut en bas**. Errer, voyager : **avoir roulé dans tous les pays**. Faire entendre des roulements : **le tonnerre roule sur nos têtes**. Rouler sur l'or, être fort riche. **Tout roule là-dessus**, c'est le point dont il reste dépend. **Son discours roule sur la morale**, la morale en est le sujet. **Mar**. Se dit d'un navire auquel la mer imprime des mouvements alternatifs sur un bord et sur l'autre. **Se rouler v. p.** Se tourner étant couché.

ROULET (lé) n. m. Fuseau de bois, dont on se sert pour fouler les chapeaux.

ROULETTE (lé-te) n. f. (de roue). Petite roue tournant dans tous les sens et servant à faire rouler les objets auxquels elle est fixée. Petite roue en cuivre, dont les relieurs se servent pour fixer la dorure sur les livres. Boîte circulaire dans laquelle est enroulé un ruban portant des divisions



Roulette de relieur.

en mètres. Jeu de hasard, dans lequel le gagnant est désigné par l'arrêt d'une bille sur l'un des numéros d'un plateau tournant : **jouer à la roulette**. Fig. **Aller comme sur des roulettes**, marcher facilement et rapidement.

ROULEUR, EUSE (rou-zé) adj. Qui a l'habitude de rouler. Fig. Qui va de côté et d'autre. N. m. Ouvrier qui travaille tantôt dans un atelier, tantôt dans un autre. Ouvrier qui roule des chariots, des brouettes. **Mar**. Se dit d'un navire qui roule beaucoup. Rhynchite de la vigne dont les larves roulent les feuilles.

ROULIER (li-é), ÈRE adj. Qui a rapport au roulage : **industrie roulière**. N. m. Voiturier par terre, qui transporte les marchandises.

ROULIÈRE n. f. Blouse de roulier.

ROULIS (li) n. m. Oscillations alternatives d'un vaisseau d'un bordsurl'autre : **le roulis cause le mal de mer**.

ROULOIR n. m. Outil de crier, pour rouler les bougies et les cierges.

ROULON n. m. Barreau de bois tourné d'un râtelier, d'une râclée, d'un banc d'église.

ROULOTTE (lo-te) n. f.

Grande voiture où logent les forains, nomades, etc.

ROULOU n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, voisins des caillies, qu'on trouve en Indochine et dans la Malaisie.

ROULURE n. f. Action de rouler. Maladie des arbres, qui consiste en un décollement entier ou partiel des couches ligneuses.

ROUMAIN, E (min, è-ne) adj. et n. De la Roumanie : **la langue roumaine est dérivée du latin**.

ROUMI n. m. (proprem. *Romain*). Nom par lequel les Arabes désignent un chrétien.

ROUPIE (pi) n. f. (du sanscrit. *rūpya*, monnaie). Monnaie orientale. Unité monétaire de l'Inde anglaise, valant 1 f. 67 c. (1 sh. 4 d.).

ROUPIE (pi) n. f. Humeur qui découle des fosses nasales et qui pend au nez par gouttes.

ROUPILLER (pi, li mill., é) v. n. Fam. Sommeliller.

ROUPILLEUR, EUSE (pi, li mill., ew-se) n. Fam. Qui roupille fréquemment.

ROUQUIN (kin), E adj. Pop. Roux.

ROURE n. m. V. ROUVRE.

ROUSSABLE (rou-sa-ble) n. m. Endroit où l'on fume les harengs.

ROUSSÂTRE (rou-sâ-tre) adj. Qui tire sur le roux : **cheveux roussâtres**.

ROUSSEAU (rou-sô) n. m. Fam. Homme qui a les cheveux roux.

ROUSSELET (rou-se-lè) n. m. Sorte de poire d'été, qui a la peau rougeâtre.

ROUSSEOLLE (rou-se-ro-llé) n. f. Fauvette des roseaux.

ROUSSET (rou-sé) n. m. ou **ROUSSETTE (rou-sé-1é)** n. f. Nom vulgaire de deux champignons, l'un comestible et l'autre vénéneux.



Roussette.

ROUSSETTE (rou-sé-1é) n. f. Espèce de squele ou chien de mer. Espèce de grande chauve-souris. Nom vulgaire du bruant et de la fauvette des bois.

ROUSSEUR (rou-seur) n. f. Qualité de ce qui est roux. Taches de rousseur, taches rousses au visage et aux mains. Syn. ÉPHÉLIDE.

ROUSSI (rou-si) n. m. Odeur d'une chose que le feu a brûlée superficiellement : **cela sent le roussi**. Fig. **Sentir le roussi**, être suspect d'hérésie et menacé du bûcher et, par ext., avoir des opinions téméraires.

ROUSSIN (rou-sin) n. m. (pour *roncin*). Cheval de forte taille, que l'on montait surtout à la guerre. **Un roussin d'Arcadie**, un âne.

ROUSSIR (rou-sir) v. a. Rendre roux : **le soleil a roussi cette étoffe**. Brûler légèrement : **roussir le linge**. V. n. Devenir roux. Brûler légèrement.

ROUSSISEMENT (rou-si-se-man) n. m. Action de roussir. Blat de ce qui est roussi.

ROUT (rou) n. m. Syn. de ROUOT.

ROUTAILLER (ta, li mill., é) v. a. (de roue, pour la fêner. Suivre avec le limier une bête fauve, pour la faire tirer par des chasseurs.

ROUTE n. f. (du lat. *rupta* [vía], voie brisée). Voie de terre pratiquée pour aller d'un lieu à un autre : **route pavée, macadamisée**. Direction qu'on suit pour aller d'un point à un autre : **route de mer**. Espace que parcourent les astres, les cours d'eau : **la route du soleil; fleuve grossi sur sa route**. Action de cheminer, de se transporter ailleurs : **se mettre en route**. Grande route, grande voie publique. Fig. Voie banale, suivie par un grand nombre de personnes. **Faire fausse route**, s'écarter de sa route et, au fig., se tromper. **Feuille de route**, écrit servant de passeport aux militaires qui voyagent isolément ou en petit détachement.

ROUTIER (ti-é) n. m. Recueil de cartes marines, où l'on trouve les chemins, les routes de mer, etc. ; les anciens routiers portèrent le nom de portulans. Cycliste qui court sur les routes. **Vieux routier**, homme devenu habile par une longue pratique ; un **vieux routier de la procédure**. Pl. Bandes de partisans, de soldats pillards, au moyen âge : **Du Guesclin débarrassa la France des compagnies de routiers**.

ROUTIER (ti-é), ÈRE adj. Qu'indiquent les routes : **carte routière**. **Machine ou locomotive routière**, qui peut circuler sur une chaussée pavée ou empierrée.

ROUTIN n. m. Sentier rectiligne, peu large, à travers un bois, pour faciliter le tir du gibier.

ROUTINE n. f. Habileté acquise par l'habitude et non par l'étude. Habitude irréfléchie de faire une chose toujours de la même manière : **suivre une routine**.

ROUTINER (ni-é), ÈRE adj. et n. Qui agit par routine : **esprit routinier**. Qui a le caractère de la routine : **procédés routiniers**.

ROUTINÈREMENT (man) adv. D'une façon routinière. (Peu us.)

ROUTOIR n. m. (de *rouir*). Syn. de ROUISOIR.

ROUVÉRAIN adj. m. Se dit du fer cassant à chaud comme à froid.

ROUVIEUX (vi-èl) ou **ROUX-ROUX (rou-vi-èl)** n. m. Sorte de gale sur l'encolure du cheval et le dos du chien. Adjectiv. Attaqué du rouvieux : **cheval rouvieux**.

ROUVRAIE (vre) n. f. Lieu où croissent des chênes rouvres.

ROUVRE ou **ROURE** n. m. (lat. *robur*). Espèce de gros chêne peu élevé. Adjectiv. : **chêne rouvre**.

ROUVRE v. a. (Se conj. comme ouvrir.) Ouvrir de nouveau. Fig. **Rouvrir une blessure, une plaie, renouveler une douleur**.

ROUX, ROESSE (rou, rou-se) adj. (lat. *russus*). Qui est d'une couleur entre le jaune et le rouge.

Qui a les cheveux **ROUX** : une femme rousse. *Lune rousse*, lune d'avril. N. : une rousse. N. m. Couleur rousse : un **roux ardent**. Sauce faite avec de la farine et du beurre qu'on a fait roussir.

ROYAL (roi-ial). **E**, **AUX** adj. (lat. *regalis*; de *rex*, *regis*, roi). Qui appartient, qui se rapporte à un roi : *château, manteau royal*. Émané de l'autorité d'un roi : *ordonnance royale*. Digne d'un roi : *magnificence royale*. Se dit, dans une monarchie, de certains établissements dont le gouvernement a la direction : *bibliothèque royale*. *Famille royale*, ensemble des personnes qui font partie de la famille du roi. *Prince royal*, héritier présomptif de la couronne. *Altesse royale*, titre de certains princes et de certaines princesses. *Tigre, aigle royal*, de la plus grande espèce.

ROYALE (roi-ia-le) n. f. Bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure.

ROYALEMENT (roi-ia-le-man) adv. En roi. Avec une grande magnificence : *traiter royalement un hôte de marque*.

ROYALISME (roi-ia-lis-me) n. m. Attachement à la monarchie royale : *être d'un royalisme éprouvé*.

ROYALISTE (roi-ia-lis-te) adj. et n. Partisan du roi, de la royauté. Qui concerne ce parti : *journalistes royalistes*. *Être plus royaliste que le jour*, prendre les intérêts de quelqu'un plus qu'il ne le fait lui-même.

ROYAUME (roi-ô-me) n. m. (lat. *pop. regalimen*). État gouverné par un roi : le royaume de Belgique. *Royaume des cieux*, paradis. *Royaume des morts*, sombre royaume, les Enfers, en mythologie.

ROYAUTÉ (roi-ô-té) n. f. Dignité de roi : *aspirer à la royauté*. Les rois : *les erreurs de la royauté*. Par ext. Influence souveraine : *la royauté des salons*.

RU n. m. (du lat. *ritus*, ruisseau). Petit ruisseau.

RUADE n. f. Action de ruer. Fig. Attaque brusque, inattendue.

RUBACE, RUBACELLE ou RUBICELLE (sè-le) n. f. Sorte de rubis de couleur claire. Quartz hyalin, teint artificiellement en rose.

RUBAN n. m. Tissu de soie, de fil, de laine, plat, mince et étroit : *ruban uni*. Fragment plat et long comme un ruban : un *ruban d'acier*. Décoration : *porter le ruban rouge* (la Légion d'honneur). Archet. Ornement imitant un ruban tortillé autour d'une baguette.

RUBANÉ, E adj. Couvert de rubans. *Canon rubané*, canon d'arme à feu fabriqué avec du fer tordu.

RUBANER (né) v. a. Garnir de rubans. Aplatis un ruban : *rubaner du fer*.

RUBANERIE (ri) n. f. Profession de rubanier ; commerce de rubans : *la Rubanerie est florissante à Saint-Etienne*.

RUBANIER (ni-è), **ÈRE** adj. Qui a rapport à la fabrication, à la vente des rubans : *l'industrie rubanière*. N. Qui fait et vend du ruban.

RUBÉFACTION (fak-si-on) n. f. Rougeur produite à la surface de la peau par des remèdes irritants.

RUBÉFIANT (fi-an), **E** adj. Qui rubéfie. N. m. : un *rubéfiant*.

RUBEFIER (f-è) v. a. (du lat. *ruber*, rouge, et *facere*, faire. — Se conj. comme *prier*.) Produire la rubéfaction : *rubéfier la peau*.

RUBELLITE (bèl-li-te) n. f. (du lat. *rubellus*, rouge). Variété rouge de tourmaline.

RUBEOLE n. f. (lat. *pop. rubola*; de *rubens*, rouge). Maladie éruptive, contagieuse et épidémique, analogue à la rougeole.

RUBESCENT (bès-san), **E** adj. (lat. *rubescens*). Un peu rouge ; qui devient rouge : *peau rubescente*.

RUBIACÉES (sè) n. f. pl. (du lat. *rubia*, garance). Famille de plantes dicotylédones gamopétales, qui ont des propriétés tinctoriales ou médicinales, comme le quinquina, la garance. S. une *rubiacée*.

RUBICAN adj. m. (de l'espagn. *rubicano*, à la queue blanche). Cheval noir, bai ou alezan, à robe semée de poils blancs.

RUBICOND (kon), **E** adj. (lat. *rubicundus*). Rouge, en parlant du visage : *face rubiconde*.

RUBIDIUM (di-om) n. m. Métal alcalin (Rb) de densité 1,52, fusible à 389,5, analogue au potassium, et que l'on trouve dans certains végétaux (betterave, tabac, etc.), dans certaines eaux minérales, etc.

RUBIETTE (bi-è-te) n. f. Nom vulgaire des rouges-gorges.

RUBIGINEUX, EUSE (nèd, eu-se) adj. (du lat. *rubigo*, inis, rouille). Plein de rouille ; couleur de rouille ; sujet à la rouille : *métal rubigineux*.

RUBINÉ n. f. Ancien nom de certains corps rouges : *la rubine d'arsenic n'est autre que le sulfure d'arsenic*.

RUBIS (bi) n. m. (du lat. *ruber*, rouge). Pierre précieuse, variété d'alumine cristallisée, transparente et d'un rouge vif : *les rubis les plus estimés sont ceux du Tibet et de l'Inde*. Fig. *Faire rubis sur l'ongle*, vider son verre de manière qu'en le renversant sur l'ongle il n'en tombe qu'une seule petite goutte qui ne s'épanche pas. *Payer rubis sur l'ongle*, exactement.

RUBIFICATEUR n. m. Celui qui écrivait les mots en couleur sur les chartes, les diplômes. Celui qui peignait les miniatures dans les manuscrits.

RUBRIQUE n. f. (du lat. *rubrica*, terre rouge). Sorte de terre ou de craie rouge, qu'emploient les charpentiers pour tracer au cordeau des lignes sur des pièces de bois. Terre rouge, dont on se servait autrefois pour étancher le sang. Titre qui, dans les livres de droit, était autrefois marqué en rouge. Titre, date qui, dans les journaux, indique le lieu d'où une nouvelle est venue : *ce fait est sous la rubrique de Londres*. Indication de la matière dont il va être traité : *sous la rubrique Histoire*. Pl. Règles du bréviaire et du missel, enseignant la manière d'officier. Fig. Ruses, détours : *il sait toutes sortes de rubriques*.

RUBRIQUER (ké) v. a. Marquer de rubriques. (Peu us.)

RUCHE n. f. (orig. celt.). Habitation préparée en forme de panier pour les abeilles : *ruche de liège, d'osier*. Le panier et les abeilles qui sont dedans. Tuiles disposées en piles pour recevoir le nainssaindeshuîtres. Sorte de nasse pour pêcher en mer. Par anal. Agglomération, habitation commune : *des ruches humaines*. Fig. Bande plissée de tulle ou de dentelle, qui sert d'ornement. — Les ruches peuvent être construites en liège, en osier, en paille, etc. Un trou de vol, à la partie inférieure, permet aux abeilles d'entrer et de sortir. Dans la pratique, on adopte généralement des ruches démontables, à *calotte*, à *cadres*, à *hausses*, etc., d'où les rayons de miel peuvent être facilement retirés, sans incommodes la colonie. Les ruches peuvent être disposées soit en plein air, soit à couvert, dans un lieu abrité des vents violents, et légèrement ombragé, les trous de vol étant orientés S.-S.-E. Lorsqu'elles sont réunies en un rucher, sur des tablettes horizontales superposées, on aura soin de fixer sur chacune d'elles une planchette de forme particulière, afin que les abeilles reconnaissent facilement leur domicile.

RUCHEE (ché) n. f. Population, ou produit d'une ruche.

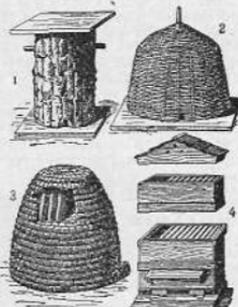
RUCHER (ché) n. m. Endroit où sont les ruches : *rucher couvert*.

RUCHER (ché) v. a. Plisser en ruche : *rucher un ruban*. Garnir de ruche : *rucher un bonnet*.

RUDÂNIER (ni-è), **ÈRE** adj. (de *rude*, et *ânier*). Qui parle rudement, rudie. (Vx.)

RUBECKIE (rud-bè-ki) n. f. Genre de composées herbacées ornementales.

RUDE adj. (du lat. *rudis*, grossier). Apre au toucher : *peau rude*. Raboteux : *chemin rude*. Fig. Pénible, fatigant : *faire un rude métier*. Difficile à supporter : *saison rude*. Triste, malheureux : *les temps sont rudes*. Apre au goût : *vin rude*. Désagréable à entendre : *voix rude*. Dur, sévère : *maître rude*. Redoutable : *rude adversaire*.



Ruches : 1. En liège ; 2. En osier ; 3. En paille ; 4. Démontable.

RUEMENT (*man*) adv. D'une manière rude : *il ne faut pas parler rudement aux enfants*. Fâcheusement, cruellement : *être rudement éprouvé*. Pop. Beaucoup.

RUDENTÉ (*dan-té*), E adj. Se dit des colonnes qui ont des rudentures.

RUDENTER (*dan-té*) v. a. Orner de rudentures.

RUDENTURE (*dan-té*) n. f. (du lat. *rudens*, entis, câble). Moulure en forme de câble ou de bâton, dont on remplit quelquefois les cannelures des colonnes jusqu'au tiers de leur hauteur.

RUDÉRAL, E, AUX adj. (du lat. *rudera*, décombrés). Qui croît sur les mesures, dans les décombrés : *plantes rudérales*.

RUDÉRATION (*si-on*) n. f. (du lat. *rudis*, gravois). Pavage en cailloux ou petites pierres. Enduit appliqué sur le parement d'un mur.

RIDESSE (*dè-se*) n. f. Etat de ce qui est rude : *ridesse de la peau*. Fig. Etat de ce qui est désagréable à voir, à entendre : *la ridesse des traits*, de la voix. Dureté ; *traiter quelqu'un avec ridesse*.

RUDIMENT (*man*) n. m. (du lat. *rudimentum*, apprentissage). Premières notions d'une science, d'un art : *les rudiments de la grammaire*. Livre qui contient les éléments d'une science et, particulièrement, de la langue latine. Premiers linéaments de la structure des organes : *les rudiments des plantes*.

RUDIMENTAIRE (*man-tè-re*) adj. Qui appartient aux rudiments. Élémentaire, peu développé : *organe, pensée à l'état rudimentaire*.

RUDOÏEMENT ou **RUDOYEMENT** (*doi-man*) n. m. Action de rudoier : *le rudoïement est un mauvais système d'éducation*.

RUDOYER (*doi-té*) v. a. (Se con.) comme *aboyer*. Traiter rudement : *rudoier une domestique*.

RUE (*rù*) n. f. (du lat. *ruga*, sillon). Chemin bordé de maisons, dans les villes, dans les bourgs, etc. : *grande rue*. Habitants des maisons qui bordent une rue : *toute la rue est en émoi*. Etre *vieux* comme les rues, être fort vieux. *Courir les rues*, être connu de tout le monde.

RUE (*rù*) n. f. (lat. *ruta*). Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des rutacées, et dont on connaît de nombreuses espèces : *la rue est une plante officinale*.

RUEE (*ru-é*) n. f. Amas de paille qu'on met pourrir avec le fumier. Action de se rueer.

RUELE (*ru-è*) n. f. Petite rue étroite. Espaces laissés entre les deux côtés du lit et le mur. Au XVII^e et au XVIII^e siècle, partie de la chambre à coucher où se trouvait le lit et où certaines personnes de haut rang recevaient des invités avant d'être levées.

RUER (*ru-é*) v. n. (du lat. *ruere*, se précipiter). Se dit d'un cheval, d'un âne, etc., qui jette avec force en l'air les pieds de derrière. *Se rueer* v. pr. Se jeter impétueusement.

RUEUR, **EUSE** (*eu-se*) n. et adj. Qui a l'habitude de rueer.

RUFEN (*fi-in*), **RUFIAN** ou **RUFFIAN** (*ru-fi-an*) n. m. (ital. *ruffiano*). Homme débauché.

RUGINATION (*si-on*) n. f. Action de ruginer.

RUGINE n. f. (du lat. *rumina*, rabot). Instrument de chirurgie pour racler les os.

RUGINER (*né*) v. a. Racler avec la rugine.

RUGIR (*gir*) v. n. (lat. *rugire*). Pousser des rugissements : *le lion rugit*. Fig. Pousser des cris de fureur : *rugir de colère*. V. a. Proférer avec fureur : *rugir des menaces*.

RUGISSANT (*ji-san*), E adj. Qui rugit : *lion rugissant*.

RUGISSEMENT (*ji-se-man*) n. m. Cri du lion, ou semblable à celui du lion : *le rugissement du lion s'entend de fort loin*. Cris humains, ou bruit comparé au cri du lion : *les rugissements de la tempête*.

RUGOSITÉ (*zité*) n. f. Petite aspérité. Etat d'une surface rugueuse.

RUGUEUX, **EUSE** (*ghéù, eu-se*) adj. Qui a des rugosités : *écroûte rugueuse*.

RUILEE (*lé*) n. f. (subst. verb. de *ruiler*). Bordure de plâtre ou de mortier pour lier les tuiles ou les ardoises avec les murs.

RUILER (*lé*) v. a. Raccorder avec du plâtre pour remplir un joint entre un toit et un mur.

RUINE n. f. (lat. *ruina*; de *ruere*, tomber). Dégradation très grave, destruction d'un bâtiment : *mai-*

son qui tombe en ruine. Fig. Ravages, destruction, décadence : *les ruines d'un Etat*. Affaiblissement : *la ruine d'une théorie*. Perte de la fortune, de la prospérité : *il court à sa ruine*; *cela a causé la ruine de sa réputation*. Cause de perte : *l'hécatombe fut la ruine de Troie*. Pl. Débris, décombrés : *les ruines de Palmyre*. ANT. Prospérité, fortune, richesse.

RUINE-MAISON (*mè-son*) n. inv. Personne extrêmement dépensière.

RUINER (*né*) v. a. (de *ruine*). Démolir, abattre, détruire : *ruiner une ville*. Ravager : *la grêle a ruiné les vignes*. Fig. Causer la perte de la fortune : *le jeu ruine la plupart des joueurs*. Mettre en mauvais état : *ruiner sa santé*. Infrimer : *objection qui ruine un raisonnement*. *Se ruiner* v. pr. Tomber en ruine : *ce château commence à se ruiner*. Causer sa propre ruine : *se ruiner au jeu*. ANT. **BURICHER**.

RUINEUSEMENT (*se-man*) adv. D'une manière ruineuse.

RUINEUX, **EUSE** (*neù, eu-se*) adj. Qui cause la ruine par des dépenses excessives : *la construction du château de Versailles fut une entreprise ruineuse*.

RUIRE n. f. Entaille faite par le charpentier sur le côté des solives et des poteaux, pour donner plus de prise à la maçonnerie.

RUISSAU (*ru-i-ô*) n. m. (lat. *rivus*). Cours d'eau peu considérable : *les petits ruisseaux font les grandes rivières*. Son lit : *creuser un ruisseau*. Petit canal ménagé dans une rue pour l'écoulement des eaux ménagères ou pluviales. Fig. Tout ce qui coule en abondance : *ruisseau de vin, de larmes*. Source impure, état ignoble : *calomnie ramassée dans le ruisseau*.

RUISSELANT (*ru-i-se-lan*), E adj. Qui ruisselle. Fig. Très mouillé : *front ruisselant de sueur*.

RUISELLER (*ru-i-se-lé*) v. n. (Prend deux *i* devant une syllabe muette : je ruisselle). Couler en manière de ruisseau : *son sang ruisselait*. Etre inondé d'un liquide qui coule : *ruisseler de sueur*.

RUISSÉLÉ (*ru-i-se-lé*) n. m. Petit ruisseau.

RUISSÈLEMENT (*ru-i-se-le-man*) n. m. Action de couler comme un ruisseau. Emission de jets de lumière chatoyante : *ruissèlement de pierres*. Ensemble de phénomènes géologiques produits par l'écoulement rapide des eaux sur les pentes : *le ruissèlement modifie peu à peu le profil des montagnes*.

RUISSON (*ru-i-son*) n. m. Petit fossé pour l'écoulement des eaux.

RUMBOURHUMB (*romb*) n. m. *Mar*. Intervalle compris entre deux des 32 alres de vent de la boussole.

RUMEN (*mèn*) n. m. (mot lat. signif. *mamelle*). Panse, premier estomac des ruminants.

RUMEUR n. f. (lat. *rumor*). Bruit confus de voix : *rumeur d'une assemblée*. Bruit sourd et général, excité par quelque mécontentement : *grande rumeur*. Bruit confus : *rumeur des flots*. Tous les bruits qui courent contre quelqu'un : *la rumeur publique l'accuse*.

RUMEX (*mèks*) n. m. Bot. Genre de polygonacées, comprenant diverses espèces vulgairement nommées *oseille* et *patience*.

RUMINANT (*nan*), E adj. Qui rumine : *animaux ruminants*. N. m. pl. Sous-ordre de mammifères artiodactyles, dont l'estomac est divisé en quatre parties, parfois en trois, comme le bœuf, le chameau, le mouton, etc. S. f. *ruminant* (V. ESTOMAC). Action de ruminer.

RUMINER (*né*) v. a. (lat. *ruminare*). Remâcher, en parlant des aliments ramenes de l'estomac dans la bouche : *les bœufs ruminent leur pâture*; et, absolument : *la brebis, le chameau ruminent*. Fig. Tourner et retourner une chose dans son esprit : *ruminer un projet*. V. n. Réfléchir silencieusement : *savant qui rumine sans cesse*.

RUMSTECK (*rom-sték*) n. m. V. ROMSTECK.

RUNES n. f. pl. (du goth. *rūna*, chose cachée). Caractères des plus anciens alphabets germaniques et scandinaves.

RUNÉE adj. Qui a rapport aux runes.

RUOZ (*ru-ôss*) n. m. Métal doré ou argenté par la pile voltaïque. (Ce procédé fut inventé vers 1844 par le chimiste français Ruolz.)

RUPESTRE (*pes-tre*) adj. (du lat. *rupes*, roche). Qui croît sur les rochers : *les plantes rupestres*.

RUPICOLE n. f. Genre d'oiseaux passereaux d'Amérique, appelés vulgairement *coqs de roche*.

RUPTEUR n. m. (lat. *ruptor*). Dispositif pour interrompre et rétablir le courant primaire dans une bobine d'induction.

RUPTILE adj. (du lat. *ruptus*, rompu). Bot. Se dit d'un organe qui s'ouvre spontanément en se déchirant d'une façon irrégulière.

RUPTURE n. f. (lat. *ruptura*; de *rumpere*, briser). Action par laquelle une chose est rompue : *effort de rupture*. Effet de cette action : *la rupture d'une digue*. Fig. Division entre des personnes unies par traité, par amitié, etc. : *rupture passagère*. Annulation, cassation d'un acte public ou particulier : *rupture de la paix, d'un mariage*. Mélange de couleurs sur une palette. (Vx.)

RURAL, E, AUX adj. (du lat. *rus, ruris*, campagne). Qui appartient à la campagne : *bien rural*.

RUSE (*ru-se*) n. f. (de *ruser*). Finesse; artifice dont on se sert pour tromper : *user de ruse*. *Ruse de guerre*, moyen que l'on emploie à la guerre pour tromper l'ennemi.

RUSÉ (*ru-sé*). E adj. et n. Fin, adroit, qui annonce de la ruse : *figure rusée*. ANT. Niais, nigaud.

RUSER (*ru-se*) v. n. (lat. pop. *refusare*). Se servir de ruses : *ruser avec l'opinion*.

RUSEUR, RUSEE (*seur, eu-se*) n. Personne qui a l'habitude de ruser. (Peu us.)

RUSH (*reuch*) n. m. (mot angl.). Effort final impétueux, par lequel un concurrent dans une course essaye de dépasser brusquement ses rivaux.

RUSMA (*rus-ma*) n. f. Poudre épilatoire.

RUSSE (*ru-se*) adj. et n. De la Russie.

RUSSIFIER (*ru-si-fi-é*) v. a. (Se conj. comme *prier*.) Rendre russe. Obliger à adopter les moeurs russes : *les tsars ont voulu russifier la Pologne*.

RUSSOPHILE (*ru-so*) adj. et n. (de *Russe*, et du gr. *philos*, ami). Qui aime les Russes.

RUSSULE (*ru-su-le*) n. f. Genre de champignons, de couleur rouge, et qui sont souvent vénéneux.

RUSTAUD (*rus-tô*). E adj. et n. Grossier, qui tient du paysan.

RUSTAUBERIE (*rus-tô-de-ri*) n. f. Etat, défaut du rustaud : *il est d'une rustauderie* ! (Peu us.)

RUSTICAGE (*rus-ti*) n. m. Mortier très clair, qu'on jette à l'aide d'une sorte de balai contre la surface d'un mur pour le crépir.

RUSTICITÉ (*rus-ti*) n. f. (de *rustique*). Manière d'être des campagnards. Grossièreté de manières. Qualité que possède une plante, de ne pas craindre les intempéries des saisons.

RUSTIQUE (*rus-ti-ke*) adj. (lat. *rusticus*). Qui appartient à la campagne : *travaux rustiques*. Fig. Grossier, rude : *air, langage rustique*. Ordre *rustique*, ordre ou les colonnes, l'entablement sont ornés de bossages vermiculés. Se dit des végétaux et des animaux qui résistent bien aux intempéries. Le genre *rustique*, le genre campagnard. N. m. Ce qui est inculte. Marieau de tailleur de pierre, à tranchant dentelé.

RUSTIQUEMENT (*ris-ti-ke-man*) adv. D'une manière rustique. (Peu us.)

RUSTIQUER (*rus-ti-ké*) v. a. Donner une apparence rustique à une construction. Tailler une pierre en lui donnant l'aspect brut. Crépir un mur dans le genre rustique.

RUSTRE (*rus-tre*) n. m. (lat. *rusticus*). Paysan, campagnard. Par ext. Homme grossier. Adjectif. Grossier, rustique : *un langage rustre*.

RUT (*rut*) n. m. (lat. *rugitus*). Etat physiologique des animaux, spécialement des mammifères, qui les pousse à rechercher l'accouplement.

RUTABAGA n. m. Navet à chair jaune, appelé aussi *navet de Suède*.

RUTACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales supérovariées, ayant pour type le genre *rut.* S. une *rutacée*.

RUTHÉNium (*rut-on'*) n. m. Métal du groupe du platine.

RUTILANT (*lan*). E adj. D'un rouge éclatant.

RUTILE n. m. Oxyde naturel de titane.

RUTILER (*lé*) v. n. (lat. *rutilare*). Briller d'un vif éclat : *armure qui rutille*.

RYTHME n. m. (gr. *rhythmos*). Dispositions

ALPHABET RUSSE

IMPRIMERIE	ÉCRITURE	APPELLATION	IMPRIMERIE	ÉCRITURE	APPELLATION
А а	А а	a	С с	С с	esse
Б б	Б б	bé	Т т	Т т	té
В в	В в	vé	У у	У у	ou
Г г	Г г	ghé	Ф ф	Ф ф	effe
Д д	Д д	dé	Х х	Х х	kha
Е е	Е е	ié	Ц ц	Ц ц	tsé
Ж ж	Ж ж	jé	Ч ч	Ч ч	tché
З з	З з	zé	Ш ш	Ш ш	cha
И и	И и	i	Щ щ	Щ щ	chtcha
Й й	Й й	i krat-koe (i bref)	Ъ ъ	Ъ ъ	tvoordy znak (signe dur)
К к	К к	ka	Ы ы	Ы ы	i dur miagky znak (signe mou)
Л л	Л л	elle	Ь ь	Ь ь	iatié
М м	М м	emme	Ѣ ѣ	Ѣ ѣ	è
Н н	Н н	enne	Ю ю	Ю ю	iou
О о	О о	o	Я я	Я я	ia
П п	П п	pé	Ѧ ѧ	Ѧ ѧ	fta
Р р	Р р	erre			

symétriques et à retour périodique des temps forts et des temps faibles dans un vers, une phrase musicale, etc. : *rythme poétique*.

RYTHME, E adj. Qui a du rythme, de la cadence : *période, phrase bien rythmée*.

RYTHMIER (*rit-mé*) v. a. Soumettre à un rythme. **RYTHMIQUE** adj. Qui appartient au rythme ; qui a du rythme : *lecture rythmique*.

